

# BULLETIN OFFICIEL

du  
Département  
de  
l'Isère

2021  
**Octobre**

N° 378

TOME 1 – Partie 2





# BULLETIN OFFICIEL DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

## TOME 1 – Partie 2

### SOMMAIRE

#### **DIRECTION DES FINANCES**

Politique : Administration générale

Présentation du rapport relatif aux actions entreprises par le Département suite aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC)

Extrait des délibérations du 22 octobre 2021,  
dossier N° 2021 DM1 F 32 13

Politique : Finances

Décision modificative pour 2021

Extrait des délibérations du 22 octobre 2021,  
dossier N° 2021 DM1 F 34 17

Politique : Finances

DM 2021 - AP et AE

Extrait des délibérations du 22 octobre 2021,  
dossier N° 2021 DM1 F 34 17

Politique : Finances

DM 2021 - Constitution et reprise de provision

Extrait des délibérations du 22 octobre 2021,  
dossier N° 2021 DM1 F 34 17

Politique : Finances

DM 2021 - Dépréciations 2021

Extrait des délibérations du 22 octobre 2021,  
dossier N° 2021 DM1 F 34 17

#### **Service stratégie financière et programmation**

Politique : Finances

Réitération de garantie dans le cadre d'un réaménagement d'emprunt pour Alpes Isère Habitat

Extrait des délibérations de la commission permanente du 22 octobre 2021,  
dossier N° 2021 CP10 F 34 101

Politique : Finances

Rapport financier 2020

Extrait des délibérations du 22 octobre 2021,  
dossier N° 2021 DM1 F 34 16

#### **DIRECTION DU DEVELOPPEMENT**

Politique : Montagne

Plan montagne 2021-2023

Extrait des délibérations du 22 octobre 2021,  
dossier N° 2021 DM1 B 38 4

### **Service collectivités locales et partenariats**

Politique : Solidarités territoriales  
Programme : Aides aux communes  
Opération : Plan écoles AP9L

Plan écoles : affectation de subventions  
Extrait des délibérations de la commission permanente du 22 octobre 2021,  
dossier N° 2021 CP10 C 14 55

Politique : Solidarités territoriales  
Programme : Aides aux communes  
Opération : Dotation des territoires  
Dotations territoriales des territoires des Vals du Dauphiné, du Sud-Grésivaudan - 3ème  
Répartition 2021  
Extrait des délibérations de la commission permanente du 22 octobre 2021,  
dossier N° 2021 CP10 C 14 56

### **DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Désignation de l'autorité d'homologation de sécurité des échanges dématérialisés dans le cadre  
du comité d'homologation RGS (Référentiel général de sécurité)  
Arrêté N°2020-6075 du 09/09/2021

### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **Cellule prospective et pilotage**

Politique : Ressources humaines  
Programme : Effectifs budgétaires  
Adaptation des emplois  
Extrait des délibérations de la commission permanente du 22 octobre 2021,  
dossier N° 2021 CP10 F 31 84

#### **Service gestion du personnel**

Délégation de signature et attribution pour la direction territoriale du Sud Grésivaudan  
Arrêté N°2020-5879 du 09/09/2021

Délégation de signature et attribution pour la direction des Finances  
Arrêté N°2020-5883 du 09/09/2021

Délégation de signature et attribution pour la direction des Solidarités  
Arrêté N°2020-6031 du 13/09/2021

Délégation de signature et attribution pour la direction du social du territoire de l'agglomération  
grenobloise  
Arrêté N°2020-6177 du 04/10/2021

Délégation de signature et attribution pour la direction de l'éducation et de l'action territoriale de  
l'agglomération grenobloise  
Arrêté N°2020-6179 du 04/10/2021

Délégation de signature et attribution pour la direction territoriale de Bièvre Valloire  
Arrêté N°2020-6180 du 04/10/2021

Délégation de signature et attribution pour la direction territoriale du Grésivaudan  
Arrêté N°2020-6181 du 04/10/2021

Délégation de signature et attribution pour la direction territoriale du Haut-Rhône Dauphinois  
Arrêté N°2020-6182 du 04/10/2021

Délégation de signature et attribution pour la direction territoriale L'Isère Rhodanienne  
Arrêté N°2020-6183 du 04/10/2021

Délégation de signature et attribution pour la direction territoriale de la Matheysine  
Arrêté N°2020-6184 du 04/10/2021

Delegation de signature et attribution pour la direction territoriale de l'Oisans  
Arrêté N°2020-6185 du 04/10/2021

Delegation de signature et attribution pour la direction territoriale de la Porte des Alpes  
Arrêté N°2020-6186 du 04/10/2021

Delegation de signature et attribution pour la direction territoriale du Sud Grésivaudan  
Arrêté N°2020-6187 du 04/10/2021

Delegation de signature et attribution pour la direction territoriale du Trièves  
Arrêté N°2020-6188 du 04/10/2021

Delegation de signature et attribution pour la direction territoriale du Voironnais - Chartreuse  
Arrêté N°2020-6189 du 04/10/2021

Delegation de signature et attribution pour la direction territoriale du Vals du Dauphiné  
Arrêté N°2020-6190 du 04/10/2021

Delegation de signature et attribution pour la direction territoriale du Vercors  
Arrêté N°2020-6191 du 04/10/2021

\*\*

---



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 22 octobre 2021

DOSSIER N° 2021 DM1 F 32 13

**Politique :** Administration générale

Programme(s) :

**Objet :** Présentation du rapport relatif aux actions entreprises par le Département suite aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC)

### Service instructeur : DFI

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement  
fonctionnement

Recettes : investissement  
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Polat

Commission : Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux

## **EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 octobre 2021

**DOSSIER N° 2021 DM1 F 32 13**

Numéro provisoire : 3271 - Code matière : 9.2

Dépôt en Préfecture le : 25-10-2021

Publication le : 25-10-2021

Notification le : 25-10-2021

Exécutoire le : 25-10-2021

Acte réglementaire ou à publier : Oui

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

**Le Conseil départemental,**

**Vu le rapport du Président n°2021 DM1 F 32 13,**

**Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,**

**Entendu, le rapport du rapporteur M. Polat au nom de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,**

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

de prendre acte du rapport ci-après, présentant les actions entreprises par le Département suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC).

La Chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle de la gestion du Département de l'Isère pour les exercices 2013 à 2018. Ce contrôle a porté sur la gestion et les comptes de la collectivité mais également sur l'exercice par cette dernière de la compétence de protection de l'enfance.

Ce contrôle a donné lieu à la transmission du rapport d'observations définitives par la CRC le 24 septembre 2020, lequel a été soumis au Conseil départemental lors de sa session du 23 octobre 2020.

Comme le prévoit l'article L.243-9 du Code des juridictions financières, il revient à l'exécutif départemental de présenter un rapport à l'assemblée départementale, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, explicitant les actions qu'il a entreprises à la suite des observations émises par la Chambre.

L'objet de ce rapport est donc d'éclairer l'assemblée départementale sur la mise en œuvre des actions de nature à répondre aux recommandations de la Chambre. Parmi les 12 recommandations émises, 8 portaient sur la gestion de la collectivité et 4 portaient sur la politique de la protection de l'enfance.

Il convient en préalable de rappeler que l'année écoulée fut une année assez peu propice à des restructurations fortes de l'exercice de nos missions car nous avons cumulé une situation de crise sanitaire nécessitant des adaptations brutales et majeures de nos façons de délivrer le service public avec une période électorale impliquant des temps d'installation incompressibles.

Pour autant, aucune recommandation formulée par la Chambre n'est restée sans suite comme ce rapport l'expose ci-après.



**Recommandation 1 : Instaurer systématiquement un dispositif de suivi des recommandations des audits réalisés.**

Comme nous l'indiquions dans notre courrier du 11 septembre 2020 à la Chambre, cette recommandation est mise en œuvre depuis l'année 2020 au Département et un comité de suivi propre à chaque audit réalisé se réunit pour examiner la mise en œuvre des recommandations tout au long de la durée du plan d'actions défini. Un agent a été désigné pour piloter la démarche de suivi des recommandations des audits. De plus les directions supports contribuent pleinement au suivi de la mise en œuvre des plans d'actions dans la mesure où elles sont souvent concernées par une ou plusieurs des actions. Enfin, la collectivité a conduit un projet visant à se doter d'un outil informatique de suivi des plans d'actions dont la mise en service devrait intervenir en début d'année 2022.

**Recommandation 2 : Tirer les conséquences de la loi NOTRÉ en se retirant du syndicat INSPIRA.**

Conformément à l'engagement du Département de se retirer de ce syndicat mixte tout en veillant à ne pas mettre en péril le devenir de ce syndicat, le Département abandonnera, lors du prochain conseil d'administration, la Présidence du syndicat mixte au bénéfice de l'EPCI ou de la Région. En parallèle, le Département a avancé avec les partenaires pour qu'une réforme des statuts en 2022 soit possible, avec une gouvernance répartie entre l'EPCI et la Région. Il est ainsi prévu que le Département quitte la gouvernance, se retire de ce syndicat mixte et que le relais, y compris financier, puisse être assumé par les autres partenaires. A ce titre, le Département ne budgètera pour 2022 que la moitié des budgets des années précédentes, en fonctionnement comme en investissement.

**Recommandation 3 : Créer un tableau des emplois de la collectivité.**

Le Département présente lors de chaque compte administratif l'état du personnel (Annexe D1.1) détaillant filière par filière et grade par grade le nombre d'emplois dont est pourvue la collectivité. De même, à l'occasion de chaque rapport ressources humaines présenté à l'assemblée départementale, le tableau des effectifs budgétaires est mis à jour. Pour autant, pour respecter les demandes de la Chambre, le tableau des emplois de la collectivité est en cours de refonte pour apporter des précisions supplémentaires. Toutefois la collectivité considère inopportun de faire figurer dans ce tableau les fonctions attribuées à chaque poste et ce, pour ne pas nuire à l'agilité organisationnelle de l'administration. Ce nouveau tableau sera mis en œuvre à compter du 1er janvier 2022. Il faut noter par ailleurs que, pour répondre à d'autres remarques de la Chambre, le Département mettra en place le CIA (complément indemnitaire annuelle, 2ème part du RIFSEEP) au cours de l'année 2022 et revisera ses procédures de gestion du temps de travail et des astreintes pour les activités de viabilité hivernale.

**Recommandation 4 : Procéder à un recensement exhaustif des besoins de la collectivité pour déterminer la procédure de marché adéquate.**

Cette procédure de recensement des besoins d'achat était imparfaite au cours de la période sous revue (2013-2018). L'exécutif départemental a souhaité doter la collectivité d'un service achats devenu opérationnel fin 2018. Grâce à son action, la procédure de recensement des achats, préconisée par la Chambre, est en place depuis 2 années. Chaque année, elle consiste en une actualisation de la nomenclature adoptée par le Département. Cela se traduit par la rencontre entre la direction des affaires juridiques, des achats et des marchés et l'ensemble des directions. Il s'en suit une évolution des

paramètres de l'outil financier et l'actualisation de la nomenclature achats, mise en ligne et actualisée sur l'intranet départemental.

**Recommandation 5 : Créer un support unique et exhaustif indiquant les marchés en cours, leurs échéances et la programmation des procédures à venir en année N+1.**

Le Département a fait le choix de centraliser au sein de sa direction des finances les missions de passation et de reconduction des marchés publics. Jusqu'en 2017, cette fonction était répartie au sein de toutes les directions de la collectivité. La création d'un support unique de recensement des marchés en cours et à renouveler est en cours de finalisation. Il est opérationnel depuis le 1er janvier 2020. Ce tableau permettra de :

- recenser l'ensemble des marchés publics départementaux en cours et à renouveler,
- recenser diverses données comme les variantes, les mesures sociales et environnementales, les marchés transversaux.

Par ailleurs, le Département a développé un outil de gestion électronique des documents de marchés (GED). Il permettra la dématérialisation complète de la chaîne des marchés publics, la création d'une interface unique à disposition des directeurs, des techniciens, des comptables et des gestionnaires marchés publics, et centralisera les documents et informations relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics.

**Recommandation 6 : Proportionner le montant des provisions aux risques encourus et supprimer celles qui ne correspondent pas à la logique du provisionnement.**

Comme nous l'avons mentionné lors de notre délibération du 23 octobre 2020, plusieurs provisions ont été reprises dans le budget 2021 puisqu'elles ne correspondaient pas parfaitement à la logique du provisionnement :

- provisions de 3 M€ au titre des risques climatiques ;
- provision de 4 M€ au titre de l'avance de trésorerie CAF relative au RSA.

Par ailleurs, une délibération cadre sera soumise au vote de l'assemblée départementale, en novembre 2021, pour compléter la politique du Département en matière de provisionnement. Cette délibération rappellera le régime des provisions tel que règlementé par le CGCT et précisera les choix retenus par le Département, concernant :

- Les provisions pour garantie d'emprunt. La délibération cadre confirmera le choix déjà opéré par le Département (délibération du 25 juin 2001) de constituer une provision systématique de 10% du capital restant dû des garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé hors logement social. Cette provision sera ajustée annuellement, en N+1, au vu de l'état de la dette garantie établi chaque 31/12/N.
- Les provisions pour dépréciation des comptes de tiers (créances irrécouvrables). La délibération cadre proposera d'ajuster annuellement la provision à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public, en fonction de l'évaluation du risque d'irrécouvrabilité estimé selon une méthode décrite dans la délibération.
- Les provisions pour Compte Epargne Temps (CET). Il sera proposé à l'assemblée départementale de ne pas constituer de provisions destinées à couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur CET par l'ensemble du personnel. En effet, le Département a décidé que les jours épargnés ne donnaient, en aucun cas, lieu à rémunération. De plus, la politique de recrutement et de remplacement du Département n'est pas de nature à justifier une telle provision.

**Recommandation 7 : Mettre en place un contrôle régulier des organismes bénéficiant des montants garantis les plus importants ou relevant des secteurs les plus fragiles.**

Face à un niveau de dette garantie très important, le Département a révisé ses critères et conditions d'octroi en 2015 pour faire diminuer cet encours qui est passé de 1 347,5 M€ au 31/12/2014 à 1 084,7 M€ au 31/12/2020. Le Département analyse systématiquement la santé financière des opérateurs au moment où il consent une garantie d'emprunt, de manière à s'assurer qu'il n'encourt pas de risque financier à court terme. Pour suivre la recommandation de la Chambre, le Département conduit désormais une analyse financière annuelle des organismes détenteurs d'une part importante de l'encours de dette garantie. Ainsi, 7 organismes représentant plus de 77% de cet encours font l'objet d'une étude annuelle de leur santé financière en vue de maîtriser et d'anticiper un éventuel risque de défaillance.

**Recommandation 8 : Rationaliser la politique d'aide aux communes et intercommunalités en concentrant les aides sur les projets structurants et en développant la contractualisation.**

Les aides aux collectivités constituent pour le Département une véritable politique publique à part entière, avec un budget annuel de l'ordre de 50M€ qui place le Département comme premier partenaire des communes et intercommunalités. Le travail de planification des aides sur des thématiques ciblées, initié depuis 2015 (écoles, piscines, EPHAD...) a déjà permis une meilleure harmonisation et une orientation plus forte des aides vers les politiques prioritaires du Département. Une démarche de concertation avec les communes est en cours, visant à ancrer de façon plus systématique une logique de contractualisation sur des thématiques retenues comme prioritaires par le Département. Elle fait ressortir le besoin pour les maires, certes d'aides financières, mais également d'un appui du Département pour l'ingénierie de projets et pour la recherche de financement. Les services du Département se sont structurés et formés pour mieux accompagner les collectivités. En parallèle, le Département s'est associé à la démarche de l'Etat en co-élaborant et en signant les contrats de relance et de transition écologique qui permettent, sous l'impulsion de l'Etat, de formaliser à l'échelle de chaque EPCI un projet de territoire et de contractualiser sur les aides aux projets structurants.

Cela contribue largement à la rationalisation de la politique d'aides et à une meilleure connaissance en amont des projets structurants. Le Département entend encore dans les prochaines années aller plus loin dans la lisibilité et la contractualisation de ses dispositifs, mais également maintenir un soutien aux projets de moindre ampleur qui répondent aux besoins locaux.

Politique de protection de l'enfance

**Recommandation 9 : Elaborer des référentiels écrits reprenant les différentes procédures à mettre en œuvre dans les services territoriaux et s'assurer de leur application.**

La « mallette ASE » regroupant tous les protocoles, guides, procédures, textes de références, outils, et fiches techniques pour la mise en œuvre des prestations liées à l'aide sociale à l'enfance a été mise à jour, et portée à la connaissance des équipes de travailleurs médico-sociaux en territoires. Cette mallette a été mise à disposition des professionnels du département sur un espace informatique (PADLET) en juin 2021 (<https://padlet.com/corinneserve/krzs8hfw2t7ljt8>). Elle sera mise à jour régulièrement. En 2021 ont été également mis à jour le protocole partenarial autour des informations préoccupantes, le guide technique enfance en danger et le guide de procédures des informations préoccupantes ainsi que les procédures concernant la CESSEC (Commission d'évaluation de la situation et du statut des

enfants confiés).

Un guide est également en cours de création pour formaliser les procédures de liaison entre le Département et les partenaires (associations, Justice...) concernant les prestations de l'aide sociale à l'enfance. Ce travail devrait aboutir début 2022 et être mis à disposition de l'ensemble des professionnels du Département et des partenaires.

**Recommandation 10 : Améliorer l'accessibilité des documents de pilotage obligatoires et des informations sur la protection de l'enfance en facilitant leur consultation sur le site internet (ODPE - RDASE ...)** - Créer un espace dédié à la protection de l'enfance sur le site internet du Département.

Une partie spécifique concernant l'observatoire départemental de l'enfance en danger, avec des documents et informations sur la protection de l'enfance a été créée sur le site internet « Isère.fr » en septembre 2020 (<https://www.isere.fr/odpe>). On y trouve les schémas enfance famille, ainsi que les rapports de l'ODPE. Ont été ajoutées en 2021 des contributions visant à expliquer et à partager la protection de l'enfance : une bande dessinée sur l'accueil familial réalisée par le Département, un jeu de société et des nouvelles réalisés par le Comité dauphinois de l'action socio-éducative (CODASE). Cet espace est mis à jour régulièrement.

**Recommandation 11 : Adapter la capacité d'accueil pour mieux répondre aux besoins** et assurer notamment l'accueil dès la décision de placement - Réaliser une cartographie précise des places autorisées.

En lien avec les fiches 16 (création de places pour les mineurs non accompagnés - MNA), 20 (régulation des places) et 21 (révision du dispositif d'accueil d'urgence) du schéma enfance famille 2020-24, 400 places ont été créées pour accueillir les MNA par appel à projets. 25 places ont été créées pour renforcer les capacités d'accueil d'urgence en Nord Isère.

Un diagnostic et une cartographie de l'offre d'accueil ont été réalisés et ont permis de faire un bilan et proposer une évolution de places adaptée aux besoins, avec notamment :

- la mise en place progressive de l'offre d'accueil pour les MNA : création de 400 places avec un opérateur sur le Nord Isère et création d'un service Accueil et Orientation de 45 places ;
- la création de 25 places d'accueil d'urgence et 7 en lieu de vie ;
- le redéploiement de places de deux grosses Maisons d'enfants à caractère social (MECS) en petites unités d'accueil : les 45 places des Tisserands vont être déployées sur 3 sites, les 60 places des Apprentis d'Auteuil vont être réparties sur 4 sites (1 de 30 places et 3 de 10 places).

**Recommandation 12 : Mettre en place un outil partagé de pilotage de l'offre de places.**

Une régulation centralisée des places d'accueil a été mise en place en mars 2020 (fiche 20 du Schéma enfance famille), qui a permis d'avoir une meilleure visibilité sur les places disponibles.

Une démarche d'amélioration des outils a été menée en 2021 avec :

- Pour les outils de pilotage des places en établissements : la mise à jour de la fiche de demande unique de places suite au bilan de la régulation et des besoins recueillis, la simplification et l'adaptation de l'outil de recueil des places disponibles, ainsi que la mise à disposition d'un poste dédié à la mission de régulation centralisée des places d'accueil.
- Pour le pilotage des places en accueil familial (la régulation centralisée existant déjà) : l'adaptation du tableau de demandes de places (ajouts d'informations pour plus de cohérence avec le tableau des

places en établissements, uniformisation des saisies, automatisation des données...)

Les différentes observations font également l'objet d'un suivi régulier.

A titre d'exemple, s'agissant de l'observation qui a été formulée tendant à s'assurer d'une meilleure harmonisation sur le plan départemental de la saisine et du traitement des informations préoccupantes (IP), un audit a été réalisé en interne par la Direction Performance et Modernisation du Département. Celui-ci a formulé 12 recommandations. Les services ont proposé un plan d'action sur différents points :

- l'actualisation des documents de référence (notamment du guide de traitement des IP), leur diffusion et accompagnement ;
- le développement des formations ;
- la fiabilisation des données concernant les ressources humaines ;
- l'évaluation des tâches liées aux IP dans les territoires pour élaborer des fiches fonctions et référentiels communs ;
- l'homogénéisation des pratiques professionnelles entre territoires (communication aux familles, rencontre en amont) ;
- l'implication des professionnels de santé dans les cellules territoriales ;
- la clarification du pilotage global ;
- l'homogénéisation des saisies dans le logiciel métier ;
- l'harmonisation des indicateurs, évaluation des délais de mise en place des mesures...

Certaines actions ont été lancées dès 2021 : ainsi, tous les documents de référence ont été mis à jour et mis à disposition des agents concernés. Afin d'améliorer les saisies IODAS, les listes d'anomalies ont été rendues plus opérationnelles (elles sont envoyées aux territoires tous les mois pour corrections) et des formations et permanences de la cellule départementale de recueil des informations préoccupantes et de l'équipe technique IODAS ont été mises en places à l'attention des gestionnaires des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance en territoire.

S'agissant de l'observation demandant à améliorer le suivi des problèmes récurrents posés lors des réunions tripartites et l'anticipation quant à la transmission des rapports auprès des magistrats, un guide de liaison entre le Département et les partenaires est en cours d'élaboration. Il inclura une partie sur les modalités de transmission des écrits. Un tableau a été également mis en place pour suivre les délais de transmission des rapports des équipes en territoires à la justice. Un retour en tripartite sera fait régulièrement.

Pour répondre à l'observation relative à la prise en charge des situations d'urgence, la révision des modalités de fonctionnement de l'accueil d'urgence a été mise en place dès février 2020. Depuis cette date, les demandes d'accueil d'urgence sont centralisées auprès d'une équipe mobile qui est chargée de gérer ces demandes (EMERAUD - Equipe mobile d'évaluation et de régulation de l'accueil d'urgence départemental).

S'agissant de respecter la procédure d'appel à projets, en 2019-2020 ont eu lieu 2 appels à projets pour la création de places pour l'accueil des MNA et la mise en place de maraudes mixtes, dans le respect de la procédure.

Sur l'observation demandant à s'assurer de la bonne répartition des effectifs entre les services en territoire, il a été demandé à chaque direction territoriale de réaliser sa feuille de route de mise en œuvre du schéma enfance famille début 2021. Une étude va être lancée fin 2021 dans 3 territoires pour connaître l'impact des organisations des équipes sur les prises en charge de l'ASE, et travailler

sur les notions de rôles et places de chacun.

Concernant le renforcement du lien fonctionnel avec les services territorialisés et la construction des référentiels partagés, des dialogues d'activité ont été mis en place avec les agents des territoires, ainsi que des temps de régulation avec les directeurs de territoires.

A propos du schéma départemental enfance-famille, le Schéma enfance famille 2022-24 bénéficie d'un suivi effectif. Il est conduit par une chargée de mission auprès de la direction DEJS, assuré par la tenue d'instances de pilotage (comité de suivi, COPIL et commission Schéma de l'ODPE), et grâce à des outils de suivi. Pour suivre le schéma au plus près du terrain, les territoires ont élaboré des feuilles de route de mise en œuvre du schéma qui seront également suivies et la trame des rapports d'activité des établissements a été modifiée. Un accompagnement externe par un cabinet permet de renforcer ce suivi.

Enfin, les orientations départementales sont formalisées dans le schéma enfance famille 2020-2024 et sont menées en lien avec les grands chantiers (contractualisations avec l'Etat dans le cadre du plan pauvreté et de la stratégie nationale Prévention et protection de l'enfance, schéma d'accessibilité des services au public, projets internes au département, tels que la priorisation des activités de l'Action sociale polyvalente, la Gestion relation usagers...).

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 22 octobre 2021

DOSSIER N° 2021 DM1 F 34 17

**Politique :** **Finances**

Programme(s) :

**Objet :** **Décision modificative pour 2021**

### Service instructeur : DFI

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement  
fonctionnement

Recettes : investissement  
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Polat

Commission : Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 22 octobre 2021

**DOSSIER N° 2021 DM1 F 34 17**

Numéro provisoire : 3268 - Code matière : 7.1.2.2

Dépôt en Préfecture le : 27-10-2021

Publication le : 27-10-2021

Notification le : 27-10-2021

Exécutoire le : 27-10-2021

Acte réglementaire ou à publier : Oui



## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2021 DM1 F 34 17,

Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Polat au nom de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

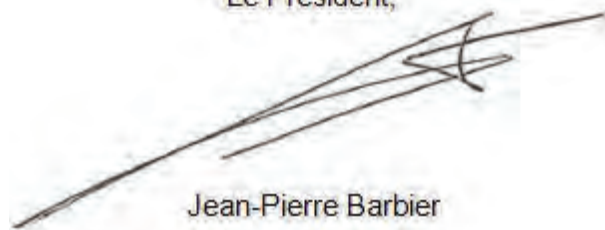
### DECIDE

De voter la décision modificative pour 2021 consolidée en dépenses et recettes à 25 193 504,96 €

	Dépenses	Recettes
BP 2021 (hors reports)	1 682 725 089,71 €	1 759 310 242,49 €
Reports	168 133 630,06 €	118 564 944,81 €
DM 2021	25 193 504,96 €	25 193 504,96 €

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Pierre Barbier

Contre : 16 (Groupe union de la gauche écologiste et solidaire).

Pour : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.

Les grands équilibres.....	2
Les ajustements .....	2
Commission de l'action sociale et des solidarités (A).....	9
Enfance et famille .....	9
Cohésion sociale .....	14
Santé publique.....	17
Personnes âgées.....	20
Personnes handicapées .....	24
Commission du développement, du tourisme, de la montagne, de la forêt, de l'agriculture (B).....	26
Agriculture .....	26
Développement, recherche et innovation.....	30
Attractivité et tourisme .....	32
Montagne .....	34
Environnement et développement durable.....	35
Commission des mobilités, de l'habitat, de l'équipement des territoires, du numérique (C).....	38
Routes .....	38
Transports .....	42
Logement .....	46
Aménagement numérique du territoire.....	50
Solidarité territoriale.....	52
Eau.....	55
Commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports (D) .....	58
Education .....	58
Jeunesse et sport .....	62
Commission de la culture, du patrimoine et de la coopération internationale (E) .....	65
Culture et citoyenneté.....	65
Coopération internationale.....	69
Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux (F).....	70
Sécurité .....	70
Ressources humaines .....	71
Administration générale .....	72
Bâtiments départementaux.....	76

## Les grands équilibres

Après une année de crise sanitaire et un vote exceptionnel du budget primitif le 1<sup>er</sup> avril 2021, cette décision modificative est la première et unique de l'année.

Elle permet sur l'ensemble de nos politiques, de mettre en adéquation nos inscriptions budgétaires et nos prévisions de réalisations sur l'exercice.

En fonctionnement, la hausse importante de nos recettes (+ 51,84 M€) permet de compenser la hausse de nos dépenses (+ 18,56 M€) et aussi d'augmenter de manière très significative notre capacité d'autofinancement (+ 33,28 M€).

Les marges de manœuvre ainsi dégagées ajoutées aux nouvelles recettes d'investissement (+ 10,34 M€) permettent de financer nos dépenses d'équipement (+ 3,58 M€) et de réduire fortement notre recours à l'emprunt budgétaire (- 40,04 M€).

## Les ajustements

Le budget consolidé du Département s'établit, pour 2021, comme suit :

	Dépenses	Recettes
BP 2021 (hors reports)	1 682 725 089,71 €	1 759 310 242,49 €
Reports	168 133 630,06 €	118 564 944,81 €
DM 2021	25 193 504,96 €	25 193 504,96 €

**Le projet de décision modificative consolidée, que je vous soumetts s'élève à 25 193 504,96 € en dépenses et recettes.**

## **Les dépenses de fonctionnement**

Les principales évolutions des dépenses de fonctionnement sont :

- + 4,41 M€ pour la politique « Personnes âgées », hausse très majoritairement liée aux ajustements nécessaires pour accompagner de manière volontariste les SAAD : poursuite de la MIG Crise jusqu'au 31 mai 2021, soutien dans le cadre de la restructuration de la grille des emplois et des salaires entraînant une forte hausse de leur masse salariale (avenant 43) ;
- + 2,36 M€ pour la politique « Enfance » pour tenir compte d'une meilleure adaptation des modalités d'accueil et de l'évolution du nombre d'enfants pris en charge par l'ASE ;
- + 1,14 M€ pour la politique « Jeunesse et sport », directement liée au soutien aux clubs sportifs suite à la crise Covid et au financement des nouveaux dispositifs adoptés par l'assemblée départementale dans le cadre du Pack'loisirs et son évolution pour la rentrée 2021 ;
- + 7,46 M€ au titre de la politique « Ressources humaines » principalement pour tenir compte de besoins en matière de renforts de personnels liés à la crise sanitaire, de moyens humains affectés aux centres de vaccination, et aussi pour tenir les engagements pris au niveau des agents sur la mise en œuvre plus large de l'attribution des tickets restaurant ;
- + 2,52 M€ pour la politique « Finances » dont près de la moitié correspond aux réajustements des provisions départementales (garanties d'emprunt et DSP). Le reste est essentiellement lié à la comptabilisation d'indus de taxe d'aménagement et à l'ajustement de notre contribution au fonds national de péréquation des DMTO.

## **Les recettes de fonctionnement**

Les principales évolutions des recettes de fonctionnement sont :

- + 45,35 M€ sur la politique « Finances » dont 40,26 M€ de fiscalité indirecte (30 M€ au titre des droits de mutation pour ajuster la prévision au vu des encaissements d'ores et déjà réalisés et 10,26 M€ au titre du fonds de péréquation des DMTO) et 4,87 M€ (dont 3,05 M€ CVAE) de fiscalité directe pour adapter les recettes aux dernières notifications reçues ;
- + 7,50 M€ pour la politique « Personnes âgées » dont + 3,82 M€ au titre de l'hébergement notamment en lien avec le recouvrement sur succession (+ 2,21 M€) et + 3,35 M€ au titre du soutien à domicile visant essentiellement à prendre en compte la participation partielle de la CNSA au financement de l'avenant 43 (+ 2,46 M€) et de la prime COVID pour les salariés des SAAD (+ 0,89 M€) ;
- - 2,84 M€ sur la politique « Education » résultant de l'instauration du tarif unique à 2 € pour tous les collégiens.

## **Les dépenses d'investissement**

Les principales évolutions des dépenses d'investissement sont :

- + 6,15 M€ au titre de la « Solidarité territoriale » majoritairement lié à la mise en œuvre du « Plan Ecoles » particulièrement sollicité et aux aides aux communes ;
- + 4,32 M€ pour la politique « Bâtiments départementaux » pour tenir compte de l'avancement des opérations relatives à la construction des maisons du Département et des centres médico-sociaux et permettre la finalisation de projets d'acquisitions ;
- + 2,64 M€ pour la politique « Culture » eu égard à la dynamique des plans et des opérations du Département et afin d'honorer le versement des subventions pour le programme de restauration du patrimoine ;
- - 1,29 M€ pour la politique « Routes », essentiellement en raison du décalage de livraison de centres d'entretien routier et afin de prendre en compte l'avancement des différents projets ;
- - 1,84 M€ au titre de la politique « Transport » dans l'attente d'une actualisation et de la finalisation d'un PPI, objet de la convention partenariale conclue avec le SMMAG ;
- - 2,96 M€ pour la politique « Développement » correspondant au rythme de la poursuite de l'aménagement de la zone industrialo-portuaire INSPIRA et de l'avancement des projets Tiers-lieux ;

- - 7,60 M€ pour la politique « Education » lié à des ajustements d'opérations en matière de construction et réhabilitation (- 5,47 M€) et de maintenance (- 2,07 M€) des collèges.

### **Les recettes d'investissement**

Les principales évolutions des recettes d'investissement sont :

- - 32,04 M€ sur la politique « Finances » dont une réévaluation du montant de FCTVA (+ 8 M€) compte tenu des taux importants de réalisation en 2020 et une baisse du recours à l'emprunt de - 40,04 M€ ;
- + 1,36 M€ pour la politique « Bâtiments » lié au subventionnement de plusieurs opérations départementales et aux ventes foncières.

### **Les inscriptions équilibrées en dépenses et recettes**

Les inscriptions équilibrées en dépenses et recettes concernent notamment :

- 2,80 M€ pour les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes en fonctionnement.

Je vous propose de vous prononcer sur ce projet de décision modificative pour 2021 arrêté et consolidé à la somme de 25 193 504,96 € en dépenses et recettes.

	Dépenses	Recettes
Investissement	3 576 786,96 €	-29 702 626,02 €
Fonctionnement	21 616 718,00 €	54 896 130,98 €
<b>Total</b>	<b>25 193 504,96 €</b>	<b>25 193 504,96 €</b>

## Autorisations de programme et Autorisations d'engagement

### Autorisations de programme

Les clôtures, créations et réajustements, proposés dans les rapports séparés, concernent les secteurs suivants :

#### Clôtures d'AP

Politique	AP	Code programme	Description AP/EPCP	Mt voté	Mvt prévu	Nouveau montant proposé
03 - Politique de la ville	6A72	2003P020	2008 BP 6A72 ANRU av2009 T4	3 402 029,00	- 398 461,33	3 003 567,67
<b>03 - Politique de la ville</b>				<b>3 402 029,00</b>	<b>- 398 461,33</b>	<b>3 003 567,67</b>
09 - Routes	1A1E	1999P113	2013 BP 1A1E Etudes courantes T3	1 730 000,00	- 138 630,70	1 591 369,30
	1A2G	1999P114	2014 BP 1A2G Pistes cyclables T2	7 020 000,00	- 71 374,15	6 948 625,85
	1A77	1999P113	2008 DM1 1A77 Etudes Voirie 3 T3	3 782 000,00	- 21 238,04	3 760 761,96
	1A96	1999P113	2010 BP 1A96 Etudes voirie 4 T3	1 420 000,00	- 50 239,22	1 369 760,78
	1A9F	1999P114	2014 BP 1A9F Sécurité carrefours T2	3 944 000,00	- 4 608,55	3 939 391,45
	1A9G	1999P113	2015 BP 1A9G Etudes structurantes T3	2 070 000,00	- 77 177,45	1 992 822,55
<b>09 - Routes</b>				<b>19 966 000,00</b>	<b>- 363 268,11</b>	<b>19 602 731,89</b>
10 - Transports	1A8C	1999P118	2012 BP 1A8C Transport aérien T1	4 000 000,00	- 471 861,03	3 528 138,97
<b>10 - Transports</b>				<b>4 000 000,00</b>	<b>- 471 861,03</b>	<b>3 528 138,97</b>
11 - Logement	6A1F	1999P027	2013 BP A1F PLAI 2013	2 410 000,00	- 163 422,00	2 246 578,00
	6A4I	2011P007	2016 BP 6A4I Plan Départemental de l'Habitat	500 000,00	- 379 500,00	120 500,00
	6A5G	1999P027	2014 BP 6A5G Logement social	2 700 000,00	- 500 610,00	2 199 390,00
	6A99	1999P027	2010 DM1 A99 ANRU1/prog PLAI 2010-2011	13 692 000,00	- 627 603,47	13 064 396,53
<b>11 - Logement</b>				<b>19 302 000,00</b>	<b>- 1 671 135,47</b>	<b>17 630 864,53</b>
22 - Développement Recherche Innovation	6A6G	2006P017	2014 BP 6A6G Pôles compétitivité 17è et 18è appels à projet	2 800 000,00	- 427 223,45	2 372 776,55
	6A7E	2006P017	2013 BP 6A7E Pôle 15è et 16è appel à projet	3 000 000,00	- 438 764,00	2 561 236,00
	6A7G	2006P017	2015 BP 6A7G Pôles compétitivité 19è et 20è appels à projet	2 800 000,00	- 925 149,08	1 874 850,92
	6A7I	1999P023	2016 DM1 6A7I Recherche et Innovation T5	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
<b>22 - Développement Recherche Innovation</b>				<b>12 600 000,00</b>	<b>- 1 791 136,53</b>	<b>10 808 863,47</b>
23 - Attractivité et tourisme	1A2A	1999P028	2010 DM2 1A2 Hébergements touristiques	7 000 000,00	- 7 000 000,00	0,00
	2A2B	2010P020	2011 BP 2A2B Chemin de Fer de la Mure	4 011 760,00	- 3 711 233,44	300 526,56
<b>23 - Attractivité et tourisme</b>				<b>11 011 760,00</b>	<b>- 10 711 233,44</b>	<b>300 526,56</b>
<b>Somme :</b>				<b>70 281 789,00</b>	<b>- 15 407 095,91</b>	<b>54 874 693,09</b>

#### Nouvelles AP

Politique	AP	Code programme	Description AP/EPCP	Mt voté	Mvt prévu	Nouveau montant proposé
20 - Environnement et développement durable	6A6S	1999P106	2021 DMA6S ENS Passage à faune Notre Dame de l'Osier PR	0,00	319 812,00	319 812,00
<b>20 - Environnement et développement durable</b>				<b>0,00</b>	<b>319 812,00</b>	<b>319 812,00</b>
<b>Somme :</b>				<b>0,00</b>	<b>319 812,00</b>	<b>319 812,00</b>

Evolution AP

Politique	AP	Code programme	Description AP/EPCP	Mt voté	Mvt prévu	Nouveau montant proposé
01 - Enfance et famille	4A6F	2013P001	2014 BP 4A6F Construction Bât le Charmeyran T1	10 450 000,00	- 63 406,00	10 386 594,00
<b>01 - Enfance et famille</b>				<b>10 450 000,00</b>	<b>- 63 406,00</b>	<b>10 386 594,00</b>
07 - Education	1A1J	2002P003	2017 BP AP1J Construction et réhab collèges T1	141 457 500,00	828 687,00	142 286 187,00
	1A45	2002P003	2006 DM3 1A45 Construction et réhabilitation collèges T1	53 477 263,00	731 508,00	54 208 771,00
	1A6K	2002P003	2018 DM1 A6K Construction et réhabilitation collèges	100 157 000,00	1 714 000,00	101 871 000,00
	1A80	2002P003	2008 DM2 1A80 Construction, réhabilitation Collèges T1	40 424 440,00	135 733,00	40 560 173,00
	1A9E	2002P003	2013 BP AP9E Construction et réhab collèges T1	34 525 000,00	1 227 440,00	35 752 440,00
<b>07 - Education</b>				<b>370 041 203,00</b>	<b>4 637 368,00</b>	<b>374 678 571,00</b>
08 - Jeunesse et sports	5A8Q	1999P085	2021 BP AP8Q Plan Réhabilitation Piscines	1 800 000,00	4 200 000,00	6 000 000,00
<b>08 - Jeunesse et sports</b>				<b>1 800 000,00</b>	<b>4 200 000,00</b>	<b>6 000 000,00</b>
09 - Routes	1A1I	1999P113	2016 BP 1A1I Etudes courantes T3	2 300 000,00	- 250 000,00	2 050 000,00
	1A1K	1999P114	2018 BP 1A1K Sécurité risques	10 500 000,00	400 000,00	10 900 000,00
	1A3P	1999P111	2021 BP A3P Entretien réseau routier	1 400 000,00	1 500 000,00	2 900 000,00
	1A6D	1999P113	2013 BP 1A6D Renforcement extension réseau routier T1	26 130 000,00	- 68 000,00	26 062 000,00
	1A6H	1999P113	2016 BP 1A6H Renforcement extension réseau routier T1	61 490 000,00	- 3 000 000,00	58 490 000,00
	1A7J	2007P011	2018 BP AP7J PPRC 2018-2020 T1	17 217 760,00	178 200,00	17 395 960,00
	1A8E	1999P111	2013 BP 1A8E Entretien réseau routier	1 725 000,00	- 552 000,00	1 173 000,00
	1A8H	1999P114	2016 BP 1A8H Sécurité carrefours T2	6 500 000,00	- 200 000,00	6 300 000,00
	1A97	1999P113	2010 BP 1A97 Etudes voirie 5 T3	3 170 000,00	- 175 000,00	2 995 000,00
	1A9I	1999P114	2017 BP 1A9I Pistes cyclables T2	7 700 000,00	1 500 000,00	9 200 000,00
	3A2P	1999P113	2021 BP A2P Etudes structurantes	4 400 000,00	1 000 000,00	5 400 000,00
	4A4P	1999P114	2021 BP A4P Pistes cyclables Appel à projet Vélo	5 000 000,00	2 500 000,00	7 500 000,00
<b>09 - Routes</b>				<b>147 532 760,00</b>	<b>2 833 200,00</b>	<b>150 365 960,00</b>
10 - Transports	1A8L	2019P005	2019 BS 1A8L Modernisation ENAC	9 500 000,00	3 400 000,00	12 900 000,00
	6A2I	1999P119	2016 BP 6A2I Transport ferroviaire Pôles d'échanges T4	6 000 000,00	1 000 000,00	7 000 000,00
<b>10 - Transports</b>				<b>15 500 000,00</b>	<b>4 400 000,00</b>	<b>19 900 000,00</b>
11 - Logement	6A2H	1999P027	2015 BP A2H PLAI 2015	2 700 000,00	- 511 480,00	2 188 520,00
<b>11 - Logement</b>				<b>2 700 000,00</b>	<b>- 511 480,00</b>	<b>2 188 520,00</b>
15 - Eau	8A1Q	1999P098	2021 BP A1Q Programmation assainissement 2021	3 000 000,00	500 000,00	3 500 000,00
	8A2N	1999P098	2020 BP A2N Programmation assainissement 2020	7 000 000,00	- 600 000,00	6 400 000,00
	8A8M	2009P028	2020 BP A8M Projets d'irrigation exceptionnels	5 905 000,00	3 065 000,00	8 970 000,00
	9A1N	1999P099	2020 BP A1N Programmation eau potable 2020	3 700 000,00	900 000,00	4 600 000,00
	9A9P	1999P099	2021 BP A9P Programmation eau potable 2021	1 500 000,00	1 000 000,00	2 500 000,00
<b>15 - Eau</b>				<b>21 105 000,00</b>	<b>4 865 000,00</b>	<b>25 970 000,00</b>
16 - Agriculture	4A7P	1999P044	2021 BP A7P Méthanisation 2021	1 150 000,00	- 670 000,00	480 000,00
<b>16 - Agriculture</b>				<b>1 150 000,00</b>	<b>- 670 000,00</b>	<b>480 000,00</b>
20 - Environnement et développement durable	6A5N	1999P106	2020 BP A5N ENS sites locaux 2020	830 000,00	- 266 626,86	563 373,14
<b>20 - Environnement et développement durable</b>				<b>830 000,00</b>	<b>- 266 626,86</b>	<b>563 373,14</b>
24 - Culture et citoyenneté	1A1O	2001P021	2019 DMA1O Maintenance bâtiments culturels T3	1 000 000,00	850 000,00	1 850 000,00
	1A4E	2001P021	2013 BP 1A4E Archives départementales	37 000 000,00	562 000,00	37 562 000,00
	1A4O	2001P021	2020 BS A4O Construction, rénovation et réhab. bât culturels	5 300 000,00	1 000 000,00	6 300 000,00
	1A5E	2001P021	2013 BP 1A5E Maintenance bâtiments culturels T2	11 224 830,00	1 530 000,00	12 754 830,00
	1A7K	2007P013	2018 DM2 1A7K bibliothèque départementale T2	1 170 000,00	230 000,00	1 400 000,00
<b>24 - Culture et citoyenneté</b>				<b>55 694 830,00</b>	<b>4 172 000,00</b>	<b>59 866 830,00</b>
33 - Bâtiments départementaux	1A4C	2002P010	2012 BP1A4C Construction MDD et CMS	38 335 000,00	1 020 000,00	39 355 000,00
	1A5C	2002P010	2012 BP 1A5C Mise aux normes des Bâts T1	3 853 800,00	291 300,00	4 145 100,00
	1A6L	2002P010	2019 BS 1A6L rénovation thermique HDD	12 000 000,00	1 700 000,00	13 700 000,00
	1A7C	2005P033	2012 BP 1A7C Acquisition Bâts	18 450 000,00	1 450 000,00	19 900 000,00
<b>33 - Bâtiments départementaux</b>				<b>72 638 800,00</b>	<b>4 461 300,00</b>	<b>77 100 100,00</b>
<b>Somme :</b>				<b>699 442 593,00</b>	<b>28 057 355,14</b>	<b>727 499 948,14</b>

**Autorisations d'engagement**

Les réajustements et créations proposés dans les rapports séparés, concernent les secteurs suivants :

Evolution AE

Politique	AP	Code programme	Description AP/EPCP	Mt voté	Mvt prévu	Nouveau montant proposé
04 - Santé publique	6AE3	2005P016	2019 DMAE03 structuration de l'offre de soins	4 012 000,00	167 500,00	4 179 500,00
<b>04 - Santé publique</b>				<b>4 012 000,00</b>	<b>167 500,00</b>	<b>4 179 500,00</b>
<b>Somme :</b>				<b>4 012 000,00</b>	<b>167 500,00</b>	<b>4 179 500,00</b>

## **Constitution et reprises de provision**

### **Provision :**

En application de la délibération du 25 juin 2001, un réajustement annuel des provisions pour garantie d'emprunt doit être opéré afin de répondre à la couverture de 10 % du capital restant dû (CRD) N-1 des emprunts garantis au bénéfice des personnes morales de droit privé, hors logement social.

Ce réajustement, calculé sur le CRD constaté au 31/12/2020 pour ce type d'emprunt garanti, conduit à une provision complémentaire de 850 423 €.

### **Reprises de provision :**

Les «créances irrécouvrables» font l'objet d'une provision constituée lors des BP dans l'attente de l'état du Payeur Départemental relatif aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes au titre de l'exercice.

Au vu de l'état des restes à recouvrer transmis pour 2021, il convient de reprendre cette provision à hauteur de 437 075,26 €.

Cette reprise conduit à solder la provision constituée au BP 2020 pour 137 075,26 € et à reprendre la provision constituée au BP 2021 pour sa totalité soit 300 000 €.

Lors du vote du BP 2021, des crédits pour reprises de provision à hauteur de 7 M€ ont été prévus. L'instruction des dossiers étant close, il convient de reprendre les trois provisions pour «divers aléas » constituées lors de la DM2 de 2017 pour leur montant total, soit 3 M€ ; pour un montant total de 4 M€ les deux provisions pour «avances RSA», l'une de 2,6 M€ constituée lors de la DM1 de 2014, et l'autre de 1,4 M€ constituée lors de la DM2 de 2017.

## **Montant des dépréciations pour 2021**

La délibération n°2017 DM2 F 34 11 du 20 octobre 2017 a défini les cadences de dépréciation des subventions d'équipement versées dans le cadre des DSP. Actuellement trois DSP signées par le Département sont concernées : l'aéroport, l'aménagement numérique et le chemin de fer de La Mure.

Ainsi, le montant des dépréciations au titre de 2021 se compose de la manière suivante :

DSP	Budget	Montant de la dépréciation 2021
Aéroport	Principal	807 543,00
Chemin de fer de la Mure	Principal	768 542,00
Aménagement numérique	Annexe	419 874,00



## Taxe d'aménagement

La ventilation des nouvelles dépenses par politique est la suivante :

DEPENSES	BP21	DM 2021			TOTAL 2021
	TOTAL	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
Environnement	6 293 236,00	690 572,00	420 990,00	1 111 562,00	7 404 798,00
Eau	910 000,00	358 000,00	1 500 000,00	1 858 000,00	2 768 000,00
Agriculture	1 360 000,00	80 500,00	-150 000,00	-69 500,00	1 290 500,00
Forêt filère bois	262 000,00	0,00	0,00	0,00	262 000,00
Logement	1 920 000,00	150 627,80	0,00	150 627,80	2 070 627,80
Attractivité et tourisme	848 550,00	180 000,00	587 754,00	767 754,00	1 616 304,00
Routes	1 270 000,00	0,00	0,00	0,00	1 270 000,00
Culture et citoyenneté	956 214,00	25 000,00	146 000,00	171 000,00	1 127 214,00
Coopération internationale	15 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	25 000,00
Jeunesse et sports	362 500,00	0,00	50 000,00	50 000,00	412 500,00
Bâtiments départementaux	17 000,00	1 700,00	0,00	1 700,00	18 700,00
Ressources humaines	2 145 500,00	281 000,00	0,00	281 000,00	2 426 500,00
Finances	1 140 000,00	706 339,00	0,00	706 339,00	1 846 339,00
<b>TOTAL</b>	<b>17 500 000,00</b>	<b>2 483 738,80</b>	<b>2 554 744,00</b>	<b>5 038 482,80</b>	<b>22 538 482,80</b>

## **Commission de l'action sociale et des solidarités (A)**

### **Enfance et famille**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

L'évolution du nombre d'enfants pris en charge par l'ASE a évolué de + de 4,4 % au cours des mois de janvier à avril 2021. De nouveaux dispositifs de prise en charge ont été actionnés afin de s'adapter aux besoins.

Des besoins de crédits sont sollicités sur les séjours en prix de journée Isère du dispositif MNA. L'activité des techniciennes d'intervention sociale et familiale et des assistants à la vie scolaire continue de croître.

### **1. Fonctionnement**

#### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 2 357 428 €**

##### **1.1.1. Subventions et autres dépenses : - 76 772 €**

#### **Autres actions transversales protection de l'enfance : - 76 772 €**

Un crédit complémentaire de 1 500 € est nécessaire afin de procéder à l'achat de produits alimentaires pour réserver un accueil de qualité aux mineurs non accompagnés primo-arrivants.

Afin de prendre en charge le financement du nouveau logiciel Nemo Web pour le suivi des mineurs non accompagnés, il est demandé d'inscrire un crédit de 11 000 €.

100 000 € sont transférés afin de financer le projet expérimental de mise en place d'une équipe mobile par le CHAI en direction des adolescents en fragilité psychiatrique.

Il est demandé d'inscrire un crédit supplémentaire de 10 000 € pour la prise en charge des remboursements à la CAF des allocations familiales indûment perçues.

728 € sont nécessaires pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes.

##### **1.1.2. Accompagnement à domicile et soutien parental : + 318 000 €**

#### **Soutien parental : - 340 000 €**

Il est demandé de restituer 40 000 € sur la ligne de financement des secours d'urgence en numéraire au vu de la consommation réalisée en 2020, du prévisionnel des dépenses 2021 et de l'usage de chèques d'accompagnement personnalisé.

Il est également proposé de restituer 300 000 € (2,3 M€ votés au BP 2021) sur la ligne de financement consacré aux chèques d'accompagnement personnalisé, portant sur des besoins dans les domaines de l'alimentation et de l'hygiène.

#### **Accompagnement à domicile : + 658 000 €**

Un crédit complémentaire de 655 000 € pour les AVS (78 000 €) et TISF (577 000 €) est demandé en raison de la reprise des déficits 2019 et de l'augmentation du nombre d'heures effectuées (temps de rédaction des rapports et de formation obligatoire de ces intervenants).

Crédits délégués aux territoires : il est demandé un crédit complémentaire de 15 000 € afin de financer des heures d'intervention à domicile autour d'activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants, interventions axées sur la question éducative de manière plus soutenue. Cette demande sera financée :

- par transfert de crédits à partir des AESF à hauteur de 12 000 € ;
- par un crédit complémentaire de 3 000 €.

1.1.3. Centre de planification et d'éducation familiale : - 1 000 €

**CPEF Bièvre Valloire** : - 1 000 €

1.1.4. Santé mères et enfants : + 23 500 €

**Actions santé PMI Territoires** : + 23 500 €

Il est demandé d'inscrire un crédit complémentaire de 23 500 € afin de financer les dépenses d'interprétariat, dépenses en augmentation en raison du nouveau marché d'interprétariat.

1.1.5. Accueil familial : + 155 000 €

**Frais d'entretien enfant en famille d'accueil** : + 65 000 €

Crédits délégués aux territoires : il convient de demander un crédit supplémentaire de 65 000 € afin de prendre en charge les dépenses pharmaceutiques, hygiène, appareillages, colonies et frais de taxi.

**Forfaits attribués aux assistants familiaux** : + 90 000 €

Les forfaits versés par la DRH ont été budgétés à 6 328 500 €. Il a été voté à la CP du 16 juillet 2021 la majoration exceptionnelle de l'indemnité journalière d'entretien pour couvrir les dépenses supplémentaires liées au confinement, portant son montant de 15,25 € à 20,25 € par jour et par enfant (+ 5 euros) pour une durée de 15 jours en avril 2021, soit un coût supplémentaire de 87 100 €. De plus, le nombre d'accueils augmentera à partir du mois de septembre 2021 suite à la reprise de l'activité de l'association la Sauvegarde.

1.1.6. Prise en charge en/hors établissement : + 886 600 €

**Frais d'entretien en établissement** : + 782 400 €

Dotation globale

Ce besoin de crédits se justifie par :

- une baisse des résultats (à affecter en réduction des charges de fonctionnement - 754 765 € entre 2020 et 2021) ;
- le nombre de jeunes accueillis en 2021 sur la période de janvier - avril 2021 augmente de + 4,4 % ;
- l'impact des mesures nouvelles de 2020 en année pleine ;
- des mesures ponctuelles sur les hébergements d'accueil d'urgence nécessitant de plus en plus fréquemment des renforts de personnels pour assurer la prise en charge spécifique d'enfants présentant des pathologies psychiatriques. Les mineurs avec une notification MDPH représentent 19 % des mineurs confiés à l'ASE. Les services de l'ASE pallient le déficit des places en IME/ITEP et également des glissements de jeunes relevant de la Protection judiciaire de la jeunesse ;
- le déploiement de structures sur des petites unités externalisées (Les Tisserands : site de la Ravignouse, Le Charmeyran : site de Eydoche) sur 4 mois en 2021 ;

Prix journée

Le crédit de 13 841 000 € dédié au dispositif spécifique des MNA, ne permet pas de couvrir l'augmentation des besoins.

Un service d'accueil et d'orientation (SAO) de 45 places a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 2021 en complément du nouveau dispositif MNA.

Un service de 20 places de MNA est maintenu transitoirement du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 au sein du FJT de la Fondation d'Auteuil à la Côte Saint-André, afin de permettre aux jeunes mineurs déjà accueillis actuellement de terminer leur formation et de préparer leur sortie (coût durant cette période : 134 200 €).

Afin de permettre de financer le dispositif, il est demandé un crédit complémentaire de 770 000 €. Ainsi, il est donc proposé :

- d'effectuer un transfert de crédits à hauteur de 100 000 € ;
- de demander un crédit supplémentaire 670 000 € dont 119 000 € liés à la mise en œuvre d'un projet sur les maraudes en direction des familles avec enfants.

Crédits délégués aux territoires : 12 000 € pour répondre aux besoins identifiés, honoraires médicaux et paramédicaux mais également les séjours de rupture pour les enfants en difficulté d'adaptation.

#### **Frais d'entretien hors établissement : + 104 200 €**

Il est demandé d'inscrire un crédit supplémentaire de 93 800 € afin de prendre en charge les dépenses d'entretien, d'éducation et de transports des jeunes. Cette demande s'explique par la progression du nombre de contrats jeunes majeurs (MNA) et la préparation des jeunes à la sortie des dispositifs ASE.

Crédits délégués aux territoires : 10 400 € pour couvrir les dépenses relatives aux frais d'hébergement en auberge de jeunesse, et les frais avancés par les familles de parrainage.

#### 1.1.7. Accueil par le réseau primaire : + 50 000 €

#### **Tiers dignes de confiance et parrainages : + 50 000 €**

Cette demande est liée au développement des accueils des mineurs chez un tiers (parrainage, tiers digne de confiance) permettant de tenir compte du réseau familial et primaire et de prévenir le placement en établissement.

#### 1.1.8. Espaces de rencontres : + 15 000 €

#### **Lieux d'exercice droit de visite médiation familiale : + 15 000 €**

Ce besoin est lié à l'augmentation des frais d'entretien des locaux en raison de la crise sanitaire, à l'augmentation de l'activité externalisée.

#### 1.1.9. Dérogations et demandes spécifiques : + 939 100 €

Un crédit complémentaire de 900 000 € est demandé pour pallier l'augmentation des frais de prise en charge qui s'explique par :

- la hausse de l'activité 2021 par rapport à l'exercice 2020 : + 5 080 journées, notamment consécutive à l'accueil de nombreuses fratries avec de jeunes enfants avec des prises en charge de longue durée par décision judiciaire ;
- l'augmentation des prix de journée ;
- à noter également que les crédits demandés initialement au BP 2021 ont été réduits à hauteur de 500 000 €.

Afin de prendre en charge les dépenses AED et AEMO hors Isère, un besoin de crédits a été identifié à hauteur de 54 100 €.

1.1.10. Accompagnement des jeunes : + 48 000 €

**Maison des adolescents : + 23 000 €**

Cette demande se justifie par une diminution des excédents entre 2018 et 2019 qui entraîne une augmentation du budget 2021.

**Dispositifs expérimentaux JM : + 25 000 €**

Un crédit complémentaire de 25 000 € est demandé afin de :

- prendre en charge l'extension de la prestation aux mineurs à partir de 17 ans en hébergement et accompagnement ;
- prendre en compte la reprise partielle du déficit de l'exercice 2020 de 22 000 € lié à la crise sanitaire (période de confinement) qui n'a pas permis la montée en charge de l'activité.

**1.2. Recettes de fonctionnement : + 425 000 €**

1.2.1. Santé mères et enfants : + 20 000 €

**Prévention périnatale PMI : + 70 000 €**

Suite au choix des actions à mener par le Département dans le cadre du plan pauvreté, il est prévu une participation de l'Etat à hauteur de 70 000 € dans le cadre du financement de l'action « Recentrer les moyens de la PMI sur la prévention précoce, le soutien et l'accompagnement à la parentalité à travers les visites à domicile (VAD) des puéricultrices ».

**Santé des enfants confiés : - 50 000 €**

La baisse des recettes s'explique par une moindre activité durant la période COVID.

1.2.2. Dispositifs expérimentaux jeunes majeurs : + 405 000 €

Suite aux choix des actions départementales à mener dans le cadre du plan pauvreté, il est prévu une participation de l'Etat à hauteur de 405 000 € pour le financement de l'action « Prévenir toute sortie sèche pour les jeunes sortants de l'ASE ».

## **2. Investissement**

**2.1. Dépenses d'investissement : - 6 999,35 €**

2.1.1. Prise en charge en établissement : + 80 000 €

Créances sur particuliers autres personnes de droit privé

Une demande de crédits complémentaires est envisagée à hauteur de 80 000 €, et se décompose de la manière suivante :

- **50 000 € afin de régulariser l'avance versée au lieu de vie et d'accueil « La Main tendue » pour la réalisation de travaux ;**
- **30 000 € afin de prévoir le versement d'une avance au lieu de vie et d'accueil « Second souffle » pour un démarrage de l'activité en décembre 2021.**

2.1.2. Bâtiment enfance : - 86 999,35 €

Il est demandé de restituer 16 999,35 € de crédits de paiement 2021 en raison de l'ajustement des dépenses en lien avec la fin de l'opération de travaux effectuée au bâtiment enfance Le Charmeyran.

Un crédit de 70 000 € est restitué, ces crédits avaient été initialement prévus pour des études de faisabilité dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle structure d'accueil d'urgence dans le Nord Isère.

## **2.2. Recettes d'investissement : + 80 000 €**

### **2.2.1. Prise en charge en établissement : + 80 000 €**

Il est demandé d'inscrire une recette de 80 000 € correspondant :

- au remboursement prévu par l'association « la Main tendue » suite à l'avance effectuée par le Département pour le démarrage des travaux du lieu de vie en juin 2021 (50 000 €) ;
- au remboursement prévu par l'association « Second Souffle » suite à l'avance versée par le Département pour le démarrage de l'activité du lieu de vie prévu en décembre 2021 (30 000 €).

## **3. Création / Mouvements d'AP**

AP6F, il est demandé de diminuer l'autorisation de programme de 63 406 €, car l'opération de travaux prévue pour le bâtiment enfance Le Charmeyran arrive à échéance.

### **BUDGET PRINCIPAL**

Les mouvements budgétaires sollicités au titre de la politique publique « Cohésion sociale » intègrent, entre autres, la restitution des crédits suivants au vu des besoins identifiés pour 2021 :

- 105 000 € (fonctionnement et investissement) sur l'enveloppe consacrée aux conférences territoriales de solidarité suite à la non-programmation d'action liée à la crise COVID.
- - 540 000 € sur le budget voté pour le Plan Emploi Isère afin d'être à même de réaliser une partie des actions en 2022.
- - 1 000 000 € en dépense et - 1 000 000 € en recette sur les lignes destinées au FSE+ suite au report par l'Etat du dispositif.

Par ailleurs, il est proposé de renforcer l'enveloppe d'investissement consacrée aux projets portés par les structures d'insertion de l'insertion par l'activité économique (50 000 €) et d'ajuster la contribution financière 2021 de l'Etat pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : + 364 446,64 € en recette.

## **1. Fonctionnement**

### **1.1. Dépenses de fonctionnement : - 1 377 714 €**

#### **1.1.1. Revenu minimum d'insertion : + 42 863 €**

**Charges exceptionnelles ex RMI : + 42 863 €**

Ces crédits sont nécessaires pour procéder à des admissions en non-valeur relatives aux titres émis concernant l'ex allocation RMI.

#### **1.1.2. Accompagnement social : - 42 150 €**

**Insertion des jeunes : - 2 150 €**

Il s'agit d'un ajustement de crédits.

**Accompagnement social global délégué : - 10 000 €**

Il est demandé de rendre 10 000 € sur la ligne « accompagnement à la sédentarisation » du fait du nombre réduit d'actions à la sédentarisation mises en œuvre en 2021.

**Innovation sociale : - 30 000 €**

Une restitution de 30 000 € est proposée car le lancement de certains projets a été retardé du fait du contexte sanitaire Covid (temps collectifs professionnalisation...).

#### **1.1.3. Programme départemental d'insertion vers l'emploi : - 540 000 €**

**Plan Isère Emploi : - 540 000 €**

Pour faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences, le Département a voté au BP 2021 une enveloppe exceptionnelle de 1 000 000 € (Budget « Cohésion sociale ») pour financer le Plan Isère Emploi (PIE) qui se décline en trois axes : dynamiser l'accompagnement de tous les allocataires du RSA vers l'activité et l'emploi ; renforcer le partenariat avec les acteurs économiques pour identifier des opportunités d'emploi durable, accessibles aux publics en

insertion ; s'appuyer sur les compétences du Département pour faciliter l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Au regard de l'avancée de la mise en œuvre des projets inscrits dans ce plan et de sa déclinaison opérationnelle dans les différentes politiques publiques concernées (ressources humaines, autonomie...), il est proposé de restituer les crédits qui ne seront pas mobilisés en 2021 soit 540 000 €. L'inscription de ces crédits sera de nouveau proposée dans le cadre du BP 2022 pour financer :

- la création d'équipes pour réaliser des missions d'entretien des espaces verts, de gestion des déchets et petits travaux de maintenance (Axe 3 – action 4 du PIE) et également de former et d'accompagner des allocataires du RSA vers un emploi pérenne ;
- la création de postes dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité lié à la rénovation et la modernisation des processus d'orientation et de démarrage de l'accompagnement, en particulier dans le cadre des entretiens individuels, sur les territoires identifiés (Axe 1 – action 1 du PIE) ;
- le projet ayant pour finalité de faciliter le recrutement des allocataires du RSA dans le secteur Autonomie (EHPAD) (Axe 3 – action 5 du PIE).

1.1.4. « Fond Social Européen » : - 1 000 000 €

#### **Fonds social européen + (FSE +) 2021-2027 : - 1 000 000 €**

Lors de la séance publique du 23 octobre 2020, le Conseil départemental a fait le choix de se porter candidat pour être organisme intermédiaire de gestion d'une subvention globale FSE+ sur la période 2021-2027. A ce titre, une enveloppe de 1 million d'euros a été votée en dépense et en recette au BP 2021.

Compte tenu du retard pris par l'Europe et l'Etat sur le dossier FSE+, il n'y aura pas de programmation d'opérations FSE+ en 2021. Le démarrage de programmation est annoncé pour janvier 2022. C'est pourquoi, il est proposé de restituer l'inscription budgétaire de 1 M€ votée en dépense au BP 2021.

1.1.5. Revenu de solidarité active : + 304 373 €

#### **Charges exceptionnelles RSA : + 304 373 €**

Ces crédits sont nécessaires pour procéder à des admissions en non-valeur (+ 278 163 €) et des créances éteintes (+ 26 210 €) relatives aux titres RSA.

1.1.6. Conférences territoriales des solidarités : - 120 000 €

#### **Conférences territoriales des solidarités : - 120 000 €**

Une restitution de 120 000 € est proposée sur la ligne de financement en fonctionnement des CTS au vu de la baisse des actions mises en place en 2021 du fait du contexte sanitaire.

1.1.7. Plan citoyenneté : - 22 800 €

#### **Prévention de la radicalisation : - 19 800 €**

Il convient de procéder à une restitution de 19 800 € sur la ligne de prestations consacrée à la prévention de la radicalisation, car le programme de formation action prévu sur le TAG (Action portée par le Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée pour 3 SLS) est reporté à début 2022.

#### **Jeunesse et citoyenneté: - 3 000 €**

Il est proposé de rendre 3 000 € en prestations car l'action prévue en 2021 n'a pas été mise en œuvre.



## **1.2. Recettes de fonctionnement : - 635 553,36 €**

### **1.2.1. Accompagnement social : - 275 950 €**

#### **Accompagnement social : - 275 950 €**

Au vu du montant de la recette 2021 « Plan Pauvreté » communiqué par l'Etat, il convient d'ajuster l'inscription faite au BP 2021 (494 200 €) et de la ramener à 218 250 €. Ces crédits sont affectés aux projets « 1<sup>er</sup> Accueil inconditionnel de proximité », « Référents de Parcours », « Démarche de réciprocité avec les allocataires du RSA », « Structuration de l'apprentissage du français » et « Fourniture de denrées alimentaires à la Banque alimentaire de l'Isère ». La mise en œuvre du projet « Formation des travailleurs sociaux » a été retardée compte tenu du contexte sanitaire.

### **1.2.2. Revenu de solidarité active : + 640 369,64 €**

#### **Allocation RSA : + 640 396,64 €**

Au vu du montant de la recette notifié par l'Etat pour la mise en œuvre du « Plan Pauvreté », il convient de compléter l'inscription faite au BP 2021 (905 800 €) au titre des projets relatifs à l'accompagnement et à l'orientation des bénéficiaires du RSA, au soutien des structures d'insertion par l'activité économique à hauteur de 640 396,64 €.

### **1.2.3. Libellé du programme « Fonds Social Européen » : - 1 000 000 €**

#### **Libellé Opération « FSE + » : - 1 000 000 €**

En l'absence de programmation d'opérations FSE+ en 2021, il est demandé de procéder à la restitution de l'inscription budgétaire de 1 M€ votée en recette au BP 2021.

## **2. Investissement**

### **2.1. Dépenses d'investissement : + 27 000 €**

#### **2.1.1. Accompagnement social : - 38 000 €**

#### **Insertion des jeunes : - 38 000 €**

#### **2.1.2. Programme départemental d'insertion vers l'emploi : + 50 000 €**

#### **Favoriser l'accès à l'entreprise : + 50 000 €**

Pour soutenir les investissements réalisés par les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE), une enveloppe de 100 000 € a été votée au BP 2021.

Compte tenu du nombre de projets identifiés (23 dossiers déposés auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets du Fonds départemental d'insertion, dont une grande partie devrait solliciter un cofinancement du Département), il est proposé d'augmenter l'enveloppe consacrée au financement de ces investissements de 50 000 €, pour la porter à un montant total de 150 000 €.

#### **2.1.3. Conférences territoriales des solidarités : + 15 000 €**

#### **Conférences territoriales des solidarités : + 15 000 €**

Il est demandé d'inscrire 15 000 € sur la ligne subventions d'investissement pour répondre aux demandes de financement d'achat d'équipements et autres matériels dans le cadre des actions CTS.

### **BUDGET PRINCIPAL**

Dans le cadre de cette étape budgétaire, il est procédé pour la politique « santé publique » aux ajustements de crédits suivants. Le rapprochement des mouvements sollicités fait état d'une inscription de - 116 152 € en dépense et de 847 022 € en recette.

Il est également proposé d'augmenter le montant de l'AE30 Bourses aux internes de 167 500 € (passant de 4 012 000 € à 4 179 500 €) permettant d'assurer l'intégralité du financement des 80 bourses d'études aux internes en médecine conformément à l'engagement pris par le Conseil départemental.

#### **1. Fonctionnement**

##### **1.1. Dépenses de fonctionnement : - 135 352 €**

###### **1.1.1. Augmentation de la couverture vaccinale : - 103 352 €**

##### **Vaccinations communes et associations conventionnées : + 11 648 €**

Ce crédit est prévu pour la Commune de Bourgoin-Jallieu au titre de la campagne de vaccination contre le Covid-19. Ce montant est intégré dans la recette que l'Etat (ARS) va verser au Département en remboursement des dépenses engagées dans le cadre des actions de vaccination contre le Covid, comme précisé plus bas dans la partie « recettes de fonctionnement ».

##### **Achat de vaccins, frais médicaux, information et communication : - 65 000 €**

La dépense prévisionnelle 2021 concernant l'achat de vaccins, notamment marquée par un ralentissement de la demande de la part des médecins du travail en lien avec le contexte sanitaire, conduit à restituer 50 000 €, crédits qui ne seront pas mobilisés d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, il est proposé de rendre 5 000 € sur la ligne « transports colis de vaccins » et 10 000 € sur la ligne « Actions de communication » pour tenir compte des besoins identifiés pour 2021.

##### **Vaccination Plan Pauvreté : - 50 000 €**

Il est proposé de rendre 50 000 € votés au BP 2021 pour la mise en place de consultations de vaccination, d'actions d'information et de communication dans le cadre du projet « augmentation de la couverture vaccinale des enfants et des jeunes, jusqu'à 18 ans, en situation de précarité » du Plan Pauvreté.

###### **1.1.2. Lutte contre la tuberculose et prévention des maladies professionnelles respiratoires : - 17 000 €**

##### **Activité hors centre départemental de santé : - 5 000 €**

Un ajustement de l'enveloppe « frais d'analyse, enquêtes de comptage » est proposé pour tenir compte des besoins recensés pour 2021 par rapport au budget voté.

##### **Activités centre départemental de santé : - 12 000 €**

Il est proposé de restituer 2 000 € sur la ligne "médicaments" au vu de l'estimation de la dépense prévisionnelle 2021 et 10 000 € sur la ligne « remboursement de frais à des tiers ».

### 1.1.3. Activité Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic : - 15 000 €

#### **Centre de consultation du département** : - 15 000 €

Un ajustement des enveloppes consacrées à l'achat de médicaments et de produits d'hygiène et pharmaceutiques pour l'activité Cegidd est proposé pour prendre en considération les besoins identifiés pour 2021.

### 1.1.4. Structuration de l'offre de soins

#### **Bourses formations**

Le Département s'était engagé à financer au total 80 bourses d'études aux étudiants en internat de médecine en échange de leur engagement à s'installer sur l'une des zones labellisées « désert médical ».

Pour permettre le versement échelonné sur 3 ans de chaque bourse, une autorisation d'engagement (AE03) a été votée à hauteur de 4 012 000 €.

Des rapports ont été présentés en commission permanente en 2020 et 2021 pour acter le choix de certains internes d'arrêter de percevoir la bourse d'études car leurs projets respectifs ont évolué en dehors du territoire isérois. Les versements de bourses effectués font l'objet d'un remboursement (inscription de 114 500 € en recette à cette étape budgétaire).

Pour maintenir l'engagement de financer 80 bourses, il est demandé d'augmenter l'autorisation d'engagement de 167 500 € pour la porter à 4 179 500 €.

## 1.2. Recettes de fonctionnement : + 847 022 €

### 1.2.1. Augmentation de la couverture vaccinale : + 80 682 €

Cette inscription correspond au remboursement attendu de l'Etat (Agence Régionale de Santé), dans le cadre de la mise en place d'un financement du fonds d'intervention régional, des coûts supplémentaires générés par l'activité de vaccination contre le Covid-19 (acquisition de matériels de diagnostic, de protection ou informatiques, de prestations d'hygiène, de logistique).

### 1.2.2. Lutte contre la tuberculose et prévention des maladies professionnelles respiratoires : + 722 573 €

#### **Activité Centre départemental de santé** : + 722 573 €

A compter de 2021, les dépenses afférentes aux activités des CLAT (Centres de Lutte Anti Tuberculeuse) sont prises en charge par l'assurance maladie et s'imputent sur le Fonds d'Intervention Régional (FIR/ARS) et non plus sur la dotation globale de fonctionnement. Pour tenir compte de cette évolution, il convient d'inscrire à cette étape budgétaire 737 573 €.

Par ailleurs, au vu du niveau d'activité 2021 de l'activité « médecine professionnelle » lié à la crise sanitaire et plus précisément de la baisse des clichés pulmonaires et des bilans fonctionnels respiratoires effectués au Centre départemental de santé, il est proposé de revoir à la baisse de 15 000 € l'inscription faite au BP 2021 (35 000 €) sur la ligne consacrée aux recettes provenant de la facturation desdits examens.

### 1.2.3. Activité centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd) : - 108 533 €

Le montant de la dotation attendue de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes au titre de l'activité du Cegidd conduit à diminuer la recette prévue initialement au titre du BP 2021 (1 686 815 €) à hauteur de 108 533 €. Le montant de la dotation qui sera versée au Département sera de 1 578 282 €.

#### 1.2.4. Autres actions de prévention et d'éducation sanitaire : + 37 800 €

Ce crédit correspond à la recette allouée par l'Etat pour les projets « Mise en place d'une instance partenariale santé précarité » et « Augmentation de couverture vaccinale des enfants et des jeunes jusqu'à 18 ans, en situation de précarité » inscrites dans la contractualisation relative à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

#### 1.2.5. Structuration de l'offre de soins : + 114 500 €

#### **Bourses d'études Formations Médecins tuteurs stages** : + 114 500 €

Ce montant correspond au remboursement des versements effectués aux internes qui ont fait le choix d'arrêter de percevoir leur bourse d'études car leurs projets d'installation ont évolué en dehors du territoire isérois.

## **2. Investissement**

### **2.1. Dépenses d'investissement : + 19 200 €**

#### 2.1.1. Augmentation de la couverture vaccinale : + 11 100 €

Il est demandé d'inscrire 11 100 € pour l'achat de matériels lié à l'activité de vaccination (armoire réfrigérée...).

#### 2.1.2. Lutte contre la tuberculose et prévention des maladies professionnelles respiratoires : + 8 100 €

Ce crédit va permettre de prendre en charge le coût de la station d'interprétation des radiologies du matériel installé au Centre départemental de santé.

## **3. Situation de l'AE/CP**

### **Mouvements d'AE**

Politique	AP	Code programme	Description AP/EPCP	Mt voté	Mvt prévu	Nouveau montant proposé
04 - Santé publique	6AE3	2005P016	2019 DM AE03 structuration de l'offre de soins	4 012 000,00	167 500,00	<b>4 179 500,00</b>
<b>04 - Santé publique</b>				<b>4 012 000,00</b>	<b>167 500,00</b>	<b>4 179 500,00</b>

### BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative présentée pour la politique « Personnes âgées » est principalement impactée par des dépenses de fonctionnement supplémentaires liées à de nouvelles mesures mises en place ou à venir entre la fin 2020 et l'automne 2021. Il s'agit en effet du coût supplémentaire estimé pour la MIG Crise (2 748 761 €) et celui relatif à la mise en œuvre de l'avenant 43 qui consiste en une augmentation salariale des aides à domicile (1 746 880 €).

A noter qu'une partie du coût de l'avenant 43 sera financée par la CNSA de manière décroissante au fur et à mesure des exercices budgétaires (inscrit aux recettes).

A cela s'ajoute également l'impact de la crise COVID sur l'évolution des modalités d'intervention choisies par les bénéficiaires eux-mêmes (+ 961 500 €). Nous constatons en effet un report des heures « APA prestataires » au profit d'heures « APA versées aux bénéficiaires », c'est-à-dire des heures en aidant familial notamment.

Le coût total de ces mesures et des différents impacts financiers portent l'estimation du besoin pour l'intégralité des dépenses de fonctionnement à 4 407 909 € pour cette DM.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement (+ 7 498 015 €), elles sont supérieures à celles estimées lors du BP. En effet, un effort important a été fait par les services pour recouvrer les différentes créances auprès des bénéficiaires et des établissements (suite de l'audit indu APA, ...). Ces recettes sont majoritairement composées de recouvrements de succession, de régularisation de prestations ou liées au paiement net. En outre, il semble que les acomptes du paiement net soient trop élevés pour de nombreux établissements ; de nouvelles modalités de calcul vont être proposées pour être au plus proche des montants réels.

## 1. Fonctionnement

### 1.1. Dépenses de fonctionnement : + 4 407 909 €

#### 1.1.1. Accueil familial personnes âgées : + 30 000 €

+ 30 000 € sont nécessaires pour le paiement de l'accueil familial jusqu'à la fin de l'année.

#### 1.1.2. Frais divers aide sociale générale : - 395 086 €

+ 7 000 € sont nécessaires pour les frais d'acte et contentieux.

+ 120 000 € concernant les besoins liés aux marchés de prestations pour élaboration du schéma autonomie et audit SAVS.

- 52 700 € concernent la participation au Centre de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco Auvergne-Rhône-Alpes non réalisée.

- 310 000 € sont proposés sur la section IV au vu du besoin réévalué sur les différents marchés (mutualisation, audit, assistance à maîtrise d'ouvrage) ainsi que sur la ligne participation concernant des actions de tutorat et de supervision.

- 170 000 € de dépenses sont restitués concernant les projets des associations et des collectivités via la conférence des financeurs suite à l'interruption durant la crise sanitaire.

+ 10 614 € supplémentaires sont demandés pour les frais abonnements et communications numéro vert.

### 1.1.3. Hébergement personnes âgées : + 337 308 €

Les demandes se répartissent de la manière suivante :

+ 129 308 € pour les admissions en non-valeur et les créances éteintes.

+ 195 000 € pour les titres annulés sur exercices antérieurs ainsi que les titres annulés concernant l'APA.

+ 280 000 € pour les frais de séjour EPHAD : suite à la mise en place du paiement net, il reste encore des régularisations 2019 et 2020 à recevoir et à traiter.

+ 168 000 € pour les frais de séjour en logement foyer PA, il reste des régularisations de paiement net à traiter.

- 435 000 € concernant l'APA en établissement versée aux bénéficiaires. Compte tenu de la pandémie, le nombre de bénéficiaires était en baisse en 2020. Il remonte très sensiblement sur les 1<sup>ers</sup> mois de l'année 2021, les admissions en EHPAD étant à nouveau possibles. Cependant, ce chiffre n'atteint pas les niveaux de 2020 puisqu'on comptait jusqu'à 1 898 bénéficiaires contre 1 700 en 2021.

### 1.1.4. Soutien à domicile personnes âgées : + 4 435 687 €

Les propositions sont les suivantes :

+ 1 500 € pour les titres annulés APA, compte tenu des demandes en instance.

+ 30 000 € concernant les frais de repas PA pour finir 2021.

+ 3 540 287 € pour l'APA à domicile versée au prestataire :

L'année 2021 est caractérisée par des évolutions et des enjeux très importants pour les SAAD avec : la poursuite de la MIG Crise jusqu'au 31 mai 2021, la réduction des heures réalisées par les SAAD sous CPOM, la restructuration de la grille des emplois et des salaires pour les SAAD privés à but non lucratif, ce qui entraîne une forte hausse de leur masse salariale (av. 43) et la revalorisation de la valeur du point pour les SAAD associatifs (av. 44). A ces évolutions, s'ajoute l'impact financier de la régularisation pour l'association ADMR.

Le nombre de bénéficiaires de l'APA a en effet historiquement baissé entre décembre 2020 et juin 2021 ; il est ainsi constaté une **sous-consommation des heures APA** suite à la crise sanitaire. Cette évolution sera suivie afin d'identifier son aspect conjoncturel ou sa potentielle inscription dans la durée.

En outre, le Département a adopté fin 2020 le principe du paiement d'une **MIG « crise »** à destination des salariés des SAAD. D'un montant de 3 € par heure d'intervention APA/PCH, elle a été versée durant l'intégralité des mois d'octobre 2020 à mai 2021, pour un coût moyen mensuel d'environ 600 000 € pour l'APA.

Par ailleurs, à l'issue du travail de régularisation des factures mal saisies par l'ADMR dans la télégestion au titre de 2019 et 2020, il est nécessaire de régulariser **49 407 €** au total.

Enfin, signé en 2020, à l'unanimité des partenaires sociaux, employeurs et salariés, l'avenant 43 a fait l'objet d'un **agrément le 21 juin 2021 avec une application à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021**. Il s'agit d'une refonte complète des grilles salariales de la branche de l'aide à domicile. Les projections des SAAD concernés font état d'une hausse comprise entre 21 et 24 % (hausse du taux de charge compris).

Ainsi, sur la base d'un réalisé global de 63 353 000 € en 2020, le total en année pleine sera de 6 987 519 €. **D'octobre à décembre, le besoin est ainsi estimé à 3/12<sup>ème</sup> soit 1 746 880 €** pour laquelle une recette partielle pour le financement de l'avenant 43 sera versée via la CNSA.

Il est important de souligner que ces estimations restent à sécuriser tant dans le mode de calcul que sur le montant final à retenir pour les exercices futurs.



En conclusion, le besoin est estimé, d'ici la fin de l'année, à **3 540 287 €**.

+ 961 500 € concernant l'APA à domicile versée aux bénéficiaires : le nombre de bénéficiaires a augmenté de 0,36 % sur les 7 premiers mois de l'année.

- 97 600 € sur la participation conventionnée CCAS dû à une baisse des décisions constatées sur l'année 2020.

## **1.2. Recettes de fonctionnement : + 7 498 015 €**

### **1.2.1. Frais divers d'aide sociale générale : + 332 855 €**

- 167 745 € au vu de la convention section IV définitivement signée pour 2021-2023.

+ 600 € sur les mandats annulés sur exercice antérieur de la section V au vu du réalisé.

+ 500 000 € sur les M.A.I.A au vu des recettes perçues les années précédentes.

### **1.2.2. Hébergement des personnes âgées : + 3 820 000 €**

+ 2 210 000 € sur les recouvrements sur succession, suite à des changements de modalités de gestion.

+ 300 000 € sur les recouvrements sur bénéficiaires contribution : quelques établissements hors Isère facturent encore en brut les frais de séjour.

+ 1 100 000 € concernant les régularisations du paiement net au vu du réalisé.

+ 45 000 € sur les mandats annulés sur exercice antérieur au vu du réalisé.

+ 65 000 € sur les recouvrements des indus APA au vu du réalisé.

+ 100 000 € concernant les recouvrements des indus en établissement au vu du réalisé.

### **1.2.3. Soutien à domicile des personnes âgées : + 3 345 160 €**

+ 600 000 € concernant la prime COVID.

+ 100 000 € sur les recouvrements des indus APA à domicile au vu du réalisé.

+ 165 000 € sur les recouvrements des indus APA à domicile SAAD au vu du réalisé.

+ 24 000 € concernant les mandats annulés sur exercice antérieur.

+ 2 456 160 € concernant l'avenant 43 :

Une somme de 150 000 000 € est inscrite au PLFSS de 2021 pour le financement de l'avenant 43 via la CNSA. Si la clef de répartition utilisée pour ventiler ce financement entre les Départements était la même que pour la prime Covid, à savoir l'activité totale APA/PCH/aide-ménagère en 2019, l'Isère aurait environ 1,95 % des financements soit environ 2 924 000 €.

## **2. Investissement**

### **2.1. Dépenses d'investissement : 0 €**

#### **2.1.1. Frais divers d'aide générale : - 120 000 €**

- 120 000 € pour tenir compte de l'avancement des projets.

#### **2.1.2. Soutien à domicile personnes âgées : + 120 000 €**

+ 120 000 € sur le logement adapté par rapport aux besoins estimés à 120 000 €.

**2.2. Recettes d'investissement : - 450 000 €**

2.2.1. Frais divers aide sociale générale : - 450 000 €

- 450 000 € concernant le solde de la subvention FEDER.



### BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative présentée au titre de la politique « Personnes Handicapées » se caractérise par une hausse significative des dépenses au titre de la PCH versée aux bénéficiaires.

Cette hausse s'explique notamment, à l'instar de la politique « personnes âgées », par l'impact de la crise COVID avec un report des heures « PCH prestataires » au profit d'heures « PCH versés aux bénéficiaires » (+ 2 750 000 €). A cela s'ajoute l'évolution législative relative à la création d'une nouvelle prestation : la PCH parentalité instauré par l'Etat sans compensation (+ 510 000 €) et les effets d'une réorganisation en interne pour un traitement plus efficient des PCH enfant (+ 1 000 000 €).

Au regard de ces éléments auxquels s'ajoutent en outre une baisse du nombre de PH en accueil familial et du nombre de bénéficiaires de l'ACTP, la décision modificative se caractérise par la restitution de 32 600 € en dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement (- 264 660 €), elles sont inférieures à celles estimées lors du BP. En effet, suite à la mise en place du paiement net, les établissements ont régularisé les contributions en retard sur l'exercice et cela impacte le niveau de recettes réalisées.

## 1. Fonctionnement

### 1.1. Dépenses de fonctionnement : - 32 600 €

#### 1.1.1. Accueil familial personnes handicapées : - 100 000 €

- 100 000 € sur les frais d'accueil : nous constatons une baisse régulière de cette prestation depuis 2018. Les personnes handicapées sont vieillissantes et deviennent personnes âgées à leurs 60 ans au titre de l'aide sociale.

#### 1.1.2. Hébergement personnes handicapées : - 445 000 €

+ 35 000 € sur l'ACTP : cette prestation n'existe plus, elle continue ainsi de diminuer. Nous observons en revanche, une forte hausse du nombre de bénéficiaires en PCH Hébergement d'où l'augmentation budgétaire constatée.

- 480 000 € sur les frais de séjour EHPAD : Les établissements facturent très irrégulièrement ces frais de séjour qui concernent peu de bénéficiaires.

#### 1.1.3. Soutien à domicile personnes handicapées : + 512 400 €

Les demandes se répartissent de la manière suivante :

- 190 000 € sur l'ACTP prestations : cette prestation vouée à disparaître poursuit sa baisse.

- 47 600 € sur les services d'accompagnement (SAVS) : tous les services d'accompagnement ont été tarifés pour 2021 et fonctionnent en dotation globale qui est versée intégralement sur l'exercice en cours. Le différentiel est lié au fait que le montant exact des dotations a été fixé après l'estimation financière.

+ 750 000 € concernant la prestation compensation du handicap :

Allocation PCH versée aux prestataires : - 3 000 000 €

Au regard du BP 2021 alloué, il n'y a pas de besoin complémentaire sur les crédits « ordinaires » de PCH versée aux prestataires.

Avec les éléments communiqués par la CNSA, à l'instar de l'APA, une première projection du coût de l'avenant 43 pour le Département de l'Isère au titre de la PCH a été réalisée. Il est obtenu un total en année pleine de 1 528 603,54 €, soit 382 150 € pour 2021.

Allocation PCH versée aux bénéficiaires : + 3 750 000 €

Allocation PCH + de 20 ans : + 2 750 000 € : le nombre de bénéficiaires est en forte hausse. Compte tenu de la pandémie de COVID, les SAAD ont, en effet, priorisé leurs interventions et les familles se sont alors tournées vers les aidants familiaux. Cette évolution vaut également pour la PCH – de 20 ans, ci-dessous. Ces dernières seront suivies pour comprendre et identifier les impacts pour 2022.

A cela, s'ajoutent des coûts supplémentaires liés à la mise en place de la PCH parentalité, nouvelle mesure nationale effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le montant de cette nouvelle prestation est estimé à 510 000 € qui seront versés sur les 5 derniers mois de cet exercice.

Allocation PCH - de 20 ans : + 1 000 000 € : une forte hausse des bénéficiaires est constatée. Elle est notamment liée à la réorganisation du pôle PCH qui a permis une réduction des délais de traitement et une meilleure productivité. Cette hausse est à suivre de près pour le BP 2022.

## **1.2. Recettes de fonctionnement : - 264 660 €**

### **1.2.1. Hébergement des personnes handicapées : - 1 192 500 €**

Les propositions sont les suivantes :

Etablissements PH :

+ 250 000 € sur les recouvrements sur succession au vu du réalisé.

- 1 600 000 € concernant les recouvrements sur bénéficiaires contribution : suite à la mise en place du paiement net, les établissements ont régularisé les contributions en retard sur l'exercice 2020.

- 14 000 € sur les recouvrements sur obligés alimentaires au vu du réalisé.

+ 200 000 € concernant les régularisations des dotations : la mise en place du paiement net en 2019 a engendré des difficultés et des retards de la part des établissements et certaines dotations 2019 n'ont pu être régularisées que sur cet exercice.

Etablissements PH en PA :

+ 150 000 € sur les recouvrements sur succession au vu du réalisé.

- 220 000 € concernant les recouvrements sur bénéficiaires contribution : les bénéficiaires sont en baisse et les établissements hors Isère facturent de plus en plus en net.

+ 28 500 € sur les recouvrements sur obligés alimentaires au vu du réalisé.

+ 13 000 € concernant les régularisations du terme à échoir au vu du réalisé.

### **1.2.2. Soutien à domicile des personnes handicapées : + 927 840 €**

- 25 000 € sur la ligne recouvrement sur bénéficiaires au vu du réalisé.

+ 485 000 € sur les recouvrements des indus PCH au vu du réalisé.

+ 467 840 € concernant l'avenant 43 :

Une somme de 150 000 000 € est inscrite au PLFSS de 2021 pour le financement de l'avenant 43 via la CNSA. A partir de nos hypothèses, qui restent à confirmer, pour la PCH, la recette pour le Département serait de 467 840 €.

## Commission du développement, du tourisme, de la montagne, de la forêt, de l'agriculture (B)

### **Agriculture**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Les besoins supplémentaires portent essentiellement sur des aides au fonctionnement (+ 458 834 €), afin de répondre à la demande des organismes agricoles soutenus par le Département, ainsi que pour des études sur l'approvisionnement local de la restauration collective et sur les comportements d'achat alimentaire local des consommateurs. En outre, un ajustement à la hausse de la subvention d'équilibre du Laboratoire vétérinaire départemental est nécessaire.

En investissement, les besoins sont globalement réajustés à la baisse (- 137 000 €). Des crédits supplémentaires (+ 288 400 €) sont demandés pour alimenter un dispositif de soutien exceptionnel aux agriculteurs touchés par le gel d'avril 2021, pour lequel le Département avait émis un avis de principe favorable en commission permanente du 28 mai 2021. En revanche, les besoins sont en baisse pour les aides à l'investissement des agriculteurs dans le cadre du Programme de développement rural (PDR), en raison de la tenue d'un seul comité régional de sélection en 2021, au lieu de deux habituellement. Concernant le soutien au développement de la méthanisation agricole, des dépenses initialement prévues sur le renforcement du réseau de gaz sont reportées à 2022, modifiant les crédits de paiement nécessaires. Le montant total de l'autorisation de programme est revu à la baisse, les projets peinant à se concrétiser du fait d'oppositions locales et de la difficulté à sécuriser les perspectives d'équilibre économique.

Parmi les recettes attendues, est inscrit 25 % de la subvention d'un montant total de 35 000 € accordée dans le cadre du plan France Relance pour l'étude sur l'approvisionnement local de la restauration collective publique et privée.

### **1. Fonctionnement**

#### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 458 834 €**

##### **1.1.1. Actions agricoles et rurales : + 558 000 €**

420 500 € sont inscrits pour répondre aux demandes des organismes habituellement soutenus par le Département (ADABIO, Service de remplacement, Charolais Sud Est, MSA...) et pour des nouvelles actions conduites par certains organismes partenaires.

30 000 € supplémentaires sont demandés pour lancer une étude sur l'approvisionnement local de la restauration collective publique et privée en Isère (bénéficiant par ailleurs d'une subvention du Plan de relance).

107 500 € supplémentaires sont sollicités pour couvrir les dépenses de personnel du Laboratoire vétérinaire départemental.

##### **1.1.2. Aides aux agriculteurs : - 40 000 €**

En raison de la crise sanitaire qui a provoqué l'annulation de nombreux évènements, les crédits permettant d'accompagner les agriculteurs isérois qui représentent l'excellence de l'agriculture départementale dans des salons et concours d'envergure nationale n'ont pas été sollicités.

### 1.1.3. Aménagement foncier : - 59 166 €

Plusieurs actions et procédures foncières ont été décalées dans le temps en raison de la crise sanitaire. En outre, compte tenu de la dissolution du Centre d'échanges et de ressources foncières Auvergne-Rhône-Alpes (CERF), le Département n'a pas eu à verser de cotisation.

## 1.2. Recettes de fonctionnement : + 126 250 €

### 1.2.1. Actions agricoles et rurales : + 116 250 €

Ces recettes sont liées, d'une part à la subvention de l'Etat, au titre du Plan de relance, pour l'enquête diagnostic sur la restauration collective, et d'autre part à la refacturation au budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental.

### 1.2.2. Aménagement foncier : + 10 000 €

10 000 € de cotisation supplémentaire à l'Observatoire foncier partenarial de l'Isère (OFPI), dont le Département assure le pilotage, suite au maintien, décidé tardivement, de la cotisation de Grenoble-Alpes Métropole.

## 2. Investissement

### 2.1. Dépenses d'investissement : - 137 000 €

#### 2.1.1. Actions agricoles et rurales : + 20 000 €

Ajustement de la contribution du Département au Syndicat mixte Alpes abattage (SYMAA) pour financer le programme de travaux de modernisation des abattoirs en 2021, conformément au budget voté au Conseil syndical du SYMAA du 24 mars 2021.

#### 2.1.2. Aide aux agriculteurs : - 161 600 €

Plusieurs mouvements sont prévus sur cette opération :

300 000 € de crédits sont restitués sur les aides à l'investissement des exploitations agricoles (bâtiments d'élevage, transformation fermière, installation...) dans le cadre du Programme de développement rural Rhône-Alpes : comme il ne se tiendra qu'un seul comité de sélection régional, en octobre 2021, au lieu des deux annuels, la totalité de l'enveloppe initialement réservée ne pourra donc être consommée.

La restitution de ces crédits permettra de compenser le besoin supplémentaire de crédits requis (+ 288 400 €) pour pouvoir indemniser les arboriculteurs touchés par le gel en avril 2021 pour les fruits à noyau. Le règlement d'intervention afférent est soumis au vote des élus lors de cette assemblée. Il est proposé un dispositif similaire au dispositif de la Région.

Enfin, 150 000 € sont rendus sur la méthanisation agricole, la dépense étant reportée à 2022.

#### 2.1.3. Aménagement foncier : - 7 000 €

Plusieurs actions foncières ont été décalées dans le temps en raison de la crise sanitaire.

#### 2.1.4. Gestion de l'espace : + 11 600 €

Des besoins supplémentaires sont identifiés pour la mise en œuvre du programme d'actions du Périmètre de préservation et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) sur huit communes de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI).

### **3. Création / Mouvements d'AP/AE proposés au vote**

- **AP A7P Programmation méthanisation 2021**

Concernant l'AP A7P (2021), compte tenu de problèmes d'acceptabilité sociale qui freinent l'émergence des nouveaux projets de méthanisation agricole, il est nécessaire de diminuer le montant de l'AP de 670 000 € pour le porter à 480 000 € (deux projets finançables au lieu de cinq prévus au BP) et d'ajuster les crédits de paiements pour le renforcement du réseau de gaz conformément à la convention votée lors de la commission permanente de septembre (- 150 000 €).

## ***BUDGET ANNEXE : Laboratoire vétérinaire***

### **1. Fonctionnement**

#### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 107 500 €**

##### 1.1.1. Laboratoire : + 107 500 €

100 000 € sur la refacturation de masse salariale et 7 500 € sur les frais de structure.

#### **1.2. Recettes de fonctionnement : + 107 500 €**

##### 1.2.1. Laboratoire : + 107 500 €

Impact de cette hausse sur la subvention d'équilibre.

### BUDGET PRINCIPAL

Cette décision modificative porte essentiellement sur la restitution de crédits liés à la non réalisation d'opérations et à des clôtures d'Autorisations de Programme.

#### 1. Fonctionnement

##### 1.1. Dépenses de fonctionnement : + 89 000 €

###### 1.1.1. Aide au développement économique des territoires : + 180 000 €

Dans le cadre du pacte financier mis en place sur la ZIP de Salaise-sur\_Sanne, il convient d'inscrire 180 000 € de reversement de fiscalité du Département au bénéfice des deux autres collectivités membres du syndicat mixte.

###### 1.1.2. Projets européens développement : + 10 000 €

Inscription de 10 000 € pour poursuivre la réactivité et l'excellence de nos candidatures à des programmes et appels à projets européens dans une dynamique de partenariat.

###### 1.1.3. Recherche développement et innovation : - 50 000 €

Les conventions avec des organismes partenaires ayant porté sur des programmes moins importants qu'initialement prévus, il est proposé de restituer des crédits de paiement à hauteur de 50 000 €.

###### 1.1.4. Tiers lieux (AE) : - 51 000 €

Au regard de l'avancement des projets de tiers-lieux actuellement accompagnés, il convient de restituer 36 000 € de crédits de paiement en subventions car ils ne seront pas consommés en 2021.

15 000 € de crédits de paiement sont également restitués sur la ligne « prestations études » car ils ne seront pas consommés en 2021.

##### 1.2. Recettes de fonctionnement : + 180 000 €

###### 1.2.1. Aide au développement économique des territoires : + 180 000 €

Dans le cadre du pacte financier mis en place sur la ZIP de Salaise-sur-Sanne, le montant des recettes estimé provenant de la Région et de la Communauté de communes du Pays Roussillonnais est estimé à 180 000 € .

#### 2. Investissement

##### 2.1. Dépenses d'investissement : - 2 964 557,40 €

###### 2.1.1. Aide au développement économique des territoires : - 1 000 000 €

Restitution de 1 000 000 € correspondant à l'état d'avancement de la poursuite de l'aménagement de la zone industrialo-portuaire INSPIRA.

### 2.1.2. Pôle compétitivité : - 324 957,40 €

L'ensemble des dossiers affectés sur ces autorisations de programme est terminé. Les engagements ayant été soldés, et en vue d'une clôture des AP 6G, 7G et 7E, il convient de restituer les crédits de paiement inscrits au BP 2021.

### 2.1.3. Aide au développement économique des territoires : -1 639 600 €

Au regard des dossiers réceptionnés pour l'accompagnement des projets de tiers-lieux, il s'avère que les demandes de subventions d'investissements concernent principalement des porteurs de projets publics. La somme de 1 639 600 € de crédits de paiement est rendue sur la ligne « Maîtrise d'ouvrage privée ».

## **3. Création / Mouvements d'AP/AE proposés au vote**

Ci-dessous sont présentées les AP à clôturer dans le cadre de la DM 2021 :

- **Clôture de l'AP 2006P017AP6G**

Il est proposé la clôture de l'Autorisation de Programme (AP) 6G, Pôles de compétitivité 17ème et 18ème appels à projet, ouverte en 2014 pour un montant total de 2 372 776,55 €.

- **Clôture de l'AP 2006P017AP7G**

Il est proposé la clôture de l'Autorisation de Programme (AP) 7G, Pôles de compétitivité 19ème et 20ème appels à projet, ouverte en 2015 pour un montant total de 1 874 850,92 €.

- **Clôture de l'AP 2006P017AP7E**

Il est proposé la clôture de l'Autorisation de Programme (AP) 7E, Pôles de compétitivité 15ème et 16ème appels à projet, ouverte en 2013 pour un montant total de 2 561 236 €.

- **Clôture de l'AP 1999P0236A84**

Il est proposé la clôture de l'Autorisation de Programme (AP) 84, Alliance PV, ouverte en 2009 pour un montant total de 12 162 500 €.

- **Clôture de l'AP 1999P0236A7I**

Il est proposé la clôture de l'Autorisation de Programme (AP) A7I, Recherche et innovation (OIC), ouverte en 2016 pour un montant total de 4 000 000 €.



### **BUDGET PRINCIPAL**

Cette décision modificative de la politique Tourisme permet, notamment, d'ajuster les crédits déjà inscrits (CPAI Plaine, PDIPR, projet de liaison Alpe d'Huez- Les 2 Alpes et train de la Mure) et d'inscrire des crédits complémentaires pour financer le projet de halte fluviale à Vienne.

#### **1. Fonctionnement**

##### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 194 800 €**

###### **1.1.1. Développement du tourisme local : + 180 000 €**

180 000 € issus du produit de la taxe d'aménagement sont inscrits afin de financer l'entretien des itinéraires du PDIPR et le soutien aux sites nordiques.

###### **1.1.2. Chemin de fer de la Mure (train touristique) : + 14 800 €**

200 € sont restitués afin d'adapter les crédits au montant de la cotisation annuelle à l'UNECTO (2 500 €).

15 000 € sont inscrits pour des travaux d'élagage.

#### **2. Investissement**

##### **2.1. Dépenses d'investissement : + 597 754 €**

###### **2.1.1. Développement touristique local : + 587 754 €**

110 000 € sont inscrits pour financer les travaux d'aménagements et d'entretien des sentiers par les maîtres d'ouvrage délégués du PDIPR.

631 804 € sont inscrits afin de financer l'aménagement d'une halte fluviale à Vienne.

154 050 € de taxe d'aménagement sont restitués sur les CPAI Plaine car ils ne seront pas nécessaires en 2021.

###### **2.1.2. Chemin de fer de la Mure (train touristique) : + 10 000 €**

10 000 € sont inscrits pour la pose de panneaux de signalisation routière et la sécurisation des passages à niveau des routes départementales.

##### **2.2. Recettes d'investissement : + 77 500 €**

###### **2.2.1. Chemin de fer de la Mure (train touristique) : + 77 500 €**

Inscription de 77 500 € correspondant à la 1ère échéance de la subvention de la Communauté de communes de la Matheysine au Département, conformément à la convention passée en 2018.

### **3. Création / Mouvements d'AP/AE proposés au vote**

- **Clôture de l'AP A2B Chemin de fer de La Mure**

L'AP A2B, correspondant à un ancien projet d'aménagement du Chemin de fer de La Mure, n'a jamais été clôturée. Ouverte à hauteur de 4 011 760 € en 2011, cette AP n'a jamais dépassé le stade des études et se clôture à hauteur de 300 526,56 €

- **Clôture de l'AP 1A2 Résidences de tourisme**

L'AP 1A2, correspondant au projet Center Parcs, n'avait pas été clôturée en attente de l'issue définitive des contentieux. Ouverte à hauteur de 7 000 000 € en 2010, cette AP n'a jamais fait l'objet de réalisation.

### **BUDGET PRINCIPAL**

Cette décision modificative de la politique Montagne consiste essentiellement à permettre à Isère attractivité de poursuivre son action « destination bien-être » et à ajuster les crédits déjà inscrits (Contrat de Performance Alpes de l'Isère Montagne et hébergements montagne).

#### **1. Fonctionnement**

##### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 28 264 €**

###### **1.1.1. Développement touristique de la montagne : + 41 030 €**

7 970 € de reports sont restitués issus de la taxe départementale sur les remontées mécaniques.

49 000 € sont inscrits pour financer l'expérimentation menée par la Chaire Montagne Altitude Santé de la Fondation UGA, en collaboration avec l'INSERM et le CHU de Grenoble sur les effets positifs sur la santé de la moyenne montagne. Ce projet fait l'objet d'une convention entre le Département et la Chaire qui prévoit un financement global sur 3 ans de 245 000 €.

###### **1.1.2. Hébergement montagne : - 12 766 €**

Désinscription de 12 766 € compte tenu de demandes de financement moins importantes qu'estimées sur le dispositif de remise en marché des hébergements touristiques non commercialisés.

#### **2. Investissement**

##### **2.1. Dépenses d'investissement : - 329 655 €**

###### **2.1.1. Développement touristique de la montagne : - 329 655 €**

Restitution de 113 572 € de reports non engagés des crédits dédiés aux CPAI avant la mise en place d'une autorisation de programme.

Sur l'autorisation de programme (AP60), retrait de 116 083 € issus de la taxe départementale sur les remontées mécaniques. Pour mémoire 229 376 € sont inscrits en dotation départementale dans le cadre du budget de la politique solidarité territoriale pour financer les programmations 2020 et 2021 des CPAI.

100 000 € sont restitués, prévus pour financer une expérimentation dans la station de Saint-Pierre-de-Chartreuse – le Planolet, suite au report de l'opération.

#### **3. Mouvements d'AP/AE proposés au vote**

Recalage de l'échéancier de l'AP A60 en fonction du mouvement de CP de - 116 083 €.

### **BUDGET PRINCIPAL**

Au titre de la politique environnement, les besoins principaux portent sur :

- des compléments de crédits en fonctionnement (+ 690 572 €) pour les sites espaces naturels sensibles (ENS) ;
- des compléments de crédits en investissement (+ 420 990 €) sur Autorisation de Programme (AP) des sites ENS départementaux et locaux, pour les actions 2021 validées dans les plans de gestion ;
- la création d'une nouvelle AP pour le projet de passage à faune sur la commune de Notre-Dame de l'Osier retenu au titre du plan de relance, l'inscription de la recette correspondante mais aussi l'ajustement de crédits sur les travaux de corridors sous voirie départementale ;
- des crédits supplémentaires en investissement pour les partenaires associatifs, pour des demandes nouvelles ou déjà reçues dans le cadre de l'appel à projet 2021 « Soutien à la diversité du vivant ».

Au titre de la politique de l'énergie, 250 000 € sont prévus pour répondre aux dossiers déposés par des particuliers souhaitant isoler leur logement (propriétaires modestes).

#### **1. Fonctionnement**

##### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 817 107 €**

###### **1.1.1. Maîtrise de l'énergie : - 92 103 €**

Décalage sur 2022 du besoin de crédits de paiement relatifs au Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

###### **1.1.2. Démoustication : - 4 428 €**

Restitution de crédits suite à la demande de participation 2021 de l'EIRAD et à la participation aux expérimentations sur les nouvelles formes d'accompagnement des communes.

###### **1.1.3. Espaces naturels sensibles : + 245 000 €**

Inscription de 245 000 € répartis entre :

- les frais d'actes et de géomètres en vue des acquisitions foncières en cours ;
- l'animation foncière SAFER et veille foncière sur les ventes situées en ENS ;
- la gestion des sites départementaux (marché de travaux et d'insertion) ;
- les marchés en cours dans le cadre de stratégie de communication.

###### **1.1.4. Développement durable : + 193 638 €**

Inscription des crédits relatifs à la participation du Département à l'évènement Grenoble capitale verte (tel que voté lors de la session de juillet 2021).

### 1.1.5. Sub F. politique environnement : + 450 000 €

Inscription de 450 000 € répartis entre :

- les aides aux actions 2021 des communes dans le cadre des sites locaux et de leurs plans de gestion validés par le Département ;
- les subventions complémentaires aux partenaires pour des demandes nouvelles ou déjà reçues dans le cadre de l'appel à projet 2021 « Soutien à la diversité du vivant » ;
- les aides complémentaires dans le cadre de la Charte des étangs pour les partenaires SDPED (animation et accompagnement de la démarche) et ISARA (études).

### 1.1.6. Commissions locales d'information : + 25 000 €

La hausse des crédits permet d'assurer des missions obligatoires (lettres d'information aux citoyens, formation des élus) reportées de 2020 à 2021, du fait de la crise sanitaire ; ainsi qu'une action (dossier d'analyse technique) non programmée initialement.

## **2. Investissement**

### **2.1. Dépenses d'investissement : + 600 210 €**

#### 2.1.1. Maîtrise de l'énergie : + 179 220 €

250 000 € sont prévus au vu des demandes adressées par les particuliers ayant des projets d'isolation de leur logement (propriétaires modestes).

Par ailleurs, au vu des demandes des bailleurs sociaux, 70 780 € sont restitués sur les subventions aux énergies renouvelables.

#### **Environnement et paysage : + 12 000 €**

Inscription de 12 000 € pour une aide au Tichodrome (travaux d'aménagement d'un lieu de stockage et préparation de la nourriture pour animaux).

#### 2.1.2. Espaces naturels sensibles : + 408 990 €

Inscription de 408 990 € répartis entre :

- les sites départementaux ENS : restitution de crédits annuels pour les travaux suite au report d'opérations en 2022, augmentation des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme (7N) pour les projets en cours, besoins complémentaires d'acquisition foncière en cours ;
- les subventions Biodiversité ENS : projets d'études et travaux déposés d'ici la fin d'année par les communes et les privés dans le cadre de la charte des étangs ;
- l'aménagement de corridors biologiques : étude de faisabilité de résorption de points de conflit sur la commune de la Buisse, restitution de crédits de paiement 2021 pour les travaux de passages à faune sur la RD49 à Saint-Aupre (AP 2Q), création d'une AP/CP, rémunération ELEGIA, acquisitions foncières et crédits nécessaires de maîtrise d'œuvre pour les travaux de passage à faune sur les RD 201a et 201c à Notre-Dame de l'Osier (Plan de relance) ;
- les subventions aux sites locaux ENS : restitution de crédits de paiement 2021 de l'AP/CP créée en 2020 (paiements non sollicités par les collectivités), compléments de dépenses annuelles destinés aux communes et EPCI, pour les actions 2021 validées dans les plans de gestion en vue des commissions permanentes d'octobre et novembre ;
- les subventions partenariats ENS : compléments de dépenses sur les crédits de paiement (70 % d'acomptes) dédiés à l'AP/CP (6N) de l'appel à projet 2020 pour le versement des acomptes qui n'ont pas pu être engagés.

## **2.2. Recettes d'investissement : + 47 520 €**

### **2.2.1. Espaces naturels sensibles : + 47 520 €**

Dans le cadre de l'aménagement de corridors biologiques, inscription de 47 520 € de recette de l'Etat concernant les travaux de passage à faune sur les RD 201a et 201c à Notre-Dame de l'Osier dans le cadre du plan de relance.

## **3. Création / Mouvements d'AP/AE proposés au vote**

### **• AP A6S Passage à faune NNO (Notre-Dame de l'Osier)**

Suite aux projets retenus dans le cadre du plan de relance de l'Etat, il est nécessaire de créer une AP/CP de 319 812 € pour les travaux de passage à faune sur les RD 201a et 201c à Notre Dame de l'Osier.

### **• AP A5N Sites locaux**

Du fait de demande de paiements non sollicités par les collectivités dans le cadre de l'AP Sites locaux (A5N), il est nécessaire de restituer des crédits de paiement 2021 (- 140 000 €) et de réajuster l'autorisation de programme au montant total affecté en 2020 : - 266 626,86 € pour un total ramené à 563 373,14 €.

## Commission des mobilités, de l'habitat, de l'équipement des territoires, du numérique (C)

### **Routes**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

L'objectif de ce rapport est de présenter les ajustements budgétaires pour l'année 2021 au titre de la politique Routes. Les orientations du budget sont confirmées avec une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Malgré une augmentation des dépenses d'investissement sous maîtrise d'ouvrage départementale, les dépenses d'investissement sont globalement en baisse (- 1 290 647 €) du fait du décalage dans le temps de certains équipements (livraison des centres d'entretien, équipements dynamiques routiers) et d'opérations cofinancées.

### **1. Fonctionnement**

#### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 328 400 €**

##### **1.1.1. Entretien et exploitation du réseau routier : + 122 400 €**

**Déneigement** : - 20 500 € en raison de la caducité d'une convention avec le SIVOM de Valbonnais.

**Matériel déneigement (PARC)** : + 100 000 € afin de couvrir l'augmentation des besoins en carburant (+ 50 000 €) ainsi que la location de véhicules (+ 30 000 €) et les prestations d'entretien de véhicules (+ 20 000 €).

**Entretien courant** : - 25 000 € du fait de la caducité de la convention relative à l'entretien de la voie spécialisée partagée sur l'autoroute A48 et la RN481.

**Matériel entretien courant (PARC)** : + 5 000 € nécessaires pour les réparations de matériels roulants.

**Matériel d'exploitation du réseau routier** : + 62 900 € destinés à l'achat de petits matériels (+ 38 000 €) et aux frais supplémentaires de consommation d'électricité et de maintenance des tunnels connectés.

##### **1.1.2. Renforcement extension du réseau routier : + 206 000 €**

**Ouvrages d'art** : + 6 000 € pour l'adhésion au projet de recherche national « Dolmen » portant sur le comportement des ouvrages d'art en maçonnerie, qui constitue les 2/3 du patrimoine d'ouvrages du Département.

**Végétalisation des dépendances routières** : + 200 000 € pour couvrir la convention de gestion environnementale et d'entretien conclue avec la commune de Roybon suite à la réalisation du contournement.

#### **1.2. Recettes de fonctionnement : + 7 919,01 €**

##### **1.2.1. Entretien et exploitation du réseau routier : + 7 919,01 €**

#### **Recouvrements : + 7 919,01 €**

Correspondant à l'indemnisation du Département par la société Quadrimex Sels suite à l'évacuation en urgence du silo à sel du centre d'entretien routier de Crémieu pour une opération d'expertise et de maintenance.

## **2. Investissement**

### **2.1. Dépenses d'investissement : - 1 290 647,82 €**

#### **2.1.1. Entretien et exploitation du réseau routier : - 785 000 €**

**Matériel déneigement (PARC) : - 360 000 €** en raison du report de certains achats sur 2022.

**Entretien courant : - 175 000 €** destinés au renouvellement du matériel et outillage des centres d'entretien routier suite au décalage de livraison de certains centres d'entretien routier.

**Matériel d'exploitation du réseau routier : - 250 000 €** pour le remplacement et l'installation de matériels d'exploitation du fait de la notification des marchés prévue en fin d'année.

#### **2.1.2. Renforcement extension réseau routier : + 729 563,18 €**

**Acquisitions foncières : + 145 000 €** pour l'achat d'une maison dont le terrain est nécessaire à la sécurisation de la RD1006 dans le secteur du Temple.

**Modernisation du réseau : + 480 000 €** afin de couvrir les surcoûts COVID et des surcoûts techniques en cours de négociation sur l'opération de reconstruction du pont de la Vena sur la RD 1091 ainsi que les travaux de confortement de la plateforme routière de la Bérarde sur la RD 530 à Saint-Christophe-en-Oisans.

**Participations projets cofinancés Modernisation du réseau : - 654 000 €** (hors dotation départementale) notamment en raison du décalage des paiements dans le cadre de la convention de financement du demi-diffuseur complémentaire de Vienne Sud sur l'autoroute A7 ainsi que de la convention de partenariat avec le SMMAG pour la réalisation d'une enquête mobilité certifiée Cerema sur la région grenobloise.

*L'ajustement des participations à verser aux communes et aux structures intercommunales au titre de ces cofinancements est proposé sur l'enveloppe réservée à la dotation départementale 2021 pour + 566 500 €.*

**Etudes : - 401 436,82 €** compte tenu de l'avancement des études en cours et suite à la clôture de 4 autorisations de programme.

**Information des usagers : - 10 000 €** au regard de l'évaluation des besoins ajustée.

**Ouvrages d'art : + 970 000 €** au regard de l'état d'avancement des projets et afin de couvrir l'opération sous mandat pour la réparation d'un mur et l'aménagement de la voie communale pour le compte de la commune de Saint-Ismier en coordination avec le pont sur le ruisseau du Darguil.

**Renforcement de chaussées : + 200 000 €** compte tenu de surcoûts liés à la crise sanitaire et des révisions de prix supérieures aux prévisions.

#### **2.1.3. Sécurité : + 1 387 089 €**

**Carrefours et points singuliers : + 149 100 €** au regard de l'état d'avancement des projets.

**Participations Sécurité voirie : + 13 625 €** afin de réduire un titre de recette concernant la convention pour l'aménagement du carrefour sur la commune de Longechenal.

**Pistes cyclables : + 609 364 €** suite à la réactualisation et au lancement de plusieurs opérations (Voie verte de la Via Chambon, construction d'une passerelle et aménagement des voies vertes sur la commune de Saint-Jean-de-Moirans,...) et afin de couvrir les projets cyclables portés par le SMMAG cofinancés par le Département conformément à la convention cadre délibérée le 26 février 2021.

*L'ajustement des participations à verser aux communes et aux structures intercommunales au titre des cofinancements dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt en faveur des cycles est proposé sur l'enveloppe réservée à la dotation départementale 2021 pour + 70 000 €.*

**Risques naturels : + 615 000 €** suite à la réactualisation de plusieurs opérations et au résultat de l'appel d'offres pour les travaux de soutènements.



2.1.4. Travaux urgents et imprévisibles : + 40 000 €

**Grosses réparations voirie** : + 40 000 € suite aux intempéries estivales.

2.1.5. Bâtiments d'exploitation routière : - 2 662 300 €

**Mise aux normes des bâtiments routiers PPRC vague 1 AP6C** : - 2 562 300 €

Compte tenu du décalage de livraison des centres d'entretien routier de Charancieu, du Garcin et de Monestier-de-Clermont en 2022.

**Mise aux normes des bâtiments routiers PPRC vague 3 AP2L** : - 100 000 €

Compte tenu du report de la mise en consultation des marchés de maîtrise d'œuvre.

**2.2. Recettes d'investissement** : + 855 594,98 €

2.2.1. Renforcement extension du réseau routier : + 619 981,80 €

**Etudes** : + 72 016,80 €

**Recettes modernisation du réseau études et Travaux** : + 337 965 €

Complétant l'inscription des participations attendues par le Département dans le cadre des projets routiers :

+ 118 475 € correspondant à la participation de l'Agence de l'Eau pour la restauration de la continuité écologique du seuil du pont de la Rivoire ;

+ 24 285 € de subventions des communes et structures intercommunales,

+ 195 205 € de subventions reçues des Départements de l'Ain et du Rhône pour l'entretien et l'exploitation des secteurs limitrophes.

**Ouvrages d'art** : + 210 000 € attendus de la commune de Saint-Ismier pour l'opération sous mandat.

2.2.2. Sécurité : + 235 613,18 €

**Participations Sécurité voirie** : + 235 613,18 €

Complétant l'inscription des participations des partenaires du Département dans le cadre de la sécurité des projets routiers :

+ 160 613,18 € pour les recettes reçues des communes et structures intercommunales ;

+ 75 000 € de subvention de l'Etat aux études pour la création d'une passerelle cyclable de franchissement de l'A48 et d'un passage inférieur sous la RD 120 sur la commune de Saint-Jean-de-Moirans.

### **3. Création / Mouvements d'AP/AE proposés au vote**

Les évolutions d'autorisations de programme sont les suivantes :

**3.1. Entretien et exploitation du réseau routier** : + 948 000 €

**Matériel d'exploitation du réseau routier** : + 948 000 €

AP 1999P1111A8E : - 552 000 € suite aux réactualisations des opérations.

AP 1999P1111A3P : + 1 500 000 € pour couvrir la notification de plusieurs marchés et le lancement du renouvellement des équipements dynamiques et la refonte du système informatique du PCR.D.

### **3.2. Renforcement et extension du réseau routier : - 2 780 285,41 €**

#### **Modernisation du réseau : - 3 068 000 €**

AP 1999P1131A6D : - 68 000 € suite aux réactualisations des opérations.

AP 1999P1131A6H : - 3 000 000 € suite aux réactualisations des opérations.

#### **Etudes : + 287 714,59 €**

AP 1999P1131A77 : - 21 238,04 € suite à la clôture de l'AP.

AP 1999P1131A96 : - 50 239,22 € suite à la clôture de l'AP.

AP 1999P1131A1E : - 138 630,70 € suite à la clôture de l'AP.

AP 1999P1131A9G : - 77 177,45 € suite à la clôture de l'AP.

AP 1999P1131A97 : - 175 000 € suite aux réactualisations des opérations.

AP 1999P1131A1I : - 250 000 € suite aux réactualisations des opérations.

AP 1999P113A2P : + 1 000 000 € suite aux réactualisations des opérations.

### **3.3. Sécurité : + 4 124 017,30 €**

#### **Carrefours et points singuliers : - 204 608,55 €**

AP 1999P1141A9F : - 4 608,55 € suite à la clôture de l'AP.

AP 1999P1141A8H : - 200 000 € suite aux réactualisations des opérations.

#### **Risques naturels : + 400 000 €**

AP 1999P1141A1K : + 400 000 € suite aux réactualisations des opérations.

#### **Pistes cyclables : + 3 928 625,85 €**

AP 1999P1141A2G : - 71 374,15 € suite à la clôture de l'AP.

AP 1999P1141A9I : + 1 500 000 € suite à la réactualisation des opérations et afin d'inscrire la construction d'une passerelle sur l'A48 et d'un passage inférieur sous la RD 120 sur la commune de Saint-Jean-de-Moirans.

AP 1999P114A4P : + 2 500 000 € pour couvrir les conventions des projets cyclables arrêtés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement qui était annexé à la convention partenariale conclue avec le SMMAG et délibérée en février 2021 et qui pourraient être votées sur 2021 et 2022.

### **3.4. Bâtiments d'exploitation routière : + 178 200 €**

#### **Mise aux normes des bâtiments routiers PPRC vague 2 :**

AP 2007P01111A7J : + 178 200 € suite à la réévaluation des opérations en cours, notamment l'opération de construction du point d'appui de Saint-Jean-de-Soudain.

### **BUDGET PRINCIPAL**

L'objectif de ce rapport est de présenter les ajustements budgétaires pour l'année 2021 au titre de la politique Transports.

Les propositions ne portent que sur le budget principal compte tenu de la clôture à venir du budget annexe en raison de la fin de délégation par la Région de la compétence transports interurbains et scolaires et gestion de la gare routière de Grenoble au 31 août 2021.

Elles se résument à :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement (28 520 €) intégrant une baisse de la contribution pour l'aéroport compte tenu de la réalité de la fréquentation cette année, les dépenses liées au centre de vaccination remboursées en totalité par le SDIS, un ajustement des dépenses pour le transport des élèves en situation de handicap pour couvrir les protocoles transactionnels liés à la crise sanitaire, un rattrapage de dépenses 2020 sur la centrale de mobilité ;
- une augmentation significative des recettes de fonctionnement correspondant à la redevance de l'aéroport au titre des exercices antérieurs et au remboursement des frais engagés pour le centre de vaccination ;
- une baisse conséquente des dépenses d'investissement (- 1 843 140 €) résultant principalement de la diminution des crédits affectés aux projets portés par le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise (SMMAG), compte tenu de leur avancement et de l'imputation des aménagements cyclables sur la politique routes, du décalage d'une part des dépenses sur 2022 pour la reconstruction du pôle bord de piste de l'ENAC liés aux calendriers des appels d'offres, contrebalancés par une augmentation des besoins pour le pôle hébergement de l'ENAC et pour les pôles d'échanges portés par les autorités organisatrices de mobilité auxquels le Département contribue ;
- une diminution des recettes d'investissement, seule conséquence du décalage des versements de la Région pour le pôle bord de piste.

## **1. Fonctionnement**

### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 28 520 €**

#### **1.1.1. Transport aérien : - 907 040 €**

#### **Contribution service public aéroport : - 1 202 300 €**

Cette contribution étant calculée en fonction du nombre de voyageurs transportés, elle est cette année réduite significativement au regard de l'activité, qui a été très impactée par la crise sanitaire.

#### **Aménagements de l'aéroport hors DSP : + 295 260 €**

Pour couvrir les frais liés à l'installation à l'aéroport Grenoble-Alpes-Isère du centre de vaccination de masse opéré par le SDIS jusqu'au 31 août 2021, conformément à l'application de la convention entre le Département de l'Isère et la SEAGI. Cette dépense est également inscrite en recettes car totalement prise en charge par l'Etat via le SDIS.

### 1.1.2. Transport collectifs – frais généraux hors Transisère : + 178 860 €

#### **Associations et organismes** : - 22 000 €

- 22 000 € pour tenir compte des ajustements des adhésions.

#### **Etudes, prestations transports collectifs** : + 30 000 €

+ 30 000 € pour le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire au renouvellement de la Délégation de Service Public *Transalitude* qui prend fin mi-2023.

#### **Frais généraux – Transports collectifs** : + 170 860 €

Les dépenses prévues au titre des frais généraux portent essentiellement sur la délégation de service public pour les lignes *Transalitude* (+ 115 000 €) correspondant au renfort d'offre sur la saison dernière, aux redevances de quais en gare routière, aux contrôles extérieurs et à une meilleure information des usagers afin de les inciter à un meilleur choix de service entre *Transalitude* et Cars Région pour la desserte du Vercors (+ 7 360 €). Des ajustements sont également nécessaires au financement des impôts fonciers et taxes foncières de la gare routière de Grenoble dans l'attente du transfert à la Région (50 000 €), et au paiement des intérêts moratoires (- 1 500 €).

### 1.1.3. Transport scolaire hors transisère : + 114 000 €

Pour couvrir la totalité des bourses de transports versées aux familles (+ 30 000 €) et à l'indemnisation COVID des prestataires liée à la fermeture des établissements scolaires en avril 2021 (+ 84 000 €).

### 1.1.4. Centrale de mobilité – Partenariat Public Privé (PPP) : + 642 700 €

Pour s'acquitter des loyers d'exploitation et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique et financière (+ 627 000 €) et des frais financiers (+ 15 700 €) dus au titre des 2 derniers trimestres 2020 suite à un retard dans l'émission des factures.

## 1.2. Recettes de fonctionnement : + 495 681 €

### 1.2.1. Transport aérien : + 495 681 €

#### **Frais divers aéroport** : + 200 421 €

Correspondant à un complément de recette attendu sur la part variable de la redevance du domaine public départemental due par le délégataire au titre de 2019 (+ 74 610,40 €) ainsi qu'à la régularisation de la TVA des parts variables de 2017 et 2018 (+ 125 810,60 €).

#### **Aménagements Aéroport (hors DSP)** : + 295 260 €

Correspondant aux recettes attendues du SDIS conformément à l'application de la convention portant sur le financement des conséquences de l'installation à l'aéroport Grenoble-Alpes-Isère du centre de vaccination de masse.

## 2. Investissement

### 2.1. Dépenses d'investissement : - 1 843 140 €

#### 2.1.1. Transport aériens : + 495 000 €

#### **Aménagements de l'aéroport (hors DSP)** : + 495 000 €

Cet ajustement couvre la réévaluation des études (+ 25 109,44 €) concernant la réfection de la piste, le solde (- 109,44 €) des travaux bâtiments, une baisse (- 30 000 €) des besoins de matériel et outillage technique et le besoin de 500 000 € pour la construction et l'exploitation d'un ensemble immobilier sur le site de l'aéroport, conformément à l'échéancier de la convention qui prévoit le versement du solde à la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

2.1.2. Transport ferroviaire et pôle d'échanges : + 365 500 €

**Pôles d'échanges : + 365 500 €**

Se décomposant de la façon suivante :

- 40 000 € pour les études de projets structurants ;

+ 219 500 € sur l'enveloppe réservée aux organismes publics pour le contrat d'aménagement de mobilités vertes de la gare de Bourgoin-Jallieu et le PEM de Voreppe ;

+ 210 000 € pour prendre en compte les projets de pôles d'échanges multimodaux et d'infrastructures pour le covoiturage prévus au plan pluriannuel d'investissement du SMMAG, annexé dans la convention partenariale délibérée le 26 février 2021 ;

- 24 000 € sur les subventions aux organismes publics compte tenu de l'avancement des diverses études ferroviaires en cours : études relatives à l'exploitation de l'étoile ferroviaire de Grenoble, étude préliminaire sur la ligne Grenoble-Veynes, études d'avant-projet sur la section Vif – Lus-la-Croix-Haute, études préliminaires pour des travaux capacitaires en gare de Grenoble, pour la convergence de Moirans et la mise à 4 voies entre Grenoble et Voreppe.

*Une baisse de 324 500 € est proposée sur l'enveloppe réservée aux participations à verser aux communes et aux structures intercommunales au titre des cofinancements compte tenu du décalage de calendrier de certains projets ou production des soldes (aménagement paysagers du parking relais Bièvre Dauphiné à Rives, aire de covoiturage sur la commune de Le Touvet, pôle d'échange multimodal Voreppe et prolongement de la ligne C1).*

2.1.3. Transports collectifs – frais généraux hors Transisère : - 8 000 €

**Etudes et prestations nouvelles mobilités : - 8 000 €**

L'achat de panneaux pour signaler les aires d'arrêt pour l'autostop étant différé.

2.1.4. Centrale de mobilité – Partenariat Public-Privé (PPP) : + 174 360 €

Il s'agit d'ajustements nécessaires au paiement des loyers d'investissement dus dans le cadre du Partenariat Public-Privé pour couvrir l'année 2021 et les 2 derniers trimestres 2020 suite à un retard dans l'émission des factures.

2.1.5. Modernisation de l'ENAC – secteur soumis à TVA : - 670 000 €

**Pôle bord de piste de l'ENAC : - 670 000 €**

- 670 000 € en raison du décalage du calendrier pour la construction du bâtiment de formation ENAC lié à deux lots infructueux.

2.1.6. Contributions SMMAG : - 2 200 000 €

**Contributions mobilités partagées : - 2 200 000 €**

Les projets visés dans la convention partenariale conclue avec le SMMAG et délibérée le 26 février 2021 seront inscrits sur les autorisations de programme « cycles » sur la politique voirie, et « pôles d'échanges et covoiturage » de la politique transport.

## **2.2. Recettes d'investissement : - 400 000 €**

### **2.2.1. Modernisation de l'ENAC : - 400 000 €**

Au regard des dépenses estimées cette année sur ce projet.

## **3. Création / Mouvements d'AP/AE proposés au vote**

### **3.1. Transports aériens : - 471 861,03 €**

**Aménagements de l'aéroport (hors DSP) : - 471 861,03 €**

AP 1999P1181A8C : - 471 861,03 € suite à la clôture de l'AP.

### **3.2. Transport ferroviaire et pôles d'échanges + 1 000 000 €**

**Pôles d'échanges : + 1 000 000 €**

AP 1999P1196A2I : + 1 000 000 € pour la participation du Département aux pôles d'échanges multimodaux et parkings de covoiturage inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement du SMMAG tel que prévu dans la convention partenariale délibérée le 26 février 2021 (notamment le pôle d'échange à La Bâtie).

### **3.3. Modernisation de l'ENAC – secteur soumis à la TVA : + 3 400 000 €**

**Pôle bord de piste de l'ENAC : + 3 400 000 €**

AP 2019P005A8L : + 3 400 000 € pour couvrir la totalité de la construction du bâtiment bord de piste, en tenant compte des ajustements techniques, des résultats des appels d'offres et de la rémunération du mandataire.

## Logement

### **BUDGET PRINCIPAL**

Dans le cadre de cette étape budgétaire, il est proposé, au titre de la politique Logement, les inscriptions suivantes :

- 174 627,80 € au titre du reversement de la taxe d'aménagement en faveur du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) et de la prise en charge d'études.
- 50 000 € pour le dispositif « Mieux habiter et sortir du mal logement en Isère ».

Par ailleurs, il est demandé de procéder à une actualisation d'autorisations de programme (clôtures et réductions) votées dans le cadre de l'aide à la pierre conduisant à une restitution de crédits de paiement à hauteur de 838 311,47 €.

## **1. Fonctionnement**

### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 224 627,80 €**

#### **1.1.1. Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées en Isère et Fonds de solidarité logement : + 50 000 €**

Le dispositif « Mieux habiter et sortir du mal logement en Isère » consiste à organiser et financer l'ingénierie pour repérer et traiter les situations de mal logement et d'habitat indigne, à accompagner les propriétaires modestes et très modestes du parc privé vers des travaux de rénovation thermique et/ou d'adaptation au vieillissement ou handicap des logements. En 2021, le Département s'est de nouveau engagé en faveur d'un renforcement de son accompagnement sur cette politique ambitieuse.

Pour faire face aux augmentations des demandes des ménages concernant les dossiers précarité énergétique et autonomie, l'enveloppe votée au BP 2021 pour le PIG (614 000 €) a été abondée en cours d'année à hauteur de 85 000 €. Ces crédits s'avèrent insuffisants au vu des demandes reçues, il est donc sollicité un complément de 50 000 €.

#### **1.1.2. Urbanisme : + 174 627,80 €**

Ces crédits incluent :

- 150 627,80 € qui correspondent au reversement au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du reliquat de la part de Taxe d'Aménagement (TA) perçue par le Département pour l'exercice 2020.
- 24 000 € nécessaires à la réalisation d'une étude sur la faisabilité de création d'une foncière départementale dans le cadre de l'appui apporté aux opérations de revitalisation de territoire.

### **1.2. Recettes de fonctionnement : + 11 000 €**

#### **1.2.1. Urbanisme : + 11 000 €**

Ce montant correspond au co-financement par la Banque des territoires d'une étude sur la faisabilité de création d'une foncière départementale dans le cadre de l'appui apporté aux opérations de revitalisation de territoire.



## **2. Investissement**

### **2.1. Dépenses d'investissement : - 838 311,47 €**

#### **2.1.1. Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées en Isère et Fonds de solidarité logement : - 838 311,47 €**

Les autorisations de programme (AP99 et AP5G et 1F) consacrées au soutien apporté par le Département dans le cadre de l'aide à la pierre sont arrivées à échéance, conduisant à leur clôture comme détaillé plus loin (paragraphe « mouvements AP/CP»). Concernant l'AP 2H qui devrait être clôturée en 2022, il est proposé un réajustement de son montant au vu des opérations restant à solder.

L'ensemble des opérations « AP99 et AP5G » étant terminées, il est proposé de restituer les crédits de paiement votés au BP 2021 comme précisé ci-après. Pour l'AP1F, aucun crédit de paiement n'a été voté au BP 2021. Une partie des crédits votés en 2021 pour l'AP 2H ne sera pas mobilisée, il est demandé également de les rendre à cette étape budgétaire.

- Autorisation de programme AP 99 (Support des aides aux opérations réalisées dans le cadre des conventions de renouvellement urbain et du dispositif de soutien au développement de l'offre réformé en 2010) : - 308 809,47 €.

- Autorisation de programme AP 5G (Support de l'aide à l'opération issue de la réforme des aides de 2012) : - 299 600 €.

- Autorisation de programme AP 2H (Support de l'aide à l'opération issue de la réforme des aides de 2012) : - 229 902 €.

## **3. Situation des AP/CP**

Il n'y aura plus de mouvement financier pour les autorisations de programme AP99, AP5G, AP1F, il est donc sollicité leur clôture. Il n'y a plus de dossier à traiter.

### **• Autorisation de programme AP 99**

(Support des aides aux opérations réalisées dans le cadre des conventions de renouvellement urbain et du dispositif de soutien au développement de l'offre réformé en 2010) :

Cette AP a été ouverte à hauteur de 13 691 994 € et engagée pour un montant de 13 169 362,98 €. Le montant total des paiements réalisés par rapport au montant engagé sur cette AP est de 13 064 390,53 € pour les raisons suivantes :

- 65 996,80 € de soldes de subventions caduques n'ont pas été versés.
- une opération mixte comportant des logements relevant d'une convention ANRU portée par ACTIS a été annulée pour une subvention totale de 55 679,50 €. Un acompte de 16 703,85 € a été versé en 2018 et a fait l'objet d'une demande de remboursement en 2020. Le solde de 38 975,65 € n'a pas été versé.

Au total, 104 972,45 € de crédits de paiement n'ont pas été mobilisés. L'AP pourra donc être clôturée à hauteur des crédits de paiement effectivement versés soit 13 064 390,63 €.



### Opérations caduques :

Dénomination du projet	Commune d'implantation	Nombre total de logements	dont PLAI	dont lgts conventionnés ANRU (hors PLAI)	porteur	Date d'affectation en CP	montant de la subvention	Montant de l'acompte versé	Montant caduque
Résidence Emmanuel Fremiet	Verpillière	26	6	0	ICF SUD-EST MEDITERRANEE	28/09/2012	41 717,00 €	12 515,00 €	29 202,00 €
Delamadeleine	Saint-Nazaire-les-Eymes	11	3	0	PLURALIS	26/10/2012	20 674,00 €	6 202,20 €	14 471,80 €
Le Faubourg	Saint-Egrève	18	5	0	PLURALIS	26/10/2012	31 890,00 €	9 567,00 €	22 323,00 €
								Total somme caduque	<b>65 996,80 €</b>

### Opération annulée :

Dénomination du projet	Commune d'implantation	Nombre total de logements	dont PLAI	dont lgts conventionnés ANRU (hors PLAI)	porteur	Date d'affectation en CP	montant de la subvention	Montant de l'acompte versé	Solde non versé
4-4bis rue de N	Grenoble	29	0	15	ACTIS	25/05/2018	55 679,50 €	16 703,85 €	38 975,65 €
								Total somme annulée	<b>38 975,65 €</b>

### • Autorisation de programme AP1F

(Support de l'aide à l'opération issue de la réforme des aides de 2012. Programmation 2013) :

Cette AP a été ouverte à hauteur de 2 410 000 € et engagée pour un montant de 2 407 978 €.

Le montant total des paiements réalisés par rapport au montant engagé sur cette AP est de 2 246 578 €, 161 400 € de soldes de subventions caduques n'ont pas été versés.

L'AP pourra donc être clôturée à hauteur des crédits de paiement effectivement versés, soit 2 246 578 €.

### Opérations caduques :

Nature Opération	Code Opération	Dénomination du projet	Commune d'implantation	Nombre total de logements	dont PLAI	porteur	Date d'affectation en CP	montant de la subvention	montant de l'acompte versé	solde caduque
Neuf	2013-213	Le Mollard	Saint-Siméon de Bressieux	8	2	SEMCODA	21/11/2014	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
Neuf	2013 - 366	Jean Pain	Fontaine	86	26	SCIC HABITAT RH	23/10/2015	156 000,00 €	46 800,00 €	109 200,00 €
Neuf	2013 - 165	Grande Rue	Chatte	10	2	Habitat Pays de Romans	20/11/2015	12 000,00 €	3 600,00 €	8 400,00 €
								Total soldes caduques		<b>123 600,00 €</b>

### Opération annulée

Nature Opération	Code Opération	Dénomination du projet	Commune d'implantation	Nombre total de logements	dont PLAI	porteur	Date d'affectation en CP	montant de la subvention	montant de l'acompte versé	solde caduque
Neuf	2013 - 288	76b - 78 rue du Progrès	SEYSSINET-PARISSET	30	9	OPAC 38	29/01/2016	54 000,00 €	16 200,00 €	37 800,00 €
								Total soldes caduques		<b>37 800,00 €</b>

### • Autorisation de programme AP5G

(Support de l'aide à l'opération issue de la réforme des aides de 2012-Programmation 2014) :

Cette AP a été ouverte à hauteur de 2 700 000 € et engagée pour un montant de 2 224 590 €.

Le montant total des paiements réalisés sur cette AP est au 31 décembre 2020 de 2 144 790 €. Les paiements prévus en 2021 sont réalisés à hauteur de 54 600 €. Il resterait donc 25 200 € à payer par rapport au montant de l'AP engagé, or il s'agit d'une opération caduque. Au total, 25 200 € de crédits de paiement ne seront donc pas mobilisés. L'AP pourra donc être clôturée à hauteur des crédits de paiement effectivement versés soit 2 199 390 €.

Opération caduque :

Nature Opération	Code Opération	Dénomination du projet	Commune d'implantation	Nombre total de logements	dont PLAI	porteur	Date d'affectation en CP	montant de la subvention	années antérieures montant réalisé	montant caduque
Neuf	2013 - 333	Jean Pain	Fontaine	18	6	SCIC HABITAT RHONE ALPES	23/10/2015	36 000,00 €	10 800,00 €	25 200,00 €
<b>Total solde caduque</b>										25 200,00 €

• **Autorisation de programme AP2H**

*(Support de l'aide à l'opération issue de la réforme des aides de 2012-Programmation 2015) :*

cette AP a été ouverte à hauteur de 2 700 000 € et engagée pour un montant de 2 255 320 €.

Le montant total des paiements réalisés sur cette AP est au 31/12/2020 de 1 872 720 €. Les paiements prévus en 2021 sont réalisés à hauteur de 253 800 € ; il reste 31 000 € à liquider en 2021 ou 2022.

Le total des paiements à réaliser sur cette AP sera donc de 2 157 520 € car 2 opérations ont été annulées avec une demande de remboursement des acomptes :

Nature Opération	Code Opération	Dénomination du projet	Commune d'implantation	Nombre total de logements	dont PLAI	Date de livraison prévisionnelle	Porteur	Date d'affectation en CP	montant de la subvention	acompte versé	Soide caduque
Neuf	2015-528	Route de Lyon	NIVOLAS-VERMELLE	33	9	01/05/2019	OPAC 38	23/02/2018	54 000,00 €	16 200,00 €	37 800,00 €
Neuf	2015-504	4-4 bis rue de Moyrand	GRENOBLE	29	10	31/12/2019	ACTIS	25/05/2018	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
											97 800,00 €

L'enveloppe initiale doit donc pouvoir être ramenée à 2 188 520 € au lieu de 2 700 000 € dès 2021 pour éviter l'inscription de crédits de paiement au-delà de ce qui serait strictement nécessaire au paiement des derniers soldes sur 2021 ou 2022.

• **Autorisation de programme AP4I**

*(Dispositif de soutien à l'accession sociale) :*

Cette AP a été ouverte à hauteur de 500 000 € et engagée pour un montant de 214 500 €.

Le montant total des paiements réalisés sur cette AP est de 120 500 € car les ménages acquéreurs sur les différentes opérations n'étaient pas tous éligibles au dispositif départemental : 93 500 euros de soldes n'ont pas été versés.

Au total, 93 500 € de crédits de paiement ne seront pas mobilisés. L'AP pourra donc être clôturée à hauteur des crédits de paiement effectivement versés soit 120 500 €.

## Aménagement numérique du territoire

### BUDGET PRINCIPAL

La décision modificative de la politique d'aménagement numérique du territoire intègre un ajustement des dépenses et des recettes d'investissement, liées entre autres à la fin de la construction du réseau de collecte distribution sous maîtrise d'ouvrage du Département ainsi qu'à la prise en compte de l'avancement des travaux du réseau de desserte sous maîtrise d'ouvrage d'Isère Fibre, délégataire de service public.

Le Département continue, par ailleurs, son investissement dans les infrastructures hertziennes permettant la mise en place du réseau « THD Radio » pour le début de l'année 2022, en ajustant les dépenses qui seront effectivement réalisées en 2021.

#### 1. Fonctionnement

##### 1.1. Dépenses de fonctionnement : - 229 123,80 €

###### 1.1.1. Aménagement numérique du territoire : - 229 123,80 €

Téléphonie Mobile : - 500 € d'intérêts moratoires qui ne seront pas versés en 2021.

Subvention exceptionnelle : - 228 623,80 €, ce montant est calculé sur la base des dépenses et recettes du budget annexe.

##### 1.2. Recettes de fonctionnement : - 103 778 €

###### 1.2.1. Aménagement numérique du territoire : - 103 778 €

Coût actualisé de la masse salariale des ETP affectés au projet THD et des charges de structure qui en découlent.

## **BUDGET ANNEXE : AMENAGEMENT NUMERIQUE**

### **1. Fonctionnement**

#### **1.1. Dépenses de fonctionnement : - 126 978 €**

##### **1.1.1. Très Haut Débit – Coenfouissement : - 24 850 €**

Ajustement du montant lié aux intérêts moratoires dus pour le projet RIP THD du Département (+ 10 150 €) et aux actions de communication non effectuées (- 5 000 €) en 2021.

Frais d'honoraires qui ne seront pas utilisés en 2021 (- 30 000 €).

##### **1.1.2. Wifi : + 1 650 €**

Diminution de 5 350 € de frais d'honoraires liés à l'achat de parcelles.

Augmentation de 2 000 € pour les intérêts moratoires dus.

Augmentation de 5 000 € supplémentaires pour l'aide à l'acquisition de kits satellites.

##### **1.1.3. Budget ANT : - 103 778 €**

Coût actualisé de la masse salariale des ETP affectés au projet THD et des charges de structure qui en découlent.

#### **1.2. Recettes de fonctionnement : - 126 978 €**

##### **1.2.1. Très Haut Débit – Coenfouissement : - 140 000 €**

Diminution des recettes attendues pour la cession de fourreaux existants (- 100 000 €).

Baisse de la redevance d'affermage attendue de la part du délégataire de service public relative au nombre de prises effectivement construites (- 40 000 €).

##### **1.2.2. Wifi : + 241 645,80 €**

Montant des produits exceptionnels perçus sur le réseau Wifi.

##### **1.2.3. Budget ANT : - 228 623,80 €**

Ce montant est calculé sur la base des dépenses et recettes du budget annexe.

### **2. Investissement**

#### **2.1. Dépenses d'investissement : 0 €**

##### **2.1.1. Très Haut Débit – Coenfouissement : 0 €**

Augmentation de 110 000 € pour l'acquisition de droits d'usage à long terme auprès de TDF et diminution de 110 000 € des crédits de paiement nécessaires en 2021 sur l'AP3F.

##### **2.1.2. Wifi : 0 €**

Diminution de 200 000 € des crédits de paiement nécessaires sur l'AP3L pour la construction des infrastructures de THD Radio en 2021.

Augmentation de 200 000 € des crédits nécessaires pour l'acquisition de droits d'usage à long terme (IRU auprès de TDF) pour éviter la construction de nouveaux pylônes.

# BUDGET PRINCIPAL

Cette décision modificative est marquée principalement par les ajustements nécessaires à l'accompagnement des projets urgents ou engagés par les collectivités et la restitution de crédits due aux difficultés de mise en œuvre de dispositifs.

## 1. Fonctionnement

### 1.1. Dépenses de fonctionnement : - 8 162 €

#### 1.1.1. « Politiques contractuelles » : - 8 162 €

Programme d'actions des Parcs naturels régionaux : 8 162 € sont rendus, en lien avec des actions soldées pour un montant inférieur au vote.

## 2. Investissement

### 2.1. Dépenses d'investissement : + 6 151 659 €

#### 2.1.1. « Politiques contractuelles » : - 40 000 €

40 000 € sont restitués car ils ne seront pas engagés en 2021. Ils avaient été inscrits afin de financer la visibilité institutionnelle des aides apportées par le Département sur les projets d'investissement.

#### 2.1.2. « Equipements communaux et inter » : + 1 077 200 €

550 000 € sont restitués. Ils correspondent à des opérations soldées pour des montants inférieurs au vote.

Au regard des besoins de financement des dossiers votés dans le cadre du Plan écoles, 2 M€ de crédits de paiement sont à inscrire en complément des 5 M€ déjà inscrits au BP 2021.

372 800 € sont rendus au regard du nombre de dossiers susceptibles d'être financés d'ici la fin de l'année sur le programme « Petites villes de demain ».

#### 2.1.3. Aide aux communes : + 5 114 459 €

5 114 459 € sont inscrits sur la dotation départementale et répartis par politique conformément au tableau ci-après :

Politique°	Programme	Opération	Inscrit DM1 2021	
04 - Santé publique	Structuration de l'offre de soins	Aide à la création de MSP et Installation de Médecins	140 000 €	
07 - Education	Maintenance dans les collèges	Plan pluriannuel de maintenance	135 000 €	
08 - Jeunesse et sports	Equipements sportifs	AP6I Equipements sportif des collèges	100 000 €	
	Equipements sportifs	Plan piscine	1 100 000 €	
09 - Routes	Renforcement extension du réseau routier	Projets cofinancés - Modernisation du réseau	566 500 €	
09 - Routes	Sécurité	Pistes cyclables	70 000 €	
10 - Transports	Transport ferroviaire et pôles d'échanges	Pôles d'échanges	- 324 500 €	
11 - Logement	Logement	Réhabilitation communale	104 000 €	
14 - Solidarité territoriale	Aménagement de sécurité	Aménagement sécurité / urgence	4 444 €	
15 - Eau	Assainissement	Equipements assainissement	1 000 000 €	
	Eau potable	Equipements eau potable	1 000 000 €	
20 - Environnement et développement	Maîtrise de l'Energie	Subventions énergie	85 000 €	
22 - Développement Recherche	Aide au développement économique	Tiers-Lieux	- 4 850 €	
23 - Attractivité et tourisme	Développement touristique local	Actions départementales	- 245 833 €	
	Développement touristique local	Contrats de plaine	105 760 €	
24 - Culture et citoyenneté	Equipements patrimoniaux	Aide aux équipements muséographiques	83 656 €	
	Lecture publique	Aide aux bibliothèques	173 619 €	
	Patrimoine non protégé	Patrimoine non protégé des communes	40 200 €	
	Patrimoine non protégé	Patrimoine de proximité	230 801 €	
	Patrimoine protégé	Monuments classés		194 462 €
		Monuments inscrits		13 923 €
		Sites et abords		199 103 €
		Objets protégés		53 798 €
Pratiques artistiques	Aide aux équipements pratique création	60 000 €		
38 - Montagne	Développement touristique de la montagne	Contrats montagne	229 376 €	
		<b>Total</b>	<b>5 114 459 €</b>	

## **2.2. Recettes d'investissement : - 198 900 €**

### 2.2.1. « Equipement communaux et intercommunaux : - 198 900 €

397 800 € étaient prévus en recette dans le cadre de la gestion déléguée des crédits réservés par la banque des territoires pour le programme Petites villes de demain. Au regard de l'avancée des projets, seuls 198 900 € seront versés en 2021.

## BUDGET PRINCIPAL

Pour soutenir les programmes d'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes et syndicats de l'Isère, compte tenu du nombre important de dossiers de demandes de subventions déposés, il est proposé d'augmenter de 1,5 M€ le montant des autorisations de programme 2021 en eau potable et assainissement. Il est également demandé 0,45 M€ pour des opérations de préservation de captage prioritaire.

*Pour mémoire en plus de ces crédits, 2 M€ de crédits de dotation départementale sont prévus au titre des aides aux communes et EPCI (politique Equipement des territoires) dont 1 M€ en assainissement et 1 M€ en eau potable.*

Au titre des grands projets d'irrigation, le montant de l'autorisation de programme « projets exceptionnels irrigation » est augmenté de 3,07 M€ pour financer le projet porté par l'ASA du plateau de Louze et de Glay, sélectionné en 2021 par l'Etat et la Région.

Concernant l'exercice de la compétence de Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) par les syndicats mixtes, il est notamment prévu de verser des aides de soutien au fonctionnement des syndicats structurants GEMAPI en 2021, soit à 0,34 M€ supplémentaires inscrits au budget.

Enfin il est proposé d'initier une étude prospective sur la ressource en eau et ses usages dans le cadre du changement climatique. Il est proposé d'inscrire 10 000 € supplémentaires pour le recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour appuyer le Département dans la conception et le pilotage de cette démarche.

### **1. Fonctionnement**

#### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 246 336 €**

1.1.1. Assainissement : - 5 000 €

#### **Etudes générales et conseils : - 5 000 €**

Ces crédits sont restitués compte tenu d'une absence d'étude sur cette thématique en 2021.

1.1.2. Eau potable : - 2 000 €

#### **Périmètres de protection : - 2 000 €**

Ces crédits sont restitués compte tenu d'une absence de subventions de fonctionnement portant sur cette thématique en 2021.

1.1.3. Hydraulique et risques naturels : + 261 336 €

#### **Aménagement de rivières : + 170 000 €**

Ces crédits correspondent d'une part aux aides de soutien au fonctionnement des syndicats gemapiens suivants : SIRRA, EPAGE Bourbre, SIAGA (160 000 €) et d'autre part à des crédits complémentaires pour le recrutement de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'étude prospective sur la ressource en eau et ses usages dans le cadre du changement climatique (10 000 €).

#### **SYMBHI : + 93 336 €**

Ces crédits correspondent d'une part aux aides de soutien au fonctionnement du SYMBHI (180 000 €) et d'autre part au réajustement à la baisse de la participation statutaire au fonctionnement du SYMBHI (- 86 664 €).



### **Préservation eau & zones humides : - 2 000 €**

Ces crédits sont restitués compte tenu de la couverture des besoins portant sur cette thématique en 2021.

#### 1.1.4. Mission d'assistance technique eau : - 33 000 €

### **Missions d'assistance technique : - 33 000 €**

Ces crédits sont restitués compte tenu d'une baisse des recours à des interventions externalisées d'assistance technique.

#### 1.1.5. Foncière environnementale de l'Isère : + 25 000 €

Ces crédits sont inscrits pour permettre le lancement d'études de démarrage de la foncière environnementale de l'Isère notamment pour la prospection de terrains à acquérir (diagnostics environnementaux, étude d'opportunité, etc.).

## **1.2. Recettes de fonctionnement : - 166 000 €**

### 1.2.1. Hydraulique et risques naturels : - 182 000 €

### **Aménagement de rivières : - 42 000 €**

Suite au départ du directeur du SIRRA, le montant des recettes issues des mises à disposition des personnels du Département auprès des syndicats Gemapiens contre remboursement (hors SYMBHI) est ajusté à la baisse (- 42 000 €).

### **SYMBHI : - 140 000 €**

Suite aux départs du directeur adjoint du SYMBHI et d'une assistante administrative du SYMBHI, le montant des recettes issues des mises à disposition des personnels du Département au SYMBHI contre remboursement est ajusté à la baisse (- 140 000 €), le SYMBHI ayant recruté en direct leurs remplaçants.

### 1.2.2. Mission d'assistance technique eau : + 16 000 €

### **Mission d'assistance eau : + 16 000 €**

Ces recettes correspondent à un ajustement des subventions de l'Agence de l'eau pour les dépenses d'assistance technique (frais des personnels de l'assistance technique du Département, frais d'externalisation de diagnostics de stations d'épuration et de suivis milieu) soit 25 000 € supplémentaires. Les recettes issues de la facturation des prestations d'assistance technique sont revues à la baisse (- 9 000 €), compte tenu du conventionnement partiel en 2021.

## **2. Investissement**

### **2.1. Dépenses d'investissement : + 951 419 €**

#### 2.1.1. Assainissement : + 450 000 €

Ces crédits de paiement des autorisations de programme 2020 et 2021 assainissement visent à satisfaire les besoins de versements de subventions rattachées à ces autorisations de programme en fin d'année 2021, conformément aux prévisions d'avancement des projets.

#### 2.1.2. Eau potable : + 402 000 €

### **Equipements eau potable : + 450 000 €**

Ces crédits sont demandés pour une opération d'amélioration de la protection d'un captage prioritaire.

### **Recherche en eau : - 48 000 €**

Les crédits prévus pour un projet de recherche en eau sur une commune du sud Isère sont restitués, cette opération n'ayant pas démarré.

### 2.1.3. Hydraulique et risques naturels : + 99 419 €

#### **Irrigation drainage : - 639 000 €**

Ces crédits sont restitués en raison, d'une part du décalage du démarrage en 2022 d'une partie des travaux des projets exceptionnels d'irrigation et d'autre part de l'ajustement des crédits de paiement de l'autorisation irrigation 2020 aux besoins de versements des subventions d'ici la fin d'année 2021.

#### **SYMBHI : + 138 419 €**

Conformément au budget voté par le SYMBHI, les crédits de la tranche 2 et 3 d'Isère amont sont augmentés de 432 419 € tandis que les crédits des deux autres autorisations de programme (Romanche-Oisans et Drac) sont restitués en intégralité soit 43 000 €. Le montant d'aides aux travaux sur les digues est réajusté à la baisse (- 251 000 €).

#### **Aides mise en œuvre actions GEMAPI : + 600 000 €**

Ces crédits de paiement de l'autorisation de programme GEMAPI visent à satisfaire les besoins de versements de subventions en fin d'année 2021, conformément aux prévisions d'avancement des projets.

## **3. Création / Mouvements d'AP/AE proposés au vote**

- **AP A2N Programmation assainissement 2020**

Le montant de l'autorisation de programme assainissement 2020, dotée de 7 M€ est diminué de 600 000 €.

- **AP A1Q Programmation assainissement 2021**

Le montant de l'autorisation de programme assainissement 2021, dotée de 3 M€, est augmenté de 500 000 € pour couvrir les besoins d'affectations de subventions en 2021.

- **AP A1N Programmation eau potable 2020**

Le montant de l'autorisation de programme eau potable 2020, dotée de 3,7 M€ est augmenté de 900 000 € pour l'ajuster aux besoins d'affectations des contrats Matheysine et Trièves.

- **AP A9P Programmation eau potable 2021**

Le montant de l'autorisation de programme eau potable 2021, dotée de 1,5 M€, est augmenté de 1 M€ pour couvrir les besoins d'affectations de subventions en 2021.

- **AP A8M Projets irrigation exceptionnels**

Le montant de l'autorisation de programme Projets irrigation exceptionnels, dotée 5 905 000 €, est augmenté de 3 065 000 € soit un total de 8 970 000 € pour couvrir la subvention du projet d'irrigation de l'ASA du plateau de Louze et de Glay.

## Commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports (D)

### **Education**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

La présente décision budgétaire traduit la mise en œuvre, dès la rentrée scolaire de septembre, du tarif de 2 € le repas dans les collèges, engagement fort de la majorité départementale pour que le prix du repas ne soit pas un frein à la fréquentation de la demi-pension tout en améliorant la qualité des repas avec des denrées locales ou bio.

Des ajustements de crédits sont également proposés, notamment concernant les travaux, souvent impactés par la crise sanitaire, ainsi que des besoins en matière de numérique et de prestations externalisées de nettoyage.

### **1. Fonctionnement**

#### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 2 891 487 €**

##### **1.1.1. Equiperment collèges publics : 3 219 787 €**

#### **Restauration scolaire : + 2 919 787 €**

Il convient également d'augmenter la subvention d'équilibre de 2 919 787 € en raison de la baisse du prix de vente du repas et de la réévaluation des frais refacturés au budget annexe des CMC.

#### **Prestations d'entretien : + 150 000 €**

Une demande complémentaire de 150 000 € est nécessaire pour assurer les prestations de nettoyage/désinfection des locaux des collèges pour couvrir les renforts et remplacements accompagnant les formations de longue durée ainsi que les situations de maintien dans l'emploi prise en compte au titre du FIPH.

Pour information, un transfert de 1 000 000 € a été effectué depuis la ligne de la restauration scolaire et celle des transports EPS.

#### **Informatique collèges : + 150 000 €**

Il est demandé un complément de 150 000 € pour accompagner la montée en débit de l'abonnement Internet des collèges et couvrir les frais de passage à la fibre.

##### **1.1.2. Collèges publics : - 328 300 €**

#### **Dotation de fonctionnement collèges publics**

Pour information, les crédits disponibles sont suffisants pour couvrir la compensation d'une partie de la perte de recette des collèges autonomes (application du tarif de 2 €/repas), estimée à 334 000 € pour septembre/décembre.

#### **Participation EPS collèges : - 294 300 €**

Il est proposé de restituer 250 000 € compte tenu de la baisse des occupations d'équipements sportifs liée à la crise sanitaire COVID-19.

44 300 € sont également à restituer au titre du transport vers les équipements sportifs.

### **Journées itinérantes : - 34 000 €**

Il est proposé de restituer 34 000 € compte tenu de l'organisation adaptée des itinérantes 2021 au contexte sanitaire.

### **1.2. Recettes de fonctionnement : + 39 630 €**

1.2.1. Equiperment collèges publics : + 39 630 €

### **Restauration scolaire : + 39 630 €**

Il est proposé de diminuer la recette de 212 000 € dans le cadre de la suppression du reversement des collèges autonomes résultant de la mise en place du repas à 2 €.

En revanche les recettes issues des refacturations au budget CMC augmentent la prévision de 251 630 €.

## **2. Investissement**

### **2.1. Dépenses d'investissement : - 7 598 636 €**

2.1.1. Equiperment collèges publics : + 300 000 €

### **Informatique collèges : + 300 000 €**

Il est demandé un complément de 300 000 € pour permettre le renouvellement de PC obsolètes.

2.1.2. Cités mixtes : - 225 542 €

### **Reconstruction de l'Edit à Roussillon : - 225 542 €**

Les dépenses prévues par la Région étant moindres, la participation du Département est inférieure au montant initialement prévu. Il convient de restituer 225 542 €.

2.1.3. Construction et réhabilitation de collèges (PPRC) : - 5 467 061 €

### **Crédits de paiements : - 5 467 061 €**

Il est proposé de restituer 5 467 061 € de crédits de paiement 2021 suite à des reports d'opérations de travaux à 2022.

2.1.4. Maintenance dans les collèges (PPMA) : - 2 206 033 €

### **Maintenance dans les collèges : - 2 196 523 €**

Il est proposé de restituer 2 081 523 € de crédits de paiement 2021 et 115 000 € de crédits annuels suite à des reports d'opérations de travaux à 2022.

### **Territoires-Travaux maintenance courante investissement : - 9 510 €**

Les besoins en matériel pour les équipes mobiles sont estimés, pour cette fin d'année, à 15 000 €. Il convient donc de restituer 9 510 €.

## **3. Situation des AP/CP et AE/CP**

### **Plan pluriannuel de rénovation des collèges (PPRC)**

Les travaux de rénovation des collèges sont en cours. Les AP 1J, 80,45 devraient être soldées en 2023 et les AP 6K, 9E en 2025.

Afin de tenir compte de l'adaptation de certains programmes de travaux ainsi que les signatures de protocoles transactionnels et avenants liés au COVID-19, il est nécessaire d'augmenter les montants des opérations de travaux à hauteur de 4 637 368 € : AP 1J : + 828 687 €, AP 6K : + 1 714 000 €, AP 80 : + 135 733 €, AP 9E : + 1 227 440 €, AP 45 : + 731 508 €.

### **Maintenance dans les collèges**

Il n'y a pas de nouvelles opérations de travaux de maintenance sur les autorisations de programme 1H et 3G. Suite à quelques factures à payer cette année, elles devraient être clôturées en 2022.

Des opérations de travaux sont programmées sur les autorisations de programme 6Q, 4L, 4D et 3K. Des restitutions de crédits de paiement 2021 sont prévues en DM suite aux reports de certaines opérations de travaux.

### **Equipements collèges publics**

L'autorisation de programme 7O d'un montant de 1 350 000 € correspondant à la participation du Département pour la construction d'une cuisine mutualisée par la commune de Crolles desservant également le restaurant scolaire du collège Simone de Beauvoir.

### **Relocalisation de l'ESPE**

Pas de mouvement sur cette opération dont l'aide totale du Département au profit de l'UGA s'élève à 8 000 000 €.

## **BUDGET ANNEXE : CUISINE CENTRALE**

La présente décision budgétaire traduit la mise en œuvre, dès la rentrée scolaire de septembre, du tarif de 2 € le repas dans les collèges, engagement fort de la majorité départementale pour que le prix du repas ne soit pas un frein à la fréquentation de la demi-pension tout en améliorant la qualité des denrées locales et bio.

### **1. Fonctionnement**

#### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 291 930 €**

1.1.1. Cuisines mutualisées : + 291 930 €

**Cuisines mutualisées des collèges : + 40 300 €**

**Charges dues par les cuisines : + 251 630 €**

Il s'agit d'une réévaluation des dépenses directes des cuisines et des charges du budget principal refacturées au budget annexe.

#### **1.2. Recettes de fonctionnement : + 291 930 €**

1.2.1. Cuisines mutualisées : + 291 930 €

**Cuisines mutualisées des collèges : - 2 627 857 €**

Du fait de l'instauration du tarif unique à 2 € pour tous les collégiens, il convient de baisser les recettes issues des collèges de 2 627 857 €.

**Subvention d'équilibre reçue : + 2 919 787 €**

Afin de permettre l'équilibre du budget annexe des CMC, il convient de verser un complément de 2 919 787 € à la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe.

### BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre de la politique sport et jeunesse, les crédits complémentaires sollicités doivent permettre le financement des nouveaux dispositifs adoptés par l'assemblée départementale dans le cadre du Pack'loisirs et son évolution pour la rentrée 2021, l'aménagement des itinéraires de ski de randonnée en stations et le partenariat avec le FCG Rugby. Au titre de l'investissement, les crédits sollicités s'inscrivent dans la continuité du plan piscine, avec la mise en œuvre d'un dispositif pour les travaux de réhabilitations partielles.

#### 1. Fonctionnement

##### 1.1. Dépenses de fonctionnement : + 1 135 000 €

1.1.1. Aide à l'animation sportive : + 120 000 €

##### **Sport de haut niveau** : + 120 000 €

Un crédit complémentaire de 120 000 € est nécessaire pour financer le partenariat avec le club de rugby du FCG.

1.1.2. Subvention Fonctionnement politique Jeunesse et sports – Initiatives locales :  
- 25 000 €

##### **Programme d'initiatives locales** : - 25 000 €

Il s'agit ici d'un ajustement de la répartition entre fonctionnement et investissement au regard des dossiers instruits.

1.1.3. Plan départemental pour la jeunesse : + 1 040 000 €

##### **Plan jeunesse** : + 10 000 €

Il a été identifié des dépenses complémentaires dans le cadre des actions éducatives menées au sein des internats. Ainsi, il est proposé de financer ce besoin par transfert de crédits à partir des subventions de fonctionnement jeunesse.

##### **Pack-Loisirs** : + 1 040 000 €

L'assemblée départementale a validé une augmentation significative de l'aide apportée aux collégiens au travers du Pack'loisirs afin d'amortir les effets de la crise sanitaire au niveau des associations sportives et culturelles. Cette évolution se traduit par un remboursement des licences sportives à hauteur de 50 % et une augmentation de 15 € pour le Pass'culture.

Afin de déployer ces mesures, un crédit complémentaire de 1 040 000 € est nécessaire. Un budget complémentaire sera mobilisé au BP 2022 en fonction du nombre de bénéficiaires et des taux d'utilisation des chèquiers Pack'loisirs.

##### **Subventions de fonctionnement** : - 47 321,20 €

Au regard des dossiers déposés dans le cadre de la jeunesse, un crédit de 47 321,20 € peut être libéré et redéployé afin de financer le besoin identifié pour les internats (10 000 €) et permettre d'effectuer le remboursement à l'Union Européenne des crédits non consommés dans le cadre du projet « Euroseypass » en raison de la crise sanitaire (37 321,20 €).

### **Projets européens Jeunesse : + 37 321,20 €**

Ce crédit complémentaire de 37 321,20 € est nécessaire afin de rembourser l'Union Européenne dans le cadre du projet « Euroseypass » qui a été annulé en raison de la COVID-19. Ce projet avait pour objectif de faire partir des collégiens des collèges Plan Menu et Le Vergeron en Grèce et au Portugal. Comme mentionné précédemment, il est donc proposé de financer ce remboursement en effectuant un transfert de crédits à partir des subventions de fonctionnement prévues pour la jeunesse.

### **1.2. Recettes de fonctionnement : + 38 592 €**

#### **Projets européens Jeunesse : + 38 592 €**

Suite à l'annulation en 2020 des voyages organisés du fait de la Covid-19, et conformément à la convention conclue avec l'Union européenne, il est demandé aux collèges de Coublevie et le Vergeron de restituer les subventions perçues à l'exception de la part « frais organisationnels ».

## **2. Investissement**

### **2.1. Dépenses d'investissement : + 75 000 €**

#### **2.1.1. Aide à l'animation sportive : + 50 000 €**

##### **Sport de nature : + 50 000 €**

Un crédit complémentaire de 50 000 € est demandé afin de pouvoir financer la mise en œuvre du « Plan Ski de Randonnée » que le Département pilote avec l'ensemble des stations de ski de l'Isère. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie nationale qui vise à intégrer au sein des domaines skiables une offre d'itinéraires de ski de randonnée.

#### **2.1.2. Subvention Fonctionnement politique Jeunesses et sports – Initiatives locales : + 25 000 €**

##### **Programme d'initiatives locales : + 25 000 €**

Comme vu en section de fonctionnement, ajustement de la répartition entre fonctionnement et investissement au regard des dossiers instruits.

#### **2.1.3. Equipements sportifs :**

Afin de pouvoir instruire les demandes de travaux des collectivités pour les équipements sportifs mis à la disposition des collèges de l'Isère, un crédit complémentaire de 100 000 € est nécessaire.

Dans la continuité du plan piscine qui a permis d'impulser la construction de 7 piscines couvertes en Isère, le Département accompagnera les projets de rénovation dans la mesure où ceux-ci augmentent l'ouverture du bassin sur le temps scolaire et améliorent le volet énergétique selon les modalités du référentiel adopté par le Département.

Chaque année, trois dossiers seront éligibles avec une aide plafonnée à 400 000 € de subvention pour une dépense subventionnable maximale de 1 000 000 € HT. L'Etat, sous réserve des dispositifs en vigueur et de l'éligibilité des collectivités, soutiendra les projets à hauteur de 200 000 €.

Un crédit complémentaire de 1 100 000 € est nécessaire. Par ailleurs, il est proposé de réévaluer le montant de l'AP à 6 000 000 €.

Ces demandes sont examinées dans le cadre de la dotation départementale.



### **3. Création / Mouvements sur AP**

Pour l'AP6I, un crédit complémentaire est demandé en 2021 afin de pouvoir instruire les demandes de travaux déposées par les collectivités.

Pour l'AP8Q, un crédit complémentaire de 1 100 000 € est demandé afin de prendre en charge les dossiers de subvention dans le cadre du plan piscine. Il est également proposé de réévaluer le montant de cette autorisation de programme à 6 000 000 € afin que les dossiers éligibles puissent être instruits sur les années à venir.

## Commission de la culture, du patrimoine et de la coopération internationale (E)

### *Culture et citoyenneté*

#### **BUDGET PRINCIPAL**

En fonctionnement, l'année 2021 est ajustée, dans son cadrage budgétaire, à l'aune des incidences de la crise sanitaire qui a conduit la Direction de la culture et du patrimoine à fermer au public ses musées de janvier à mi-mai. Ces établissements ont donc naturellement vu leurs modalités d'exploitation révisées (avec une prestation de gardiennage revue à la baisse par exemple ou encore certaines activités neutralisées). Par ailleurs, les bâtiments des archives et du musée Champollion livrés, ces services ont été en mesure d'actualiser leurs besoins dans la période. Enfin, malgré l'accompagnement des acteurs locaux par le Département, l'enveloppe des subventions sur l'ensemble des politiques culturelles s'avère in fine trop pourvue au regard des demandes déposées cette année, les porteurs de projet ayant dû eux-mêmes ajuster leurs actions au contexte de confinement et de fermeture ou de limitation des jauges.

Ces éléments de contexte expliquent ainsi qu'un montant notable de crédits (649 500 €) soit proposé en restitution en dépenses de fonctionnement.

Parallèlement, sur cette section, il est demandé de considérer des nouvelles recettes (90 500 €) au vu des subventions allouées par les partenaires sur divers projets et d'inscrire les montants correspondants en crédits complémentaires.

En investissement et eu égard à la dynamique des plans et des opérations du Département qui contribuent à la relance, il est sollicité l'inscription de crédits complémentaires (2 642 492 €). Cette dotation doit permettre l'engagement de nombreuses opérations dont les études et diagnostics sur les parcs des musées départementaux. Elle vise également et pour sa plus grande part à honorer le versement des subventions pour le programme de restauration du patrimoine (qu'il soit protégé ou pas, communal ou privé). Enfin, cette dotation conduira à l'engagement des aides prévues au titre du plan lecture 2020-2026 sur des dossiers répondant aux critères et au financement de 2 opérations relatives à la valorisation des musées.

### **1. Fonctionnement**

#### **1.1. Dépenses de fonctionnement : - 649 500 €**

##### **1.1.1. Archives départementales : - 50 000 €**

Le déménagement des Archives a été achevé au printemps, et les engagements nécessaires ou à venir pour terminer l'année permettent de restituer des crédits à hauteur de 50 000 €.

##### **1.1.2. Musées et biens départementaux : - 128 500 €**

La fermeture imposée des musées cette année jusqu'au printemps et les évolutions survenues dans la programmation de leurs activités les conduisent à ajuster les budgets strictement nécessaires sur l'exercice. Des crédits sont ainsi restitués.

Par ailleurs, de nouvelles inscriptions de crédits sont sollicitées pour certains services, qui correspondent à des recettes complémentaires réalisées du fait de subventions actées (faisant l'objet d'arrêtés ou des conventions).

### 1.1.3. Lecture publique : - 51 000 €

Compte tenu de la crise sanitaire, des opérations, notamment des formations, n'ont pas pu avoir lieu en 2021. Il est proposé de restituer une somme de 51 000 €.

### 1.1.4. Subvention de fonctionnement lecture publique : - 120 000 €

Il est demandé un transfert vers les subventions d'investissement pour la lecture publique.

### 1.1.5. Subvention de fonctionnement pratique-création : - 300 000 €

Compte tenu des subventions déjà votées et des prévisions d'aides restant à allouer pour la fin de l'année, 300 000 € peuvent être restitués.

## 1.2. Recettes de fonctionnement : + 90 500 €

### 1.2.1. Musées et biens départementaux : + 90 500 €

Cette somme correspond à des locations d'exposition ou à des subventions obtenues auprès de divers organismes publics (DREAL Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles...).

## 2. Investissement

### 2.1. Dépenses d'investissement : + 2 642 492 €

#### 2.1.1. Archives départementales : - 71 000 €

Des crédits qui ne pourront pas être engagés avant la fin de l'année peuvent être restitués à hauteur de 71 000 €.

#### 2.1.2. Musées et biens départementaux : + 156 470 €

Une part de ces crédits (146 000 €) relève de la taxe d'aménagement ; ils permettront de poursuivre le projet de requalification des jardins du musée Dauphinois et de réaliser le diagnostic sanitaire des arbres du parc du musée Hébert.

#### 2.1.3. Patrimoine protégé : + 645 336 €

L'ensemble des crédits sollicités correspond à des dossiers complets prêts à être soumis au vote et à destination d'opérations portées par des acteurs privés (Château de Vertrieu, l'Orangerie du château de Salette, la ferme Berlioz à la Côte-Saint-André ; l'Orangerie – Grenoble, ancienne cure à Revel Tourdan...). Ces crédits feront l'objet d'une répartition en commission permanente.

#### 2.1.4. Patrimoine non protégé : + 33 686 €

L'ensemble des crédits sollicités correspond à des dossiers complets prêts à être soumis au vote et à destination d'opérations portées par des acteurs privés. Ces crédits feront l'objet d'une répartition en commission permanente.

#### 2.1.5. Equipements patrimoniaux : + 20 000 €

Cette somme est prévue pour des subventions concernant la modernisation de l'espace du musée des troupes de montagne (à la Bastille, Grenoble).

#### 2.1.6. Bâtiments culturels : + 1 858 000 €

Des crédits de paiement supplémentaires (710 000 €) sont nécessaires à l'achèvement du musée Champollion. Cela s'explique par la réalisation de travaux imprévus (contrôle d'accès,

acoustique et réajustement du degré d'hygrométrie) et par la nécessité de solder les marchés de travaux. Aussi, le règlement des indemnités COVID représente 130 000 € sur l'AP5E.

L'opération relative à la construction des archives départementales nécessite des crédits de paiement supplémentaires (920 000 €). Cela s'explique par des opérations diverses de fin de chantier et par la nécessité de solder les marchés de travaux. Aussi, le règlement des indemnités COVID est évalué à 290 000 € sur l'AP1A4E.

Le démarrage des opérations de l'AP4O nécessite des crédits de paiement complémentaires pour 228 000 € afin d'assurer le règlement des prestations d'ingénierie. Cela concerne la mise en sécurité de la toiture de la pisciculture du domaine de Vizille, les travaux d'aménagement des espaces départementaux emblématiques et du musée de la résistance au Palais du parlement, les toitures du musée dauphinois (plan de relance) et la construction d'un pôle de conservation muséal.

## **2.2. Recettes d'investissement : + 158 807 €**

### **2.2.1. Musées et biens départementaux : + 8 000 €**

Cette subvention provient du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition des Musées) pour l'acquisition du tableau de Ary Scheffer.

### **2.2.2. Bâtiments culturels : + 150 807 €**

Une subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans le cadre de l'opération de rénovation du moulin de Vizille est à inscrire pour 150 807 €.

## **3. Création / Mouvements d'AP/AE proposés au vote**

L'AP5K a été ouverte en 2018 afin de subventionner les travaux de réhabilitation de l'abbatiale de Saint Antoine l'Abbaye. La programmation des travaux a été revue pour une fin de chantier prévisionnelle pour 2022. Le montant global de l'AP ne change pas, seule la ventilation des crédits de paiement doit donc être revue. 114 000 € de crédits de paiement doivent être restitués sur 2021, le reste des crédits est ventilé sur les années ultérieures. Cette modification est proposée en dotation départementale.

L'AP3Q a été ouverte en 2021 afin de subventionner la construction du conservatoire de musique de Bourgoin-Jallieu. Les justificatifs transmis modifient la prévision initiale du versement pour 2021. 60 000 € de crédits de paiement supplémentaires sont nécessaires en 2021 afin d'honorer l'engagement contractuel du Département. 2022, en revanche, sera une année pour laquelle les crédits de paiement doivent être revus à la baisse. Ces 2 modifications impactent directement le montant de crédits de paiement pour 2025. Cette modification est proposée en dotation départementale.

La réévaluation de l'opération de valorisation culturelle du patrimoine bâti du chemin de fer de La Mure nécessite d'augmenter l'AP1O de 850 000 €.

La réévaluation de l'opération de construction des archives départementales nécessite d'augmenter l'AP4E de 562 000 €. Cela s'explique par la nécessité de réaliser des travaux divers de fin de chantier et par le règlement des indemnités liées au COVID.

L'augmentation de l'AP4O de 1 million est nécessaire dans l'immédiat pour engager les projets en phase ingénierie. Cela concerne la mise en sécurité de la toiture de la pisciculture du domaine de Vizille, les travaux d'aménagement des espaces départementaux emblématiques et du musée de la résistance au Palais du parlement, les toitures du musée dauphinois (plan de relance) et la construction d'un pôle de conservation muséal.

La réévaluation de l'opération de réhabilitation du musée Champollion nécessite d'augmenter l'AP5E de 1 530 000 €. Cela s'explique par la nécessité de réaliser des travaux imprévus (contrôle d'accès, acoustique et réajustement du degré d'hygrométrie).

La réévaluation de l'opération de réhabilitation des locaux de la médiathèque de Saint-Martin-d'Hères (phase 2) nécessite d'augmenter l'AP7K de 230 000 €.

## ***BUDGET ANNEXE : Boutiques des musées départementaux***

Avec la crise sanitaire liée au COVID, les musées ont été fermés au public jusqu'à la mi-mai. Malgré une reprise de la fréquentation, les ventes ne pourront pas atteindre le montant escompté, il est donc proposé de diminuer le montant du budget annexe de 75 000 € ; son montant global pour 2021 s'élèvera donc à 295 000 €.

### **1. Fonctionnement**

#### **1.1. Dépenses de fonctionnement : - 75 000 €**

##### **1.1.1. Boutique musées départementaux : - 75 000 €**

Il est proposé de diminuer les dépenses de fonctionnement compte tenu des équilibres budgétaires revus à l'issue de la fermeture imposée des musées pendant 5 mois et d'une moindre activité au contact des publics en conséquence.

#### **1.2. Recettes de fonctionnement : - 75 000 €**

##### **1.2.1. Boutiques des musées départementaux : - 75 000 €**

Il est proposé de diminuer les recettes provenant des ventes des boutiques.

### **BUDGET PRINCIPAL**

Des crédits sont sollicités, compensés par des recettes, dans le cadre des actions de coopération engagées avec l'Arménie et le Sénégal.

#### **1. Fonctionnement**

##### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 50 962 €**

###### **1.1.1. Subvention de fonctionnement coopération internationale : + 50 962 €**

Une dépense de 40 962 € est également inscrite en recettes, pour le cofinancement des actions de coopération avec l'Arménie.

10 000 € provenant de la taxe d'aménagement, viendront compléter le programme Regards croisés sur l'adaptation aux changements climatiques, dans le cadre de la coopération avec le Sénégal.

##### **1.2. Recettes de fonctionnement : + 40 962 €**

Cette subvention de l'Etat, correspond à un cofinancement dans le cadre des actions 2020-2021 avec l'Arménie.

## Commission des finances, des ressources humaines et des moyens généraux (F)

### **Sécurité**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Le Département soutient les actions des partenaires œuvrant pour la sécurité des citoyens sur le territoire isérois, en complément des moyens prévus par les services de l'Etat, et au premier rang desquels le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère, dont le Département est le premier financeur. Cela concerne également les associations de sécurité de civile et assimilées, dont l'activité et les caractéristiques sont très hétérogènes. Toutes néanmoins œuvrent à la sécurisation d'évènements collectifs ou contribuent à des opérations de secours, ainsi qu'à la formation des professionnels et bénévoles engagés sur le terrain.

En 2021, le Département a engagé un plan de soutien dédié aux sapeurs-pompiers volontaires, permettant ainsi de soutenir le déploiement de matériel informatique au sein de l'ensemble des sections de jeunes sapeurs-pompiers (JSP), opéré par l'Union départementale des sapeurs-pompiers volontaires (UDSPV) de l'Isère.

### **1. Investissement**

#### **1.1. Dépenses d'investissement : - 16 000 €**

##### **1.1.1. Sécurité incendie et protection civile**

Crédits ajustés aux subventions allouées aux acteurs de la sécurité civile, au titre de l'exercice en cours.

### **BUDGET PRINCIPAL**

Les ajustements demandés concernent notamment le budget formation, les frais de recrutement, les accompagnements collectifs, la gestion de la paie, les œuvres sociales, le personnel conventionné à hauteur de 7 462 501 € en dépenses et 579 300 € en recettes.

#### **1. Fonctionnement**

##### **1.1. Dépenses de fonctionnement : + 7 462 501 €**

###### **1.1.1. Formation : + 450 000 €**

L'augmentation de crédits est effectuée suite à l'estimation de nouvelles formations et accompagnements notamment dans le cadre de la convention signée avec le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), des congés personnels de formation, et des frais d'inscription des apprentis.

###### **1.1.2. Gestion personnel divers : + 132 000 €**

Un ajustement est demandé au regard des nouveaux besoins non budgétés liés aux accompagnements des agents dans le cadre de la convention FIPHFP et à l'augmentation des coûts de gestion des agents recrutés sur liste d'aptitude.

###### **1.1.3. Personnel conventionné : + 118 000 €**

Cet ajustement est estimé compte tenu des conventions de mise à disposition en cours.

###### **1.1.4. Gestion paie : + 6 019 501 €**

Cet ajustement est demandé au regard des besoins de crédits pour l'exécution de la gestion de la paie en raison de l'augmentation des effectifs rémunérés en lien avec la crise sanitaire (centres de vaccinations, protocoles sanitaires dans les collèges, augmentation des enveloppes de remplacement, etc), l'augmentation du montant des charges patronales qui a été notifiée en début d'année 2021, la mise en œuvre d'une démarche volontariste en faveur de l'emploi des jeunes à travers l'embauche de 17 apprentis supplémentaires dont 14 dans la filière sociale en septembre 2021.

###### **1.1.5. Œuvres sociales : + 743 000 €**

Cet ajustement est demandé au regard des crédits nécessaires pour l'attribution des tickets restaurant suite au changement des règles d'attribution.

##### **1.2. Recettes de fonctionnement : + 579 300 €**

###### **1.2.1. Gestion du personnel divers : + 212 800 €**

L'ajustement prévu correspond au versement de la recette liée à la convention FIPHFP.

###### **1.2.2. Œuvres sociales : + 366 500 €**

L'ajustement prévu correspond à la part salariale des tickets restaurant.



# BUDGET PRINCIPAL

Pour la politique administration générale, cette décision modificative consiste essentiellement à ajuster les prévisions budgétaires à la réalité des besoins des services pour fonctionner.

## 1. Fonctionnement

### 1.1. Dépenses de fonctionnement : - 43 481 €

#### 1.1.1. Assurances : - 13 671 €

Les primes provisionnelles et de régularisation des différents contrats d'assurance ayant été honorées, il est possible de restituer 13 671 euros de crédits.

#### 1.1.2. Contentieux : + 102 000 €

Le nombre de contentieux est toujours délicat à anticiper et un réajustement est nécessaire :

- 62 000 € pour le contentieux relatif à l'Autonomie et à la protection de l'enfance ;
- 30 000 € pour un nouveau besoin en matière d'assistance éducative est pourvu par l'intermédiaire d'un marché d'avocat ;
- 10 000 € pour le contentieux des jeunes majeurs qui, même s'il est en légère diminution, nécessite une enveloppe budgétaire permettant, selon les décisions du Tribunal administratif, de saisir le Conseil d'Etat ;
- 20 000 € car des contentieux nouveaux sont susceptibles de nécessiter le recours à avocat ou à expertise.

En matière de conseil, des accompagnements sont en cours ou vont être lancés afin de permettre des décisions éclairées en termes d'évolution d'organisation. Le besoin est estimé à 20 000 €.

#### 1.1.3. Marchés et achats : - 25 000 €

Depuis plusieurs années, le Département participe à l'organisation des Assises de l'Achat public en partenariat avec la Métropole, la Ville de Grenoble et l'UGAP. Le contexte sanitaire n'a pas permis de maintenir l'édition 2021 pour laquelle un budget de 25 000 € avait été demandé.

#### 1.1.4. Système d'information géographique : - 2 000 €

2 000 € sont restitués pour s'ajuster aux besoins moindres constatés au 1<sup>er</sup> semestre (notamment baisse des travaux d'impression, dans une logique de travail à distance).

#### 1.1.5. Matériel et moyens généraux : - 161 500 €

La stabilisation du coût des masques chirurgicaux et FFP2 permet de réévaluer à la baisse l'enveloppe budgétaire prévue pour ces achats rendus nécessaires dans le cadre du contexte de pandémie COVID-19 (- 260 000 €).

Par ailleurs, le contexte sanitaire et le maintien des protocoles renforcés de nettoyage des locaux nécessitent des crédits complémentaires afin de couvrir les besoins relatifs au 2<sup>e</sup> semestre, non budgétés lors de la préparation du BP 2021. Il s'agit de :

- + 33 000 € pour l'achat de gel hydroalcoolique, sprays désinfectants et essuie-mains des directions territoriales.
- + 10 500 € principalement pour l'achat de gants et autres produits d'hygiène.

+ 55 000 € pour l'application au 2<sup>e</sup> semestre 2021 du protocole de nettoyage renforcé pour les bâtiments des directions territoriales, de la DSO (centre de santé), de la DAU (maison de l'autonomie) et de la DCP (musées et archives départementales).

#### 1.1.6. Parc auto : + 49 300 €

L'activité du parc nécessite les crédits complémentaires suivants :

- + 15 000 € pour l'achat de pneus « hiver » mais aussi pour pallier l'augmentation du coût des matières premières et la nécessité d'anticiper des commandes de stock pour des besoins 2022, du fait de l'allongement des délais de livraison ;
- + 22 000 € pour des réparations rendues nécessaires suite à des sinistres ;
- + 2 800 € en complément suite à la réévaluation des coûts de veille réglementaire et d'audit de suivi qualité ;
- + 1 500 € pour assurer le règlement des intérêts moratoires 2021 ;
- + 8 000 € pour le règlement des franchises suite à sinistres.

#### 1.1.7. Informatique et téléphonie : + 152 600 €

17 200 € sont nécessaires pour financer l'augmentation des coûts des abonnements mobiles suite à l'arbitrage du projet de dématérialisation de la filière route (Equipement de plus de 380 agents des routes de smartphones avec forfait voix/data), et 12 000 € pour financer l'augmentation des coûts des abonnements mobiles pour les Elus.

Par ailleurs, 48 400 € sont nécessaires pour assurer un renfort des assistants numériques territoriaux (ANT) ainsi que pour accompagner le déploiement des copieurs suite à la future notification du marché.

Enfin, 75 000 € sont inscrits pour financer des applications utilisées en mode locatif (SAAS).

#### 1.1.8. Communication interne : + 60 000 €

Les crédits supplémentaires seront dédiés à des opérations menées dans le cadre de la stratégie inclusion handicap, ainsi qu'à l'organisation d'évènements collectifs et collaboratifs, programmés en présentiel grâce à l'amélioration des conditions sanitaires.

#### 1.1.9. Relation usagers : - 158 000 €

Les crédits restitués tiennent compte d'un ajustement à la baisse de certaines dépenses, permettant de compenser une hausse des coûts d'affranchissement, liée à une augmentation des tarifs et au nombre plus important de courriers affranchis durant la période de crise sanitaire.

#### 1.1.10. Performance et modernisation : + 120 000 €

La collectivité engage un travail stratégique et transversal d'élaboration de son projet d'administration. Elle porte l'ambition forte d'associer l'ensemble des agents, afin de faciliter l'appropriation par tous du projet de mandat et de sa déclinaison en feuilles de routes pour l'ensemble des directions et des services. Les crédits inscrits permettront d'assurer un accompagnement adapté aux enjeux de co-construction et de modernisation de l'action publique.

#### 1.1.11. Assemblée départementale : - 130 210 €

Au regard des crédits consommés durant cette période de crise sanitaire, il est restitué 70 000 € sur les frais de déplacement des élus, 5 000 € sur les représentations protocolaires et 55 210 € de report sur les crédits en formation des élus.

1.1.12. Restauration : - 37 000 €

Le restaurant des élus a été fermé pendant près de 6 mois. Les besoins en achats alimentaires ont en conséquence diminué permettant la restitution de 37 000 €.

1.1.13. Communication et évènements : - 50 000 €

Certaines campagnes de communication n'ont pas eu lieu et permettent de dégager 50 000 €.

1.1.14. Partenariats : + 150 000 €

La demande de 150 000 € couvre entre autres deux nouvelles opérations partenariales : la Foire d'automne d'Alpexpo, et le Trophée Andros de véhicules électriques.

1.1.15. Déplacements : - 100 000 €

Au regard des dépenses engagées et des recettes ordonnancées sur le premier semestre et des prévisions pour le second semestre, établies sur la base des informations connues par les services, il est proposé de procéder à un rendu de crédits inscrits à hauteur de 100 000 € concernant les frais de déplacement des agents.

**1.2. Recettes de fonctionnement : + 146 500 €**

1.2.1. Parc auto : + 105 000 €

Des recettes complémentaires sont à prévoir, soit :

- + 9 000 € pour intégrer la refacturation de carburant au SDIS suite à la mutualisation de cuves dans certains centres d'entretien routier ;
- + 82 000 € pour intégrer le solde des locations de véhicules à la Métro dont la convention est arrivée à échéance le 30/04/2021 ;
- + 14 000 € du fait de la refacturation à la Métro de réparations effectuées sur du matériel roulant suite à un sinistre intervenu sous sa responsabilité.

1.2.2. Matériel et moyens généraux : + 31 500 €

Une recette complémentaire d'un montant de 31 500 € est à prévoir suite à la vente de tests antigéniques pour les stations de ski iséroises.

1.2.3. Informatique et téléphonie : + 10 000 €

Recettes provenant de l'utilisation du réseau radio départemental sur le territoire de la métropole dans le cadre d'une convention de coopération avec Grenoble-Alpes Métropole.

## **2. Investissement**

### **2.1. Dépenses d'investissement : + 2 122 000 €**

#### **2.1.1. Informatique et téléphonie : + 2 129 000 €**

- 915 000 € sont nécessaires pour assurer la migration vers Office 2019 et le déploiement d'un nouvel outil technique d'ordonnancement des tâches, ainsi que pour répondre à la demande croissante de logiciels spécifiques sur PC

- 40 000 € sont inscrits pour le remplacement de serveur utilisé pour la sauvegarde et la restauration des données.

- 284 000 € sont nécessaires pour l'acquisition des terminaux mobiles pour les agents de la filière route (projet de dématérialisation de la filière route) et pour l'acquisition du matériel Elus ;

Des crédits supplémentaires (850 000 €) sont nécessaires pour assurer la poursuite des projets déjà initiés et débiter les projets arbitrés qui n'ont pas pu être intégrés au BP 2021 : mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des boutiques et billetteries dans les musées, migration du portail musée « collection.isere.fr », migration des sites cultures, GED marchés, poursuite de la mise en place de l'application de gestion des équipements et protections individuelles (EPI), projet de médecine professionnelle, développement de services en ligne (APA, PH) sous Publik, refonte du site isere.fr ...

Enfin, 40 000 € sont inscrits pour le projet cybersécurité (financement de l'ANSSI dans le cadre du projet France Relance).

#### **2.1.2. Restauration : - 7 000 €**

Le remplacement des matériels de la cuisine du restaurant de l'HDD n'a pas nécessité l'investissement prévu, 7 000 € sont restitués.

### **2.2. Recettes d'investissement : + 806 544 €**

#### **2.2.1. Parc auto : + 300 000 €**

Une recette complémentaire d'un montant de 300 000 € est à prévoir suite à la vente de véhicules aux domaines (produits de cession des immobilisations) dont le produit est plus conséquent que les années précédentes du fait du renouvellement de la flotte de véhicules.

#### **2.2.2. Informatique et téléphonie : 506 544 €**

26 559 € de recettes sont inscrites concernant de l'acquisition de matériel informatique à destination d'I2A (régularisation) et cession de matériels informatiques (33 contrats signés).

Une subvention de 439 985 € est attendue de l'Etat (projet France Relance) pour l'acquisition du matériel pour le télétravail.

Enfin, la recette du projet cybersécurité (financement de l'ANSSI dans le cadre du projet France Relance) s'élève à 40 000 €.

### BUDGET PRINCIPAL

En fonctionnement, des crédits complémentaires sont nécessaires pour 652 170 € afin de répondre aux besoins en déménagements, à la poursuite de la mise en œuvre du protocole de nettoyage renforcé des locaux pour le 2<sup>e</sup> semestre 2021, à la maintenance des bâtiments centraux, et à la gestion des bâtiments et du foncier (loyers, charges, fluides et taxes).

En investissement, des crédits de paiement sont nécessaires pour 4 315 000 €, à la mise en œuvre ou à la poursuite des opérations de travaux dont la rénovation thermique de l'Hôtel du Département qui s'inscrit dans le cadre du plan de relance.

Des recettes complémentaires pour 1 362 001 € sont attendues. Il s'agit du produit de la vente de bâtiments et terrains et d'une subvention octroyée au Département.

## 1. Fonctionnement

### 1.1. Dépenses de fonctionnement : + 652 170 €

#### 1.1.1. Gestion des locaux : + 168 000 €

Des crédits complémentaires sont nécessaires pour 168 000 €, soit :

- 56 000 € pour divers déménagements principalement pour la médiathèque, le CMS de Villard-Bonnot et le Palais du parlement.
- 112 000 € en frais de nettoyage des locaux pour l'application du protocole de nettoyage renforcé pour les bâtiments centraux sur le 2<sup>e</sup> semestre 2021 ainsi que pour la réalisation de prestations ponctuelles de nettoyage de vitrerie.

#### 1.1.2. Bâtiments administratifs : + 63 000 €

Les besoins en crédits sont les suivants :

- 58 000 € pour ajuster le montant nécessaire à la maintenance des sites centraux,
- 5 000 € pour le règlement des intérêts moratoires.

#### 1.1.3. Gestion des bâtiments et foncier : + 421 170 €

La gestion régulière des bâtiments et du foncier nécessite des crédits complémentaires notamment pour les postes suivants :

- 39 150 € pour intégrer le surcoût en électricité des nouvelles archives départementales et les consommations du musée Champollion. La réduction des consommations pour le Palais du Parlement a été déduite du montant sollicité en DM ;
- 223 750 € pour le règlement de loyers dont 220 000 € pour le loyer de la Maison du Département de Bernin du 2<sup>e</sup> semestre 2021 et du 1<sup>er</sup> semestre 2022 (à mandater en décembre 2021) ;
- 111 720 € pour le règlement des charges sur deux semestres pour la MDD de Bernin (56 000 €) et la prise en charge de divers travaux sur les sites de la MDA, Quai de France, et du CCAS de Vif (55 720 €) ;
- 22 300 € pour la réévaluation des bases des taxes foncières et la régularisation de taxes sur exercices antérieurs par les services fiscaux.

## **1.2. Recettes de fonctionnement : - 3 700 €**

### **1.2.1. Gestion des bâtiments et du foncier : - 3 700 €**

Le montant évalué des recettes relatives aux revenus des immeubles est réévalué à la baisse car le revenu du loyer du bâtiment Eugène Faure est à supprimer.

## **2. Investissement**

### **2.1. Dépenses d'investissement : + 4 315 000 €**

#### **2.1.1. Bâtiments administratifs : + 2 499 000 €**

Les opérations de travaux nécessitent des ajustements de crédits, soit :

- Maintenance dans les bâtiments des territoires : 90 000 €
- Accessibilité des bâtiments (AP2D) : 102 000 €
- Maisons du Département et centres médico-sociaux (AP4C) : 2 107 000 €
- Rénovation thermique Hôtel du Département (AP6L) : 200 000 €

#### **2.1.2. Gestion des bâtiments et foncier : + 1 816 000 €**

Les nouveaux projets d'acquisitions dont la finalisation est prévue en 2021 nécessitent l'inscription de crédits de paiement complémentaires malgré l'annulation du projet d'acquisition d'un bâtiment à Vizille.

### **2.2. Recettes d'investissement : + 1 362 001 €**

#### **2.2.1. Bâtiments administratifs : + 250 000 €**

Une subvention d'un montant de 2 500 000 €, imputable au plan de relance, doit être allouée au Département dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'Hôtel du Département. La subvention à percevoir en 2021 est évaluée à 750 000 €, dont 500 000 € déjà budgétés au BP 2021. Il s'agit de budgéter le complément de 250 000 €.

#### **2.2.2. Gestion des bâtiments et foncier : + 1 112 001 €**

Il convient d'inscrire une recette complémentaire notamment pour les ventes prévues en 2021 :

- du CER de Saint-Laurent-du-Pont (137 000 €),
- du bâtiment des anciennes archives départementales (950 000 €),
- d'un terrain sur la commune de Saint-Marcellin (25 000 €),

## **3. Création / Mouvements d'AP/AE proposés au vote**

Les évolutions d'autorisations de programme sont les suivantes :

- Maisons du Département et centres médico-sociaux AP4C : + 1 020 000 € pour permettre le réajustement du montant des opérations de la MDD de Vienne et du CMS de Roussillon.
- Mise aux normes énergétiques des bâtiments AP5C : + 291 300 € pour permettre le réajustement du montant des opérations du musée de Saint-Antoine l'Abbaye, du musée de la Houille Blanche et du point d'appui de Fond de France.
- Rénovation thermique HDD AP6L : + 1 700 000 € suite à la validation de l'APD et à l'attribution des marchés de travaux qui nécessitent de réévaluer l'opération à la hausse.
- Acquisition bâtiments et terrains AP7C : + 1 450 000 € principalement pour l'acquisition d'une maison à Saint-Blaise-du-Buis pour l'accueil d'enfants de l'ASE, l'acquisition de locaux pour le CMS de Moirans (1 570 000 €), l'acquisition d'un terrain pour le CER de Monestier du Percy (370 000 €) et de l'acquisition de 4 logements à la CAPI pour le collège de Villefontaine (510 000 €).

Le montant disponible sur l'AP7C et l'annulation de l'achat d'un bâtiment à Vizille permettent de minimiser l'augmentation occasionnée par ces nouveaux projets.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Comptable public du Département :DEPARTEMENT DE L'ISERE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 22380001200013

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

**M. 52**

**Décision modificative (projet de budget) 1 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : Budget principal (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.



## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	35
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	40

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	43
A1/01 - Opérations non ventilées	53
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	55
A1/1 - Fonction 1	58
A1/2 - Fonction 2	59
A1/3 - Fonction 3	62
A1/4 - Fonction 4	65
A1/5 - Fonction 5	66
A1/6 - Fonction 6	74
A1/7 - Fonction 7	76
A1/8 - Fonction 8	79
A1/9 - Fonction 9	81

#### B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	83
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	84



**C - Engagements hors bilan**

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

**D - Autres éléments d'information**

D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

**E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures**

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
-----------------------------------	------------

**E - Arrêté et signatures**

E2 - Arrêté et signatures	86
---------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (4)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	
5	Encours de dette/population (3)	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	0.0%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>C1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 673 321 844,87	1 772 480 670,08	-27 087 410,01	A1 72 071 415,20
<b>Investissement</b>	464 409 237,63	488 238 109,12	(1) -58 420 600,52	A2 -34 591 729,03
<b>Fonctionnement</b>	1 208 912 607,24	1 284 242 560,96	(2) 31 333 190,51	A3 106 663 144,23

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	<b>RESTES A REALISER N-1</b>				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 165 488 621,67	III + IV 95 015 370,81	B1	-70 473 250,86	
<b>Investissement</b>	I 121 342 539,02	III 94 083 230,97	B2	-27 259 308,05	
<b>Fonctionnement</b>	II 44 146 082,65	IV 932 139,84	B3	-43 213 942,81	

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	1 598 164,34
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-61 851 037,08
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	63 449 201,42

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 121 342 539,02
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	85 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	6 598 958,91
204	Subventions d'équipement versées (2)	45 675 767,48
21	Immobilisations corporelles (2)	12 266 278,39
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	26 984 150,97
26	Participations et créances rattachées	40 000,00
27	Autres immobilisations financières (2)	29 486 639,67
45816	Opérations sous mandat (dépenses) opé6	205 743,60
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 44 146 082,65
011	Charges à caractère général (3)	12 753 177,58
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	162 255,53
014	Atténuations de produits	350 384,53
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	2 309 151,86
017	Revenu de solidarité active	1 768 499,35
65	Autres charges de gestion courante (3)	26 500 830,04
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	301 783,76

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>94 083 230,97</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	6 560 244,89
16	Emprunts et dettes assimilées	87 499 997,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
45825	Opérations sous mandat (recettes) opés	22 989,08
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>932 139,84</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	298 445,14
75	Autres produits de gestion courante (3)	163 132,70
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	470 562,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	14 428 548,96	14 428 548,96
<b>O</b>			
<b>T</b>			

		DEPENSES	RECETTES
<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
<b>E</b>	(1)		
<b>P</b>	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
<b>O</b>		0,00	0,00
<b>R</b>			
<b>T</b>			

<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>14 428 548,96</b>	<b>14 428 548,96</b>
(2)		

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	54 752 705,98	54 752 705,98
<b>O</b>			
<b>T</b>			

		DEPENSES	RECETTES
<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
<b>E</b>	(1)		
<b>P</b>	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
<b>O</b>		0,00	0,00
<b>R</b>			
<b>T</b>			

<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>54 752 705,98</b>	<b>54 752 705,98</b>
(3)		

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>69 181 254,94</b>	<b>69 181 254,94</b>
(4)		

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	3 576 786,96	10 851 762,00	14 428 548,96	-29 702 626,02	44 131 174,98	14 428 548,96
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	21 419 266,00	33 333 439,98	54 752 705,98	54 698 678,98	54 027,00	54 752 705,98
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>24 996 052,96</b>	<b>44 185 201,98</b>	<b>69 181 254,94</b>	<b>24 996 052,96</b>	<b>44 185 201,98</b>	<b>69 181 254,94</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	185 000,00	0,00	50 000,00	0,00	235 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	16 526 054,91	0,00	1 046 563,18	0,00	17 572 618,09
204	Subventions d'équipement versées (8)	155 674 285,95	0,00	1 483 240,13	0,00	157 157 526,08
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	27 574 332,39	0,00	2 754 610,00	0,00	30 328 942,39
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	199 324 731,26	0,00	-3 923 611,35	0,00	195 401 119,91
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>399 284 404,51</b>	<b>0,00</b>	<b>1 410 801,96</b>	<b>0,00</b>	<b>400 695 206,47</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	13 625,00	0,00	13 625,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 054 664,00	0,00	2 074 360,00	0,00	73 129 024,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
27	Autres immobilisations financières (8)	32 066 339,67	0,00	-195 000,00	0,00	31 871 339,67
020	Dépenses imprévues	3 000 000,00		0,00	0,00	3 000 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>106 161 003,67</b>	<b>0,00</b>	<b>1 892 985,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 053 988,67</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	224 663,60	0,00	273 000,00	0,00	497 663,60
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>505 670 071,78</b>	<b>0,00</b>	<b>3 576 786,96</b>	<b>0,00</b>	<b>509 246 858,74</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	8 753 968,00		54 027,00	0,00	8 807 995,00
041	Opérations patrimoniales (7)	69 588 107,00		10 797 735,00	0,00	80 385 842,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>78 342 075,00</b>		<b>10 851 762,00</b>	<b>0,00</b>	<b>89 193 837,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>584 012 146,78</b>	<b>0,00</b>	<b>14 428 548,96</b>	<b>0,00</b>	<b>598 440 695,74</b>
--------------	-----------------------	-------------	----------------------	-------------	-----------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>34 591 729,03</b>
--	----------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>633 032 424,77</b>
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	18 105 097,89	0,00	536 797,18	0,00	18 641 895,07
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	321 599 994,00	0,00	-40 040 000,00	0,00	281 559 994,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	9 016,80	0,00	9 016,80
204	Subventions d'équipement versées (11)	700 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>340 405 091,89</b>	<b>0,00</b>	<b>-39 494 186,02</b>	<b>0,00</b>	<b>300 910 905,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	21 000 000,00	0,00	8 000 000,00	0,00	29 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	61 851 037,08	0,00	0,00	0,00	61 851 037,08
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	611 976,82	0,00	80 000,00	0,00	691 976,82
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 660 000,00	0,00	1 438 560,00	0,00	3 098 560,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>85 123 013,90</b>	<b>0,00</b>	<b>9 518 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 641 573,90</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	41 909,08	0,00	273 000,00	0,00	314 909,08
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>425 570 014,87</b>	<b>0,00</b>	<b>-29 702 626,02</b>	<b>0,00</b>	<b>395 867 388,85</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	4 960 331,94		27 102 657,80	0,00	32 062 989,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	118 485 422,00		6 230 782,18	0,00	124 716 204,18
041	Opérations patrimoniales (9)	69 588 107,00		10 797 735,00	0,00	80 385 842,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>193 033 860,94</b>		<b>44 131 174,98</b>	<b>0,00</b>	<b>237 165 035,92</b>

<b>TOTAL</b>	<b>618 603 875,81</b>	<b>0,00</b>	<b>14 428 548,96</b>	<b>0,00</b>	<b>633 032 424,77</b>
--------------	-----------------------	-------------	----------------------	-------------	-----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>633 032 424,77</b>
---	-----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

**147 971 198,92**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.1</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	87 605 926,05	0,00	2 344 271,00	0,00	89 950 197,05
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	215 403 800,53	0,00	7 590 500,00	0,00	222 994 300,53
014	Atténuations de produits	37 705 956,53	0,00	1 503 944,80	0,00	39 209 901,33
015	Revenu minimum d'insertion	15 000,00	0,00	42 863,00	0,00	57 863,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	150 980 870,86	0,00	2 280 688,00	0,00	153 261 558,86
017	Revenu de solidarité active	154 432 349,35	0,00	639 373,00	0,00	155 071 722,35
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	522 116 283,17	0,00	5 295 098,80	0,00	527 411 381,97
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	793 139,00	0,00	0,00	0,00	793 139,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 169 053 325,49</b>	<b>0,00</b>	<b>19 696 738,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 188 750 064,09</b>
66	Charges financières	4 087 550,00	0,00	49 700,00	0,00	4 137 250,00
67	Charges exceptionnelles (5)	2 476 852,75	0,00	400 457,40	0,00	2 877 310,15
68	Dotations amortissements et provisions (5)	1 454 138,00		1 272 370,00	0,00	2 726 508,00
022	Dépenses imprévues	1 500 000,00		0,00	0,00	1 500 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 178 571 866,24</b>	<b>0,00</b>	<b>21 419 266,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 199 991 132,24</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	4 960 331,94		27 102 657,80	0,00	32 062 989,74
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	118 485 422,00		6 230 782,18	0,00	124 716 204,18
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>123 445 753,94</b>		<b>33 333 439,98</b>	<b>0,00</b>	<b>156 779 193,92</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 302 017 620,18</b>	<b>0,00</b>	<b>54 752 705,98</b>	<b>0,00</b>	<b>1 356 770 326,16</b>
--------------	-------------------------	-------------	----------------------	-------------	-------------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 356 770 326,16</b>
--	-------------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	458 100,00	0,00	0,00	0,00	458 100,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	43 170 000,00	0,00	3 486 160,00	0,00	46 656 160,00
017	Revenu de solidarité active	2 205 800,00	0,00	640 396,64	0,00	2 846 196,64
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	18 026 508,00	0,00	913 273,00	0,00	18 939 781,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	760 837 752,00	0,00	41 590 205,00	0,00	802 427 957,00
731	Impositions directes	146 086 804,00	0,00	2 851 467,00	0,00	148 938 271,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	251 195 790,14	0,00	774 018,00	0,00	251 969 808,14
75	Autres produits de gestion courante (6)	18 750 928,89	0,00	3 070 600,00	0,00	21 821 528,89
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 240 731 683,03</b>	<b>0,00</b>	<b>53 326 119,64</b>	<b>0,00</b>	<b>1 294 057 802,67</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	320 977,00	0,00	320 977,00
77	Produits exceptionnels (6)	719 862,00	0,00	614 507,08	0,00	1 334 369,08
78	Reprises amortissements et provisions (6)	7 000 000,00		437 075,26	0,00	7 437 075,26
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 248 451 545,03</b>	<b>0,00</b>	<b>54 698 678,98</b>	<b>0,00</b>	<b>1 303 150 224,01</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	8 753 968,00		54 027,00	0,00	8 807 995,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>8 753 968,00</b>		<b>54 027,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 807 995,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 257 205 513,03</b>	<b>0,00</b>	<b>54 752 705,98</b>	<b>0,00</b>	<b>1 311 958 219,01</b>
--------------	-------------------------	-------------	----------------------	-------------	-------------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>44 812 107,15</b>
---	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 356 770 326,16</b>
--	-------------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)</b>	<b>147 971 198,92</b>
---	-----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	13 625,00	54 027,00	67 652,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 074 360,00	0,00	2 074 360,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	1 046 563,18	0,00	1 046 563,18
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	1 483 240,13	0,00	1 483 240,13
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	2 754 610,00	100 000,00	2 854 610,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	-3 923 611,35	10 697 735,00	6 774 123,65
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	50 000,00	0,00	50 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	-195 000,00	0,00	-195 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	273 000,00	0,00	273 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>3 576 786,96</b>	<b>10 851 762,00</b>	<b>14 428 548,96</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>14 428 548,96</b>
---	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	2 344 271,00		2 344 271,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	7 590 500,00		7 590 500,00
014	Atténuations de produits	1 503 944,80		1 503 944,80
015	Revenu minimum d'insertion	42 863,00		42 863,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	2 280 688,00		2 280 688,00
017	Revenu de solidarité active	639 373,00		639 373,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	5 295 098,80	0,00	5 295 098,80
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	49 700,00	0,00	49 700,00
67	Charges exceptionnelles (8)	400 457,40	0,00	400 457,40
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	1 272 370,00	6 230 782,18	7 503 152,18
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		27 102 657,80	27 102 657,80
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>21 419 266,00</b>	<b>33 333 439,98</b>	<b>54 752 705,98</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>54 752 705,98</b>
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 000 000,00	0,00	8 000 000,00
13	Subventions d'investissement (6)	536 797,18	0,00	536 797,18
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-40 040 000,00	0,00	-40 040 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	9 016,80	3 902 000,00	3 911 016,80
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	6 895 735,00	6 895 735,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	80 000,00	0,00	80 000,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		6 230 782,18	6 230 782,18
45	Opérations pour compte de tiers (3)	273 000,00	0,00	273 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		27 102 657,80	27 102 657,80
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 438 560,00		1 438 560,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>-29 702 626,02</b>	<b>44 131 174,98</b>	<b>14 428 548,96</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>14 428 548,96</b>
---	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	3 486 160,00		3 486 160,00
017	Revenu de solidarité active	640 396,64		640 396,64
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	913 273,00		913 273,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	41 590 205,00		41 590 205,00
731	Impositions directes	2 851 467,00		2 851 467,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	774 018,00		774 018,00
75	Autres produits d'activités (7)	3 070 600,00	0,00	3 070 600,00
76	Produits financiers	320 977,00	0,00	320 977,00
77	Produits exceptionnels (7)	614 507,08	54 027,00	668 534,08
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	437 075,26	0,00	437 075,26
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>		<b>54 698 678,98</b>	<b>54 027,00</b>	<b>54 752 705,98</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>54 752 705,98</b>
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>

**DEPENSES**

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>	<b>584 012 146,78</b>	<b>0,00</b>	<b>14 428 548,96</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 770 099,04</b>	<b>18 198 648,00</b>	<b>598 440 695,74</b>
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)</b>	<b>243 610 118,56</b>	<b>0,00</b>	<b>-72 438,17</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 818 556,17</b>	<b>2 746 118,00</b>	<b>243 537 680,39</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	243 425 118,56	0,00	-122 438,17	0,00	-2 818 556,17	2 696 118,00	243 302 680,39
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	185 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	235 000,00
<b>Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)</b>	<b>155 674 285,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 483 240,13</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 125 902,87</b>	<b>2 609 143,00</b>	<b>157 157 526,08</b>
<b>Dépenses financières (détail en III-A3)</b>	<b>106 161 003,67</b>	<b>0,00</b>	<b>1 892 985,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 892 985,00</b>	<b>108 053 988,67</b>
<b>Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)</b>	<b>224 663,60</b>	<b>0,00</b>	<b>273 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>273 000,00</b>	<b>497 663,60</b>
<b>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</b>	<b>8 753 968,00</b>		<b>54 027,00</b>	<b>0,00</b>		<b>54 027,00</b>	<b>8 807 995,00</b>
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>	<b>69 588 107,00</b>		<b>10 797 735,00</b>	<b>0,00</b>		<b>10 797 735,00</b>	<b>80 385 842,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>34 591 729,03</b>
---	----------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>633 032 424,77</b>
---	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>

**RECETTES**

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>	556 752 838,73	0,00	14 428 548,96	0,00	571 181 387,69
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	340 405 091,89	0,00	-39 494 186,02	0,00	300 910 905,87
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	41 909,08	0,00	273 000,00	0,00	314 909,08
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	23 271 976,82	0,00	9 518 560,00	0,00	32 790 536,82
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	118 485 422,00		6 230 782,18	0,00	124 716 204,18
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	69 588 107,00		10 797 735,00	0,00	80 385 842,00
021 Virement de la section de fonctionnement	4 960 331,94		27 102 657,80	0,00	32 062 989,74

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (5)</b>	<b>61 851 037,08</b>
---------------------------------------	----------------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>633 032 424,77</b>
---	-----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
- (5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – Dépenses non individualisées</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>243 425 118,56</b>	<b>0,00</b>	<b>-122 438,17</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 818 556,17</b>	<b>2 696 118,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>16 526 054,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 046 563,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-607 436,82</b>	<b>1 654 000,00</b>
2031	Frais d'études	9 421 945,85	0,00	-638 436,82	0,00		
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00		
2051	Concessions, droits similaires	7 104 109,06	0,00	1 685 000,00	0,00		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>27 574 332,39</b>	<b>0,00</b>	<b>2 754 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 536 000,00</b>	<b>1 218 610,00</b>
2111	Terrains nus	624 705,00	0,00	363 800,00	0,00		
2115	Terrains bâtis	2 300,00	0,00	897 200,00	0,00		
2118	Autres terrains	1 182 456,76	0,00	1 010 000,00	0,00		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	72 393,99	0,00	0,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagements	65 354,80	0,00	0,00	0,00		
21311	Bâtiments administratifs	342 803,00	0,00	0,00	0,00		
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00	750 000,00	0,00		
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	0,00	0,00	0,00		
2152	Installations de voirie	1 309 097,69	0,00	-258 000,00	0,00		
2157	Matériel et outillage technique	1 084 846,94	0,00	-214 510,00	0,00		
216	Collections et oeuvres d'art	171 843,14	0,00	9 550,00	0,00		
2181	Install. générales, agencements	432 025,78	0,00	-40 000,00	0,00		
2182	Matériel de transport	10 967 369,30	0,00	-360 000,00	0,00		
21831	Matériel informatique scolaire	2 552 691,56	0,00	300 000,00	0,00		
21838	Autre matériel informatique	2 586 174,23	0,00	52 000,00	0,00		
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	589 031,75	0,00	0,00	0,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	952 151,40	0,00	7 000,00	0,00		
2185	Matériel de téléphonie	182 961,49	0,00	284 000,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	4 406 125,56	0,00	-46 430,00	0,00		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>199 324 731,26</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 923 611,35</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 747 119,35</b>	<b>-176 492,00</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 319 311,29	0,00	-74 500,00	0,00		
231311	Bâtiments administratifs	23 881 439,99	0,00	307 000,00	0,00		
231312	Bâtiments scolaires	26 097 531,69	0,00	-1 875 383,00	0,00		
231313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	2 810 615,99	0,00	2 090 000,00	0,00		
231314	Bâtiments culturels et sportifs	5 349 310,94	0,00	2 020 000,00	0,00		
231318	Autres bâtiments publics	11 149 447,28	0,00	-2 441 909,44	0,00		
2314	Constructions sur sol d'autrui	247 644,16	0,00	-52 999,35	0,00		
23151	Réseaux de voirie	58 701 419,04	0,00	2 732 264,00	0,00		
23152	Installations de voirie	2 285 264,93	0,00	0,00	0,00		
23153	Réseaux divers	33 694,40	0,00	25 109,44	0,00		
2316	Restaur. des collections oeuvres art	335 117,58	0,00	-30 450,00	0,00		
2317312	Bâtiments scolaires	38 996 610,38	0,00	-4 965 888,00	0,00		
2317314	Bâtiments culturels et sportifs	396 253,99	0,00	0,00	0,00		
2317318	Autres bâtiments publics	1 016 530,60	0,00	0,00	0,00		
238	Avances commandes immo corporelles	22 704 539,00	0,00	-1 656 855,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses</b>	<b>A1.2</b>

**RMI DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>010</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**RSA DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>018</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>185 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>
2041721	CCAS : Bien mobilier, matériel	9 000,00	0,00	0,00	0,00		
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	155 000,00	0,00	50 000,00	0,00		
20422	Privé : Bâtiments, installations	21 000,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A1.3</b>

**Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)**

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES</b>	<b>A2</b>

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (4)</b>	<b>155 674 285,95</b>	<b>0,00</b>	<b>1 483 240,13</b>	<b>0,00</b>
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00
204114	Voirie	5 775 000,00	0,00	-191 920,00	0,00
204122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
204131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	5 120,00	0,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	179 000,00	0,00	0,00	0,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	5 113 876,86	0,00	-1 299 589,00	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	72 180 804,76	0,00	8 068 447,00	0,00
204143	Subv.Cne : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00
204151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	739 804,42	0,00	100 000,00	0,00
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	5 978 126,42	0,00	-2 570 931,00	0,00
204153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	0,00	0,00	240 000,00	0,00
204161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	182 160,00	0,00	0,00	0,00
204162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	240 000,00	0,00	-100 000,00	0,00
2041721	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
2041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	20 000,00	0,00	0,00	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	16 799 360,00	0,00	-70 780,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	1 026 639,28	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	4 854 203,29	0,00	-559 235,37	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	429 000,00	0,00	-24 000,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	9 124 041,72	0,00	-421 139,40	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	30 005 913,00	0,00	-1 687 612,10	0,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	221 236,20	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>A3</b>

## Dépenses financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>106 161 003,67</b>	<b>0,00</b>	<b>1 892 985,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 625,00</b>	<b>0,00</b>
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	0,00	13 625,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>71 054 664,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 074 360,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	22 410 000,00	0,00	1 900 000,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	4 666 667,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	27 999 997,00	0,00	0,00	0,00
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	228 000,00	0,00	174 360,00	0,00
16875	Group. coll et coll. statut particulier	15 750 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
261	Titres de participation	40 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>32 066 339,67</b>	<b>0,00</b>	<b>-195 000,00</b>	<b>0,00</b>
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	200 000,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	254 700,00	0,00	0,00	0,00
2761	Créances avancées en garanties d'emprunt	800 000,00	0,00	-800 000,00	0,00
27634	Créance Communes	0,00	0,00	25 000,00	0,00
27635	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	23 549 574,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	5 562 065,67	0,00	80 000,00	0,00
2766	Créances pour locations-acquisitions	1 700 000,00	0,00	500 000,00	0,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>3 000 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A4.1</b>

**RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**  
 Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL</b>		<b>340 405 091,89</b>	<b>0,00</b>	<b>-39 494 186,02</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (sauf 138)</b>	<b>18 105 097,89</b>	<b>0,00</b>	<b>536 797,18</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 402 295,00	0,00	201 907,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	1 535 479,80	0,00	-400 000,00	0,00
1314	Subv. transf. Communes	79 125,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	1 020 000,00	0,00	-450 000,00	0,00
13178	Autres fonds européens	0,00	0,00	479 985,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 806 308,26	0,00	244 995,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 704 067,03	0,00	4 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	195 205,00	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	180 000,00	0,00	262 398,18	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	928 510,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	290 312,80	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 138 323,00	0,00	0,00	0,00
1332	Dot. Dép. équip. Collèges transférables	5 440 677,00	0,00	0,00	0,00
1336	Dot. soutien investissement départements	1 780 000,00	0,00	-1 693,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	800 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (5)</b>	<b>321 599 994,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-40 040 000,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	293 599 997,00	0,00	-40 040 000,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	27 999 997,00	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 016,80</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	9 016,80	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (4)</b>	<b>700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
204141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
204142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
204152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	700 000,00	0,00	0,00	0,00
2041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
231312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00
231318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
23151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
2317312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RECETTES RMI**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

**RECETTES RSA**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>A4.3</b>

**Recettes financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL</b>		<b>85 123 013,90</b>	<b>0,00</b>	<b>9 518 560,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>82 851 037,08</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	21 000 000,00	0,00	8 000 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	61 851 037,08	0,00	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subventions invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>611 976,82</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	20 000,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00
27635	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	591 976,82	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	80 000,00	0,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>1 660 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 438 560,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL DEPENSES (2) (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>273 000,00</b>	<b>0,00</b>
45814	Opérations sous mandat (dépenses) opé4	0,00	0,00	0,00
45815	Opérations sous mandat (dépenses) opé5	0,00	0,00	0,00
45816	Opérations sous mandat (dépenses) opé6	0,00	0,00	0,00
45817	Opérations sous mandat (dépenses) opé7	0,00	210 000,00	0,00
45818	Opérations sous mandat (dépenses) opé8	0,00	63 000,00	0,00
45821	Opérations sous mandat (annulation recettes) opé1	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES (2) (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>273 000,00</b>	<b>0,00</b>
45825	Opérations sous mandat (recettes) opé5	0,00	0,00	0,00
45827	Opérations sous mandat (recettes) opé7	0,00	210 000,00	0,00
45828	Opérations sous mandat (recettes) opé8	0,00	63 000,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT				A6
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>040</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>8 753 968,00</b>	<b>54 027,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	143 496,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	949 704,00	0,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résultat. Communes	119 654,00	0,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résultat. Autres EPL	1 213,00	0,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résultat. FEDER	35 577,00	0,00	0,00
139178	Autres fonds européens	60 099,21	0,00	0,00
13931	Sub. transf cpte résultat. D.G.E.	1 999 596,00	0,00	0,00
13932	Sub. transf cpte résultat. DDEC	5 440 677,00	0,00	0,00
13936	Dot. soutien investissement départements	3 951,79	54 027,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
<b>040</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>118 485 422,00</b>	<b>6 230 782,18</b>	<b>0,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	1 295 988,13	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	1 079,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	459 754,00	0,00	0,00
2804114	Voirie	2 500,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	380 664,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	11 058,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	600 282,00	0,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	1 060 521,70	0,00	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	25 004 583,82	6 230 782,18	0,00
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	156 274,00	0,00	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	248 788,49	0,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	4 226 499,00	0,00	0,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	409 454,00	0,00	0,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	2 811 077,00	0,00	0,00
28041721	CCAS : Bien mobilier, matériel	38 881,00	0,00	0,00
28041722	CCAS : Bâtiments, installations	11 509,00	0,00	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	76 183,00	0,00	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	3 182 184,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	3 759 034,24	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 359 300,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	595 427,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	4 588 861,57	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	6 129 156,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	102 214,22	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	54 260,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	135 424,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	31,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	3 353 883,40	0,00	0,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	9 290,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	754 675,50	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	4 195 775,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	12 111 221,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	384 457,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 392 746,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	4 434 189,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	7 500,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	239 696,83	0,00	0,00
2814	Constructions sur sol d'autrui	953 520,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	1 629 750,00	0,00	0,00
28157	Matériel et outillage techniques	341 702,47	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	18 959 638,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	271 759,00	0,00	0,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	149 480,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
281735	Installations générales (m. à dispo)	5 631,17	0,00	0,00
28174	Construction sol d'autrui (mise à dispo)	9 129,00	0,00	0,00
281782	Matériel de transport (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	364 911,73	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 717 551,20	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	1 846 330,96	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	3 093 742,43	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	286 317,93	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	315 570,47	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	114 110,56	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 841 855,18	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>				<b>A7</b>
<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget de l'exercice (3)</b>	<b>Propositions nouvelles du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
<b>041</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>69 588 107,00</b>	<b>10 797 735,00</b>	<b>0,00</b>
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	27 999 997,00	0,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	240 000,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	100 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	400 000,00	0,00
231311	Bâtiments administratifs	0,00	300 000,00	0,00
231312	Bâtiments scolaires	7 000 000,00	-299 000,00	0,00
231313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 527 000,00	200 000,00	0,00
231314	Bâtiments culturels et sportifs	10 000,00	200 000,00	0,00
231318	Autres bâtiments publics	12 570 000,00	-370 000,00	0,00
23151	Réseaux de voirie	10 241 110,00	1 465 735,00	0,00
2317312	Bâtiments scolaires	10 000 000,00	8 401 000,00	0,00
2317314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	200 000,00	0,00
2317318	Autres bâtiments publics	0,00	200 000,00	0,00
<b>041</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>69 588 107,00</b>	<b>10 797 735,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	27 999 997,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	3 900 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	2 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	41 348 110,00	6 895 735,00	0,00
45826	Opérations sous mandat (recettes) opé6	240 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

Chap.	Libellé	DEPENSES							Total
		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	IV = I + II + III	
		I	II		III				
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)</b>	<b>1 302 017 620,18</b>	<b>0,00</b>	<b>54 752 705,98</b>	<b>0,00</b>	<b>499 597,00</b>	<b>54 253 108,98</b>	<b>1 356 770 326,16</b>	
011	Charges à caractère général (5)	87 605 926,05	0,00	2 344 271,00	0,00	612 000,00	1 732 271,00	89 950 197,05	
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	215 403 800,53	0,00	7 590 500,00	0,00		7 590 500,00	222 994 300,53	
014	Atténuations de produits	37 705 956,53	0,00	1 503 944,80	0,00		1 503 944,80	39 209 901,33	
015	Revenu minimum d'insertion	15 000,00	0,00	42 863,00	0,00	0,00	42 863,00	57 863,00	
016	Allocation personnalisée d'autonomie	150 980 870,86	0,00	2 280 688,00	0,00	0,00	2 280 688,00	153 261 558,86	
017	Revenu de solidarité active	154 432 349,35	0,00	639 373,00	0,00	0,00	639 373,00	155 071 722,35	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	522 116 283,17	0,00	5 295 098,80	0,00	-128 103,00	5 423 201,80	527 411 381,97	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	793 139,00	0,00	0,00	0,00		0,00	793 139,00	
66	Charges financières	4 087 550,00	0,00	49 700,00	0,00		49 700,00	4 137 250,00	
67	Charges exceptionnelles (5)	2 476 852,75	0,00	400 457,40	0,00		400 457,40	2 877 310,15	
68	Dotations amortissements et provisions (5)	1 454 138,00		1 272 370,00	0,00		1 272 370,00	2 726 508,00	
022	Dépenses imprévues	1 500 000,00		0,00	0,00		0,00	1 500 000,00	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	4 960 331,94		27 102 657,80	0,00		27 102 657,80	32 062 989,74	
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	118 485 422,00		6 230 782,18	0,00		6 230 782,18	124 716 204,18	
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
		<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>							<b>0,00</b>
		<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>							<b>1 356 770 326,16</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)</b>	<b>1 257 205 513,03</b>	<b>0,00</b>	<b>54 752 705,98</b>	<b>0,00</b>	<b>1 311 958 219,01</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	18 026 508,00	0,00	913 273,00	0,00	18 939 781,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	760 837 752,00	0,00	41 590 205,00	0,00	802 427 957,00
731	Impositions directes	146 086 804,00	0,00	2 851 467,00	0,00	148 938 271,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	251 195 790,14	0,00	774 018,00	0,00	251 969 808,14
75	Autres produits de gestion courante (5)	18 750 928,89	0,00	3 070 600,00	0,00	21 821 528,89
013	Atténuations de charges (5)	458 100,00	0,00	0,00	0,00	458 100,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	43 170 000,00	0,00	3 486 160,00	0,00	46 656 160,00
017	Revenu de solidarité active	2 205 800,00	0,00	640 396,64	0,00	2 846 196,64
76	Produits financiers	0,00	0,00	320 977,00	0,00	320 977,00
77	Produits exceptionnels (5)	719 862,00	0,00	614 507,08	0,00	1 334 369,08
78	Reprises amortissements et provisions (5)	7 000 000,00	0,00	437 075,26	0,00	7 437 075,26
042	Opérations ordre transf. entre sections	8 753 968,00		54 027,00	0,00	8 807 995,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>						<b>44 812 107,15</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>						<b>1 356 770 326,16</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)</b>	<b>87 605 926,05</b>	<b>0,00</b>	<b>2 344 271,00</b>	<b>0,00</b>
60611	Eau et assainissement	188 851,74	0,00	1 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 139 984,48	0,00	47 000,00	0,00
60613	Chauffage urbain	471 144,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	219 619,78	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	2 123 990,46	0,00	50 000,00	0,00
60623	Alimentation	180 100,82	0,00	-35 500,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	237 663,74	0,00	33 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 757 146,91	0,00	53 000,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 662 406,09	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	619 402,07	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	213 675,35	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	383 219,71	0,00	-2 000,00	0,00
60661	Médicaments	105 345,85	0,00	-12 000,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	1 104 005,20	0,00	-96 000,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 025 310,20	0,00	-229 500,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	755 549,33	0,00	-22 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 305 000,00	0,00	627 000,00	0,00
6132	Locations immobilières	3 513 306,91	0,00	-17 250,00	0,00
6135	Locations mobilières	2 515 037,97	0,00	101 800,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	607 490,00	0,00	111 720,00	0,00
61521	Entretien terrains	262 786,44	0,00	-5 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 042 980,61	0,00	58 000,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 934,42	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	7 704 678,43	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	50 936,00	0,00	15 000,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	26 200,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	275 757,79	0,00	47 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	174 532,93	0,00	-1 200,00	0,00
6156	Maintenance	4 001 337,77	0,00	21 400,00	0,00
6161	Multirisques	1 176 564,22	0,00	-13 671,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	23 702,35	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	2 626 364,17	0,00	266 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	250 447,65	0,00	0,00	0,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	113 428,60	0,00	-10 000,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 410 095,18	0,00	350 000,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	73 525,50	0,00	40 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	9 504 036,79	0,00	67 478,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 172 419,33	0,00	-4 000,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 538 609,13	0,00	175 800,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	292 630,38	0,00	87 000,00	0,00
6228	Divers	54 660,17	0,00	20 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 035 582,56	0,00	-39 000,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	366 453,50	0,00	-55 500,00	0,00
6233	Foires et expositions	53 000,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	8 104,25	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	2 313 334,92	0,00	-14 500,00	0,00
6238	Divers	1 548 344,21	0,00	311 000,00	0,00
6241	Transports de biens	1 237 162,74	0,00	48 000,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	10 515 106,87	0,00	38 400,00	0,00
6247	Transports collectifs	163 669,87	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	160 000,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 804 386,60	0,00	-100 000,00	0,00
6255	Frais de déménagement	13 000,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 652 987,05	0,00	-123 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 372 445,82	0,00	179 200,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	120 000,00	0,00	5 000,00	0,00

**DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021**

<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>RAR N-1 (3)</b>	<b>Propositions nouvelles du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
6281	Concours divers (cotisations)	526 196,99	0,00	-24 480,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	1 212 539,73	0,00	-40 000,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 528 964,73	0,00	317 000,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	1 537 913,48	0,00	44 000,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	56 259,26	0,00	-19 926,00	0,00
63512	Taxes foncières	138 335,00	0,00	91 400,00	0,00
6353	Impôts indirects	41 000,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	293 760,00	0,00	2 600,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)</b>	<b>215 403 800,53</b>	<b>0,00</b>	<b>7 590 500,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	790 179,94	0,00	45 000,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 600 800,00	0,00	38 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	624 000,00	0,00	96 000,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 243 662,15	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	316 100,00	0,00	5 000,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	81 292 085,00	0,00	3 089 800,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	1 168 500,00	0,00	38 800,00	0,00
64113	NBI	1 153 800,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	27 172 500,00	0,00	746 500,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	39 793 826,00	0,00	751 500,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	1 032 651,00	0,00	97 000,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	267 855,00	0,00	50 000,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	573 987,00	0,00	60 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 536 100,00	0,00	638 900,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	28 311 200,00	0,00	983 000,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 690 500,00	0,00	26 000,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	92 000,00	0,00	50 000,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	59 612,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	326 500,00	0,00	30 000,00	0,00
6473	Allocations de chômage	46 000,00	0,00	5 000,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	70 200,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 739 022,44	0,00	808 000,00	0,00
6488	Autres charges	502 720,00	0,00	32 000,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>37 705 956,53</b>	<b>0,00</b>	<b>1 503 944,80</b>	<b>0,00</b>
73913	Attributions de compensation CVAE	10 421 572,00	0,00	0,00	0,00
73914	Fonds péréquation cotis./VA entreprises	2 276 000,00	0,00	-78 671,00	0,00
73918	Autres reversements sur impôts locaux	0,00	0,00	180 000,00	0,00
73926	Prélèvements fonds péréquation des DMTO	20 698 000,00	0,00	545 649,00	0,00
7398	Autres reversements	4 310 384,53	0,00	856 966,80	0,00
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 863,00</b>	<b>0,00</b>
6515	Allocations RMI (vers. aux org. payeurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	42 863,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>150 980 870,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 280 688,00</b>	<b>0,00</b>
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	7 245,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	81 600,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	29 200,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	52 300,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	17 600,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	4 340 200,00	0,00	-771 598,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	56 400,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	52 000,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 270 800,00	0,00	-214 330,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	1 225 400,00	0,00	-235 900,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	166 000,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	22 890,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 068 000,00	0,00	-203 171,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 497 400,00	0,00	-275 000,00	0,00

**DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021**

<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>RAR N-1 (3)</b>	<b>Propositions nouvelles du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	57 600,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	2 404,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	17 300,00	0,00	0,00	0,00
651141	APA à domicile au serv. Aide Dom.	68 052 231,86	0,00	3 540 287,00	0,00
651142	APA versée au bénéficiaire	23 250 000,00	0,00	961 500,00	0,00
651143	APA versée bénéf. en étab.	9 463 300,00	0,00	-435 000,00	0,00
651144	APA versée à l'étab.	38 849 500,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	1 358 000,00	0,00	-97 600,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	33 500,00	0,00	11 500,00	0,00
6747	Remises gracieuses	10 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>154 432 349,35</b>	<b>0,00</b>	<b>639 373,00</b>	<b>0,00</b>
60623	Alimentation	100,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 098 708,91	0,00	-540 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	199 451,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	60 517,49	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	73 231,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	17 900,00	0,00	7 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 465,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 520,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	5 070,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 092 000,00	0,00	392 000,00	0,00
64112	SFT, indemnité résidence	18 900,00	0,00	35 000,00	0,00
64113	NBI	18 000,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	291 100,00	0,00	100 000,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	277 200,00	0,00	111 000,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	150 300,00	0,00	6 000,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	15 260,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	275 600,00	0,00	94 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	387 700,00	0,00	130 000,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 500,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 603,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 680,00	0,00	0,00	0,00
6512	Secours d'urgence	38 317,95	0,00	0,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	121 796 000,00	0,00	0,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	20 192 000,00	0,00	0,00	0,00
65173	RSA - Versements facultatifs	44 000,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	278 163,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	26 210,00	0,00
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1 979 572,00	0,00	0,00	0,00
65662	Contrat d'initiative-emploi	484 000,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	918 653,00	0,00	0,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	400 569,00	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	211 800,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	151 778,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	4 169 853,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000,00	0,00	0,00	0,00
6747	Remises gracieuses	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)</b>	<b>522 116 283,17</b>	<b>0,00</b>	<b>5 295 098,80</b>	<b>0,00</b>
65111	Famille et enfance	5 128 323,52	0,00	735 000,00	0,00
6511211	Presta. de compensation handicapé +20ans	43 488 576,30	0,00	785 000,00	0,00
6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	8 554 052,90	0,00	0,00	0,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	5 140 000,00	0,00	-190 000,00	0,00
651128	Autres	20 000,00	0,00	0,00	0,00
65113	Personnes âgées	950 081,57	0,00	30 000,00	0,00
6512	Secours d'urgence	2 684 777,50	0,00	-335 000,00	0,00
6513	Bourses	2 364 000,00	0,00	30 000,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	90 000,00	0,00	-40 000,00	0,00
65211	Frais de scolarité	323 198,27	0,00	4 000,00	0,00
65212	Frais périscolaires	506 042,12	0,00	17 000,00	0,00
6522	Accueil familial	8 580 825,00	0,00	29 800,00	0,00
6523	Frais d'hospitalisation	36 000,00	0,00	0,00	0,00

**DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021**

<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>RAR N-1 (3)</b>	<b>Propositions nouvelles du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
652411	Foyers enf, centres et hot. mat.	502 000,00	0,00	0,00	0,00
652412	Mais. enf. caract. social	80 598 704,00	0,00	1 670 000,00	0,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	3 608 000,00	0,00	0,00	0,00
652414	Foyers de jeunes travailleurs	5 240,00	0,00	1 000,00	0,00
652415	Etablissements scolaires	129 702,12	0,00	0,00	0,00
652416	Serv. aide éduc. milieu ouvert dom.	9 510 000,00	0,00	54 100,00	0,00
652418	Autres	3 047 946,28	0,00	75 000,00	0,00
65242	Frais séj. étab. adultes hand	106 973 900,00	0,00	0,00	0,00
65243	Frais séj. étab. pers. âgées	41 239 694,27	0,00	-32 000,00	0,00
6525	Frais d'inhumation	6 500,00	0,00	0,00	0,00
6526	Prévention spécialisée	2 885 000,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	2 409 810,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission et de déplacement	160 000,00	0,00	-70 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	285 570,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	591 180,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	209 910,99	0,00	-55 210,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	1 600,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	54 845,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	116 357,00	0,00
65511	Etablissements publics	11 963 801,23	0,00	-44 300,00	0,00
65512	Etablissements privés	6 042 953,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	54 900 000,00	0,00	0,00	0,00
65542	Compens. / article L. 5217-13 du CGCT	18 040 829,00	0,00	0,00	0,00
6556	Contributions à des fonds	5 100 000,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	55 000,00	0,00	0,00	0,00
6561	Org. de regroup. (synd. Mixte, entente)	11 512 716,96	0,00	448 908,00	0,00
6568	Autres participations	27 441 260,09	0,00	-608 452,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	5 706 994,24	0,00	139 264,00	0,00
65735	Group. coll et coll. statut particulier	419 042,63	0,00	-8 162,00	0,00
65736	Subv. fonct. SPIC	5 925 557,50	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. Fonct. Autres EPL	3 222 846,93	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	1 001 432,58	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	37 288 746,62	0,00	-549 952,20	0,00
6581	Redev. concessions, brevets, licences...	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	527 296,00	0,00	10 614,00	0,00
65818	Autres	3 000,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	2 934 086,55	0,00	3 027 287,00	0,00
65888	Autres	85,00	0,00	0,00	0,00
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>793 139,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65861	Frais de personnel	712 139,00	0,00	0,00	0,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	81 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)</b>		<b>1 169 053 325,49</b>	<b>0,00</b>	<b>19 696 738,60</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>66</b>	<b>Charges financières (B)</b>	<b>4 087 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 700,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	3 440 000,00	0,00	30 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	600 000,00	0,00	4 000,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	20 000,00	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	27 500,00	0,00	15 700,00	0,00
666	Pertes de change	50,00	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (C) (5)</b>	<b>2 476 852,75</b>	<b>0,00</b>	<b>400 457,40</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	521 129,43	0,00	6 500,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	113 250,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	534 500,00	0,00	222 321,20	0,00
6743	Subv. fonct. aux SPIC départ.	343 932,99	0,00	-228 623,80	0,00
6747	Remises gracieuses	27 500,00	0,00	0,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	936 540,33	0,00	400 260,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions (D) (5)</b>	<b>1 454 138,00</b>		<b>1 272 370,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	300 000,00		0,00	0,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	0,00		850 423,00	0,00
6866	Dot. prov. dépréc. éléments financiers	1 154 138,00		421 947,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (E)</b>	<b>1 500 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>1 178 571 866,24</b>	<b>0,00</b>	<b>21 419 266,00</b>	<b>0,00</b>

<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>4 960 331,94</b>		<b>27 102 657,80</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections (4)</b>	<b>118 485 422,00</b>		<b>6 230 782,18</b>	<b>0,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	118 485 422,00		6 230 782,18	0,00
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section (4)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>123 445 753,94</b>		<b>33 333 439,98</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 302 017 620,18</b>	<b>0,00</b>	<b>54 752 705,98</b>	<b>0,00</b>
---	-------------------------	-------------	----------------------	-------------

<b>002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 356 770 326,16</b>
--	-------------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	1 126 673,32
Montant des ICNE de l'exercice N-1	522 673,32
= Différence ICNE N – ICNE N-1	604 000,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>18 026 508,00</b>	<b>0,00</b>	<b>913 273,00</b>	<b>0,00</b>
701	Ventes de produits finis	10 000,00	0,00	0,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00
7028	Autres produits forestiers	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red.occupation dom. public départemental	556 100,00	0,00	200 421,00	0,00
70388	Autres	23 750,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	35 000,00	0,00	-15 000,00	0,00
7068	Autres redevances et droits	10 000,00	0,00	-9 000,00	0,00
707	Ventes de marchandises	5 000,00	0,00	9 000,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	299 269,00	0,00	82 000,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	7 203 834,00	0,00	207 801,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	2 753 782,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb. frais Budgets annexes	1 237 957,00	0,00	47 551,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	5 891 816,00	0,00	380 500,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	10 000,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes (sauf impôts locaux)</b>	<b>760 837 752,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 590 205,00</b>	<b>0,00</b>
7321	Taxe départementale publicité foncière	170 000 000,00	0,00	30 000 000,00	0,00
7326	Attrib. fonds péréquation sur les DMTO	8 596 000,00	0,00	10 256 999,00	0,00
7327	Taxe d'aménagement	17 500 000,00	0,00	0,00	0,00
7342	Taxe sur les conventions d'assurance	188 620 000,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe sur consommation finale électricité	14 000 000,00	0,00	0,00	0,00
7352	TICPE	74 010 652,00	0,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	250 000,00	0,00	0,00	0,00
7366	Taxes sur les remontées mécaniques	1 911 100,00	0,00	0,00	0,00
73811	Fraction compensatoire de la TFPB	285 750 000,00	0,00	1 153 206,00	0,00
7388	Autres	200 000,00	0,00	180 000,00	0,00
<b>731</b>	<b>Impositions directes</b>	<b>146 086 804,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 851 467,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	83 900 000,00	0,00	3 046 840,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	11 660 000,00	0,00	-110 182,00	0,00
73121	F.N.G.I.R.	35 439 804,00	0,00	0,00	0,00
73125	Frais taxe foncière propriétés bâties	15 087 000,00	0,00	-85 191,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations (4)</b>	<b>251 195 790,14</b>	<b>0,00</b>	<b>774 018,00</b>	<b>0,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	91 082 773,00	0,00	20 428,00	0,00
74122	Dotation de péréquation urbaine	18 083 730,00	0,00	-95 123,00	0,00
74123	Dotation de compensation	55 515 669,00	0,00	-737 572,00	0,00
744	FCTVA	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	6 164 228,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	3 761 191,00	0,00	1 400 039,00	0,00
7472	Participation régions	1 240 199,00	0,00	15 000,00	0,00
7473	Participation Départements	275 484,29	0,00	0,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	23 000,00	0,00	10 000,00	0,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	2 786 000,00	0,00	-394 000,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	1 261 000,00	0,00	-1 000 000,00	0,00
74772	Participation FEDER	43 000,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres Participations	206 546,85	0,00	0,00	0,00
747812	Dotation versée au titre de la PCH	13 111 542,00	0,00	0,00	0,00
747813	Dotation versée au titre des MDPH	1 239 995,00	0,00	0,00	0,00
7478141	Part autonomie	668 000,00	0,00	0,00	0,00
7478142	Part prévention	1 728 700,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	467 840,00	0,00
74783	Fonds mobilisation départ. Insertion	6 199 247,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	1 150 485,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	0,00	217 763,00	0,00
74832	D.C.R.T.P.	40 385 000,00	0,00	436 027,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	1 034 336,00	0,00	-1 019 514,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonération T.F.B.	0,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	4 135 664,00	0,00	1 453 130,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>18 750 928,89</b>	<b>0,00</b>	<b>3 070 600,00</b>	<b>0,00</b>
7511	Recouvrements sur département, autres CL	45 000,00	0,00	0,00	0,00
7512	Recouvrements sur Sécurité Sociale	1 010 000,00	0,00	-50 000,00	0,00
7513	Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-pa	14 649 200,00	0,00	2 392 500,00	0,00
752	Revenus des immeubles	491 810,00	0,00	-3 700,00	0,00
7535	PCH	250 000,00	0,00	485 000,00	0,00
7538	Autres	50 000,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	22 343,70	0,00	0,00	0,00

**DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021**

<b>Chap. / art. (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>RAR N-1 (3)</b>	<b>Propositions nouvelles du président</b>	<b>Vote de l'assemblée</b>
7581	Redevances pour concessions, licences	0,00	0,00	0,00	0,00
75821	Excédent budgets annexes administratifs	1 087,19	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	2 231 488,00	0,00	246 800,00	0,00
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>458 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	448 000,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	10 100,00	0,00	0,00	0,00
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>43 170 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 486 160,00</b>	<b>0,00</b>
747811	Dotation versée au titre de l'APA	43 000 000,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	0,00	0,00	3 056 160,00	0,00
7518	Recouvrements sur autres redevables	0,00	0,00	65 000,00	0,00
7533	APA	170 000,00	0,00	365 000,00	0,00
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>2 205 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>640 396,64</b>	<b>0,00</b>
74713	Fonds d'appui aux politiques d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	905 800,00	0,00	640 396,64	0,00
75342	Allocations forfaitaires	1 180 000,00	0,00	0,00	0,00
75343	Allocations forfaitaires majorées	120 000,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>1 240 731 683,03</b>	<b>0,00</b>	<b>53 326 119,64</b>	<b>0,00</b>
<b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>76</b>	<b>Produits financiers (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>320 977,00</b>	<b>0,00</b>
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	320 977,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (C) (5)</b>	<b>719 862,00</b>	<b>0,00</b>	<b>614 507,08</b>	<b>0,00</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	165 636,07	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	69 600,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	719 862,00	0,00	379 271,01	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises amortissements et provisions (D) (5)</b>	<b>7 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 075,26</b>	<b>0,00</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnnt courant	7 000 000,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	437 075,26	0,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		<b>1 248 451 545,03</b>	<b>0,00</b>	<b>54 698 678,98</b>	<b>0,00</b>

<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections (4)</b>	<b>8 753 968,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 027,00</b>	<b>0,00</b>
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 753 968,00	0,00	54 027,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>8 753 968,00</b>	<b>0,00</b>	<b>54 027,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 257 205 513,03</b>	<b>0,00</b>	<b>54 752 705,98</b>	<b>0,00</b>
---	-------------------------	-------------	----------------------	-------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>44 812 107,15</b>
-------------------------------	----------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 356 770 326,16</b>
--	-------------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.  
 (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6)Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**IV**

**A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
Dépenses réelles	108 484 427		431 233	83 286 256	18 944 389	331 436
- Equipements départx		46 633 811	397 233	74 786 127	9 901 847	131 436
- Equip. non départx (c/204)		1 071 000	34 000	8 520 129	9 042 542	200 000
- Opérations financières	108 484 427					
<i>Dépenses d'ordre</i>	89 193 837					
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>197 678 264</b>	<b>47 704 811</b>	<b>431 233</b>	<b>83 286 256</b>	<b>18 944 389</b>	<b>331 436</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>34 591 729</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>232 269 993</b>	<b>47 704 811</b>	<b>431 233</b>	<b>83 286 256</b>	<b>18 944 389</b>	<b>331 436</b>
<b>RECETTES</b>						
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>613 681 513</b>	<b>1 229 985</b>	<b>0</b>	<b>7 759 444</b>	<b>439 291</b>	<b>0</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>613 681 513</b>	<b>1 229 985</b>	<b>0</b>	<b>7 759 444</b>	<b>439 291</b>	<b>0</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>						
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>220 335 309</b>	<b>91 327 013</b>	<b>54 940 000</b>	<b>71 293 736</b>	<b>49 191 198</b>	<b>23 838 807</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>220 335 309</b>	<b>91 327 013</b>	<b>54 940 000</b>	<b>71 293 736</b>	<b>49 191 198</b>	<b>23 838 807</b>
<b>RECETTES</b>						
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>1 172 246 961</b>	<b>4 618 046</b>	<b>0</b>	<b>7 343 159</b>	<b>339 092</b>	<b>3 174 337</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>44 812 107</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>1 217 059 068</b>	<b>4 618 046</b>	<b>0</b>	<b>7 343 159</b>	<b>339 092</b>	<b>3 174 337</b>

**IV – ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

										<b>IV</b>
										<b>A1</b>

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
<b>DEPENSES</b>									
Dépenses réelles	37 318 981	0	0	235 000	100 483 866	85 873 329	4 865 375	21 287 756	509 246 859
- Equipements départx	8 348 472	0	0	0	88 714 838	9 100 173	4 757 275	551 469	243 302 680
- Equip. non départx (c204)	28 970 509	0	0	235 000	11 755 403	76 719 556	108 100	20 736 287	157 392 526
- Opérations financières									108 484 427
<i>Dépenses d'ordre</i>									89 193 837
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>37 318 981</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>235 000</b>	<b>100 483 866</b>	<b>85 873 329</b>	<b>4 865 375</b>	<b>21 287 756</b>	<b>598 440 696</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34 591 729</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>37 318 981</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>235 000</b>	<b>100 483 866</b>	<b>85 873 329</b>	<b>4 865 375</b>	<b>21 287 756</b>	<b>633 032 425</b>
<b>RECETTES</b>									
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>609 491</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 456 541</b>	<b>1 624 235</b>	<b>900 000</b>	<b>2 331 925</b>	<b>633 032 425</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>609 491</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 456 541</b>	<b>1 624 235</b>	<b>900 000</b>	<b>2 331 925</b>	<b>633 032 425</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>FONCTIONNEMENT</b>									
<b>DEPENSES</b>									
Total dépenses de l'exercice	426 367 867	57 863	153 261 559	155 071 722	38 904 492	23 691 938	29 475 871	19 012 952	1 356 770 326
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>426 367 867</b>	<b>57 863</b>	<b>153 261 559</b>	<b>155 071 722</b>	<b>38 904 492</b>	<b>23 691 938</b>	<b>29 475 871</b>	<b>19 012 952</b>	<b>1 356 770 326</b>
<b>RECETTES</b>									
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>38 714 367</b>	<b>0</b>	<b>46 656 160</b>	<b>2 846 197</b>	<b>1 345 274</b>	<b>18 892 209</b>	<b>8 724 302</b>	<b>7 058 114</b>	<b>1 311 958 219</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44 812 107</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>38 714 367</b>	<b>0</b>	<b>46 656 160</b>	<b>2 846 197</b>	<b>1 345 274</b>	<b>18 892 209</b>	<b>8 724 302</b>	<b>7 058 114</b>	<b>1 356 770 326</b>

**IV – ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**IV**  
**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>197 678 264</b>	<b>47 704 811</b>	<b>431 233</b>	<b>83 286 256</b>	<b>18 944 389</b>	<b>331 436</b>
Dépenses réelles		108 484 427	47 704 811	431 233	83 286 256	18 944 389	331 436
020	Dépenses imprévues	3 000 000	0	0	0	0	0
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	0	0	0
164	Emprunts auprès des ét. financiers	56 976 664	0	0	0	0	0
167	Emprunts dettes conditions particulières	402 360	0	0	0	0	0
168	Autres emprunts et dettes assimilées	15 750 000	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	918 136	0	3 067 151	201 225	0
204	Subventions d'équipement versées	0	1 071 000	34 000	8 520 129	9 042 542	200 000
205	Licences, logiciels, droits similaires	0	7 135 227	0	0	0	0
211	Terrains	0	1 693 005	0	7 142	0	0
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0
213	Constructions	0	342 803	0	0	0	0
215	Install., matériel, outillage techniques	0	402 173	0	57 568	0	0
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	181 393	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	8 923 087	0	6 321 250	987 729	128 804
231	Immobilisations corporelles en cours	0	27 219 381	397 233	58 252 871	8 515 999	2 632
238	Avances commandes immo corporelles	0	0	0	7 060 145	15 500	0
261	Titres de participation	40 000	0	0	0	0	0
274	Prêts	200 000	0	0	0	0	0
275	Dépôts et cautionnements versés	201 100	0	0	0	0	0
276	Autres créances immobilisées	31 416 640	0	0	0	0	0
458	Opérations sous mandat	497 664	0	0	0	0	0
<b>Dépenses d'ordre</b>							
<b>Opérations d'ordre entre section</b>							
139	Subv. invest. transférées opte résultat	8 807 995	0	0	0	0	0
<b>Opérations patrimoniales</b>							
164	Emprunts auprès des ét. financiers	27 999 997	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	240 000	0	0	0	0	0
212	Agencements et aménagements de terrains	100 000	0	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	52 045 845	0	0	0	0	0
<b>RECETTES</b>							
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>613 681 513</b>	<b>1 229 985</b>	<b>0</b>	<b>7 759 444</b>	<b>439 291</b>	<b>0</b>
Recettes réelles		376 516 477	1 229 985	0	7 759 444	439 291	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 098 560	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
102	Dotations et fonds d'investissement	29 000 000	0	0	0	0	0
106	Réserves	61 851 037	0	0	0	0	0
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0	1 229 985	0	499 125	431 291	0
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	149 642	8 000	0
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	7 110 677	0	0
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0	0	0	0	0	0
164	Emprunts auprès des ét. financiers	281 559 994	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0
274	Prêts	20 000	0	0	0	0	0
276	Autres créances immobilisées	671 977	0	0	0	0	0
458	Opérations sous mandat	314 909	0	0	0	0	0
	<b>Recettes d'ordre</b>	237 165 036	0	0	0	0	0
	<b>Opérations d'ordre entre section</b>	156 779 194	0	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	32 062 990	0	0	0	0	0
280	Amort. immobilisations incorporelles	67 294 944	0	0	0	0	0
281	Amortissement immobilisations corporelle	57 421 260	0	0	0	0	0
	<b>Opérations patrimoniales</b>	80 385 842	0	0	0	0	0
164	Emprunts auprès des ét. financiers	27 999 997	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	3 902 000	0	0	0	0	0
238	Avances commandes immo corporelles	48 243 845	0	0	0	0	0
458	Opérations sous mandat	240 000	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		220 335 309	91 327 013	54 940 000	71 293 736	49 191 198	23 838 807
Dépenses réelles		63 556 115	91 327 013	54 940 000	71 293 736	49 191 198	23 838 807
022	Dépenses imprévues	1 500 000	0	0	0	0	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	5 869 557	0	104 591	735 420	1 153 484
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0
613	Locations	0	3 603 893	0	1 531 627	108 070	0
614	Charges locatives et de copropriété	0	718 850	0	360	0	0
615	Entretien et réparations	0	5 281 127	0	1 128 842	713 371	101 516
616	Primes d'assurances	0	1 161 933	0	0	24 662	0
617	Etudes et recherches	0	463 124	0	71 159	101 358	0
618	Divers	0	4 371 385	0	191 590	3 101 659	565 367
621	Personnel extérieur au service	0	324 000	0	7 085	299 199	47 000
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	672 135	0	147 913	89 382	859 643
623	Pub., publications, relations publiques	0	3 416 823	0	5 550	1 254 722	77 239
624	Transports biens, transports collectifs	0	493 187	0	68 322	920 240	26 821
625	Déplacements et missions	0	1 410 000	0	0	0	0
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	2 888 985	0	889 408	0	0

DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
627	Services bancaires et assimilés	120 000	5 000	0	0	0	0
628	Divers	0	2 602 539	0	2 829 469	1 093 807	21 290
633	Impôts, taxes, versements (autre org.)	0	1 044 262	0	625 000	213 300	209 600
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	102 800	0	18 935	0	0
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	277 800	0	1 610	16 950	0
6411	Personnel titulaire	0	25 339 200	0	26 947 600	6 506 900	7 404 400
6413	Personnel non titulaire	0	7 639 745	0	2 105 900	1 070 928	1 371 000
6414	Personnel rémunéré à la vacance	0	70 000	0	236 351	221 800	375 400
6416	Emplois d'insertion	0	24 855	0	293 000	0	0
6417	Rémunérations des apprentis	0	213 650	0	46 579	52 872	84 416
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	11 910 632	0	10 856 907	2 855 607	3 349 164
647	Autres charges sociales	0	3 598 222	0	0	0	0
648	Autres charges de personnel	0	522 720	0	0	0	0
651	Aides à la personne	0	61 978	0	0	12 000	268 003
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	0	0	0
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	0	0	0
65173	RSA - Versements facultatifs	0	0	0	0	0	0
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0	0	0	0	0	1 085 000
653	Indemnités, frais et formation élus	0	3 532 861	0	0	0	0
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0	41 166	0	0	0	0
655	Contributions obligatoires	18 040 829	0	54 900 000	17 962 454	0	0
656	Participations	0	137 373	0	640 968	3 601 543	5 684 963
657	Subventions de fonctionnement versées	0	2 457 436	40 000	0	26 092 206	1 149 000
658	Charges diverses de gestion courante	793 139	320 085	0	4 477 168	56 231	0
661	Charges d'intérêts	4 137 200	0	0	0	0	0
666	Pertes de change	50	0	0	0	0	0
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0	271 900	0	102 650	11 650	5 000
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	300 000	0	0	37 321	0
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0	2 500	0	0	0	0
678	Autres charges exceptionnelles	0	175 290	0	2 700	0	500
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	300 000	0	0	0	0	0
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	2 426 508	0	0	0	0	0
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	36 238 389	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		156 779 194	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		156 779 194	0	0	0	0	0
023	Virement à la section d'investissement	32 062 990	0	0	0	0	0
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	124 716 204	0	0	0	0	0
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		0	0	0	0	0	0
<b>RECETTES</b>							
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 172 246 961</b>	<b>4 618 046</b>	<b>0</b>	<b>7 343 159</b>	<b>339 092</b>	<b>3 174 337</b>
Recettes réelles		1 163 438 966	4 618 046	0	7 343 159	339 092	3 174 337
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	414 000	0	0	0	0

DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	10 000	0	0	0	0
701	Ventes de produits finis	0	10 000	0	0	0	0
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	0	0
706	Prestations de services	0	0	0	0	0	20 000
707	Ventes de marchandises	0	14 000	0	0	0	0
708	Autres produits	0	2 532 958	0	5 033 331	0	0
731	Impositions directes	148 938 271	0	0	0	0	0
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	218 852 999	0	0	0	0	0
734	Taxes liées aux véhicules	188 620 000	0	0	0	0	0
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	88 010 652	0	0	0	0	0
736	Impôts et taxes / activités services	0	0	0	0	0	0
738	Autres taxes	287 283 206	0	0	0	0	0
741	D.G.F.	163 869 905	0	0	0	0	0
744	FCTVA	1 100 000	0	0	0	0	0
746	Dotation générale de décentralisation	6 164 228	0	0	0	0	0
747	Participations	6 199 247	6 111 072	0	2 269 484	75 500	2 504 337
748	Autres attributions et participations	46 642 406	0	0	0	0	0
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0	0	0	0	0	650 000
752	Revenus des immeubles	0	488 110	0	0	0	0
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0	0	0	0	0	0
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	22 344	0	0
758	Produits divers de gestion courante	0	380 622	0	0	219 000	0
764	Revenus valeurs mobilières de placement	320 977	0	0	0	0	0
771	Produits exception. / opérations gestion	0	51 136	0	0	0	0
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	0	0	0
778	Autres produits exceptionnels	0	106 148	0	18 000	44 592	0
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	7 437 075	0	0	0	0	0
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>8 807 995</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Opérations d'ordre entre section</b>		<b>8 807 995</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 807 995	0	0	0	0	0
<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

**IV – ANNEXES**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

**IV**  
**A1**

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>										
<b>DEPENSES</b>										
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>37 318 981</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>235 000</b>	<b>100 483 866</b>	<b>85 873 329</b>	<b>4 865 375</b>	<b>21 287 756</b>	<b>598 440 696</b>
Dépenses réelles		37 318 981	0	0	235 000	100 483 866	85 873 329	4 865 375	21 287 756	509 246 859
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000 000
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	0	13 625	0	0	0	13 625
164	Emprunts auprès des ét. financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	56 976 664
167	Emprunts dettes conditions particulières	0	0	0	0	0	0	0	0	402 360
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	15 750 000
203	Frais d'études, recherche, développement	30 000	0	0	0	3 572 744	835 877	150 000	8 376	8 783 509
204	Subventions d'équipement versées	28 970 509	0	0	235 000	11 755 403	76 719 556	108 100	20 736 287	157 392 526
205	Licences, logiciels, droits similaires	1 043 218	0	0	0	450 665	160 000	0	0	8 789 109
211	Terrains	0	0	0	0	618 745	1 761 570	0	0	4 080 462
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	137 749	0	0	137 749
213	Constructions	750 000	0	0	0	0	0	50 000	0	1 142 803
215	Instal., matériel, outillage techniques	0	0	0	0	1 206 506	34 914	220 275	0	1 921 435
216	Collections et oeuvres d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	181 393
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	6 050 566	339 265	0	114 400	22 865 101
231	Immobilisations corporelles en cours	4 998 254	0	0	0	70 055 502	4 145 870	337 000	428 693	174 353 436
238	Avances commandes immo corporelles	1 527 000	0	0	0	6 760 110	1 684 929	4 000 000	0	21 047 684
261	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000
274	Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
275	Dépôts et cautionnements versés	0	0	0	0	0	53 600	0	0	254 700
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0	0	31 416 640
458	Opérations sous mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	497 664
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>89 193 837</b>
<b>Opérations d'ordre entre section</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 807 995</b>
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0	0	0	0	0	0	0	0	8 807 995
<b>Opérations patrimoniales</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80 385 842</b>
164	Emprunts auprès des ét. financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	27 999 997
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	240 000
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	52 045 845
<b>RECETTES</b>										
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>609 491</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 456 541</b>	<b>1 624 235</b>	<b>900 000</b>	<b>2 331 925</b>	<b>633 032 425</b>
Recettes réelles		609 491	0	0	0	4 456 541	1 624 235	900 000	2 331 925	395 867 389

DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	3 098 560
102	Dotations et fonds d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	29 000 000
106	Réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	61 851 037
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	609 491	0	0	0	0	198 900	900 000	0	3 868 792
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	0	3 647 524	1 317 028	0	1 631 925	6 754 119
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0	0	0	0	0	108 307	0	0	7 218 984
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0	0	0	0	800 000	0	0	0	800 000
164	Emprunts auprès des ét. financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	9 017	0	0	0	671 977
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	700 000	700 000
274	Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
276	Autres créances immobilisées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
458	Opérations sous mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	314 909
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	237 165 036
	Opérations d'ordre entre section	0	0	0	0	0	0	0	0	156 779 194
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	32 062 990
280	Amort. immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	67 294 944
281	Amortissement immobilisations corporelle	0	0	0	0	0	0	0	0	57 421 260
	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	80 385 642
164	Emprunts auprès des ét. financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	27 999 997
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0	0	0	3 902 000
238	Avances commandés immo corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	48 243 845
458	Opérations sous mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	240 000

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES									
Total dépenses de fonctionnement		426 367 867	57 863	153 261 559	155 071 722	38 904 492	23 691 938	29 475 871	19 012 952	1 356 770 326	
Dépenses réelles		426 367 867	57 863	153 261 559	155 071 722	38 904 492	23 691 938	29 475 871	19 012 952	1 199 991 132	
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500 000	
606	Achats non stockés de matières et fourni	39 092	0	0	100	4 938 885	82 528	4 700	46 160	12 974 516	
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0	1 932 000	0	1 932 000	
613	Locations	152 034	0	0	0	530 565	186 705	0	0	6 112 895	
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	719 210	
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	7 028 529	1 340 024	0	83 936	15 677 344	
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0	0	0	1 186 596	
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	177 114	1 531 384	112 687	435 538	2 892 364	
618	Divers	3 262 101	0	0	558 709	47 247	1 115 211	121 146	23 306	13 357 721	
621	Personnel extérieur au service	100 000	0	0	199 451	19 560	21 789	8 000	8 547	1 041 876	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	607 779	0	7 245	60 517	109 792	756 425	92 466	1 584	3 397 637	
623	Pub., publications, relations publiques	91 436	0	0	73 231	21 076	201 348	16 825	441 800	5 600 050	



DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
624	Transports biens, transports collectifs	273 674	0	0	0	95 428	0	10 284 667	0	12 162 339
625	Déplacements et missions	1 267 387	0	0	0	0	40 000	0	0	2 717 387
626	Frais postaux et frais télécommunication	104 134	0	0	0	170 972	28 135	0	0	4 081 633
627	Services bancaires et assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	125 000
628	Divers	156 124	0	0	0	6 000	314 000	38 000	77 239	7 138 468
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 314 000	0	180 700	53 955	308 400	82 800	53 500	72 700	4 158 217
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	0	0	0	45 900	53 600	50 000	0	271 235
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	0	0	0	0	0	0	0	296 360
6411	Personnel titulaire	25 885 300	0	4 733 472	1 947 000	16 289 700	2 913 985	1 528 600	1 846 300	121 342 457
6413	Personnel non titulaire	24 478 400	0	989 500	388 200	2 636 800	277 962	353 500	611 091	41 923 026
6414	Personnel rémunéré à la vacation	194 200	0	166 000	156 300	0	31 900	0	0	1 451 951
6416	Emplois d'insertion	0	0	0	0	0	0	0	0	317 855
6417	Rémunérations des apprentis	137 340	0	22 890	15 260	30 520	38 090	0	30 520	672 137
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	18 938 920	0	2 164 533	913 083	6 176 204	1 104 274	659 100	893 004	59 821 428
647	Autres charges sociales	70 000	0	0	0	0	0	0	0	3 668 222
648	Autres charges de personnel	12 000	0	0	0	0	0	0	0	534 720
651	Aides à la personne	68 096 831	0	143 681 819	38 318	0	0	966 000	30 000	213 154 949
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0	0	0	121 796 000	0	0	0	0	121 796 000
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0	0	0	20 192 000	0	0	0	0	20 192 000
65173	RSA - Versements facultatifs	0	0	0	44 000	0	0	0	0	44 000
652	Frais de séjour, hébergement, inhumation	258 686 652	0	0	0	0	0	0	0	259 771 652
653	Indemnités, frais et formation élus	0	0	0	0	0	0	0	0	3 532 861
654	Pertes sur créances irrécouvrables	130 036	42 863	0	304 373	0	0	0	0	518 438
655	Contributions obligatoires	5 155 000	0	0	0	0	0	0	0	96 058 283
656	Participations	14 190 843	0	1 260 400	3 382 225	5 000	1 870 402	11 182 906	1 480 436	43 437 058
657	Subventions de fonctionnement versées	2 304 270	0	0	4 934 000	220 800	9 509 448	1 686 514	9 686 096	58 079 770
658	Charges diverses de gestion courante	217 910	0	0	0	0	0	0	1 430 975	7 295 508
661	Charges d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	4 137 200
666	Pertes de change	0	0	0	0	0	0	0	0	50
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	7 000	0	0	0	21 000	215 279	6 000	400	640 879
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	404 500	15 000	45 000	15 000	0	15 000	0	0	831 821
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	25 000	0	10 000	0	0	115 309	0	0	152 809
678	Autres charges exceptionnelles	65 904	0	0	0	25 000	0	379 260	688 146	1 336 800
881	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
886	Dot. amort. et prov. Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	2 426 508
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0	0	0	0	0	1 846 339	0	1 125 173	39 209 901
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	156 779 194
Opérations d'ordre entre section		0	0	0	0	0	0	0	0	156 779 194
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	32 062 890
881	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	0	0	0	0	0	0	0	124 716 204
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0	0	0	0	0	0	0	0	0

DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Sports	9 Développement économique	TOTAL
<b>RECETTES</b>										
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>38 714 367</b>	<b>0</b>	<b>46 656 160</b>	<b>2 846 197</b>	<b>1 345 274</b>	<b>18 892 209</b>	<b>8 724 302</b>	<b>7 058 114</b>	<b>1 311 958 219</b>
	Recettes réelles	38 714 367	0	46 656 160	2 846 197	1 345 274	18 892 209	8 724 302	7 058 114	1 303 150 224
6419	Remboursements rémunérations personnel	34 000	0	0	0	0	0	0	0	448 000
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	100	0	0	0	0	0	0	0	10 100
701	Ventes de produits finis	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
703	Redevances utilisation du domaine	0	0	0	0	436 500	0	320 021	23 750	780 271
706	Prestations de services	0	0	0	0	1 000	0	0	0	21 000
707	Ventes de marchandises	0	0	0	0	0	0	0	0	14 000
708	Autres produits	0	0	0	0	0	986 033	7 966 213	1 595 975	18 114 510
731	Impositions directes	0	0	0	0	0	0	0	0	148 938 271
732	Droits d'enregistrement, taxes urbanisme	0	0	0	0	0	17 500 000	0	0	236 352 999
734	Taxes liées aux véhicules	0	0	0	0	0	0	0	0	188 620 000
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	88 010 652
736	Impôts et taxes / activités services	0	0	0	0	0	0	0	2 161 100	2 161 100
738	Autres taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	287 283 206
741	D.G.F.	0	0	0	0	0	0	0	0	163 869 905
744	FCTVA	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100 000
746	Dotation générale de décentralisation	0	0	0	0	0	0	0	0	6 164 228
747	Participations	20 307 067	0	46 056 160	1 546 197	178 152	376 176	92 808	1 579 425	81 795 626
748	Autres attributions et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	46 642 406
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	17 396 700	0	65 000	0	0	0	0	0	18 111 700
752	Revenus des immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	488 110
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	785 000	0	535 000	1 300 000	0	0	0	0	2 620 000
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	0	0	0	0	0	0	22 344
758	Produits divers de gestion courante	100	0	0	0	331 789	0	0	1 547 864	2 479 375
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0	0	0	320 977
771	Produits exception. / opérations gestion	114 500	0	0	0	0	0	0	0	165 636
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	69 600	0	0	0	0	0	0	0	69 600
778	Autres produits exceptionnels	7 300	0	0	0	397 833	30 000	345 250	150 000	1 099 133
781	Rep. amort. et prov. produits fonci. cou	0	0	0	0	0	0	0	0	7 437 075
	Recettes d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	8 807 995
	Opérations d'ordre entre section	0	0	0	0	0	0	0	0	8 807 995
777	Quote-part subv. invest transf. cpte. résul	0	0	0	0	0	0	0	0	8 807 995
	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A1/01</b>

**SOUS-FONCTION 01 OPERATIONS NON-VENTILABLES (hors RAR et reports)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>197 678 264,27</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>108 484 427,27</b>
020	Dépenses imprévues	3 000 000,00
164	Emprunts auprès des ét. financiers	56 976 664,00
167	Emprunts dettes conditions particulières	402 360,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	15 750 000,00
261	Titres de participation	40 000,00
274	Prêts	200 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	201 100,00
276	Autres créances immobilisées	31 416 639,67
458	Opérations sous mandat	497 663,60
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>89 193 837,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	8 807 995,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	8 807 995,00
041	Opérations patrimoniales	80 385 842,00
164	Emprunts auprès des ét. financiers	27 999 997,00
204	Subventions d'équipement versées	240 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	100 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	52 045 845,00
<b>RECETTES</b>		<b>613 681 512,90</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>376 516 476,98</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 098 560,00
102	Dotations et fonds d'investissement	29 000 000,00
106	Réserves	61 851 037,08
164	Emprunts auprès des ét. financiers	281 559 994,00
274	Prêts	20 000,00
276	Autres créances immobilisées	671 976,82
458	Opérations sous mandat	314 909,08
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>237 165 035,92</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	32 062 989,74
040	Opérations ordre transf. entre sections	124 716 204,18
280	Amort. immobilisations incorporelles	67 294 943,75
281	Amortissement immobilisations corporelle	57 421 260,43
041	Opérations patrimoniales	80 385 842,00
164	Emprunts auprès des ét. financiers	27 999 997,00
203	Frais d'études, recherche, développement	3 902 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	48 243 845,00
458	Opérations sous mandat	240 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>220 335 308,76</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>63 556 114,84</b>
022	Dépenses imprévues	1 500 000,00
627	Services bancaires et assimilés	120 000,00
655	Contributions obligatoires	18 040 829,00
658	Charges diverses de gestion courante	793 139,00
661	Charges d'intérêts	4 137 200,00
666	Pertes de change	50,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	300 000,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	2 426 508,00
739	Revers. et restit. sur impôts et taxes	36 238 388,84
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>156 779 193,92</b>
023	Virement à la section d'investissement	32 062 989,74
042	Opérations ordre transf. entre sections	124 716 204,18
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	124 716 204,18
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 172 246 961,26</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>1 163 438 966,26</b>

**DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
731	Impositions directes	148 938 271,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	218 852 999,00
734	Taxes liées aux véhicules	188 620 000,00
735	Impôts et taxes spécif. prod. énergie	88 010 652,00
738	Autres taxes	287 283 206,00
741	D.G.F.	163 869 905,00
744	FCTVA	1 100 000,00
746	Dotation générale de décentralisation	6 164 228,00
747	Participations	6 199 247,00
748	Autres attributions et participations	46 642 406,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	320 977,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	7 437 075,26
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>8 807 995,00</b>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>8 807 995,00</i>
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte resul</i>	<i>8 807 995,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/0</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				4 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>47 399 037,91</b>	<b>0,00</b>	<b>65 773,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>47 704 811,07</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>46 328 037,91</b>	<b>0,00</b>	<b>65 773,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>46 633 811,07</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	918 135,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	918 135,70
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	7 095 226,70	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	7 135 226,70
211	Terrains	0,00	1 693 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 693 005,00
213	Constructions	0,00	342 803,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 803,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	402 172,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 172,63
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	8 857 313,44	0,00	65 773,16	0,00	0,00	0,00	8 923 086,60
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	27 019 381,44	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	27 219 381,44
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>1 071 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 071 000,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>479 985,00</b>	<b>1 229 985,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	479 985,00	1 229 985,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>49 010 059,12</b>	<b>34 723 811,48</b>	<b>3 578 845,53</b>	<b>3 174 061,10</b>	<b>0,00</b>	<b>840 235,40</b>	<b>0,00</b>	<b>91 327 012,63</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 858 762,14	2 500,00	8 295,07	0,00	0,00	0,00	5 869 557,21
613	Locations	0,00	3 471 473,40	0,00	132 420,00	0,00	0,00	0,00	3 603 893,40
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	718 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	718 850,00
615	Entretien et réparations	0,00	5 279 441,75	0,00	1 685,00	0,00	0,00	0,00	5 281 126,75
616	Primes d'assurances	0,00	1 161 933,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 161 933,22
617	Etudes et recherches	0,00	463 124,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 124,19
618	Divers	0,00	4 204 843,91	19 769,54	118 781,96	0,00	27 990,00	0,00	4 371 385,41
621	Personnel extérieur au service	42 000,00	282 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	672 134,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	672 134,63
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	485 631,48	10 000,00	2 905 879,07	0,00	15 312,40	0,00	3 416 822,95
624	Transports biens, transports collectifs	143 407,12	349 779,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	493 186,58
625	Déplacements et missions	1 230 000,00	178 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 410 000,00

**DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021**

Art. (1)	Libellé	02 Administration générale				04 Coop. décent., act° europ. et inter.		05 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		020 Administration générale collectivité		021 Assemblée locale	023 Information, communication, publicité	041 Subvention globale	048 Autres		
		0201 Admin. gén. collect. (pers. non vent.)	0202 Admin. gén. collect. (autres moy. gén.)						
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 888 984,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 888 984,54
627	Services bancaires et assimilés	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	2 596 538,55	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 602 538,55
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	920 500,00	123 762,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 044 262,15
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	102 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	195 000,00	82 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 800,00
6411	Personnel titulaire	25 339 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 339 200,00
6413	Personnel non titulaire	7 639 745,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 639 745,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
6416	Emplois d'insertion	24 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 855,00
6417	Rémunérations des apprentis	213 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 650,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	11 910 632,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 910 632,00
647	Autres charges sociales	841 000,00	2 757 222,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 598 222,44
648	Autres charges de personnel	440 000,00	82 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522 720,00
651	Aides à la personne	0,00	61 977,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 977,50
653	Indemnités, frais et formation élus	0,00	0,00	3 532 860,99	0,00	0,00	0,00	0,00	3 532 860,99
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	41 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 166,00
656	Participations	0,00	137 372,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 372,65
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	1 655 803,47	4 700,00	0,00	0,00	796 933,00	0,00	2 457 436,47
658	Charges diverses de gestion courante	70,00	320 000,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 085,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	263 900,00	1 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	271 900,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	175 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 290,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>1 404 834,00</b>	<b>2 911 235,26</b>	<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>261 000,00</b>	<b>40 962,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 618 046,26</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	414 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
701	Ventes de produits finis	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
707	Ventes de marchandises	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
708	Autres produits	582 500,00	1 950 458,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 532 958,00
747	Participations	162 524,00	146 586,00	0,00	0,00	261 000,00	40 962,00	0,00	611 072,00
752	Revenus des immeubles	0,00	488 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488 110,00
758	Produits divers de gestion courante	235 810,00	144 797,19	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 622,19
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	51 136,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 136,07
778	Autres produits exceptionnels	0,00	106 148,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 148,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		0,00	397 232,98	34 000,00	0,00	0,00	431 232,98
Equipements départementaux		0,00	397 232,98	0,00	0,00	0,00	397 232,98
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	397 232,98	0,00	0,00	0,00	397 232,98
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 000,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	10 Services communs	11 Gendarmerie, police, sécurité, justice	12 Incendie et Secours	13 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		0,00	0,00	54 900 000,00	0,00	40 000,00	54 940 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	54 900 000,00	0,00	0,00	54 900 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 652 917,17</b>	<b>0,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>77 932 787,85</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	3 067 150,91	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	7 142,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	57 567,68	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	6 321 250,19	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	60 686 677,07	0,00
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	7 793 000,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 720 129,32</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 759 444,01</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	499 125,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	149 642,01	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	7 110 677,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du second degré	
				221 Collèges	222 Lycées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>41 118 422,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 175 314,49</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	104 590,59	0,00
613	Locations	0,00	0,00	1 531 627,25	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	360,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 128 841,51	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	71 158,80	0,00
618	Divers	0,00	0,00	191 589,60	0,00
621	Personnel extérieur au service	7 085,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	147 912,79	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	5 550,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	68 322,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	889 407,65	0,00
628	Divers	0,00	0,00	2 829 469,45	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	625 000,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	18 935,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 610,00	0,00
6411	Personnel titulaire	26 947 600,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	2 105 900,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	236 351,00	0,00	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	293 000,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	46 579,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	10 856 907,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	17 962 454,23	0,00
656	Participations	0,00	0,00	640 967,62	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	4 477 168,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	102 650,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	2 700,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 645 158,99</b>	<b>0,00</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	5 033 331,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	571 484,29	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	22 343,70	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	18 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>2 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 166 661,00</b>	<b>0,00</b>	<b>83 286 256,17</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 166 661,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 766 126,85</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 067 150,91
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	7 142,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	57 567,68
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 321 250,19
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	-2 433 806,00	0,00	58 252 871,07
238	Avances commandés immo corporelles	0,00	0,00	-732 855,00	0,00	7 060 145,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>2 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 520 129,32</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 759 444,01</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	499 125,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	149 642,01
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	7 110 677,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>71 293 736,49</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	104 590,59
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 531 627,25
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 128 841,51
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	71 158,80
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	191 589,60
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	7 085,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	147 912,79
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	68 322,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	889 407,65
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 829 469,45
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	625 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	18 935,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 610,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	26 947 600,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	2 105 900,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	236 351,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	293 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	46 579,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	10 856 907,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	17 962 454,23
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	640 967,62
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	4 477 168,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	102 650,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 698 000,00</b>	<b>7 343 158,99</b>
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	5 033 331,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 698 000,00	2 269 484,29

**DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021**

Art. (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Formation pro. , apprentissage (COM)	25 Plan de relance (crise sanitaire)	28 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	22 343,70
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>280 726,00</b>	<b>12 383 882,99</b>	<b>2 174 262,42</b>	<b>0,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 391 725,19</b>	<b>669 137,42</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	201 225,06	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	181 393,14	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	344 508,94	419 137,42	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	5 649 098,05	250 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	15 500,00	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>280 726,00</b>	<b>5 992 157,80</b>	<b>1 505 125,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>434 795,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	426 795,80	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture			
			311 Activités artistiques, action culturelle	312 Patrimoine (musées, monuments...)	313 Bibliothèques et médiathèques	314 Musées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>11 011 555,00</b>	<b>13 644 510,39</b>	<b>7 705 100,12</b>	<b>3 650 193,28</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	246 226,56	401 720,51	0,00
613	Locations	0,00	0,00	106 069,87	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	661 675,12	37 731,13	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	960,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	72 361,75	21 976,00	0,00
618	Divers	0,00	20 500,00	1 994 457,20	311 618,93	0,00
621	Personnel extérieur au service	90 148,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	14 160,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	14 890,00	950 073,10	14 214,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	299 866,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	3 280,85	1 068 219,97	2 617,71	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	213 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	12 750,00	4 200,00	0,00
6411	Personnel titulaire	6 506 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	1 070 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	221 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	52 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 855 607,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	1 920 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	11 685 689,54	2 213 050,00	2 855 115,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	56 230,55	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	150,00	9 000,00	1 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	75 500,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	31	32	33	34	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture				
		315				
		Services d'archives				
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>2 710 377,75</b>	<b>1 300 664,55</b>	<b>94 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 944 388,71</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>2 710 377,75</b>	<b>130 606,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 901 846,65</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	201 225,06
216	Collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	181 393,14
218	Autres immobilisations corporelles	173 750,00	50 332,80	0,00	0,00	987 729,16
231	Immobilisations corporelles en cours	2 536 627,75	80 273,49	0,00	0,00	8 515 999,29
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>1 170 058,26</b>	<b>94 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 042 542,06</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>4 495,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>439 290,80</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	4 495,00	0,00	0,00	0,00	431 290,80
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	31	32	33	34	TOTAL DE LA FONCTION
		Culture				
		315				
		Services d'archives				
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>878 614,40</b>	<b>10 069 644,83</b>	<b>2 231 580,03</b>	<b>0,00</b>	<b>49 191 198,05</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	85 183,82	2 288,62	0,00	0,00	735 419,51
613	Locations	2 000,00	0,00	0,00	0,00	108 069,87
615	Entretien et réparations	13 964,97	0,00	0,00	0,00	713 371,22
616	Primes d'assurances	23 702,35	0,00	0,00	0,00	24 662,35
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	7 020,00	0,00	101 357,75
618	Divers	92 908,00	573 342,69	108 832,00	0,00	3 101 658,82
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	209 050,94	0,00	299 198,94
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	75 221,52	0,00	0,00	89 381,52
623	Pub., publications, relations publiques	20 292,00	255 253,20	0,00	0,00	1 254 722,30
624	Transports biens, transports collectifs	620 374,48	0,00	0,00	0,00	920 240,48
628	Divers	19 688,78	0,00	0,00	0,00	1 093 807,31
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	213 300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	16 950,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	6 506 900,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070 928,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	221 800,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	52 872,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	2 855 607,00
651	Aides à la personne	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
656	Participations	0,00	1 681 543,00	0,00	0,00	3 601 543,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	7 468 995,80	1 869 355,89	0,00	26 092 206,23
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	56 230,55
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	500,00	1 000,00	0,00	0,00	11 650,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	37 321,20	0,00	37 321,20
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>210 000,00</b>	<b>38 592,00</b>	<b>0,00</b>	<b>339 092,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	75 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	210 000,00	0,00	0,00	219 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	38 592,00	0,00	44 592,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/4</b>

**FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>2 631,80</b>	<b>309 604,03</b>	<b>19 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>331 435,83</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>2 631,80</b>	<b>109 604,03</b>	<b>19 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131 435,83</b>
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	109 604,03	19 200,00	0,00	0,00	128 804,03
231	Immobilisations corporelles en cours	2 631,80	0,00	0,00	0,00	0,00	2 631,80
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	40 Services communs	41 PMI et planification familiale	42 Prévention et éducation pour la santé	43 Plan de relance (crise sanitaire)	48 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>12 840 980,00</b>	<b>7 916 634,45</b>	<b>3 081 192,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 838 806,77</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	54 270,66	1 099 213,48	0,00	0,00	1 153 484,14
615	Entretien et réparations	0,00	26 500,00	75 016,44	0,00	0,00	101 516,44
618	Divers	0,00	560 966,73	4 400,00	0,00	0,00	565 366,73
621	Personnel extérieur au service	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	241 000,00	618 643,42	0,00	0,00	859 643,42
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	69 158,60	8 079,99	0,00	0,00	77 238,59
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	26 820,80	0,00	0,00	26 820,80
628	Divers	0,00	1 000,00	20 290,19	0,00	0,00	21 290,19
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	209 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 600,00
6411	Personnel titulaire	7 404 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 404 400,00
6413	Personnel non titulaire	1 371 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 371 000,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	375 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 400,00
6417	Rémunérations des apprentis	84 416,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 416,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	3 349 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 349 164,00
651	Aides à la personne	0,00	268 003,14	0,00	0,00	0,00	268 003,14
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	1 085 000,00	0,00	0,00	0,00	1 085 000,00
656	Participations	0,00	5 609 235,32	75 728,00	0,00	0,00	5 684 963,32
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	1 149 000,00	0,00	0,00	1 149 000,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	1 000,00	4 000,00	0,00	0,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>620 000,00</b>	<b>2 554 337,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 174 337,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
747	Participations	0,00	70 000,00	2 434 337,00	0,00	0,00	2 504 337,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	550 000,00	100 000,00	0,00	0,00	650 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>7 174 984,19</b>	<b>130 270,03</b>	<b>9 106 686,80</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>7 174 984,19</b>	<b>130 270,03</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	30 000,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	750 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 897 984,19	100 270,03	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 527 000,00	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 106 686,80</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	50 Services communs	51 Famille et enfance	52 Personnes handicapées
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>43 559 321,40</b>	<b>150 264 602,21</b>	<b>174 698 109,20</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	39 091,51	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 445 014,44	738 800,00
621	Personnel extérieur au service	100 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	22 000,00	354 069,56	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	12 236,40	1 200,00	78 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	273 674,30	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	1 267 386,60	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00
628	Divers	8 425,00	95 698,70	40 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	766 600,00	547 400,00	0,00
6411	Personnel titulaire	25 885 300,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	5 124 400,00	19 354 000,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	194 200,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	137 340,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	11 303 820,00	7 635 100,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	70 000,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	12 000,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	7 753 520,38	58 097 629,20
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	108 498 557,79	108 578 400,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	728,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	155 000,00	0,00
656	Participations	0,00	2 159 506,60	7 096 280,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	534 750,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	5 000,00	1 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 000,00	64 000,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	65 904,33	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>1 278 855,00</b>	<b>844 200,00</b>	<b>21 909 862,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	34 000,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	100,00	0,00
747	Participations	1 278 255,00	445 000,00	15 968 862,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	357 700,00	5 206 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	735 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	100,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	600,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	7 300,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>690 000,00</b>	<b>18 980 939,80</b>	<b>0,00</b>	<b>1 236 100,00</b>	<b>37 318 980,82</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 043 217,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 348 472,02</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	1 043 217,80	0,00	0,00	1 043 217,80
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 998 254,22
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 527 000,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>690 000,00</b>	<b>17 937 722,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 236 100,00</b>	<b>28 970 508,80</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>609 491,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>609 491,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	609 491,00	0,00	0,00	609 491,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>668 000,00</b>	<b>3 448 406,57</b>	<b>43 946 149,10</b>	<b>0,00</b>	<b>9 783 278,93</b>	<b>426 367 867,41</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 091,51
613	Locations	0,00	0,00	151 034,40	0,00	1 000,00	152 034,40
618	Divers	0,00	0,00	818 368,43	0,00	259 918,11	3 262 100,98
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	231 709,92	607 779,48
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 436,40
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 674,30
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 267 386,60
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	104 134,00	0,00	0,00	104 134,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	156 123,70
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 314 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 885 300,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 478 400,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 200,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 340,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 938 920,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
651	Aides à la personne	0,00	380 081,57	300 000,00	0,00	1 565 600,00	68 096 831,15
652	Frais de séjour, héberg., inhumation	0,00	0,00	41 609 694,27	0,00	0,00	258 686 652,06
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	129 308,00	0,00	0,00	130 036,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00	5 155 000,00
656	Participations	668 000,00	3 068 325,00	0,00	0,00	1 198 730,90	14 190 842,50
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	256 200,00	0,00	1 513 320,00	2 304 270,00

DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	53 Personnes âgées			57 Plan de relance (crise sanitaire)	58 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		531 Forfait autonomie	532 Autres actions de prévention	538 Autres			
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	217 910,00	0,00	0,00	217 910,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	7 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	339 500,00	0,00	0,00	404 500,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	25 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 904,33
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>668 000,00</b>	<b>1 728 700,00</b>	<b>11 902 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>382 750,00</b>	<b>38 714 367,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
747	Participations	668 000,00	1 728 700,00	0,00	0,00	218 250,00	20 307 067,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	11 833 000,00	0,00	0,00	17 396 700,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	785 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	114 500,00	114 500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	69 000,00	0,00	0,00	69 600,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 300,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	541 Insertion sociale	542 Santé	543 Logement	544 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres et le compte 6516 qui est également décliné à 4 chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	545 Évaluation des dépenses engagées	546 Dépenses de structure	547 Revenu minimum d'insertion - RMA		548 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				5471 Revenu minimum d'insertion - Allocations	5472 Revenu minimum d'activité		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	15 000,00	0,00	42 863,00	57 863,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	42 863,00	42 863,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-5</b>

**SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)**

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	550 Services communs	551 APA à domicile	552 APA versée au bénéficiaire en établisst	553 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>8 264 340,00</b>	<b>97 064 418,86</b>	<b>9 028 300,00</b>	<b>38 904 500,00</b>	<b>153 261 558,86</b>
621	Personnel extérieur au service	7 245,00	0,00	0,00	0,00	7 245,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	180 700,00	0,00	0,00	0,00	180 700,00
6411	Personnel titulaire	4 733 472,00	0,00	0,00	0,00	4 733 472,00
6413	Personnel non titulaire	989 500,00	0,00	0,00	0,00	989 500,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	166 000,00	0,00	0,00	0,00	166 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	22 890,00	0,00	0,00	0,00	22 890,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	2 164 533,00	0,00	0,00	0,00	2 164 533,00
651	Aides à la personne	0,00	95 804 018,86	9 028 300,00	38 849 500,00	143 681 818,86
656	Participations	0,00	1 260 400,00	0,00	0,00	1 260 400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>46 481 160,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>65 000,00</b>	<b>46 656 160,00</b>
747	Participations	0,00	46 056 160,00	0,00	0,00	46 056 160,00
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale	0,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	425 000,00	110 000,00	0,00	535 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>235 000,00</b>
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	235 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	561 Insertion sociale	562 Santé	563 Logement	564 Insertion professionnelle
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>193 500,00</b>	<b>1 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 799 228,49</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	504 450,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	190 399,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	14 517,49
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	0,00	0,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	0,00	0,00
65173	RSA - Versements facultatifs	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	193 500,00	1 600,00	0,00	3 155 862,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	4 934 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
753	Recouvrement induit d'insertion et aides	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres, et le compte 6517 qui est décliné à 5 chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>235 000,00</b>
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	235 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	565 Evaluation des dépenses engagées	566 Dépenses de structure	567 Allocations RSA	568 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>3 556 181,00</b>	<b>142 032 000,00</b>	<b>489 212,86</b>	<b>155 071 722,35</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	54 258,91	558 708,91
621	Personnel extérieur au service	0,00	9 052,00	0,00	0,00	199 451,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	46 000,00	60 517,49
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	73 231,00	0,00	0,00	73 231,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	53 955,00	0,00	0,00	53 955,00
6411	Personnel titulaire	0,00	1 947 000,00	0,00	0,00	1 947 000,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	388 200,00	0,00	0,00	388 200,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	156 300,00	0,00	0,00	156 300,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	15 260,00	0,00	0,00	15 260,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	913 083,00	0,00	0,00	913 083,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	38 317,95	38 317,95
65171	RSA - Vers. allocations forfaitaires	0,00	0,00	121 796 000,00	0,00	121 796 000,00
65172	RSA - Vers. alloc. forfaitaires maj.	0,00	0,00	20 192 000,00	0,00	20 192 000,00
65173	RSA - Versements facultatifs	0,00	0,00	44 000,00	0,00	44 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	304 373,00	304 373,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	31 263,00	3 382 225,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	4 934 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>1 546 196,64</b>	<b>2 846 196,64</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 546 196,64	1 546 196,64
753	Recouvrement indus d'insertion et aides	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)**
**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>3 506 519,50</b>	<b>94 587 340,10</b>	<b>1 329 126,60</b>	<b>0,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>24 616,50</b>	<b>87 134 715,10</b>	<b>1 329 126,60</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	3 572 744,12	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	450 664,56	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	618 745,25	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	1 206 505,57	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	24 616,50	4 694 567,55	1 329 126,60	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	69 831 378,05	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	6 760 110,00	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>3 481 903,00</b>	<b>7 439 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 586 123,00</b>	<b>2 870 418,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	1 586 123,00	2 061 401,24	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	9 016,80	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	60 Services communs	61 Eaux et assainissement	62 Routes et voirie		
				621 Réseau routier départemental	622 Viabilité hivernale et aléas climatiques	628 Autres réseaux de voirie
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>25 461 184,00</b>	<b>41 773,33</b>	<b>8 890 540,56</b>	<b>4 498 423,99</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 869,00	2 470 063,67	2 462 952,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	310 565,46	220 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 000,00	5 198 486,90	1 815 471,99	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	11 856,08	165 258,08	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	47 246,97	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	19 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	109 792,32	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	548,25	20 527,27	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	95 427,89	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	700,00	170 272,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	308 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	45 900,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	16 289 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	2 636 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	30 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	6 176 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	20 800,00	200 000,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>747 703,00</b>	<b>589 652,43</b>	<b>7 919,01</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	436 500,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	85 000,00	93 152,43	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	271 789,00	60 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	389 914,00	0,00	7 919,01	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>580 015,40</b>	<b>0,00</b>	<b>480 864,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 483 865,60</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>12 255,40</b>	<b>0,00</b>	<b>214 124,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 714 837,60</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 572 744,12
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	450 664,56
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	618 745,25
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 206 505,57
218	Autres immobilisations corporelles	2 255,40	0,00	0,00	0,00	6 050 566,05
231	Immobilisations corporelles en cours	10 000,00	0,00	214 124,00	0,00	70 055 502,05
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 760 110,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>567 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>266 740,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 755 403,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 456 541,04</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	3 647 524,24
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	9 016,80

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	63 Infrastructures ferroviaires et aéroport	64 Infra. fluviales, maritimes, portuaires	65 Plan de relance (crise sanitaire)	68 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>12 569,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 904 491,56</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	4 938 884,67
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	530 565,46
615	Entretien et réparations	12 569,68	0,00	0,00	0,00	7 028 528,57
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	177 114,16
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	47 246,97
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	19 560,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	109 792,32
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	21 075,52
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	95 427,89
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	170 972,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	308 400,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	45 900,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	16 289 700,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	2 636 800,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	30 520,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	6 176 204,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	220 800,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 345 274,44</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	436 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	178 152,43
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	331 789,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	397 833,01

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 501 548,06</b>	<b>0,00</b>	<b>19 476 775,22</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 907 810,24</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	835 877,24
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	1 761 569,51
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	137 748,79
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	34 913,85
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	308 596,08
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	4 144 175,77
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 684 929,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 447 948,06</b>	<b>0,00</b>	<b>10 568 964,98</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 317 028,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	1 317 028,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73 Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>2 044 300,00</b>	<b>284 609,00</b>	<b>1 144 751,44</b>	<b>0,00</b>	<b>18 031 903,59</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	82 528,10
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	186 704,50
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 321 592,60
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	138 985,55	0,00	1 368 398,12
618	Divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	1 110 211,18
621	Personnel extérieur au service	5 774,00	0,00	0,00	0,00	16 015,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	717 512,89	0,00	38 912,36
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	201 348,48
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	28 134,68
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	153 999,99
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	45 700,00	0,00	0,00	0,00	37 100,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	34 900,00	0,00	0,00	18 700,00
6411	Personnel titulaire	1 427 800,00	0,00	0,00	0,00	1 486 185,00
6413	Personnel non titulaire	73 626,00	0,00	0,00	0,00	204 336,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00	0,00	31 900,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	38 090,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	491 400,00	0,00	0,00	0,00	612 874,00
656	Participations	0,00	55 733,00	145 903,00	0,00	1 061 483,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	191 976,00	126 600,00	0,00	7 932 522,15
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	750,00	0,00	214 529,43
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**DEPARTEMENT DE L'ISERE - Budget principal - DM (projet de budget) - 2021**

Art. (1)	Libellé	70 Services communs	71 Aménagement et développement urbain	72 Logement	73	
					Environnement	
					731 Actions en matière de trait. des déchets	738 Autres actions en faveur milieu naturel
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 846 339,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>2 439,00</b>	<b>309 060,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 526 116,00</b>
708	Autres produits	0,00	2 439,00	0,00	0,00	0,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500 000,00
747	Participations	0,00	0,00	309 060,00	0,00	26 116,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>61 870 006,20</b>	<b>25 000,00</b>	<b>85 873 329,48</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>192 363,20</b>	<b>0,00</b>	<b>9 100 173,44</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	835 877,24
205	Licences, logiciels, droits similaires	160 000,00	0,00	160 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	1 761 569,51
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	137 748,79
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	34 913,85
218	Autres immobilisations corporelles	30 668,80	0,00	339 264,88
231	Immobilisations corporelles en cours	1 694,40	0,00	4 145 870,17
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	1 684 929,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>61 677 643,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>76 719 556,04</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>307 207,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 624 235,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	198 900,00	0,00	198 900,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	1 317 028,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	108 307,00	0,00	108 307,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	74 Aménagement et développement rural	75 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>2 162 373,49</b>	<b>24 000,00</b>	<b>23 691 937,52</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	82 528,10
613	Locations	0,00	0,00	186 704,50
615	Entretien et réparations	18 431,30	0,00	1 340 023,90
617	Etudes et recherches	0,00	24 000,00	1 531 383,67
618	Divers	3 000,00	0,00	1 115 211,18
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	21 789,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	756 425,25
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	201 348,48
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	40 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	28 134,68
628	Divers	160 000,00	0,00	313 999,99
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	82 800,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	53 600,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	2 913 985,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	277 962,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	31 900,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	38 090,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	1 104 274,00
656	Participations	607 283,00	0,00	1 870 402,00
657	Subventions de fonctionnement versées	1 258 350,00	0,00	9 509 448,15
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	215 279,43
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	15 000,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	115 309,19	0,00	115 309,19
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	1 846 339,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>1 043 594,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>18 892 209,00</b>
708	Autres produits	983 594,00	0,00	986 033,00
732	Droits d'enregistrement,taxes urbanisme	0,00	0,00	17 500 000,00
747	Participations	30 000,00	11 000,00	376 176,00
778	Autres produits exceptionnels	30 000,00	0,00	30 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports (hors RAR)**
**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs		
				821 Routier	822 Ferroviaire	823 Maritime
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>208 374,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 274,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	0,00	274,90	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs		
				821 Routier	822 Ferroviaire	823 Maritime
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>2 602 700,00</b>	<b>11 333 036,57</b>	<b>14 520 959,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	4 700,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 932 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	107 687,20	0,00	0,00
618	Divers	0,00	3 204,00	117 192,24	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	16 825,20	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	10 279 832,57	4 834,86	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	53 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	1 528 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	353 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	659 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	966 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	10 535 205,96	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	1 686 513,58	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	84 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>2 121 282,00</b>	<b>1 503 000,00</b>	<b>4 484 739,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	2 121 282,00	1 503 000,00	4 341 931,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	92 808,42	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs		83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		24 Fluvial	25 Aérien			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>4 657 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 865 374,90</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>4 657 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 757 274,90</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
213	Constructions	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
215	Install., matériel, outillage techniques	0,00	220 000,00	0,00	0,00	220 274,90
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	237 000,00	0,00	0,00	337 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	4 000 000,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 100,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>900 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>900 000,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs		83 Plan de relance (crise sanitaire)	88 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		824 Fluvial	825 Aérien			
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 019 175,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 475 871,21</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 932 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	5 000,00	0,00	0,00	112 687,20
618	Divers	0,00	750,00	0,00	0,00	121 146,24
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	70 465,60	0,00	0,00	92 465,60
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	16 825,20
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	10 284 667,43
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	53 500,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 528 600,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	353 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	659 100,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	966 000,00
656	Participations	0,00	647 700,00	0,00	0,00	11 182 905,96
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 686 513,58
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	295 260,00	0,00	0,00	379 260,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>615 281,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 724 302,42</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	320 021,00	0,00	0,00	320 021,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	7 966 213,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	92 808,42
778	Autres produits exceptionnels	0,00	295 260,00	0,00	0,00	345 260,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166 404,93</b>	<b>11 338 948,39</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166 404,93</b>	<b>54 400,16</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	54 400,16
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	166 404,93	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 284 548,23</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>700 000,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	700 000,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	90 Services communs	91 Structures animation, développement éco.	92 Agriculture et pêche	
				921 Laboratoire départemental	928 Autres
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>2 311 496,95</b>	<b>1 196 456,00</b>	<b>1 220 000,00</b>	<b>6 072 750,37</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	25 160,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	55 000,00	0,00	169 600,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	17 880,50
621	Personnel extérieur au service	3 547,00	0,00	0,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	31 800,00
628	Divers	0,00	35 145,00	0,00	34 174,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	48 400,00	0,00	24 300,00	0,00
6411	Personnel titulaire	1 165 400,00	0,00	680 900,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	430 853,00	0,00	180 238,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	15 260,00	0,00	15 260,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	573 702,00	0,00	319 302,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	30 000,00
656	Participations	0,00	200 000,00	0,00	1 080 336,00
657	Subventions de fonctionnement versées	74 334,95	906 311,00	0,00	3 247 824,87
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 430 975,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 274 975,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	50 000,00	0,00	0,00	1 545 975,00
736	Impôts et taxes / activités services	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	729 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintenance services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>4 428 193,13</b>	<b>5 354 209,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 287 755,91</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>330 663,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>551 469,05</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	8 376,00	0,00	0,00	8 376,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	60 000,00	0,00	0,00	114 400,16
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	262 287,96	0,00	0,00	428 692,89
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>4 428 193,13</b>	<b>5 023 545,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 736 286,86</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 631 925,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 331 925,02</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	1 631 925,02	0,00	0,00	1 631 925,02
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	93 Industrie, commerce et artisanat	94 Développement touristique	95 Maintenance services publics non départ.	96 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>1 310 264,00</b>	<b>6 871 984,23</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>19 012 951,55</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	21 000,00	0,00	0,00	46 160,00
615	Entretien et réparations	0,00	83 936,00	0,00	0,00	83 936,00
617	Etudes et recherches	104 880,00	76 058,40	0,00	30 000,00	435 538,40
618	Divers	3 718,00	1 707,29	0,00	0,00	23 305,79
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	8 547,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 584,00	0,00	0,00	1 584,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	410 000,00	0,00	0,00	441 800,00
628	Divers	2 520,00	5 400,00	0,00	0,00	77 239,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	72 700,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 846 300,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	611 091,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	30 520,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	893 004,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
656	Participations	200 100,00	0,00	0,00	0,00	1 480 436,00
657	Subventions de fonctionnement versées	310 900,00	5 146 725,05	0,00	0,00	9 686 095,87
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 430 975,00
671	Charges exceptionnelles opér. de gestion	0,00	400,00	0,00	0,00	400,00
678	Autres charges exceptionnelles	688 146,00	0,00	0,00	0,00	688 146,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	1 125 173,49	0,00	0,00	1 125 173,49
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>2 389 539,00</b>	<b>2 334 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 750,00</b>	<b>7 058 114,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	23 750,00	0,00	0,00	23 750,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	1 595 975,00
736	Impôts et taxes / activités services	0,00	2 161 100,00	0,00	0,00	2 161 100,00
747	Participations	841 675,00	0,00	0,00	8 750,00	1 579 425,00
758	Produits divers de gestion courante	1 547 864,00	0,00	0,00	0,00	1 547 864,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>B7.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I 54 580 635,00</b>	<b>1 954 027,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>42 826 667,00</b>	<b>1 900 000,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 410 000,00	1 900 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	4 666 667,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	15 750 000,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>11 753 968,00</b>	<b>54 027,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>8 753 968,00</i>	<i>54 027,00</i>	<i>0,00</i>
020	Dépenses imprévues	3 000 000,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>56 534 662,00</b>	<b>121 342 539,02</b>	<b>34 591 729,03</b>	<b>212 468 930,05</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B7.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 146 717 730,76</b>	<b>42 851 999,98</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>21 611 976,82</b>	<b>8 080 000,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	21 000 000,00	8 000 000,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2741	Prêts aux collectivités et aux groupemen	20 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
27635	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	591 976,82	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	80 000,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>125 105 753,94</b>	<b>34 771 999,98</b>	<b>0,00</b>
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	1 295 988,13	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	1 079,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	459 754,00	0,00	0,00
2804114	Voirie	2 500,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	380 664,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	11 058,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	600 282,00	0,00	0,00
2804141	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	1 060 521,70	0,00	0,00
2804142	Subv.Cne : Bâtiments, installations	25 004 583,82	6 230 782,18	0,00
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	156 274,00	0,00	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	248 788,49	0,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	4 226 499,00	0,00	0,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	409 454,00	0,00	0,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	2 811 077,00	0,00	0,00
28041721	CCAS : Bien mobilier, matériel	38 881,00	0,00	0,00
28041722	CCAS : Bâtiments, installations	11 509,00	0,00	0,00
28041781	Autres EPL: Bien mobilier, matériel	76 183,00	0,00	0,00
28041782	Autres EPL: Bâtiments, installations	3 182 184,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	3 759 034,24	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 359 300,00	0,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	595 427,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	4 588 861,57	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	6 129 156,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	102 214,22	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	54 260,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	135 424,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	31,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	3 353 883,40	0,00	0,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	9 290,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	754 675,50	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	4 195 775,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	12 111 221,00	0,00	0,00
281313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	384 457,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 392 746,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	4 434 189,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	7 500,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	239 696,83	0,00	0,00
2814	Constructions sur sol d'autrui	953 520,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	1 629 750,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28157	Matériel et outillage techniques	341 702,47	0,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	18 959 638,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	271 759,00	0,00	0,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	149 480,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	5 631,17	0,00	0,00
28174	Construction sol d'autrui (mise à dispo)	9 129,00	0,00	0,00
281782	Matériel de transport (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	364 911,73	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 717 551,20	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	1 846 330,96	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	3 093 742,43	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	286 317,93	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	315 570,47	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	114 110,56	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 841 855,18	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 660 000,00	1 438 560,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 960 331,94	27 102 657,80	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>189 569 730,74</b>	<b>94 083 230,97</b>	<b>0,00</b>	<b>61 851 037,08</b>	<b>345 503 998,79</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	IV	<b>212 468 930,05</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	VIII	<b>345 503 998,79</b>
<b>Solde</b>	IX = VIII – IV (4)	<b>133 035 068,74</b>

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>22380001200658</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>Comptable public du Département DEPARTEMENT</b> <b>DE L'ISERE</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Payeur Départemental

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Décision modificative (projet de budget) 1 (3)</b>
---

BUDGET : Aménagement numérique (3)

**ANNEE 2021**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	20
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	-126 978,00	-126 978,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>-126 978,00</b>	<b>-126 978,00</b>
---	--------------------	--------------------

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
---	-------------	-------------

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>-126 978,00</b>	<b>-126 978,00</b>
----------------------------	--------------------	--------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	295 713,75	0,00	-50 929,00	0,00	244 784,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	950 000,00	0,00	-93 199,00	0,00	856 801,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 245 713,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-144 128,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 101 585,75</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	96 500,00	0,00	17 150,00	0,00	113 650,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 342 213,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-126 978,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 215 235,75</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	5 563 381,00		0,00	0,00	5 563 381,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>5 563 381,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 563 381,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 905 594,75</b>	<b>0,00</b>	<b>-126 978,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 778 616,75</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>6 778 616,75</b>
---	---------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	256 000,00	0,00	-40 000,00	0,00	216 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>486 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>446 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 843 932,99	0,00	-86 978,00	0,00	1 756 954,99
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 329 932,99</b>	<b>0,00</b>	<b>-126 978,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 202 954,99</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 033 243,00		0,00	0,00	4 033 243,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>4 033 243,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 033 243,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 363 175,99</b>	<b>0,00</b>	<b>-126 978,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 236 197,99</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>542 418,76</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>6 778 616,75</b>
---	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>1 530 138,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	2 643 717,06	0,00	310 000,00	0,00	2 953 717,06
21	Immobilisations corporelles	282 500,00	0,00	0,00	0,00	282 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	27 847 286,12	0,00	-310 000,00	0,00	27 537 286,12
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>30 773 503,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 773 503,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	591 976,82	0,00	0,00	0,00	591 976,82
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 400 000,00	0,00	0,00	0,00	8 400 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>8 991 976,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 991 976,82</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>39 765 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 765 480,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 033 243,00		0,00	0,00	4 033 243,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>4 033 243,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 033 243,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>43 798 723,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 798 723,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>22 204 232,00</b>
--	----------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>66 002 955,00</b>
---	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	28 890 000,00	0,00	0,00	0,00	28 890 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	31 549 574,00	0,00	0,00	0,00	31 549 574,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>60 439 574,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 439 574,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>60 439 574,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 439 574,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 563 381,00		0,00	0,00	5 563 381,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>5 563 381,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 563 381,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>66 002 955,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 002 955,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>66 002 955,00</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>	<b>1 530 138,00</b>
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-50 929,00		-50 929,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	-93 199,00		-93 199,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	17 150,00	0,00	17 150,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>-126 978,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-126 978,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>-126 978,00</b>
---	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	310 000,00	0,00	310 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-310 000,00	0,00	-310 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-40 000,00		-40 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	-86 978,00	0,00	-86 978,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>-126 978,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-126 978,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>-126 978,00</b>
---	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>295 713,75</b>	<b>-50 929,00</b>	<b>0,00</b>
6137	Redevances, droits de passage, servitude	31 853,94	0,00	0,00
6156	Maintenance	14 205,54	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	75 484,27	-35 350,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	9 798,00	0,00	0,00
6238	Divers	5 000,00	-5 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	22 000,00	0,00	0,00
6287	Remboursements de frais	137 372,00	-10 579,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>950 000,00</b>	<b>-93 199,00</b>	<b>0,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	950 000,00	-93 199,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>1 245 713,75</b>	<b>-144 128,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>96 500,00</b>	<b>17 150,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	6 500,00	12 150,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	90 000,00	5 000,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>1 342 213,75</b>	<b>-126 978,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>5 563 381,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	5 143 507,00	0,00	0,00
6866	Dot. Dépréc. éléments financiers	419 874,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 563 381,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>5 563 381,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 905 594,75</b>	<b>-126 978,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>-126 978,00</b>
---	--------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.



(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>A2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
013	<b>Atténuations de charges (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>256 000,00</b>	<b>-40 000,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	256 000,00	-40 000,00	0,00
73	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>230 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
757	Redevances des fermiers, concession..	230 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>486 000,00</b>	<b>-40 000,00</b>	<b>0,00</b>
76	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>1 843 932,99</b>	<b>-86 978,00</b>	<b>0,00</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	1 400 000,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	343 932,99	-228 623,80	0,00
775	Produits cessions d'éléments d'actif	100 000,00	-100 000,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	241 645,80	0,00
78	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>2 329 932,99</b>	<b>-126 978,00</b>	<b>0,00</b>
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>4 033 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	4 033 243,00	0,00	0,00
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>4 033 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>6 363 175,99</b>	<b>-126 978,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>-126 978,00</b>
---	--------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>2 643 717,06</b>	<b>310 000,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	1 717 425,22	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	926 291,84	310 000,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>282 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2118	Autres terrains	27 500,00	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	250 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	5 000,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>27 847 286,12</b>	<b>-310 000,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	27 847 286,12	-310 000,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>30 773 503,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>591 976,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1687	Autres dettes	591 976,82	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>8 400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2764	Créances sur personnes de droit privé	8 400 000,00	0,00	0,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>8 991 976,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>39 765 480,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>4 033 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur</b>	<b>4 033 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	398 547,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	280 000,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	2 651 947,00	0,00	0,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	926,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	701 823,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>4 033 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>43 798 723,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

 (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>28 890 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	19 770 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	3 600 000,00	0,00	0,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	5 520 000,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>31 549 574,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1687	Autres dettes	31 549 574,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>60 439 574,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>60 439 574,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>5 563 381,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
28031	Frais d'études	67 768,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	130 490,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	3 801 072,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 144 177,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
29764	Dépréc. Créances sur particuliers	419 874,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>5 563 381,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 563 381,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>66 002 955,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I 4 625 219,82</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>591 976,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	591 976,82	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>4 033 243,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	4 033 243,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>4 625 219,82</b>	<b>1 031 003,18</b>	<b>22 204 232,00</b>	<b>27 860 455,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 5 563 381,00</b>	<b>0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>5 563 381,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	67 768,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	130 490,00	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	3 801 072,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 144 177,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
29764	Dépréc. Créances sur particuliers	419 874,00	0,00	0,00
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>5 563 381,00</b>	<b>23 549 574,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 112 955,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	IV	<b>27 860 455,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	VIII	<b>29 112 955,00</b>
<b>Solde</b>	IX = VIII – IV (5)	<b>1 252 500,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Comptable public du Département :DEPARTEMENT DE L'ISERE (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 22380001200435

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

**M. 52**

**Décision modificative (projet de budget) 1 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : Boutiques des musées (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	36

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1/01 - Opérations non ventilées	Sans Objet
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	Sans Objet

#### B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet

**C - Engagements hors bilan**

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

**D - Autres éléments d'information**

D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

**E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures**

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
-----------------------------------	------------

**E - Arrêté et signatures**

E2 - Arrêté et signatures	38
---------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (4)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	
5	Encours de dette/population (3)	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	0.0%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>C1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	260 819,82	271 337,36	87 177,91	A1 97 695,45
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(1) 0,00	A2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	260 819,82	271 337,36	(2) 87 177,91	A3 97 695,45

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	<b>RESTES A REALISER N-1</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 105 926,00	III + IV 0,00	B1	-105 926,00
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 105 926,00	IV 0,00	B3	-105 926,00

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	-8 230,55
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	-8 230,55

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>105 926,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	105 926,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
<b>O</b>			
<b>T</b>			

		DEPENSES	RECETTES
<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
<b>E</b>	(1)		
<b>P</b>	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
<b>O</b>			
<b>R</b>			
<b>T</b>			

<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
(2)		

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-75 000,00	-75 000,00
<b>O</b>			
<b>T</b>			

		DEPENSES	RECETTES
<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
<b>E</b>	(1)		
<b>P</b>	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
<b>O</b>			
<b>R</b>			
<b>T</b>			

<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>-75 000,00</b>
(3)		

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>-75 000,00</b>
(4)		

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-75 000,00	0,00	-75 000,00	-75 000,00	0,00	-75 000,00
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.1</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	472 516,00	0,00	-75 000,00	0,00	397 516,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	210,00	0,00	0,00	0,00	210,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>472 726,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>397 726,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	3 200,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>475 926,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 926,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>475 926,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400 926,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>400 926,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	325 000,00	0,00	-75 000,00	0,00	250 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	53 230,55	0,00	0,00	0,00	53 230,55
75	Autres produits de gestion courante (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>378 230,55</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>303 230,55</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>378 230,55</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>303 230,55</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>378 230,55</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>303 230,55</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>97 695,45</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>400 926,00</b>
--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	<b>Total des programmes d'équipement</b>	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	-75 000,00		-75 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>-75 000,00</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	-75 000,00		-75 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	0,00		0,00
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>		<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>-75 000,00</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>

**DEPENSES**

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses financières (détail en III-A3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>

**RECETTES**

Nature	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (5)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
 (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.  
 (5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – Dépenses non individualisées</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses</b>	<b>A1.2</b>

**RMI DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**RSA DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A1.3</b>

**Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)**

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES</b>	<b>A2</b>

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>A3</b>

**Dépenses financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES TOTALES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A4.1</b>

**RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**  
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RECETTES RMI**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

**RECETTES RSA**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>A4.3</b>

**Recettes financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>138</b>	<b>Autres subventions invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	<b>TOTAL DEPENSES (2) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES (2) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>A6</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<i>040</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>040</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>A7</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<i>041</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
		I	II		III			IV = I + II + III
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)</b>	<b>475 926,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>400 926,00</b>
011	Charges à caractère général (5)	472 516,00	0,00	-75 000,00	0,00	0,00	-75 000,00	397 516,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	210,00	0,00	0,00	0,00		0,00	210,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	3 200,00	0,00	0,00	0,00		0,00	3 200,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>								<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>								<b>400 926,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

RECETTES						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)</b>	<b>378 230,55</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>303 230,55</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	325 000,00	0,00	-75 000,00	0,00	250 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	53 230,55	0,00	0,00	0,00	53 230,55
75	Autres produits de gestion courante (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>					<b>97 695,45</b>
--	--	--	--	--	------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>					<b>400 926,00</b>
--	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
 (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.  
 (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)</b>	<b>472 516,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>
60632	Fournitures de petit équipement	175,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	169 120,98	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 786,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	159 876,21	0,00	-40 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	126 057,81	0,00	-35 000,00	0,00
6241	Transports de biens	3 000,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 000,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)</b>	<b>210,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	210,00	0,00	0,00	0,00
65822	Reversement excédent budgets annexes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)</b>		<b>472 726,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>66</b>	<b>Charges financières (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
666	Pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (C) (5)</b>	<b>3 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	3 000,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions (D) (5)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (E)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>475 926,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>023</b>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>042</b>	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>043</b>	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>475 926,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------------	-------------	-------------------	-------------

<b>002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>400 926,00</b>
--	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*, *DF 043 = RF 043*.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>325 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>
7062	Redevances services à caractère culturel	6 000,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	168 000,00	0,00	-45 000,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	151 000,00	0,00	-30 000,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes (sauf impôts locaux)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Impositions directes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations (4)</b>	<b>53 230,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7473	Participation Départements	53 230,55	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7581	Redevances pour concessions, licences	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>378 230,55</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		<b>378 230,55</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>378 230,55</b>	<b>0,00</b>	<b>-75 000,00</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------------	-------------	-------------------	-------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>				<b>97 695,45</b>
-------------------------------	--	--	--	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>400 926,00</b>
--	--	--	--	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Comptable public du Département :DEPARTEMENT DE L'ISERE (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 22380001200526

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

**M. 52**

**Décision modificative (projet de budget) 1 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : Cuisine centrale (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	36

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1/01 - Opérations non ventilées	Sans Objet
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	Sans Objet

#### B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39



**C - Engagements hors bilan**

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

**D - Autres éléments d'information**

D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

**E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures**

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
-----------------------------------	------------

**E - Arrêté et signatures**

E2 - Arrêté et signatures	40
---------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (4)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	
5	Encours de dette/population (3)	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	0.0%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>C1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	9 873 173,08	9 976 249,74	337 403,49	A1 440 480,15
<b>Investissement</b>	0,00	32 408,62	(1) 276 963,00	A2 309 371,62
<b>Fonctionnement</b>	9 873 173,08	9 943 841,12	(2) 60 440,49	A3 131 108,53

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	<b>RESTES A REALISER N-1</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 130 288,90	III + IV 0,00	B1	-130 288,90
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 130 288,90	IV 0,00	B3	-130 288,90

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	310 191,25
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	309 371,62
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	819,63

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 130 288,90
011	Charges à caractère général (3)	130 288,90
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
<b>O</b>			
<b>T</b>			

		DEPENSES	RECETTES
<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
<b>E</b>			
<b>P</b>	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
<b>O</b>			
<b>R</b>			

<b>Total de la section d'investissement</b> (2)	0,00	0,00
--	------	------

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	291 930,00	291 930,00
<b>O</b>			
<b>T</b>			

		DEPENSES	RECETTES
<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
<b>E</b>			
<b>P</b>	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
<b>O</b>			
<b>R</b>			

<b>Total de la section de fonctionnement</b> (3)	291 930,00	291 930,00
---	------------	------------

<b>TOTAL DU BUDGET</b> (4)	291 930,00	291 930,00
-------------------------------	------------	------------

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	291 930,00	0,00	291 930,00	291 930,00	0,00	291 930,00
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	337 681,62	0,00	0,00	0,00	337 681,62
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>337 681,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>337 681,62</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>337 681,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>337 681,62</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>337 681,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>337 681,62</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>337 681,62</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	28 310,00		0,00	0,00	28 310,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>28 310,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 310,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>28 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 310,00</b>
--------------	------------------	-------------	-------------	-------------	------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>309 371,62</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>337 681,62</b>
---	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

**28 310,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.1</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	8 100 139,90	0,00	90 930,00	0,00	8 191 069,90
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	4 100 000,00	0,00	201 000,00	0,00	4 301 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	819,63	0,00	0,00	0,00	819,63
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>12 200 959,53</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 492 889,53</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	11 500,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>12 212 459,53</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 504 389,53</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	28 310,00		0,00	0,00	28 310,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>28 310,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 310,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 240 769,53</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 532 699,53</b>
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 532 699,53</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 552 280,00	0,00	-2 627 857,00	0,00	7 924 423,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	1 557 381,00	0,00	2 919 787,00	0,00	4 477 168,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>12 109 661,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 401 591,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>12 109 661,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 401 591,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 109 661,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 401 591,00</b>
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>131 108,53</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 532 699,53</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)</b>	<b>28 310,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	90 930,00		90 930,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	201 000,00		201 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>291 930,00</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	-2 627 857,00		-2 627 857,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	2 919 787,00		2 919 787,00
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>		<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>291 930,00</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>

<b>DEPENSES</b>									
Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL		
	I	II		III			IV = I + II + III		
<b>TOTAL</b>	<b>337 681,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>337 681,62</b>		
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)</b>	<b>337 681,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>337 681,62</b>		
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	337 681,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 681,62		
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>Dépenses financières (détail en III-A3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>337 681,62</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>

**RECETTES**

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>	28 310,00	0,00	0,00	0,00	28 310,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</b>	<b>28 310,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 310,00</b>
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>309 371,62</b>
---	-------------------

<b>Affectation au compte 1068 (5)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>337 681,62</b>
---	-------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
- (5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – Dépenses non individualisées</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>337 681.62</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	337 681.62	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2188	Autres immobilisations corporelles	337 681.62	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses</b>	<b>A1.2</b>

**RMI DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**RSA DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A1.3</b>

**Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)**

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES</b>	<b>A2</b>

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>A3</b>

**Dépenses financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A4.1</b>

**RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**  
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RECETTES RMI**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

**RECETTES RSA**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>A4.3</b>

**Recettes financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>138</b>	<b>Autres subventions invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	<b>TOTAL DEPENSES (2) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES (2) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>A6</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
040	<b>DEPENSES (2)</b>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
040	<b>RECETTES (2)</b>	<b>28 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	<i>28 310,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>A7</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<i>041</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
		I	II		III			IV = I + II + III
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)</b>	<b>12 240 769,53</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>12 532 699,53</b>
011	Charges à caractère général (5)	8 100 139,90	0,00	90 930,00	0,00	0,00	90 930,00	8 191 069,90
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	4 100 000,00	0,00	201 000,00	0,00		201 000,00	4 301 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	819,63	0,00	0,00	0,00		0,00	819,63
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	11 500,00	0,00	0,00	0,00		0,00	11 500,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	28 310,00		0,00	0,00		0,00	28 310,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>								<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>								<b>12 532 699,53</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET		<b>III</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		<b>B</b>

**RECETTES**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget de l'exercice (1)</b>	<b>RAR N-1 (2)</b>	<b>Propositions nouvelles du président</b>	<b>Vote de l'assemblée (3)</b>	<b>Total</b>
		<b>I</b>	<b>II</b>		<b>III</b>	<b>IV = I + II + III</b>
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)</b>	<b>12 109 661,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 401 591,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 552 280,00	0,00	-2 627 857,00	0,00	7 924 423,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	1 557 381,00	0,00	2 919 787,00	0,00	4 477 168,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				<b>R002</b>	<b>Résultat reporté ou anticipé (4)</b>	<b>131 108,53</b>

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>						<b>12 532 699,53</b>
--	--	--	--	--	--	----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
- (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)</b>	<b>8 100 139,90</b>	<b>0,00</b>	<b>90 930,00</b>	<b>0,00</b>
60611	Eau et assainissement	3 446,25	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	111 494,38	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	6 558 015,66	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	40 429,76	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 720,48	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	253 081,81	0,00	23 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	43 267,50	0,00	200,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 050,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	166 307,36	0,00	3 600,00	0,00
6188	Autres frais divers	14 181,70	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	23 244,00	0,00	7 500,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	20 700,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	2 000,00	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	681 701,00	0,00	50 630,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	179 500,00	0,00	6 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)</b>	<b>4 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>201 000,00</b>	<b>0,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 100 000,00	0,00	201 000,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)</b>	<b>819,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65822	Reversement excédent budgets annexes	819,63	0,00	0,00	0,00
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)</b>		<b>12 200 959,53</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	11 500,00	0,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	11 500,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>12 212 459,53</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>

023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	28 310,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	28 310,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>28 310,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>12 240 769,53</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>
---	----------------------	-------------	-------------------	-------------

<b>002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 532 699,53</b>
--	----------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.  
 (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>10 552 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 627 857,00</b>	<b>0,00</b>
701	Ventes de produits finis	10 552 280,00	0,00	-2 627 857,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes (sauf impôts locaux)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Impositions directes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations (4)</b>	<b>1 557 381,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 919 787,00</b>	<b>0,00</b>
7473	Participation Départements	1 557 381,00	0,00	2 919 787,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>12 109 661,00</b>	<b>0,00</b>	<b>291 930,00</b>	<b>0,00</b>
<b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	<b>Produits financiers (B)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
77	<b>Produits exceptionnels (C) (5)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00
78	<b>Reprises amortissements et provisions (D) (5)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		12 109 661,00	0,00	291 930,00	0,00

042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		0,00	0,00	0,00	0,00

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	12 109 661,00	0,00	291 930,00	0,00
---	---------------	------	------------	------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>131 108,53</b>
-------------------------------	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>12 532 699,53</b>
--	----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043*.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>B7.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I</b>	<b>0,00</b>	<b>II</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B7.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 28 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>28 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28188	Autres immo. corporelles	28 310,00	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>28 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>309 371,62</b>	<b>0,00</b>	<b>337 681,62</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>IV 0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>VIII 337 681,62</b>
<b>Solde</b>	<b>IX = VIII – IV (4) 337 681,62</b>

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Comptable public du Département :DEPARTEMENT DE L'ISERE (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget principal (2)

Numéro SIRET : 22380001200476

POSTE COMPTABLE : Payeur Départemental

**M. 52**

**Décision modificative (projet de budget) 1 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : Laboratoire vétérinaire (4)

ANNEE 2021

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	36

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1/01 - Opérations non ventilées	Sans Objet
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	Sans Objet

#### B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	Sans Objet
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet



**C - Engagements hors bilan**

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	Sans Objet
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

**D - Autres éléments d'information**

D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	Sans Objet
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

**E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures**

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
-----------------------------------	------------

**E - Arrêté et signatures**

E2 - Arrêté et signatures	38
---------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	0	Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (4)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.0%	
5	Encours de dette/population (3)	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.0%	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)	0.0%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)	0.0%	

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>C1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	1 953 821,84	1 914 611,82	77 789,14	A1 38 579,12
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(1) 0,00	A2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	1 953 821,84	1 914 611,82	(2) 77 789,14	A3 38 579,12

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	<b>RESTES A REALISER N-1</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 38 311,56	III + IV 0,00	B1	-38 311,56
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 38 311,56	IV 0,00	B3	-38 311,56

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	267,56
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	267,56

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 38 311,56
011	Charges à caractère général (3)	38 311,56
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
<b>O</b>			
<b>T</b>			

		DEPENSES	RECETTES
<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
<b>E</b>	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

<b>Total de la section d'investissement</b> (2)	0,00	0,00
--	------	------

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	107 500,00	107 500,00
<b>O</b>			
<b>T</b>			

		DEPENSES	RECETTES
<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
<b>E</b>	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

<b>Total de la section de fonctionnement</b> (3)	107 500,00	107 500,00
---	------------	------------

<b>TOTAL DU BUDGET</b> (4)	107 500,00	107 500,00
-------------------------------	------------	------------

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	107 500,00	0,00	107 500,00	107 500,00	0,00	107 500,00
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.1</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	798 786,56	0,00	7 500,00	0,00	806 286,56
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	1 174 000,00	0,00	100 000,00	0,00	1 274 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	2 267,56	0,00	0,00	0,00	2 267,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 975 054,12</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 082 554,12</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 982 054,12</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 089 554,12</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 982 054,12</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 089 554,12</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 089 554,12</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	620 000,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	1 323 475,00	0,00	107 500,00	0,00	1 430 975,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 943 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 050 975,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 943 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 050 975,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 943 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 050 975,00</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>38 579,12</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 089 554,12</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	7 500,00		7 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	100 000,00		100 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>107 500,00</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	107 500,00		107 500,00
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>		<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>107 500,00</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>

**DEPENSES**

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses financières (détail en III-A3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>

**RECETTES**

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	0,00		0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (5)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.
- (5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – Dépenses non individualisées</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses</b>	<b>A1.2</b>

**RMI DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**RSA DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A1.3</b>

**Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)**

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES</b>	<b>A2</b>

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>A3</b>

**Dépenses financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A4.1</b>

**RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**  
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RECETTES RMI**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

**RECETTES RSA**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>A4.3</b>

**Recettes financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>138</b>	<b>Autres subventions invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	<b>TOTAL DEPENSES (2) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES (2) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>A6</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<i>040</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>040</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>A7</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<i>041</i>	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total
		I	II		III			IV = I + II + III
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)</b>	<b>1 982 054,12</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>2 089 554,12</b>
011	Charges à caractère général (5)	798 786,56	0,00	7 500,00	0,00	0,00	7 500,00	806 286,56
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	1 174 000,00	0,00	100 000,00	0,00		100 000,00	1 274 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	2 267,56	0,00	0,00	0,00		0,00	2 267,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (5)	7 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00	7 000,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>								<b>0,00</b>

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>								<b>2 089 554,12</b>
--	--	--	--	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
 (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.  
 (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)</b>	<b>1 943 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 050 975,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	620 000,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	1 323 475,00	0,00	107 500,00	0,00	1 430 975,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>		<b>38 579,12</b>

				<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 089 554,12</b>
--	--	--	--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
 (4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.  
 (5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)</b>	<b>798 786,56</b>	<b>0,00</b>	<b>7 500,00</b>	<b>0,00</b>
60628	Autres fournitures non stockées	93 980,29	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 800,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	277 955,26	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 042,90	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	49 311,78	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	38 469,13	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	15 252,20	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	12 000,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 000,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	400,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	41 000,00	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	264 475,00	0,00	7 500,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)</b>	<b>1 174 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	1 174 000,00	0,00	100 000,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)</b>	<b>2 267,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00	0,00	0,00
65822	Reversement excédent budgets annexes	267,56	0,00	0,00	0,00
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)</b>		<b>1 975 054,12</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (5)	7 000,00	0,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>1 982 054,12</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>

023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>1 982 054,12</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>
---	---------------------	-------------	-------------------	-------------

<b>002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 089 554,12</b>
--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>620 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7061	Taxes d'analyse	620 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes (sauf impôts locaux)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Impositions directes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations (4)</b>	<b>1 323 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>
7473	Participation Départements	1 323 475,00	0,00	107 500,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>1 943 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>
<b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		<b>1 943 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 943 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>107 500,00</b>	<b>0,00</b>
---	--	---------------------	-------------	-------------------	-------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>				<b>38 579,12</b>
-------------------------------	--	--	--	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>2 089 554,12</b>
--	--	--	--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

**DM 2021 Balance générale consolidée du Département de l'Isère**  
Opérations réelles et mixtes

Imputation	Libellé	BP 2021	Reports	BP + reports	DM 2021
<b>DEPENSES</b>					
<b>Investissement</b>		<b>480 639 730,23</b>	<b>122 408 433,45</b>	<b>603 048 163,68</b>	<b>3 576 786,96</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	56 795 961,03	0,00	56 795 961,03	0,00
018	Revenu de solidarité active (investissement)	100 000,00	85 000,00	185 000,00	50 000,00
020	Dépenses imprévues (dépenses)	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	13 625,00
16	Emprunts et dettes assimilées	71 649 418,82	0,00	71 649 418,82	2 074 360,00
20	Immobilisations incorporelles	12 005 096,00	7 613 681,22	19 618 777,22	1 356 563,18
204	Subventions d'équipement versées	109 998 518,47	45 675 767,48	155 674 285,95	1 483 240,13
21	Immobilisations corporelles	15 931 535,62	12 290 164,39	28 221 700,01	2 754 610,00
23	Immobilisations en cours	200 160 580,29	27 011 437,09	227 172 017,38	-4 233 611,35
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 979 700,00	29 486 639,67	40 466 339,67	-195 000,00
45815	Opération sous mandat opé 5	18 920,00	0,00	18 920,00	0,00
45816	Opération sous mandat opé 6	0,00	205 743,60	205 743,60	0,00
45817	Opération sous mandat opé 7	0,00	0,00	0,00	210 000,00
45818	Opération sous mandat opé 8	0,00	0,00	0,00	63 000,00
<b>Fonctionnement</b>		<b>1 202 085 359,48</b>	<b>45 725 196,61</b>	<b>1 247 810 556,09</b>	<b>21 616 718,00</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 602 725,70	0,00	1 602 725,70	
011	Charges à caractère général	133 368 717,47	14 280 264,15	147 648 981,62	2 316 772,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	222 445 379,00	162 255,53	222 607 634,53	7 798 301,00
014	Atténuations de produits	37 355 572,00	350 384,53	37 705 956,53	1 503 944,80
015	Revenu minimum d'insertion	15 000,00	0,00	15 000,00	42 863,00
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	148 671 719,00	2 309 151,86	150 980 870,86	2 280 688,00
017	Allocation de solidarité active	152 663 850,00	1 768 499,35	154 432 349,35	639 373,00
022	Dépenses imprévues (dépenses)	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00
65 hors 657	Autres charges de gestion courante	455 144 210,32	26 552 857,43	481 697 067,75	5 713 949,00
657	Autres charges de gestion courante (subventions du budget principal, hors subventions d'équilibre aux budgets annexes)	40 650 590,00		40 650 590,00	-418 850,20
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	793 139,00	0,00	793 139,00	0,00
66	Charges financières	4 087 550,00	0,00	4 087 550,00	49 700,00
67	Charges exceptionnelles	2 332 768,99	301 783,76	2 634 552,75	417 607,40
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 454 138,00	0,00	1 454 138,00	1 272 370,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 682 725 089,71</b>	<b>168 133 630,06</b>	<b>1 850 858 719,77</b>	<b>25 193 504,96</b>
<b>RECETTES</b>					
<b>Investissement</b>		<b>395 292 852,47</b>	<b>117 632 804,97</b>	<b>512 925 657,44</b>	<b>-29 702 626,02</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	26 916 068,57		26 916 068,57	0,00
024	Produit des cessions d'immobilisation	1 660 000,00		1 660 000,00	1 438 560,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	82 851 037,08		82 851 037,08	8 000 000,00
13	Subventions d'investissement	40 434 853,00	6 560 244,89	46 995 097,89	536 797,18
16	Emprunts et dettes assimilées	242 099 997,00	111 049 571,00	353 149 568,00	-40 040 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	9 016,80
204	Subventions d'équipement versées	700 000,00		700 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00		0,00	
27	Autres immobilisations financières	611 976,82	0,00	611 976,82	80 000,00
45825	Opération sous mandat opé 5	18 920,00	22 989,08	41 909,08	0,00
45827	Opération sous mandat opé 7	0,00		0,00	210 000,00
45828	Opération sous mandat opé 8	0,00		0,00	63 000,00
<b>Fonctionnement</b>		<b>1 364 017 390,02</b>	<b>932 139,84</b>	<b>1 364 949 529,86</b>	<b>54 896 130,98</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	45 621 909,01		45 621 909,01	0,00
013	Atténuations de charges	458 100,00		458 100,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00	0,00
016	Allocation Personnalisée d'Autonomie	43 170 000,00		43 170 000,00	3 486 160,00
017	Allocation de solidarité active	2 205 800,00		2 205 800,00	640 396,64
70	Produits des services	82 159 606,70		82 159 606,70	-1 829 584,00
73	Impôts et taxes	760 837 752,00		760 837 752,00	41 590 205,00
731	Impositions directes	146 086 804,00		146 086 804,00	2 851 467,00
74	Dotations, subventions et participations	255 546 945,13	298 445,14	255 845 390,27	3 801 305,00
75	Autres produits de gestion courante	18 817 796,19	163 132,70	18 980 928,89	3 070 600,00
76	Produits financiers	0,00		0,00	320 977,00
77	Produits exceptionnels	2 112 676,99	470 562,00	2 583 238,99	527 529,08
78	Reprises sur amortissements et provisions	7 000 000,00		7 000 000,00	437 075,26
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 759 310 242,49</b>	<b>118 564 944,81</b>	<b>1 877 875 187,30</b>	<b>25 193 504,96</b>

**DM 2021**  
**Budget consolidé hors subventions d'équilibre**

<b>Dépenses</b>			
Politiques publiques	Fonctionnement	Investissement	Total
01 - Enfance et famille	2 357 428,00	-6 999,35	<b>2 350 428,65</b>
02 - Cohésion sociale	-1 377 714,00	27 000,00	<b>-1 350 714,00</b>
04 - Santé publique	-135 352,00	19 200,00	<b>-116 152,00</b>
05 - Personnes âgées	4 407 909,00	0,00	<b>4 407 909,00</b>
06 - Personnes handicapées	-32 600,00	0,00	<b>-32 600,00</b>
07 - Education	12 000,00	-7 598 636,00	<b>-7 586 636,00</b>
08 - Jeunesse et sports	1 135 000,00	75 000,00	<b>1 210 000,00</b>
09 - Routes	328 400,00	-1 290 647,82	<b>-962 247,82</b>
10 - Transports	28 520,00	-1 843 140,00	<b>-1 814 620,00</b>
11 - Logement	224 627,80	-838 311,47	<b>-613 683,67</b>
13 - Aménagement numérique	-23 700,00	0,00	<b>-23 700,00</b>
14 - Solidarité territoriale	-8 162,00	6 151 659,00	<b>6 143 497,00</b>
15 - Eau	246 336,00	951 419,00	<b>1 197 755,00</b>
16 - Agriculture	351 334,00	-137 000,00	<b>214 334,00</b>
17 - Forêt et filière bois	0,00	0,00	<b>0,00</b>
20 - Environnement et développement durable	817 107,00	600 210,00	<b>1 417 317,00</b>
22 - Développement Recherche Innovation	89 000,00	-2 964 557,40	<b>-2 875 557,40</b>
23 - Attractivité et tourisme	194 800,00	597 754,00	<b>792 554,00</b>
24 - Culture et citoyenneté	-724 500,00	2 642 492,00	<b>1 917 992,00</b>
28 - Sécurité	0,00	-16 000,00	<b>-16 000,00</b>
29 - Coopération internationale	50 962,00	0,00	<b>50 962,00</b>
31 - Ressources humaines	7 462 501,00	0,00	<b>7 462 501,00</b>
32 - Administration générale	-43 481,00	2 122 000,00	<b>2 078 519,00</b>
33 - Bâtiments départementaux	652 170,00	4 315 000,00	<b>4 967 170,00</b>
34 - Finances	2 521 853,00	1 100 000,00	<b>3 621 853,00</b>
38 - Montagne	28 264,00	-329 655,00	<b>-301 391,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>18 562 702,80</b>	<b>3 576 786,96</b>	<b>22 139 489,76</b>

Opérations réelles

**Budget consolidé hors subventions d'équilibre**

<b>Recettes</b>			
Politiques publiques	Fonctionnement	Investissement	Total
01 - Enfance et famille	425 000,00	80 000,00	505 000,00
02 - Cohésion sociale	-635 553,36	0,00	-635 553,36
04 - Santé publique	847 022,00	0,00	847 022,00
05 - Personnes âgées	7 498 015,00	-450 000,00	7 048 015,00
06 - Personnes handicapées	-264 660,00	0,00	-264 660,00
07 - Education	-2 839 857,00	0,00	-2 839 857,00
08 - Jeunesse et sports	38 592,00	0,00	38 592,00
09 - Routes	7 919,01	855 594,98	863 513,99
10 - Transports	495 681,00	-400 000,00	95 681,00
11 - Logement	11 000,00	0,00	11 000,00
13 - Aménagement numérique	101 645,80	0,00	101 645,80
14 - Solidarité territoriale	0,00	-198 900,00	-198 900,00
15 - Eau	-166 000,00	0,00	-166 000,00
16 - Agriculture	18 750,00	0,00	18 750,00
17 - Forêt et filière bois	0,00	0,00	0,00
20 - Environnement et développement durable	0,00	47 520,00	47 520,00
22 - Développement Recherche Innovation	180 000,00	0,00	180 000,00
23 - Attractivité et tourisme	0,00	77 500,00	77 500,00
24 - Culture et citoyenneté	15 500,00	158 807,00	174 307,00
29 - Coopération internationale	40 962,00	0,00	40 962,00
31 - Ressources humaines	579 300,00	0,00	579 300,00
32 - Administration générale	146 500,00	806 544,00	953 044,00
33 - Bâtiments départementaux	-3 700,00	1 362 001,00	1 358 301,00
34 - Finances	45 345 999,33	-32 041 693,00	13 304 306,33
38 - Montagne	0,00	0,00	0,00
<b>Total Recettes</b>	<b>51 842 115,78</b>	<b>-29 702 626,02</b>	<b>22 139 489,76</b>

## Budget principal - Liste des virements

011 Charges à caractère général		Montant des virements +/-	
Code article	Libellé article	-2 783 466,76	2 783 466,76
60611	Eau et assainissement		3 150,00
60612	Energie - Electricité		104 003,00
60613	Chauffage urbain	-65 000,00	
60621	Combustibles	-21 800,00	
60622	Carburants	-13 300,00	
60623	Alimentation		25 864,73
60631	Fournitures d'entretien		1 773,60
60632	Fournitures de petit équipement		173 051,39
60633	Fournitures de voirie	-20 500,00	
60636	Habillement et vêtements de travail		54 000,00
6064	Fournitures administratives		9 800,00
60661	Médicaments	-2 000,00	
60662	Vaccins et sérums	-89 714,20	
60668	Autres produits pharmaceutiques	-31 000,00	
6068	Autres matières et fournitures		105 091,13
611	Contrats de prestations de services	-7 360,00	
6132	Locations immobilières	-522 813,00	
6135	Locations mobilières		77 411,27
614	Charges locatives et de copropriété		18 000,00
61521	Entretien et réparations sur terrains		150 421,69
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	-369 269,00	
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments		29 700,00
615231	Entretien et réparations sur voiries	-142 071,50	
61524	Entretien et réparations sur bois et forêts	-16 672,00	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant		37 000,00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers		66 653,96
6156	Maintenance		46 322,62
6161	Multirisques		2 229,67
617	Etudes et recherches	-119 263,40	
6182	Documentation générale et technique		8 560,50
6184	Versement à des organismes de formation		175 800,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	-1 184,00	
6188	Autres frais divers	-315 778,91	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		20 237,00
62268	Autres honoraires, conseils...		186 220,58
6227	Frais d'actes et de contentieux		93 158,00
6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires et honoraires		16 000,00
6231	Annonces et insertions		86 429,10
6232	Fêtes et cérémonies		84 969,66
6233	Foires et expositions	-3 000,00	
6236	Catalogues, imprimés et publications	-143 956,00	
6238	Diverses publicités, publications, relations publiques		63 146,59
6241	Transports de biens		15 145,83
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité		1 630,00
6247	Transports collectifs du personnel	-3 700,00	
6248	Divers transports de biens et transports collectifs	-7 000,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	-256 385,40	
6255	Frais de déménagement	-11 900,00	
6261	Frais d'affranchissement		71 000,00



6262	Frais de télécommunications	-33 119,00	
627	Services bancaires et assimilés		500,00
6281	Concours divers (cotisations..)		38 992,00
6282	Frais de gardiennage	-123 261,65	
6283	Frais de nettoyage des locaux		941 371,00
62878	Remboursements de frais à des tiers	-463 418,70	
6288	Autres charges diverses sur services extérieurs		21 900,00
63512	Taxes foncières		16 197,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		150,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		37 586,44

<b>012 Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>Montant des virements +/-</b>	
<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>-2 425 670,00</b>	<b>2 425 670,00</b>
6218	Autre personnel extérieur		117 300,00
6331	Versement mobilité		33 900,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		6 000,00
64111	Rémunération principale	-1 724 300,00	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		20,00
64113	NBI		17 050,00
64118	Autres indemnités	-336 200,00	
64131	Rémunérations du personnel non titulaire		1 453 100,00
6414	Personnel rémunéré a la vacation		71 000,00
64168	Autres emplois aidés		21 000,00
6417	Rémunérations des apprentis		148 000,00
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.	-143 150,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	-222 020,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.		92 000,00
6456	Versements au F.N.C. du supplément familial		52 000,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		5 100,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux		200,00
6473	Allocations de chômage		61 000,00
6478	Autres charges sociales diverses		348 000,00

<b>016 Allocation Personnalisée d'Autonomie</b>		<b>Montant des virements +/-</b>	
<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
64111	Rémunération principale	-50 000,00	
6417	Rémunérations des apprentis		50 000,00

<b>017 Revenu de solidarité active (fonctionnement)</b>		<b>Montant des virements +/-</b>	
<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>-913 593,20</b>	<b>913 593,20</b>
60623	Alimentation		1 128,00
6184	Versement à des organismes de formation		2 500,00
6188	Autres frais divers	-147 513,00	
6228	Diverses rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-2 500,00	
6238	Diverses publicités, publications,relations publiques	-4 724,00	
64111	Rémunération principale		41 500,00
64113	NBI		5 000,00
64118	Autres indemnités		87 000,00
64131	Rémunérations du personnel non titulaire		221 775,00
6414	Personnel rémunéré a la vacation	-87 000,00	
6417	Rémunérations des apprentis		8 000,00
6451	Cotisations à l' U.R.S.S.A.F.		62 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite		9 725,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.		2 000,00

6512	Secours d'urgence	-466,00	
65171	RSA - Versements pour allocations forfaitaires	-67 000,00	
65173	RSA - Versements facultatifs		27 000,00
65661	Contrat d'accompagnement dans l'emploi	-116 000,00	
65662	Contrat d'initiative emploi	-234 000,00	
6568	Autres participations		24 032,20
65734	Subventions de fonctionnement aux communes et aux structures intercommunales		328 260,00
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux	-10 000,00	
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers		53 673,00
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé	-244 390,20	
6747	Remises gracieuses		40 000,00

<b>65 Autres charges de gestion courante</b>		<b>Montant des virements +/-</b>	
<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>-7 719 484,71</b>	<b>7 719 484,71</b>
65111	Allocations à la famille et l'enfance	-54 300,00	
6511211	Prestation de compensation du handicap-plus de 20 ans		15 000,00
651122	Allocation compensatrice tierce personne	-15 000,00	
651128	Autres		10 000,00
65113	Allocations aux personnes âgées	-10 000,00	
6512	Secours d'urgence	-44 000,00	
6513	Bourses		93 750,00
6518	Autres (Primes et dots)		37 165,00
65211	Frais de scolarité		16 710,00
65212	Frais périscolaires		967,00
65225	Accueil familial	-15 930,00	
652411	Foyers de l'enfance, centres et hôtels maternels	-78 320,00	
652412	Maisons d'enfants à caractère social		1 114 000,00
652413	Lieux de vie et d'accueil	-1 134 000,00	
652414	Foyers de jeunes travailleurs		40,00
652416	Services d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile		15 000,00
652418	Autres	-967,00	
65511	Dotation de fonctionnement des collèges publics	-51 300,00	
65512	Dotation de fonctionnement des collèges privés		52 300,00
6561	Participations aux organismes de regroupement (syndicats mixtes et ententes)		802 968,84
6568	Autres participations	-657 046,98	
65734	Subventions de fonctionnement aux communes et aux structures intercommunales		2 282 361,88
65735	Subventions de fonctionnement aux autres groupements de collectivités		252 234,69
65736	Subventions de fonctionnement aux SPIC		108 438,00
65737	Subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux		2 170 718,00
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers		747 831,30
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé	-5 658 620,73	

<b>67 Charges exceptionnelles</b>		<b>Montant des virements +/-</b>	
<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>-240 160,00</b>	<b>240 160,00</b>
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marché		4 190,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		15 738,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-240 160,00	
6747	Remises gracieuses		503,00
678	Autres charges exceptionnelles		219 728,50

<b>Sous total section Fonctionnement</b>		<b>-14 132 374,67</b>	<b>14 132 374,67</b>
--	--	-----------------------	----------------------

<b>041 Opérations patrimoniales</b>		<b>Montant des virements +/-</b>	
<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>-8 140 000,00</b>	<b>8 140 000,00</b>
2312	Terrains en cours		300 000,00
231312	Constructions en cours bâtiments scolaires	-1 640 000,00	
231313	Constructions en cours bâtiments sociaux et médico-sociaux	-500 000,00	
231318	Constructions en cours autres bâtiments publics	-6 000 000,00	
2317312	Immobilisations en cours - bâtiments scolaires reçus au titre d'une mise à disposition		6 590 000,00
2317318	Immobilisations en cours - autres bâtiments publics reçus au titre d'une mise à disposition		1 250 000,00

<b>20 Immobilisations incorporelles</b>		<b>Montant des virements +/-</b>	
<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>-125 000,00</b>	<b>125 000,00</b>
2031	Frais d'études		124 350,00
2033	Frais d'insertion		650,00
2051	Concessions et droits similaires	-125 000,00	

<b>204 Subventions d'équipement versées</b>		<b>Montant des virements +/-</b>	
<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>-3 492 517,37</b>	<b>3 492 517,37</b>
204114	Voiries	-314 000,00	
204121	Biens, mobiliers, matériels et études		15 445,00
204132	Bâtiments et installations	-76 500,00	
204141	Biens mobiliers, matériel et études	-217 085,36	
204142	Bâtiments et installations	-1 254 266,40	
204143	Projet d'infrastructure d'intérêt national		55 500,00
204151	Biens mobiliers, matériel et études		65 009,55
204152	Bâtiments et installations		984 378,00
204161	Biens mobiliers, matériel et études		951 205,30
204162	Bâtiments et installations		199 100,00
2041721	Biens, mobiliers, matériel et études		9 635,00
2041722	Bâtiments et installations		63 601,20
2041782	Bâtiments et installations		129 309,80
204181	Biens mobiliers, matériel et études		84 967,00
204182	Bâtiments et installations	-51 100,00	
204183	Projets d'infrastructures d'intérêt national		298 555,00
20421	Biens mobiliers, matériel et études	-1 579 565,61	
20422	Bâtiments et installations		635 811,52

<b>21 Immobilisations corporelles</b>		<b>Montant des virements +/-</b>	
<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>-536 794,06</b>	<b>536 794,06</b>
2115	Terrains bâtis		161,16
2118	Autres terrains		20 138,84
2128	Autres agencements et aménagements	-10,00	
2152	Installations de voirie	-30 000,00	
2157	Matériel et outillage technique		2 396,02
2182	Matériel de transports	-56 239,00	
21831	Matériel informatique scolaire		350 000,00
21838	Autre matériel informatique	-103 518,08	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire		1 736,00
21848	Autre matériel de bureau et mobilier	-18 495,84	
2185	Matériel de téléphonie		162 362,04
2188	Autres immobilisations corporelles - autres	-328 531,14	

<b>23 Immobilisations en cours</b>		<b>Montant des virements +/-</b>	
<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>-9 007 192,98</b>	<b>9 007 192,98</b>
2312	Terrains en cours		51 385,19
231311	Constructions en cours bâtiments publics administratifs	-77 595,24	
231312	Constructions en cours bâtiments scolaires	-1 355 559,14	
231313	Constructions en cours bâtiments sociaux et médico-sociaux	-211 364,76	
231314	Constructions en cours bâtiments culturels et sportifs		1 161 679,00
231318	Constructions en cours autres bâtiments publics	-1 075 654,75	
2314	Constructions sur sol d'autrui en cours		25 060,00
23151	Réseaux de voirie en cours	-470 676,08	
23153	Réseaux divers en cours		74 890,56
2317312	Immobilisations en cours - bâtiments scolaires reçus au titre d'une mise à disposition	-5 231 343,01	
2317314	Immobilisations en cours - bâtiments culturels et sportifs reçus au titre d'une mise à disposition	-167 000,00	
2317318	Immobilisations en cours - autres bâtiments publics reçus au titre d'une mise à disposition	-418 000,00	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		7 694 178,23

<b>27 Autres immobilisations financières</b>		<b>Montant des virements +/-</b>	
<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>-50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	-50 000,00	
2764	Créances sur des particuliers et aux autres personnes de droit privé		50 000,00

<b>Sous total section Investissement</b>		<b>-21 351 504,41</b>	<b>21 351 504,41</b>
--	--	-----------------------	----------------------

### Boutiques des musées - Liste des virements

<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>Montant des virements +/-</b>	
<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>-42 169,33</b>	<b>42 169,33</b>
60632	Fournitures de petit équipement		2 169,33
6068	Autres matières et fournitures	-2 169,33	
607	Achats de marchandises		39 700,00
6188	Autres frais divers		300,00
6236	Catalogues, imprimés et publications	-40 000,00	

### Cuisine centrale - Liste des virements

<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>Montant des virements +/-</b>	
<b>Code article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>-75 460,00</b>	<b>75 460,00</b>
60623	Alimentation		6 409,22
60631	Fournitures d'entretien		17 140,16
60632	Fournitures de petit équipement		2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail		296,03
60668	Autres produits pharmaceutiques		230,00
6068	Autres matières et fournitures		18 133,81
6135	Locations mobilières		1 714,00
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics		700,00
6156	Maintenance		13 461,78
6188	Autres frais divers		3 890,00
62268	Autres honoraires, conseils...		9 385,00
6281	Concours divers (cotisations..)	-4 100,00	
6282	Frais de gardiennage		100,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	-71 360,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)		2 000,00

### Laboratoire vétérinaire - Liste des virements

011 Charges à caractère général		Montant des virements +/-	
Code article	Libellé article	-4 000,00	4 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	-4 000,00	
6135	Locations mobilières		2 000,00
62268	Autres honoraires, conseils...		2 000,00

### Réseau Transisère - Liste des virements

011 Charges à caractère général		Montant des virements +/-	
Code article	Libellé article	-54 800,00	54 800,00
611	Sous traitance générale		4 170,00
61521	Entretien et réparations sur bâtiments publics	-2 800,00	
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	-20 000,00	
6156	Maintenance		34 119,00
617	Etudes et recherches	-26 000,00	
618	Divers - services extérieurs		16 235,00
6231	Annonces et insertions	-1 000,00	
6236	Catologues et imprimés	-5 000,00	
6262	Frais de télécommunications		276,00

20 Immobilisations incorporelles		Montant des virements +/-	
Code article	Libellé article	-25 618,06	25 618,06
2031	Frais d'études		25 618,06
2051	Concessions et droits similaires	-25 618,06	

### Aménagement numérique - Liste des virements

011 Charges à caractère général		Montant des virements +/-	
Code article	Libellé article	-3 817,63	3 817,63
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses		3 817,63
6156	Maintenance	-1 492,56	
6226	Honoraires	-515,07	
6227	Frais d'actes et contentieux	-1 810,00	

67 Charges exceptionnelles		Montant des virements +/-	
Code article	Libellé article	-5 000,00	5 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	-5 000,00	
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement		5 000,00

<b>Sous total section Fonctionnement</b>		<b>-8 817,63</b>	<b>8 817,63</b>
--	--	------------------	-----------------

## IV - ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

#### ARRETE - SIGNATURES DECISION MODIFICATIVE - 2021

Nombre de membres en exercice	58
Nombre de membres présents	54
Nombres de suffrages	58
VOTES : pour	42
contre	16
abstention	0

Date de convocation : le 1er octobre 2021

Présenté par le Président

A Grenoble, le 27 octobre 2021

Le Président,

délibéré par le Conseil départemental de l'Isère, réuni en session le 22 octobre 2021



**Jean-Pierre Barbier**

Les membres du Conseil départemental,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture le

et de la

publication le

A Grenoble, le

**SEANCE PUBLIQUE n° 5 – DM1**

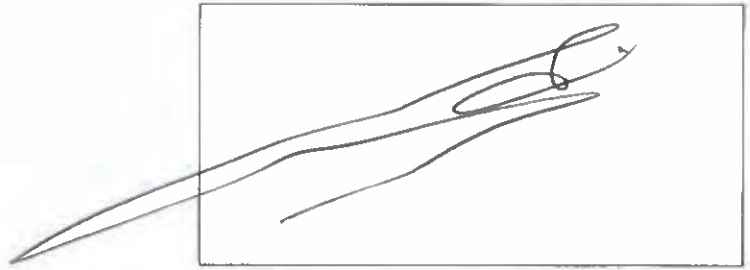
\*

**Vendredi 22 octobre 2021 - 9h30**

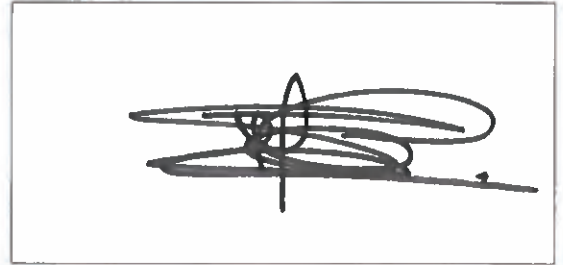
\*

**Présences**

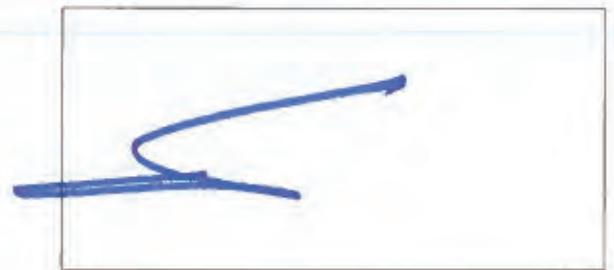
**M. BARBIER Jean-Pierre**

A handwritten signature in black ink, consisting of several long, sweeping horizontal strokes that curve upwards at the end.

**Mme MARTIN-GRAND Sandrine**

A handwritten signature in black ink, featuring a dense, circular scribble with a vertical line through the center, and a horizontal line below it.

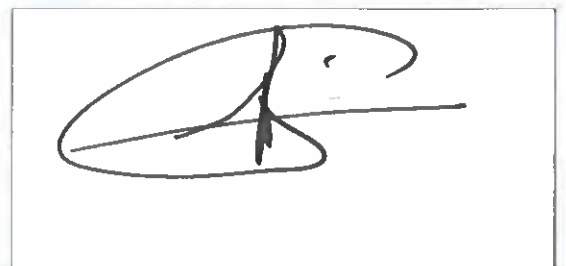
**M. PERAZIO Bernard**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a single, bold, sweeping stroke that curves downwards and then back up.

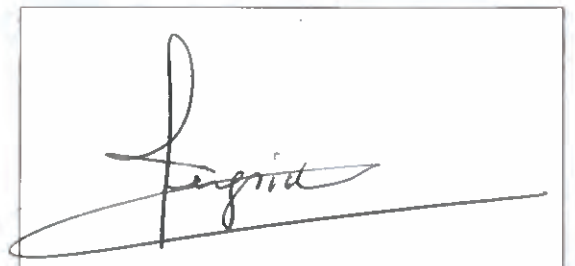
**Mme DE SMEDT Imen**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a single, bold, sweeping stroke that curves downwards and then back up, similar to the signature of M. PERAZIO Bernard.

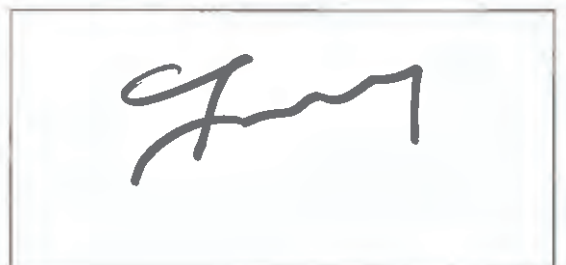
**M. MADINIER Cyrille**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop on the left side, with a vertical line through the center and a horizontal line extending to the right.

**Mme MUGNIER Isabelle**

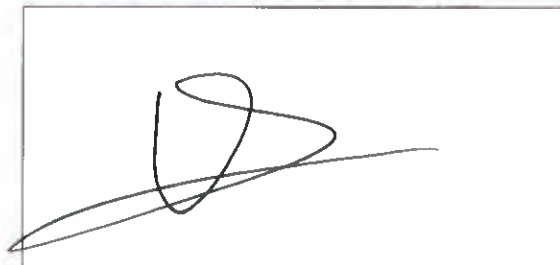
A handwritten signature in black ink, consisting of a cursive script that starts with a large, vertical loop on the left, followed by the word 'Isabelle' written in a flowing, connected style.

**M. BORG Christophe**

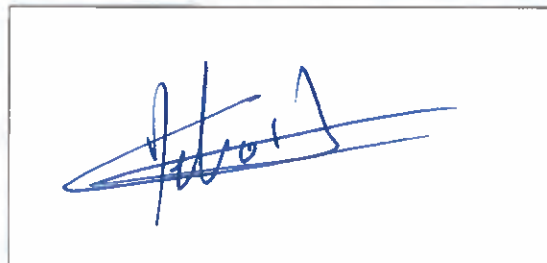
A handwritten signature in black ink, consisting of a cursive script that starts with a large, vertical loop on the left, followed by the word 'Christophe' written in a flowing, connected style.



**Mme KOHLY Martine**



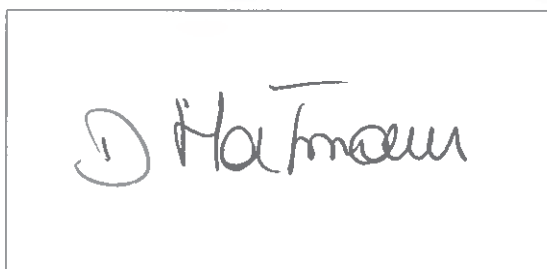
**Mme DEBOST Claire**



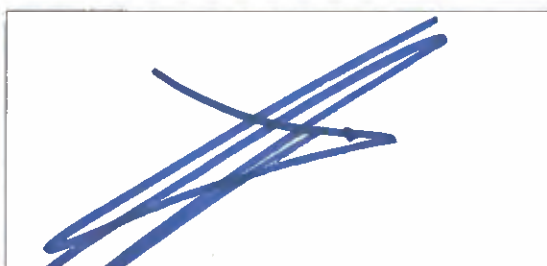
**M. DOFFAGNE Michel**



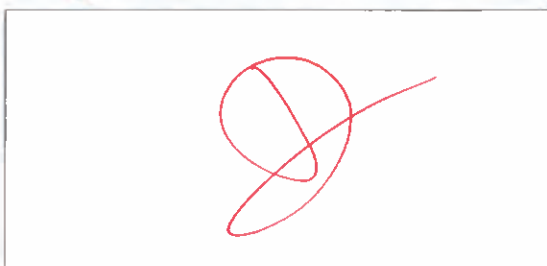
**Mme HARTMANN Delphine**



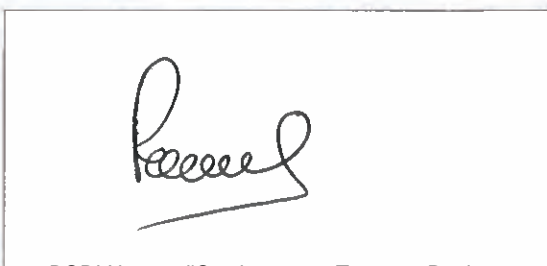
**M. RAJON Fabien**



**Mme DOLGOPYATOFF BURLET Céline**



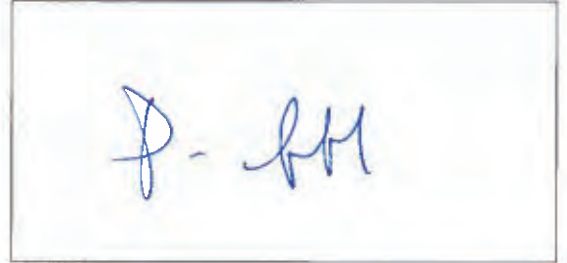
**M. MARCEL Roger**



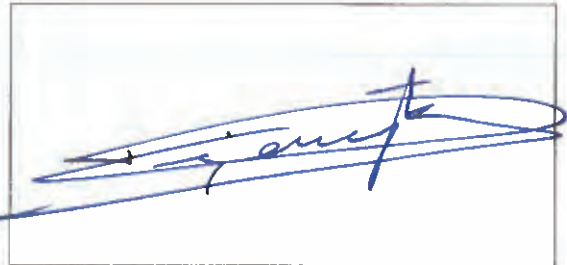
**Mme DUGUA Isabelle**



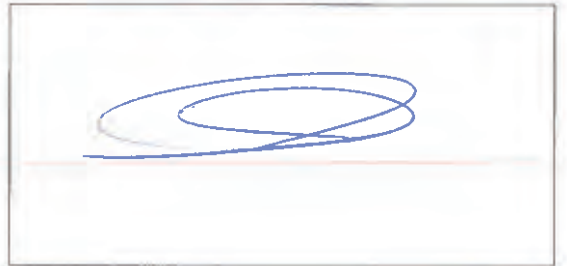
**M. CURTAUD Patrick**



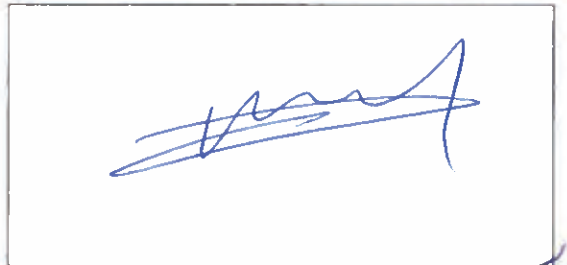
**M. DÉZEMPTÉ Gérard**



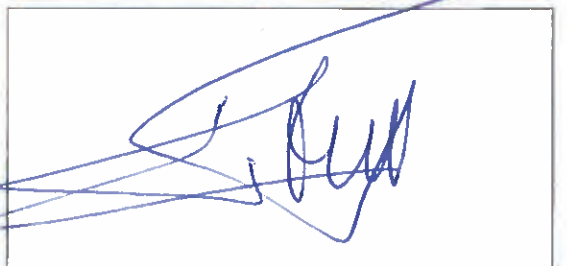
**Mme MERLE Annick**



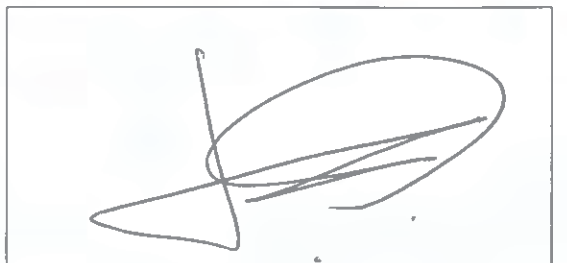
**M. BONNARD Olivier**



**Mme POURTIER Annie**



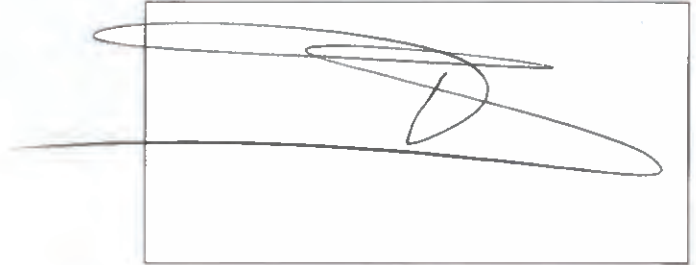
**M. MULYK Fabien**



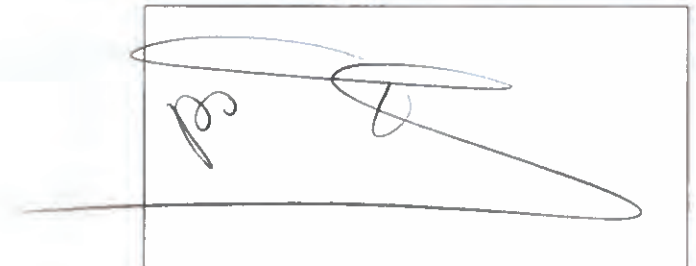
**Mme PUISSAT Frédérique**



**M. BENHAMOU Franck**



**Mme HOURS Joëlle**



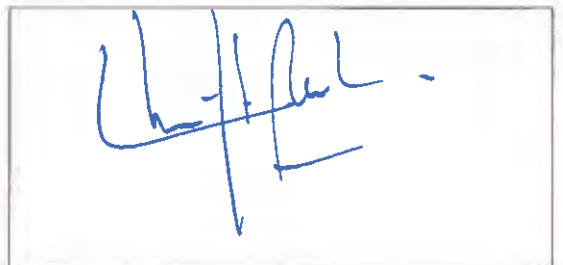
**Mme GIRERD Amélie**



**M. VALLINI André**



**M. REVIL Christophe**



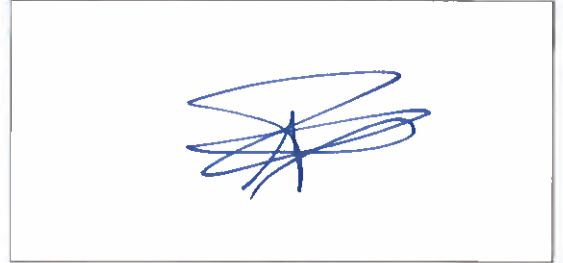
**Mme CHARDON Anne-Sophie**



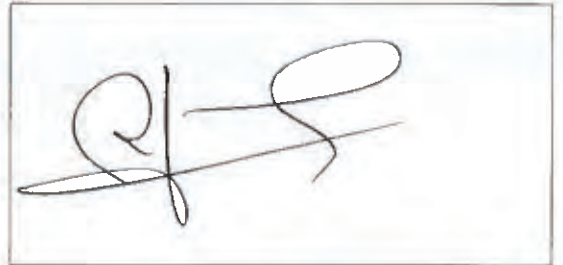
**M. LONGO Franck**



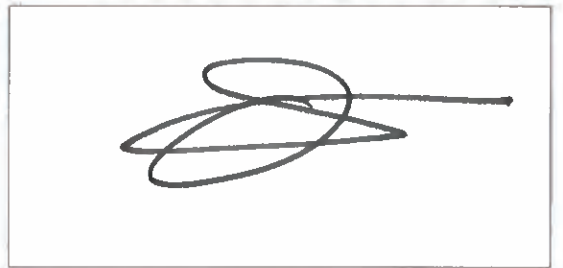
**Mme FAURE Nathalie**



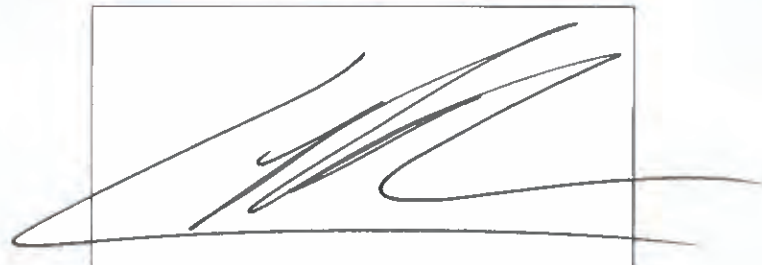
**M. DURANTON Robert**



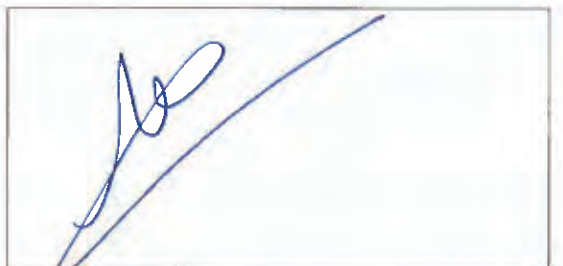
**Mme GRANGEOT Christelle**



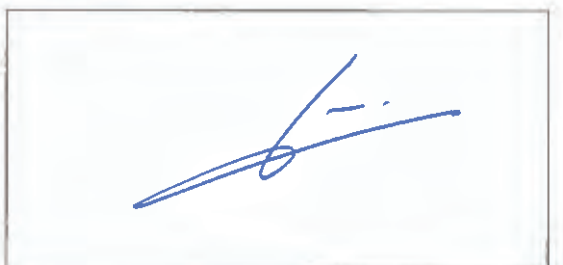
**M. CHARLES Christophe**




**Mme FAÏTA Martine**




**Mme GÉRIN Anne**




**M. POLAT JULIEN**

Handwritten signature of M. Polat Julien in blue ink, featuring a stylized 'P' and 'L' with a horizontal line underneath.


**Mme BLANC VOUTIER Mireille**

Handwritten signature of Mme Blanc Voutier Mireille in black ink, written in a cursive style.

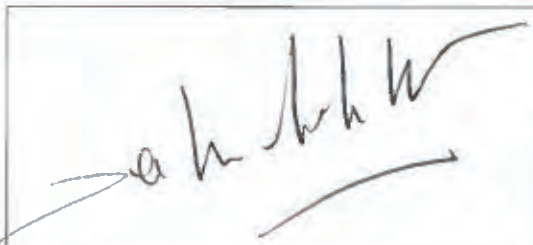
**M. CHRIQUI Vincent**

Handwritten signature of M. Chriqui Vincent in black ink, consisting of a large, stylized 'V'.

**Mme VERNAY Aurélie**

Handwritten signature of Mme Vernay Aurélie in blue ink, featuring a stylized 'V' and 'N'.

**M. MICHALLET Damien**

Handwritten signature of M. Michallet Damien in black ink, written in a cursive style.

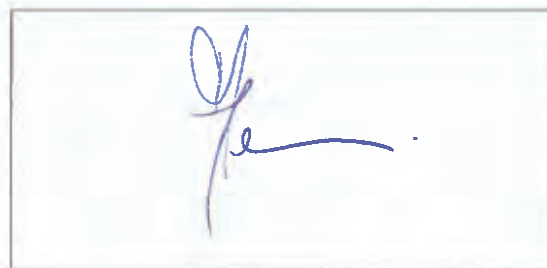
**Mme SIMON Catherine**

Handwritten signature of Mme Simon Catherine in blue ink, featuring a stylized 'S' and 'M'.

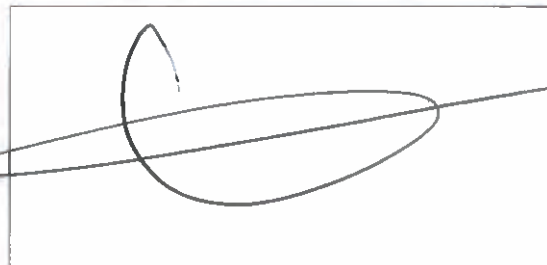
**M. PAPADOPULO Jean**

An empty rectangular box intended for the signature of M. Papadopulo Jean.

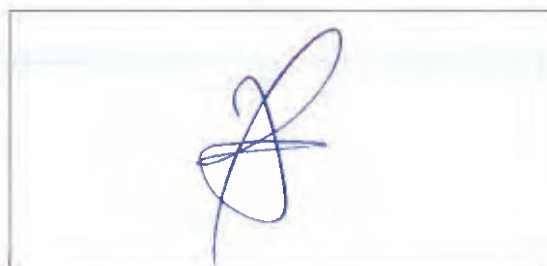
**Mme GUICHARD Annick**



**M. SUSZYLO Christophe**



**Mme GERBIER Françoise**



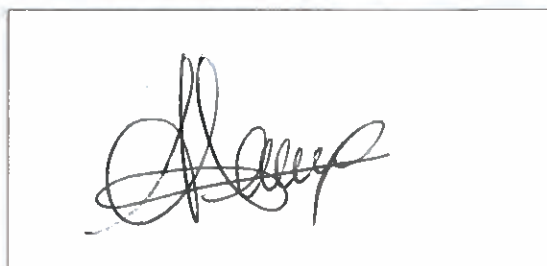
**M. QUEIROS David**



**M. BESSIRON Daniel**




**Mme DEMORE Amandine**



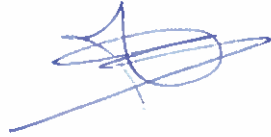
**M. TROCMÉ Benjamin**



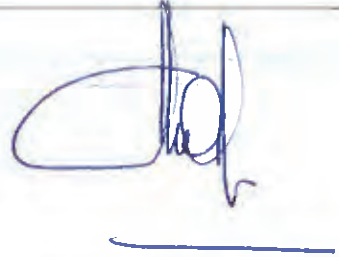
**Mme ROMERA Sophie**



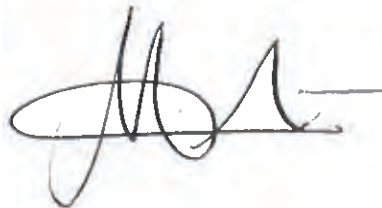
**Mme QUESTIAUX Marie**



**M. STRAPPAZZON Gilles**




**Mme GERMAIN Amandine**




**M. TCHÉTCHÉ Pierre Didier**




**Mme KAZAZIAN-BALESTAS Éléonore**



**M.CUCAROLLO Jérôme**



**Mme COUVENT Pauline**

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is cursive and appears to read 'couvent'.

**M. BILLOUET Simon**

A rectangular box containing a handwritten signature in red ink. The signature is stylized and appears to be 'Billouet'.



## POUVOIR

Je soussigné(e), Jean Papadopoulos

Conseiller(ère) départemental(e) du canton de Ile d'Abou

donne pouvoir à Cathy Simon

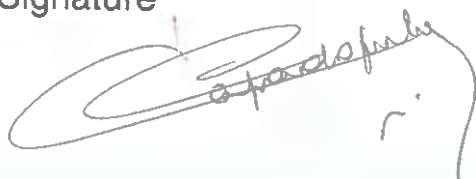
Conseiller(ère) départemental(e) du canton de Ile d'Abou

pour voter en mon nom lors Place publique

du 22/10/2021 sur tous les rapports et les votes.

Fait à Freude, le 22/10/2021  
pour valoir et faire ce que de droit.

Signature



## POUVOIR

Je soussigné(e), Imen de Smedt

Conseiller(ère) départemental(e) du canton de Sud Gersvais  
donne pouvoir à Bernard Perazio

Conseiller(ère) départemental(e) du canton de Sud Gersvais  
pour voter en mon nom lors Scane publique  
du 22/10/2021 sur tous les rapports et les  
votes.

Fait à Grenoble, le 22/10/2021  
pour valoir et faire ce que de droit.

Signature



## POUVOIR

Je soussigné,

Joëlle Hours

Conseiller(ère) départemental(e) du canton de

Meylan

donne pouvoir à

Franck Benhamou

Conseiller(ère) départemental(e) du canton de

Meylan

pour voter en mon nom lors de la séance du conseil départemental du vendredi 22 octobre 2021 sur tous les rapports et les votes.

Fait à

Grenoble

, le

22/10/2021

pour valoir et faire ce que de droit.

Signature



**POUVOIR**

Je soussigné, Pierre-Didier TCHETCHE

Conseiller départemental du canton de Grenoble 4

donne pouvoir à Mme Amandine GERMAIN.

Conseiller(ère) départemental(e) du canton de Grenoble 4.

pour voter en mon nom lors la SP + CP

du 22/10/2021 sur tous les rapports et les votes.

Fait à Grenoble, le 22/10/2021.

pour valoir et faire ce que de droit.

Signature





## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 22 octobre 2021

DOSSIER N° 2021 DM1 F 34 17

**Politique :** **Finances**

Programme(s) :

**Objet :** **DM 2021 - AP et AE**

### Service instructeur : DFI

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement  
fonctionnement

Recettes : investissement  
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Polat

Commission : Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux

## **EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 octobre 2021

**DOSSIER N° 2021 DM1 F 34 17**

Numéro provisoire : 3268 - Code matière : 7.1.2.2

Dépôt en Préfecture le : 27-10-2021

Publication le : 27-10-2021

Notification le : 27-10-2021

Exécutoire le : 27-10-2021

Acte réglementaire ou à publier : Oui

## **DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE**

**Le Conseil départemental,**

**Vu le rapport du Président n°2021 DM1 F 34 17,**

**Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,**

**Entendu, le rapport du rapporteur M. Polat au nom de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,**

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

De procéder aux ajustements des autorisations de programme et autorisations d'engagement en cours selon les tableaux suivants :

## Evolution AP

Politique	AP	Description AP/EPCP	Mt voté	Mvt prévu	Nouveau montant proposé
01 - Enfance et famille	4A6F	2014 BP 4A6F Construction Bât le Charmeyran T1	10 450 000,00	-63 406,00	10 386 594,00
		<b>01 - Enfance et famille</b>	<b>10 450 000,00</b>	<b>-63 406,00</b>	<b>10 386 594,00</b>
07 - Education	1A1J	2017 BP AP1J Construction et réhab collèges T1	141 457 500,00	828 687,00	142 286 187,00
	1A45	2006 DM3 1A45 Construction et réhabilitation collèges T1	53 477 263,00	731 508,00	54 208 771,00
	1A6K	2018 DM1 A6K Construction et réhabilitation collèges	100 157 000,00	1 714 000,00	101 871 000,00
	1A80	2008 DM2 1A80 Construction, réhabilitation Collèges T1	40 424 440,00	135 733,00	40 560 173,00
	1A9E	2013 BP AP9E Construction et réhab collèges T1	34 525 000,00	1 227 440,00	35 752 440,00
		<b>07 - Education</b>	<b>370 041 203,00</b>	<b>4 637 368,00</b>	<b>374 678 571,00</b>
08 - Jeunesse et sports	5A8Q	2021 BP AP8Q Plan Réhabilitation Piscines	1 800 000,00	4 200 000,00	6 000 000,00
		<b>08 - Jeunesse et sports</b>	<b>1 800 000,00</b>	<b>4 200 000,00</b>	<b>6 000 000,00</b>
09 - Routes	1A1I	2016 BP 1A1I Etudes courantes T3	2 300 000,00	-250 000,00	2 050 000,00
	1A1K	2018 BP 1A1K Sécurité risques	10 500 000,00	400 000,00	10 900 000,00
	1A3P	2021 BP AP3P Entretien réseau rouler	1 400 000,00	1 500 000,00	2 900 000,00
	1A6D	2013 BP 1A6D Renforcement extension réseau rouler T1	26 130 000,00	-68 000,00	26 062 000,00
	1A6H	2016 BP 1A6H Renforcement extension réseau rouler T1	61 490 000,00	-3 000 000,00	58 490 000,00
	1A7J	2018 BP AP7J PPRC 2018-2020 T1	17 217 760,00	178 200,00	17 395 960,00
	1A8E	2013 BP 1A8E Entretien réseau rouler	1 725 000,00	-552 000,00	1 173 000,00
	1A8H	2016 BP 1A8H Sécurité carrefours T2	6 500 000,00	-200 000,00	6 300 000,00
	1A97	2010 BP 1A97 Etudes voirie 5 T3	3 170 000,00	-175 000,00	2 995 000,00
	1A9I	2017 BP 1A9I Pistes cyclables T2	7 700 000,00	1 500 000,00	9 200 000,00
	3A2P	2021 BP AP2P Etudes structurantes	4 400 000,00	1 000 000,00	5 400 000,00
	4A4P	2021 BP AP4P Pistes cyclables Appel à projet Vélo	5 000 000,00	2 500 000,00	7 500 000,00
		<b>09 - Routes</b>	<b>147 532 760,00</b>	<b>2 833 200,00</b>	<b>150 365 960,00</b>
10 - Transports	1A8L	2019 BS 1A8L Modernisation ENAC	9 500 000,00	3 400 000,00	12 900 000,00
	6A2I	2016 BP 6AP2I Transport ferroviaire Pôles d'échanges T4	6 000 000,00	1 000 000,00	7 000 000,00
		<b>10 - Transports</b>	<b>15 500 000,00</b>	<b>4 400 000,00</b>	<b>19 900 000,00</b>
11 - Logement	6A2H	2015 BP AP2H PLAI 2015	2 700 000,00	-511 480,00	2 188 520,00
		<b>11 - Logement</b>	<b>2 700 000,00</b>	<b>-511 480,00</b>	<b>2 188 520,00</b>
15 - Eau	8A1Q	2021 BP AP1Q Programmation assainissement 2021	3 000 000,00	500 000,00	3 500 000,00
	8A2N	2020 BP AP2N Programmation assainissement 2020	7 000 000,00	-600 000,00	6 400 000,00
	8A8M	2020 BP AP8M Projets d'irrigation exceptionnels	5 905 000,00	3 065 000,00	8 970 000,00
	9A1N	2020 BP AP1N Programmation eau potable 2020	3 700 000,00	900 000,00	4 600 000,00
	9A9P	2021 BP AP9P Programmation eau potable 2021	1 500 000,00	1 000 000,00	2 500 000,00
		<b>15 - Eau</b>	<b>21 105 000,00</b>	<b>4 865 000,00</b>	<b>25 970 000,00</b>
16 - Agriculture	4A7P	2021 BP AP7P Mécanisation 2021	1 150 000,00	-670 000,00	480 000,00
		<b>16 - Agriculture</b>	<b>1 150 000,00</b>	<b>-670 000,00</b>	<b>480 000,00</b>
20 - Environnement et développement durable	6A5N	2020 BP AP5N ENS sites locaux 2020	830 000,00	-266 626,86	563 373,14
		<b>20 - Environnement et développement durable</b>	<b>830 000,00</b>	<b>-266 626,86</b>	<b>563 373,14</b>
24 - Culture et citoyenneté	1A1O	2019 DMA1O Maintenance bâtiments culturels T3	1 000 000,00	850 000,00	1 850 000,00
	1A4E	2013 BP 1A4E Archives départementales	37 000 000,00	562 000,00	37 562 000,00
	1A4O	2020 BS AP4O Construction, rénovation et réhab. bât culturels	5 300 000,00	1 000 000,00	6 300 000,00
	1A5E	2013 BP 1A5E Maintenance bâtiments culturels T2	11 224 830,00	1 530 000,00	12 754 830,00
	1A7K	2018 DM2 1A7K bibliothèque départementale T2	1 170 000,00	230 000,00	1 400 000,00
		<b>24 - Culture et citoyenneté</b>	<b>55 694 830,00</b>	<b>4 172 000,00</b>	<b>59 866 830,00</b>
33 - Bâtiments départementaux	1A4C	2012 BP AP4C Construction MDD et CMS	38 335 000,00	1 020 000,00	39 355 000,00
	1A5C	2012 BP 1A5C Mise aux normes des Bâts T1	3 853 800,00	291 300,00	4 145 100,00
	1A6L	2019 BS 1A6L rénovation thermique HDD	12 000 000,00	1 700 000,00	13 700 000,00
	1A7C	2012 BP 1A7C Acquisition Bâts	18 450 000,00	1 450 000,00	19 900 000,00
		<b>33 - Bâtiments départementaux</b>	<b>72 638 800,00</b>	<b>4 461 300,00</b>	<b>77 100 100,00</b>
		<b>Somme :</b>	<b>699 442 593,00</b>	<b>28 057 355,14</b>	<b>727 499 948,14</b>

## Evolution AE

Politique	AP	Description AP/EPCP	Mt voté	Mvt prévu	Nouveau montant proposé
04 - Santé publique	6AE3	2019 DMAE03 structuration de l'offre de soins	4 012 000,00	167 500,00	4 179 500,00
		<b>04 - Santé publique</b>	<b>4 012 000,00</b>	<b>167 500,00</b>	<b>4 179 500,00</b>
		<b>Somme :</b>	<b>4 012 000,00</b>	<b>167 500,00</b>	<b>4 179 500,00</b>



De clôturer les autorisations de programme suivantes :

Politique	AP	Description AP/EPCP	Mt voté	Mvt prévu	Nouveau montant proposé
03 - Politique de la ville	6A72	2008 BP 6A72 ANRU av 2009 T4	3 402 029,00	-398 461,33	3 003 567,67
<b>03 - Politique de la ville</b>			<b>3 402 029,00</b>	<b>-398 461,33</b>	<b>3 003 567,67</b>
09 - Routes	1A1E	2013 BP 1A1E Etudes courantes T3	1 730 000,00	-138 630,70	1 591 369,30
	1A2G	2014 BP 1A2G Pistes cyclables T2	7 020 000,00	-71 374,15	6 948 625,85
	1A77	2008 DM1 1A77 Etudes Voirie 3 T3	3 782 000,00	-21 238,04	3 760 761,96
	1A96	2010 BP 1A96 Etudes voirie 4 T3	1 420 000,00	-50 239,22	1 369 760,78
	1A9F	2014 BP 1A9F Sécurité carrefours T2	3 944 000,00	-4 608,55	3 939 391,45
	1A9G	2015 BP 1A9G Etudes structurantes T3	2 070 000,00	-77 177,45	1 992 822,55
<b>09 - Routes</b>			<b>19 966 000,00</b>	<b>-363 268,11</b>	<b>19 602 731,89</b>
10 - Transports	1A8C	2012 BP 1A8C Transport aérien T1	4 000 000,00	-471 861,03	3 528 138,97
<b>10 - Transports</b>			<b>4 000 000,00</b>	<b>-471 861,03</b>	<b>3 528 138,97</b>
11 - Logement	6A1F	2013 BP A1F PLAI 2013	2 410 000,00	-163 422,00	2 246 578,00
	6A4I	2016 BP 6A4I Plan Départemental de l'Habitat	500 000,00	-379 500,00	120 500,00
	6A5G	2014 BP 6A5G Logement social	2 700 000,00	-500 610,00	2 199 390,00
	6A99	2010 DM1 A99 ANRU 1/prog PLAI 2010-2011	13 692 000,00	-627 603,47	13 064 396,53
<b>11 - Logement</b>			<b>19 302 000,00</b>	<b>-1 671 135,47</b>	<b>17 630 864,53</b>
22 - Développement Recherche Innovation	6A6G	2014 BP 6A6G Pôles compétitivité 17e et 18e appels à projet	2 800 000,00	-427 223,45	2 372 776,55
	6A7E	2013 BP 6A7E Pôle 15e et 16e appel à projet	3 000 000,00	-438 764,00	2 561 236,00
	6A7G	2015 BP 6A7G Pôles compétitivité 19e et 20e appels à projet	2 800 000,00	-925 149,08	1 874 850,92
	6A7I	2016 DM1 6A7I Recherche et Innovation T5	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
<b>22 - Développement Recherche Innovation</b>			<b>12 600 000,00</b>	<b>-1 791 136,53</b>	<b>10 808 863,47</b>
23 - Attractivité et tourisme	1A2A	2010 DM2 1A2 Hébergements touristiques	7 000 000,00	-7 000 000,00	0,00
	2A2B	2011 BP 2A2B Chemin de Fer de la Mure	4 011 760,00	-3 711 233,44	300 526,56
<b>23 - Attractivité et tourisme</b>			<b>11 011 760,00</b>	<b>-10 711 233,44</b>	<b>300 526,56</b>
<b>Somme :</b>			<b>70 281 789,00</b>	<b>-15 407 095,91</b>	<b>54 874 693,09</b>

De créer l'autorisation de programme suivante :

Politique	AP	Description AP/EPCP	Mt voté	Mvt prévu	Nouveau montant proposé
20 - Environnement et développement durable	6A6S	2021 DMA6SENS Passage à faune Notre Dame de l'Osier PR	0,00	319 812,00	319 812,00
<b>20 - Environnement et développement durable</b>			<b>0,00</b>	<b>319 812,00</b>	<b>319 812,00</b>
<b>Somme :</b>			<b>0,00</b>	<b>319 812,00</b>	<b>319 812,00</b>

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Pierre Barbier

Contre : 16 (Groupe union de la gauche écologiste et solidaire).

Pour : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 22 octobre 2021

DOSSIER N° 2021 DM1 F 34 17

**Politique :** **Finances**

Programme(s) :

**Objet :** **DM 2021 - Constitution et reprise de provision**

### Service instructeur : DFI

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement  
fonctionnement

Recettes : investissement  
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Polat

Commission : Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 22 octobre 2021

**DOSSIER N° 2021 DM1 F 34 17**

Numéro provisoire : 3268 - Code matière : 7.1.2.2

Dépôt en Préfecture le : 27-10-2021

Publication le : 27-10-2021

Notification le : 27-10-2021

Exécutoire le : 27-10-2021

Acte réglementaire ou à publier : Oui

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

**Le Conseil départemental,**

**Vu le rapport du Président n°2021 DM1 F 34 17,**

**Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,**

**Entendu, le rapport du rapporteur M. Polat au nom de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,**

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

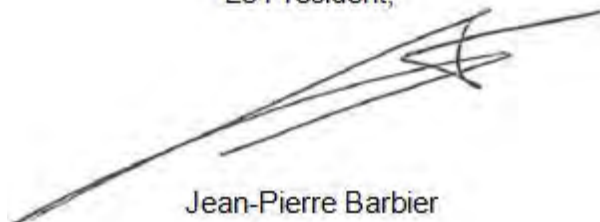
De constituer une provision pour garantie d'emprunt de 850 423 €.

De reprendre les provisions suivantes :

- Provision pour "créances irrécouvrables" constituée lors du BP 2020 pour son solde soit 137 075,26 €,
- Provision pour "créances irrécouvrables" constituée lors du BP 2021 en totalité soit 300 000 €,
- Provision pour les aléas et risques liés aux routes de montagne constituée lors de la DM2 de 2017 pour 1 M€,
- Provision liés aux risques et aléas climatiques, constituée lors de la DM2 de 2017 pour 1 M€,
- Provision pour risques au titre des aléas sur les dépenses sociales liés aux crises migratoires constituée lors de la DM2 de 2017 pour 1 M€,
- Provision pour risques au titre de l'avance de trésorerie CAF relative au RSA constituée lors de la DM2 de 2017 pour 1,4 M€,
- Provision pour risques au titre de l'avance de trésorerie CAF relative au RSA constituée lors de la DM1 de 2014 pour 2,6 M€.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Pierre Barbier

Contre : 16 (Groupe union de la gauche écologiste et solidaire).

Pour : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 22 octobre 2021

DOSSIER N° 2021 DM1 F 34 17

**Politique :** **Finances**

Programme(s) :

**Objet :** **DM 2021 - Dépréciations 2021**

### Service instructeur : DFI

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement  
fonctionnement

Recettes : investissement  
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Polat

Commission : Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 22 octobre 2021

**DOSSIER N° 2021 DM1 F 34 17**

Numéro provisoire : 3268 - Code matière : 7.1.2.2

Dépôt en Préfecture le : 27-10-2021

Publication le : 27-10-2021

Notification le : 27-10-2021

Exécutoire le : 27-10-2021

Acte réglementaire ou à publier : Oui

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2021 DM1 F 34 17,

Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Entendu, le rapport du rapporteur M. Polat au nom de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

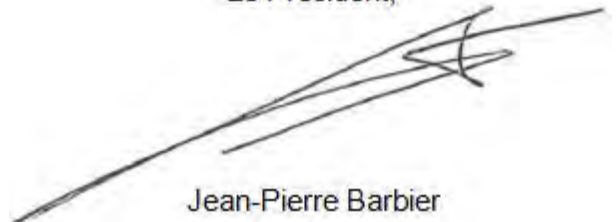
### DECIDE

D'approuver le montant des dépréciations au titre de 2021 de la manière suivante :

DSP	Budget	Montant de la dépréciation 2021
Aéroport	Principal	807 543,00
Chemin de fer de la Mure	Principal	768 542,00
Aménagement numérique	Annexe	419 874,00

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Pierre Barbier', written over a horizontal line.

Jean-Pierre Barbier

Contre : 16 (Groupe union de la gauche écologiste et solidaire).

Pour : le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.





**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2021  
**DOSSIER N° 2021 CP10 F 34 101**

**Objet :** Réitération de garantie dans le cadre d'un réaménagement d'emprunt pour Alpes Isère Habitat

**Politique :** Finances

**Programme :**

Opération :

**Service instructeur : DFI/SFP**

Sans incidence financière

Répartition de subvention

Imputations ..... ..

Montant budgété ..... ..

Montant déjà réparti ..... ..

Montant de la présente répartition ..... ..

Solde à répartir ..... ..

Programmation de travaux

Imputations ..... ..

Montant budgété ..... ..

Montant déjà réparti ..... ..

Montant de la présente répartition ..... ..

Solde à répartir ..... ..

Conventions, contrats, marchés

Imputations ..... ..

Autres (à préciser)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2021  
**DOSSIER N° 2021 CP10 F 34 101**

Numéro provisoire : 3170 - Code matière : 7.3.3

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) :

Finances - accorder les garanties d'emprunt.

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Dépôt en Préfecture le : 27-10-2021

Exécutoire le : 27-10-2021

Publication le : 27-10-2021

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

**La commission permanente,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu la délibération 2021 CD 32 4 du 1er juillet 2021 par laquelle le Conseil départemental de l'Isère donne délégation à la commission permanente en matière de garanties d'emprunts,**

**Vu la délibération 2019 SO1 F 34 05 du 12 avril 2019 par laquelle le Conseil départemental de l'Isère modifie les critères d'attribution des garanties d'emprunts en cas de réaménagement,**

**Vu l'avenant de réaménagement à la ligne de prêt n° 1118605, signé le 12 août 2021, entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Alpes Isère Habitat,**

**Vu les conditions générales des prêts,**

**Vu le rapport du Président N°2021 CP10 F 34 101,**

**Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,**

### DECIDE

Article 1 : la commission permanente du Conseil départemental de l'Isère réitère sa garantie pour le remboursement de la ligne de prêt réaménagée n° 1118605, initialement contractée par Alpes Isère Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 ci-dessous et référencées à l'avenant de réaménagement susvisé et ses deux annexes, ainsi qu'à l'annexe 2 de la présente délibération.

Ledit avenant et ses annexes "Modification des caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées" sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente décision.

La garantie est accordée pour la ligne de prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'avenant précité, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires que l'emprunteur aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 2 : les nouvelles caractéristiques financières de chaque ligne de prêt réaménagée sont indiquées aux annexes précitées.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne de prêt, à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes

dues. Dans le cas d'une ligne du prêt réaménagée à taux révisable indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite ligne du prêt réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

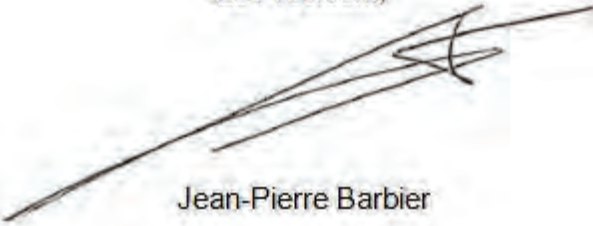
Article 3 : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de l'avenant susvisé, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : le Département de l'Isère s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Article 5 : la commission permanente autorise le Président du Conseil départemental de l'Isère à signer la convention à intervenir entre l'emprunteur et le Département.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
  
Jean-Pierre Barbier

Ne prend pas part au vote : Mme Debost en qualité de Présidente d'Alpes Isère Habitat.

## **Annexe 1 : modalités d'attribution des garanties d'emprunts du Département**

### **A) Dans le cadre de nouvelles demandes de garanties d'emprunts :**

Par délibération du 17 décembre 2015, le Conseil départemental a modifié ses modalités d'octroi des garanties d'emprunts au logement et à l'hébergement social et a adopté les modalités d'attribution suivantes :

#### Concernant la production et la réhabilitation de logements sociaux :

- sur le territoire des groupements intercommunaux à fiscalité propre dont la population est supérieure à 20 000 habitants (population municipale), le Département n'accorde pas de garanties d'emprunts,
- sur le territoire des groupements intercommunaux à fiscalité propre dont la population est inférieure à 20 000 habitants (population municipale), la caution du Département est de 30 %, uniquement pour les Prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI).

#### Concernant le logement et l'accueil des populations spécifiques (la réglementation reste inchangée) :

- pour le secteur social et médico-social (personnes âgées, personnes handicapées, enfance) relevant de la compétence du Département, la caution accordée est de 100 %, quel que soit le territoire d'implantation de l'établissement,
- pour le secteur social et médico-social (personnes âgées, personnes handicapées, enfance) ne relevant pas de sa compétence, le Département n'accorde pas de garanties d'emprunts.

### **B) Dans le cadre de réaménagements impactant la durée résiduelle de l'emprunt :**

Par délibération du 12 avril 2019, le Conseil départemental a modifié ses modalités de réitération de la garantie départementale selon les modalités d'attribution suivantes :

- toute demande de rallongement de la garantie départementale lors d'un réaménagement d'emprunt ne pourra intervenir qu'une seule fois dans la durée de vie de l'emprunt,
- le rallongement de la durée résiduelle de l'emprunt ne pourra excéder 5 ans, qu'il s'agisse d'une première demande de réaménagement ou d'une demande relative à des emprunts déjà réaménagés, compactés ou transférés lors d'une cession de créances,
- toute demande portant la durée résiduelle de l'encours réaménagé au-delà de 30 ans ne pourra pas bénéficier de la garantie départementale.

Annexe 2-conditions financières

Alpes Isère Habitat

Demande de réitération de la garantie dans le cadre de renégociations

Scission et renégociation partielle du contrat de compactage n° 73 signé en 2008 (réf. CDC 1118605)

Eligibilité à la délibération du 12/04/2019

Objet de la garantie départementale	CRD du contrat	Quotité garantie	Taux *	Différé d'amortissement	Durée résiduelle	Commission de réaménagement	Déjà réaménagé depuis le 12/04/2019	Rallongement durée résiduelle au-delà de 5a	Nouvelle durée résiduelle au-delà de 30a	Eligible au titre du règlement des garanties d'emprunt
Conditions initiales du contrat compacté	15 675 307,27 €	100%	IPC+2,20%	-	20,5 ans					
Conditions inchangées de la part 1	14 436 031,09 €	100%	IPC+2,20%	-	20,5 ans					
Nouvelles conditions de la part 2 (CROUS les Alpes)	940 040,37 €	100%	IPC+1,72%	1 semestre	25,5 ans	4 612,82 €	non	non	non	oui

\*Taux d'intérêt composé d'une partie fixe et d'une partie variable adossée à l'évolution de l'indice des Prix à la Consommation hors tabac

Direction Régionale Auvergne Rhône-Alpes

**Références :** Emprunteur : **ALPES ISERE HABITAT OPH (232740)**  
Date d'établissement du présent Avenant : 05/07/2021  
Ligne du Prêt n° 1118605

**AVENANT DE REAMENAGEMENT à la Ligne du prêt N° 1118605**

Entre

**ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT SIREN n° 779537125** sis 21 avenue de Constantine CS 32549 38035 GRENOBLE Cedex 2, représenté par Isabelle RUEFF, Directrice Générale de ALPES ISERE HABITAT OPH.

Ci-après dénommé(e) « **ALPES ISERE HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT** » ou « **l'Emprunteur** »,

**DE PREMIERE PART,**

Et :

**LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**, Etablissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du Code monétaire et financier et dont le siège est situé au 56 rue de Lille à PARIS (7<sup>ème</sup> arrondissement), représentée aux fins des présentes par Corinne STEINBRECHER agissant en qualité de Directrice Territoriale Arc Alpin de la Direction de la Banque des Territoires et dûment habilité(e) à cet effet par arrêté du Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations en date du 25/06/2021.

Ci-après, indifféremment, dénommée le « **Prêteur** » ou la « **CDC** » ou la « **Caisse des Dépôts** »,

**DE DEUXIÈME PART,**

Ci-après indifféremment dénommées « **les Parties** » ou « **la Partie** »



## **PREAMBULE**

Vu le contrat de compactage N° 73, signé par le prêteur le 24 juillet 2008, par l'emprunteur le 12 juin 2008 et par le garant le 16 juillet 2008, regroupant 98 contrats de prêts et ayant donné lieu à la création de la Ligne du prêt N°1118605.

Les Parties aux présentes déclarent parfaitement connaître ledit avenant de réaménagement et se dispensent mutuellement d'en rappeler plus amplement les termes.

L'Emprunteur sollicite du Prêteur, qui l'accepte, un fractionnement de la Ligne du Prêt n°1118605, par la scission de cette ligne du Prêt en 2 parties : une partie pour laquelle les caractéristiques financières resteront inchangées et une partie qui bénéficiera d'un reprofilage incluant un allongement de durée de 5 ans.

En considération de cette opération de fractionnement-scission, les Parties conviennent de s'accorder sur ce présent avenant de réaménagement.

Toutes les dispositions du contrat de compactage N°73 non expressément modifiées par le présent avenant demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de celles-ci.

## **IL EST DONC CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Les Parties conviennent de reprofiler la Ligne du Prêt selon les caractéristiques financières visées en annexe n°1.

### **ARTICLE 2 - DUREE**

Le présent avenant entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet, Date Limite de Validité de l'Avenant et Date de Valeur du Réaménagement** » pour une durée totale allant jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues.

### **ARTICLE 3 - CONDITION DE PRISE D'EFFET, DATE LIMITE DE VALIDITE DE L'AVENANT ET DATE DE VALEUR DU REAMENAGEMENT**

Le présent avenant et ses annexes devront être retournés dûment complétés, paraphés et signés au Prêteur.

L'Avenant prendra effet à la date de réception, par le Prêteur, de l'Avenant signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, des conditions ci-après mentionnées.



A défaut de réalisation de ces conditions à la date du 05/01/2022, le Prêteur pourra considérer le présent Avenant comme nul et non avenu.

La prise d'effet du présent avenant est donc subordonnée à la réalisation de(s) condition(s) suivante(s) :

- la production de(s) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent avenant ;
- la production de la ou des pièces relatives aux garanties d'emprunt telles que prévues à l'article "Garanties" ;

Sous réserve de la prise d'effet du présent Avenant, les Parties conviennent que la Date de Valeur du Réaménagement est fixée au 15/06/2021.

#### **ARTICLE 4 – ACTUALISATION DES TAUX**

Les taux d'intérêt mentionnés en annexe 1 du présent avenant sont susceptibles de variation. En conséquence, les valeurs de l'index effectivement appliquées aux taux des Lignes du Prêt réaménagées seront celles en vigueur à la date d'effet du réaménagement.

#### **ARTICLE 5 - GARANTIES**

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent avenant sont garanties comme suit :

N° Ligne du Prêt	Type de garantie	Dénomination du garant / désignation de la garantie	Quotité garantie en %
<b>Avant réaménagement</b>			
N° 1118605	Collectivités territoriales	DEPARTEMENT DE L'ISERE	100
<b>Après réaménagement</b>			
N° 1118605	Collectivités territoriales	DEPARTEMENT DE L'ISERE	100

Le Garant s'engage, pendant toute la durée des Contrats de Prêt Initiaux, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues

Caisse des dépôts et consignations

31 rue Gustave Eiffel – Hôtel d'Entreprise-Petite Halle – 38000 Grenoble - Tél : 04 72 11 49 48

[auvergne.rhone-alpes@caissedesdepots.fr](mailto:auvergne.rhone-alpes@caissedesdepots.fr)

[banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr)  @BanqueDesTerr

Paraphes :

AR

CS

exigibles, à en effectuer le paiement en ses lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du présent avenant et de chaque Contrat de Prêt Initial contracté par l'Emprunteur.

## **ARTICLE 6 - COMMISSIONS, FRAIS ET ACCESSOIRES**

Au titre du présent réaménagement, l'Emprunteur sera redevable d'une commission de réaménagement de 0,03% calculée sur le capital restant dû à la Date de Valeur du Réaménagement, y compris sur le stock d'intérêts, avec un minimum de 300 € et dans la limite de 50 000 €.

Cette commission de réaménagement, exigible à la Date de Valeur du Réaménagement, sera prélevée intégralement et restera définitivement acquise au Prêteur.

Tous les commissions, frais et accessoires dus au titre du présent réaménagement sont détaillés à l'Annexe « **Commission, Frais et Accessoires** » et seront exigibles lors de la prise d'effet de l'Avenant de réaménagement.

## **ARTICLE 7 - ELECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Le présent Avenant est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera porté devant les juridictions civiles parisiennes.

Fait en autant d'exemplaires que de signataires.

Pour l'Emprunteur, **Le 12/08/2021**  
Civilité :  
Nom / Prénom : **Audrey rissoan**  
Qualité : **responsable Ingenierie Financière**  
Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet

Signature :



Pour la Caisse des Dépôts, **le 9 juillet 2021**  
Civilité :  
Nom / Prénom : **Corinne STEINBRECHER**  
Qualité : **Directrice Territoriale**  
Dûment habilité(e) aux présentes

Cachet

Signature :



Caisse des dépôts et consignations  
31 rue Gustave Eiffel – Hôtel d'Entreprise-Petite Halle – 38000 Grenoble - Tél : 04 72 11 49 48  
[auvergne.rhone-alpes@caissedesdepots.fr](mailto:auvergne.rhone-alpes@caissedesdepots.fr)

[banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr) | @BanqueDesTerr

Direction Territoriale Arc Alpin  
ZAC Bouchayer Viallet - Petite Halle  
31 rue Gustave Eiffel - 38000 GRENOBLE  
Tél. 04 38 21 04 04



ANNEXE 1 - MODIFICATION DES CARACTERISTIQUES FINANCIERES DES LIGNES DU PRÊT REAMENAGEES

Emprunteur : ALPES ISERE HABITAT OPH n° 232740

Nombre de Lignes du prêt réaménagées : 1

N° ligne du prêt	Index	Marge sur index	Taux d'intérêt (%)	Date de prochaine échéance	Durée résiduelle (en nombre d'échéances)	Différé d'amortissement (en nombre d'échéances)	Périodicité*	Profil Amortissement	Stock d'intérêts (€)	CRD (€)	KRD (€)	Taux de prog. échéance appliqué (%)	Taux de prog. échéance Calculé (%)	Taux de prog. Amort. (%)	Modalité de révision	Condition de RA	Mode de calcul des intérêts	Base de calcul des intérêts
1118605	IPC	2,20%	IPC + 2,20 %	15/12/2021	41 S	0	S	Echéance et intérêts prioritaires	0,00	15 376 071,46	15 376 071,46	0,00	-0,213699951761	Sans objet	Double révisable limitée	IA SWAP	E	Base 365
	IPC	2,20%	IPC + 2,20 %	15/12/2021	41 S	0	S	Echéance et intérêts prioritaires	0,00	14 436 031,09	14 436 031,09	0,00	-0,213699951761	Sans objet	Double révisable limitée	IA SWAP	E	Base 365
	IPC	1,72%	IPC + 1,72 %	15/12/2021	51 S	1	S	Echéance prioritaire (intérêts différés)	900	540 040,37	940 040,37	1,00	1,00	Sans objet	Double révisable (J-J)	E	Base 365	
									0,00	15 376 071,46	15 376 071,46							

483

Caractéristiques financières avant réaménagement

Caractéristiques financières après réaménagement

\* A / Annuelle / S : Semestrielle / T : Trimestrielle

Date de valeur du présent réaménagement : 15/06/2021

Date d'établissement du document : 05/07/2021

Caractéristiques financières non réaménagées



DIRECTION REGIONALE  
AUVERGNE RHONE ALPES

**ANNEXE 2 - COMMISSION, FRAIS ET ACCESSOIRES**

**Emprunteur : ALPES ISERE HABITAT OPH n°232740**

**Nombre de Lignes du prêt réaménagées : 1**

N° Ligne du Prêt	TEG (%)	ICNE (€) (a)	Commission de réaménagement (€) (b)	Stock d'intérêts Compensateurs (€)			Stock d'intérêts Différés (€)			Soulte Actuarielle (€)			
				Payé (c)	Refinancé	Maintenu	Payé (d)	Refinancé	Maintenu	Payée (e)	Refinancée	Maintenue	
1118605	1,45	0,00	4 612,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		0,00	4 612,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Total à payer pour le présent avenant (a+b+c+d) :**

**4 612,82 €**

**Date de valeur du présent réaménagement : 15/06/2021**

**Date d'établissement du document : 05/07/2021**

CS

AR



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 22 octobre 2021

**DOSSIER N° 2021 DM1 F 34 16**

**Politique :** **Finances**

Programme(s) :

**Objet :** **Rapport financier 2020**

### **Service instructeur : DFI/SFP**

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement  
fonctionnement

Recettes : investissement  
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

Sans incidence financière

Rapporteur : M. Polat

Commission : Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux

## **EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 octobre 2021

**DOSSIER N° 2021 DM1 F 34 16**

Numéro provisoire : 3215 - Code matière : 7.1.2

Dépôt en Préfecture le : 25-10-2021

Publication le : 25-10-2021

Notification le : 25-10-2021

Exécutoire le : 25-10-2021

Acte réglementaire ou à publier : Oui

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

**Le Conseil départemental,**

**Vu le rapport du Président n°2021 DM1 F 34 16,**

**Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,**

**Entendu, le rapport du rapporteur M. Polat au nom de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,**

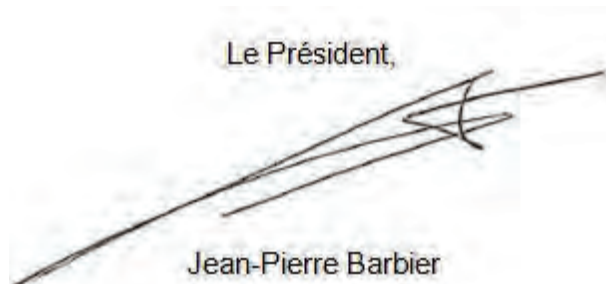
**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

de prendre acte du rapport financier du Département de l'Isère pour l'année 2020, tel qu'annexé.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text 'Le Président,' and above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier



# Rapport financier 2020 du Département



## SOMMAIRE

Préambule .....	page 3
Les grandes masses financières 2020 .....	page 4
Les principaux équilibres et ratios financiers illustrés et commentés.....	page 6
Analyse financière des comptes du Département .....	page 18
Annexes.....	page 22

## PREAMBULE

Le budget consolidé du Département de l'Isère comprend :

- **le budget principal, objet du présent rapport (nomenclature M52),**
- et 5 budgets annexes, destinés à distinguer la comptabilité de certains services locaux spécialisés (synthèse des comptes en annexe 1) :
  - o boutique des musées (nomenclature M52),
  - o laboratoire vétérinaire (nomenclature M52),
  - o réseau Transisère (nomenclature M43, spécifique aux transports),
  - o cuisine centrale (nomenclature M52),
  - o aménagement numérique (nomenclature M4).

### Le contexte financier et social des Départements en 2020

L'incidence de la crise sanitaire entraîne une dégradation inédite des finances publiques, toutefois moins prononcée pour les collectivités locales.

Concernant les Départements, la Cour des comptes<sup>1</sup> souligne que : « La situation des Départements s'est dégradée en 2020. Les effets de la crise se traduisent dans la progression de leurs dépenses sociales (+3,9 %), particulièrement celle de revenu de solidarité active (+6,7 %) ; Elles représentent une part croissante de leurs dépenses de fonctionnement (56,2 %), renforçant leur rigidité. »

Les recettes sont relativement préservées toutefois « l'épargne globale recule fortement, mais elle demeure à un niveau significatif, permettant une nouvelle hausse des investissements », financés par un recours plus important à l'emprunt.

### La situation financière et sociale du Département de l'Isère en 2020 (données et mode de calcul DGCL à partir des comptes de gestion)<sup>2</sup>

⇒ En 2020, les charges de fonctionnement restent stables malgré une forte progression des dépenses de solidarité active (+8,0 %). Les dépenses sociales représentent 68,2 % des charges de fonctionnement. (67,7% en 2019).

Les recettes diminuent légèrement. En conséquence, l'épargne brute fléchit (-8,3 %), mais moins que la moyenne des Départements (-14,1%)<sup>2</sup>. Les dépenses d'investissement hors dette baissent de -6,1 %, après une hausse exceptionnelle entre 2018 et 2019 (+28,9 %).

⇒ Son fort niveau d'épargne et sa capacité de recourir à l'emprunt, en raison d'un faible endettement (très bonne capacité de désendettement située à 2 ans), ont permis au Département de l'Isère de poursuivre une politique volontariste en matière d'investissement malgré un contexte économique et social tendu.

<sup>1</sup> Les finances publiques locales 2021– Cour des comptes – juin 2021

<sup>2</sup> Rapport de l'observatoire des finances locales – DGCL – juillet 2021

## **LES GRANDES MASSES FINANCIERES 2020 DU DEPARTEMENT DE L'ISERE<sup>3</sup>**

### *Données et mode de calcul du compte administratif (CA)*

Les recettes totales (fonctionnement et investissement) du budget principal du Département s'élèvent à 1 463,4 M€ en 2020 pour 1 467,6 M€ de dépenses (hors résultats antérieurs).

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées à 1 275,4 M€ et les dépenses de fonctionnement à 1 085,1 M€.

L'épargne brute s'établit donc à 190,3 M€, en baisse de -14,2 % par rapport à 2019, du fait d'une légère baisse des dépenses (-0,2 %) et d'une diminution plus importante des recettes (-2,6 %), en fonctionnement.

Le Département a réalisé 314,2 M€ de dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette et hors OCLT<sup>4</sup>, en baisse de -5,9 % par rapport à 2019 (après une hausse exceptionnelle de +27,1 % entre 2018 et 2019). Les dépenses d'équipement direct et indirect s'élèvent à 286,8 M€, dont 166,6 M€ en crédits de paiement sur autorisations de programme (AP). Cette procédure permet à l'Assemblée départementale de délibérer sur des projets réalisables sur plusieurs exercices. Au 31 décembre 2020, les autorisations de programmes (AP) votées atteignaient 1 593 M€, dont 548 M€ de stock restant à financer.

L'écart constaté entre les recettes et les dépenses totales, -4,2 M€, impacte le fonds de roulement, celui-ci passant de 76,3 M€ à 72,1 M€ au 31 décembre 2020.

Le Département de l'Isère conserve une situation financière saine. Il présente notamment un taux d'endettement (31,6 %) beaucoup moins élevé que la moyenne des Départements de la même strate (52,3 %) (mode de calcul DGCL).

---

<sup>3</sup> Données du compte administratif

<sup>4</sup> Ouverture de Crédit Long Terme

## Définition des concepts financiers

➤ **La section de fonctionnement** enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges ou des produits à caractère définitif (subventions de fonctionnement à des organismes extérieurs, charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts).

➤ **La section d'investissement** retrace les opérations relatives à la dette et au patrimoine, soit du Département lui-même (acquisitions, ventes, travaux), soit de tiers (subventions d'équipement versées). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années et peuvent être financées par l'emprunt.

➤ **L'épargne de gestion** est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de gestion de l'année (dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette).

➤ **L'épargne brute** est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'année. Cet excédent dégagé sur le fonctionnement contribue au financement de la section d'investissement.

L'épargne brute d'une collectivité peut être rapprochée de la capacité d'autofinancement d'une entreprise.

Le taux d'épargne brute se définit comme le rapport de l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement. Il est exprimé en pourcentage.

➤ **L'épargne nette** est l'épargne brute moins l'annuité en capital de la dette.

➤ **Le fonds de roulement** au 1<sup>er</sup> janvier correspond au cumul des excédents ou déficits constatés sur les comptes administratifs des années antérieures.

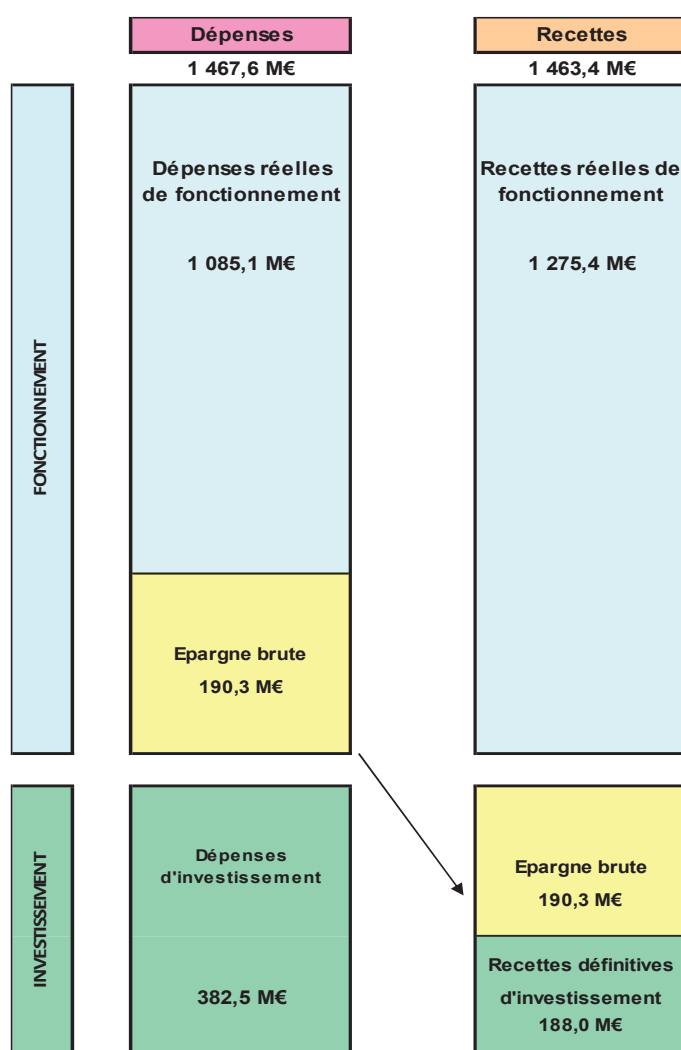
Au 1<sup>er</sup> janvier, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement au 31 décembre de l'exercice précédent.

➤ **Le taux d'endettement** mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse. Il se détermine par l'encours de dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement.

## LES PRINCIPAUX EQUILIBRES ET RATIOS FINANCIERS

*Données du compte administratif*

### 1 - le schéma d'équilibre général pour 2020



(\* ) Données du compte administratif, hors reprise des résultats antérieurs

Les recettes totales du budget principal du Département, qui s'élèvent en 2020 à 1 463,4 M€, sont composées à 87,2 % des recettes de fonctionnement (1 275,4 M€).

Les recettes d'investissement atteignent 188,0 M€ et sont constituées essentiellement des participations et subventions reçues (39,2 M€) et par le tirage de l'emprunt (148,5 M€ dont 38,5 M€ sur OCLT<sup>5</sup>).

Les dépenses totales du Département s'établissent à 1 467,6 M€, dont 1 085,1 M€ de dépenses de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 382,5 M€ dont 314,2 M€ hors remboursement de l'emprunt bancaire. Hors emprunt, ces dépenses baissent de -5,9 %, après une forte hausse entre 2018 et 2019 (+27,1 %). Elles sont essentiellement constituées de dépenses d'équipement direct (62,3 % soit 195,9 M€) et d'aides aux tiers (28,9 %, soit 90,9 M€).

<sup>5</sup> Ouverture de Crédits Long Terme

## 2 - les recettes de fonctionnement en 2020

### ⇒ Une baisse des recettes malgré une fiscalité dynamique

Les dotations de l'Etat sont en légère baisse. La dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue de -0,3 % (-0,4 % en 2018 et en 2019). La dotation générale de décentralisation (DGD) reste stable à 6,2 M€.

La mise en place du paiement net des frais d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées courant 2019, a impacté à la baisse les recettes sociales de l'ordre de -19 M€ en 2020.

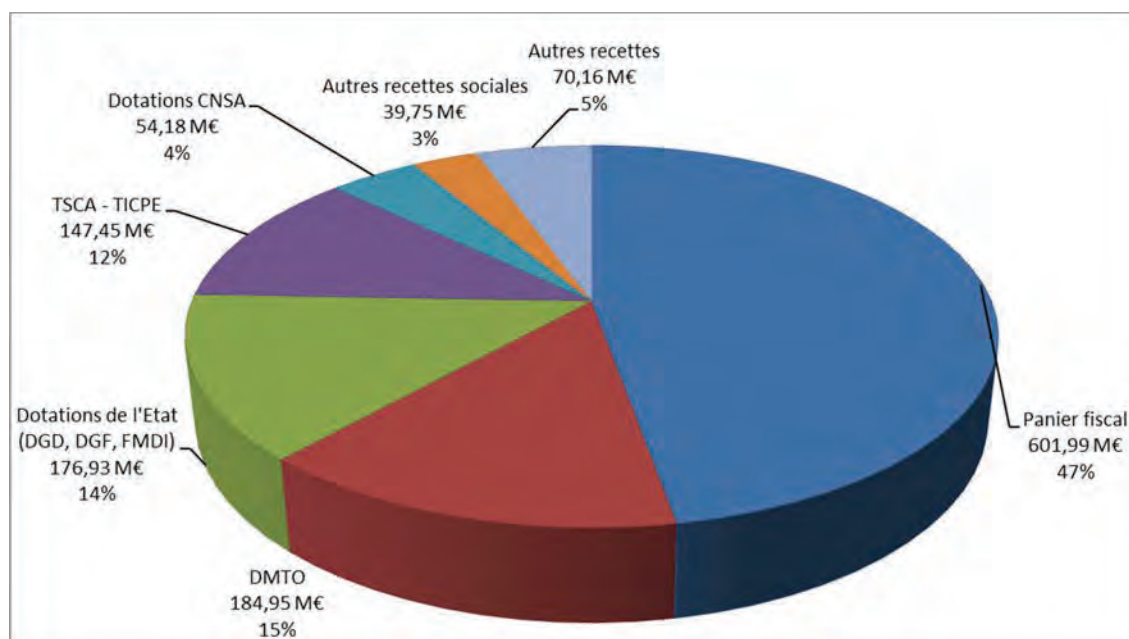
Les droits de mutations à titre onéreux (DMTO), malgré le contexte de la crise économique et sanitaire, ne baissent que de -2,3 % (-4,3 M€), après une hausse de +12,8 % en 2019. La taxe foncière sur les propriétés bâties poursuit sa dynamique (+2,3 % soit +6,4 M€)

Il est rappelé que le pouvoir fiscal des Départements s'exerce sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) - perçue pour la dernière année par le Département - et sur le taux de DMTO. En 2020, ces taux sont restés stables en Isère.

Les autres composantes du « panier fiscal » sont constituées par :

- les impôts économiques : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER). La CVAE bénéficie pour 2020 de la dynamique du tissu économique en 2018 et 2019 avec une hausse de +5,1 % par rapport à 2019 (déclarations en N-1 et régularisations N-2). Les effets de la crise sanitaire impacteront les exercices suivants.
- le reversement d'une part de taxe sur les conventions d'assurance (TSCA),
- des dotations budgétaires de l'Etat : une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et un versement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) viennent assurer, pour chaque Département, la reconstitution du panier de ressources à la valeur 2010. Entre 2017 et 2019, la DCRTP, initialement figée, a finalement été intégrée dans les variables d'ajustement des lois de finances (-10,5 % sur la période soit -13 M€ en perte cumulée). En 2020, elle reste stable à son niveau de 2019.

## ⇒ Structure et répartition des recettes de fonctionnement en 2020



▪ Le produit de la fiscalité directe et de la fiscalité compensée suite à la réforme de la taxe professionnelle (« panier fiscal »), s'élève à 602,0 M€ (+1,6 %) :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 286,3 M€ (+2,3 %),
- CVAE : 88,0 M€ (+5,1 %),
- IFER : 11,5 M€ (+1,7 %),
- TSCA : 110,7 M€ (-1,3 %),
- DCRTP : 40,9 M€ (stable),
- FNGIR : 35,4 M€ (dotation figée)
- Part sur les DMTO reversée par l'Etat : 7,9 M€ (montant figé),
- Frais de gestion de la TFPB : 15,1 M€ (+1,3 %)
- Allocations compensatrices de fiscalité : 6,2 M€ (-6,7 %)

La fiscalité directe et compensée représente 47 % des ressources de fonctionnement. La fiscalité directe (TFPB), sur laquelle pouvait porter le levier fiscal, représente environ 22 % des recettes de fonctionnement en 2020.

▪ Comparaison des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de l'Isère à d'autres ensembles de Départements :

	Isère	Moyenne des départements Auvergne-Rhône-Alpes	Moyenne des départements "millionnaires"	Moyenne nationale (taux moyens pondérés)
Taux de TFPB 2019	15,90%	17,57%	17,44%	17,45%
Taux de TFPB 2020	15,90%	17,54%	17,31%	17,37%
évolution 2019>2020	0,0%	-0,17%	-0,7%	-0,4%

Les Départements « millionnaires » sont les Départements dont la population est supérieure à un million d'habitants (chiffres hors Paris, Rhône et petite couronne).

Le Département de l'Isère a choisi de maintenir son taux de fiscalité directe en 2020 à l'instar de 94 Départements. 5 Départements le baissent et un Département l'augmente : en moyenne, le taux de TFPB baisse de -0,4 % après -0,1 % en 2018 et 2019.

Au niveau national, le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des Départements augmente de +1,8 % 2020, hausse résultant de l'effet base (+2,3 %) alors que l'effet taux diminue (-0,4 %). En Isère la hausse du produit de TFPB est de +2,3 %.

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixé par la loi de finances initiale. Pour l'Isère, le montant de la DGF 2020 atteint 165,2 M€, soit -0,3 % par rapport à 2019. La dotation globale de décentralisation (DGD), reste stable à 6,2 M€.

Des dotations, versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ont été créées en 2006 pour compenser les charges financières consécutives à la création dans chaque Département d'une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et au versement d'une allocation de prestation du handicap (PCH). Elles s'élèvent à 14,7 M€ en 2020. La CNSA verse également une compensation pour l'allocation personnalisée d'autonomie, dont le montant s'élève à 39,5 M€.

Viennent s'ajouter une part de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) au titre des dépenses d'allocation du RSA (61 M€) et un fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI) qui s'élève à 5,3 M€ en 2020.

- La fiscalité indirecte constitue une part importante des ressources départementales. Ainsi, en 2020, elle représente 29,5 % des recettes de fonctionnement. Elle se compose essentiellement des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et de la TICPE. Ces trois postes représentent à eux seuls 88,4 % de la fiscalité indirecte.

- Les droits de mutation représentent à eux seuls près de la moitié des ressources de la fiscalité indirecte. La loi de finances pour 2014 a ouvert aux Départements le droit d'augmenter leur taux sur l'assiette des DMTO de 3,8 % à 4,5 %. En 2020, seuls 3 Départements de France métropolitaine ont maintenu leur taux à 3,80 % dont l'Isère. Pour l'Isère, le produit de cette taxe baisse de -2,3 % entre 2019 et 2020 (-1,6 % en moyenne pour l'ensemble des Départements<sup>6</sup>), pour atteindre 185,0 M€.

---

<sup>6</sup> Rapport de l'observatoire des finances locales – DGCL – juillet 2021





- Les Départements disposent de fractions de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), pour couvrir les charges transférées. La TSCA perçue en 2020 s'élève à 75,8 M€ ; elle est complétée par une part prélevée sur la TICPE à hauteur de 10,6 M€ pour 2020.
- En 2020, le Département est bénéficiaire du fonds de péréquation des DMTO (fusion des précédents fonds DMTO créés en 2011 et 2014) pour 10,4 M€ et contributeur pour 21,7 M€, soit un solde négatif de -11,4 M€. A noter que le Département est également contributeur au titre du fonds de péréquation de la CVAE pour un montant de +1,1 M€.
- D'autres taxes sont perçues par le Département : taxe sur l'électricité, taxe d'aménagement, taxe sur les remontées mécaniques, taxe additionnelle à la taxe de séjour et taxe sur l'énergie hydraulique. Au total, cette fiscalité indirecte représente 2,6 % des recettes de fonctionnement.

### 3 - la dette propre et la dette garantie

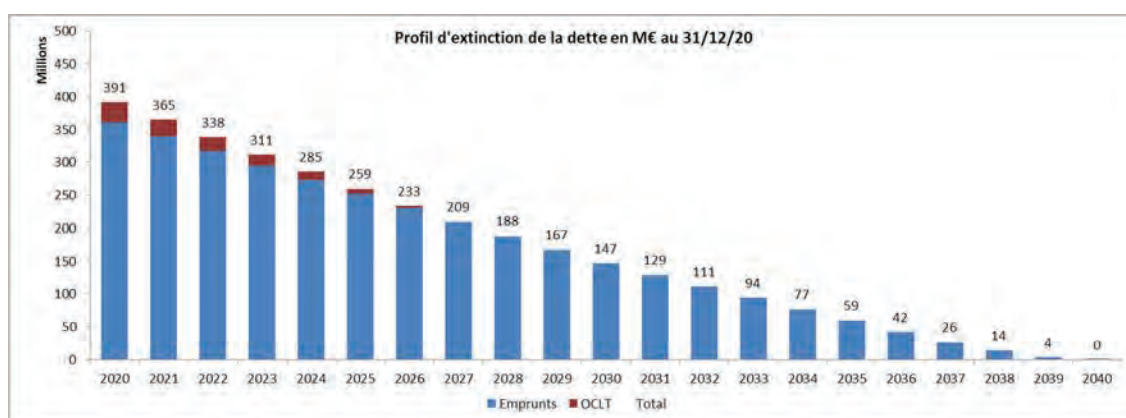
#### ⇒ La dette propre

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette propre bancaire du Département s'élève à 391,5 M€. La capacité de désendettement de la collectivité se situe à deux ans (encours de la dette rapporté à l'épargne brute).

Profil du stock de la dette :

		Emprunts	OCLT
Capital restant dû au 31/12/2020	391 492 087 €	360 825 423 €	30 666 664 €
Capital restant dû en tenant compte des reports	461 492 087 €	430 825 423 €	30 666 664 €
Gissler	1A	1A	1A
Nombre d'opérations	42	39	3
Nombre de prêteurs	10	9	2
Taux moyen pondéré des emprunts signés en 2020		0,50%	

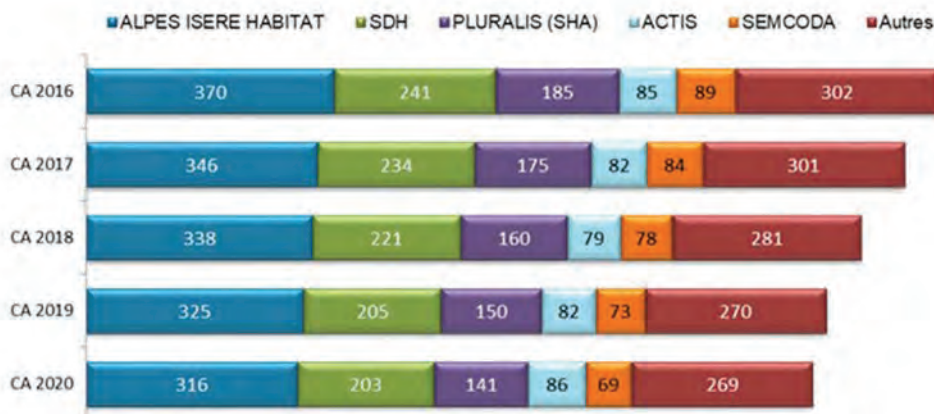
Profil d'extinction de la dette, comprenant les emprunts « classiques » et les OCLT (crédits de type revolving).



#### ⇒ La dette garantie

Par ailleurs, l'Isère accorde des garantie d'emprunts à d'autres structures : 1 084,7 M€ de capital restant dû étaient ainsi garanti au 31/12/2020 (-2 %) dont 82 % liés aux opérations de logement social.

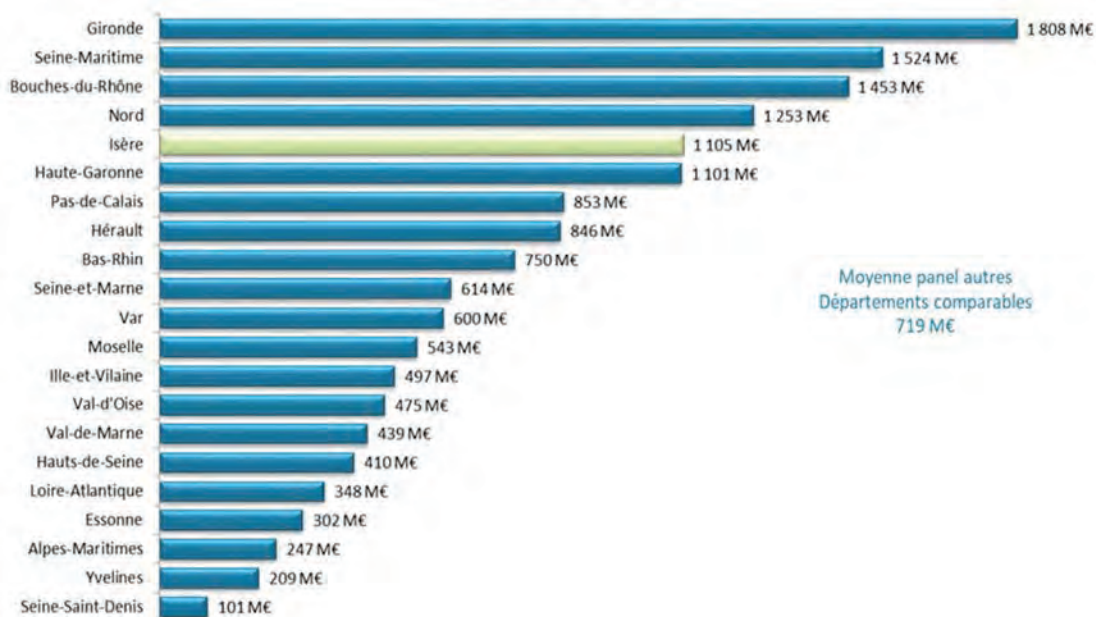
L'évolution de l'encours de dette des principaux bailleurs, qui représentent les 3/4 du capital restant dû (CRD) au 31/12/2020, est la suivante :



En 2019, le montant de la dette garantie par l'Isère est de 35 % supérieur à la moyenne des Départements de taille comparable.

Ainsi, au 31/12/2019<sup>(\*)</sup>, 20 Départements de plus de 1M d'habitants garantissait 719 M€ en moyenne, contre 1 105 M€ pour l'Isère.

#### CRD au 31/12/2019



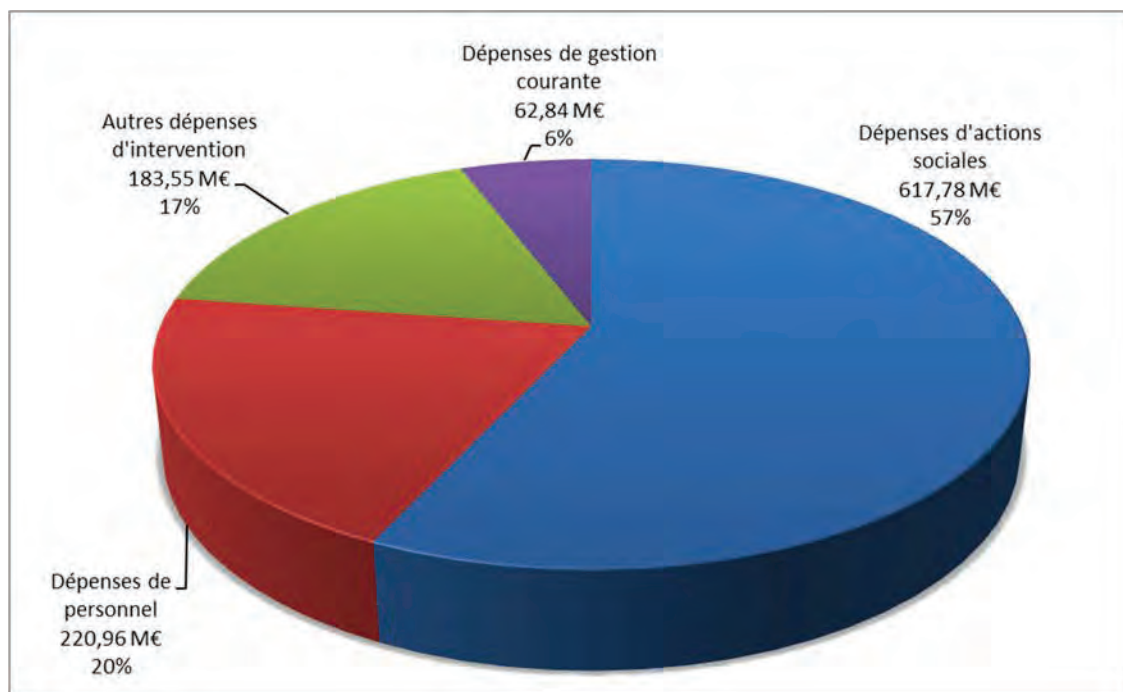
(\*) Données 2020 des Départements non disponibles

L'Assemblée départementale s'est toutefois fixée comme objectif de réduire progressivement sa dette garantie (délibérations du 17 décembre 2015 et du 12 avril 2019, modifiant les modalités d'octroi et de réitération des garanties d'emprunts au logement social et à l'hébergement social). Il est à noter qu'une diminution du stock de la dette garantie est constatée depuis 2015 : -15,4 % entre 2015 et 2020, soit une baisse de 196,8 M€.

## 4 - les dépenses de fonctionnement en 2020

Les dépenses totales de fonctionnement du budget principal - dépenses de gestion et charges financières - s'élèvent à 1 085,1 M€ en 2020, en légère baisse par rapport à 2019 (-0,2 %).

Structure et répartition des dépenses de fonctionnement en 2020 :



Les dépenses de gestion courante (5,8 % des dépenses) s'établissent à 62,8 M€ et baissent de -1,7 % par rapport à 2019 (baisse notamment sur les transports scolaires et la viabilité hivernale).

Les dépenses sociales hors frais de personnel s'élèvent à 617,8 M€ (+0,4 %). La baisse des dépenses liées à la mise en œuvre du paiement net auprès des établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées (baisse des dépenses et des recettes correspondantes) est compensée par une forte hausse du versement du RSA (+8 %).

Les dépenses sociales représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (56,9 %). Dans cette période de crise sanitaire, le nombre d'allocataires du RSA pris en charge par le Département en 2020 a augmenté de +7,5 %, alors que le nombre de bénéficiaires de l'APA a baissé de -2,9 %.

Il s'agit plus particulièrement de :

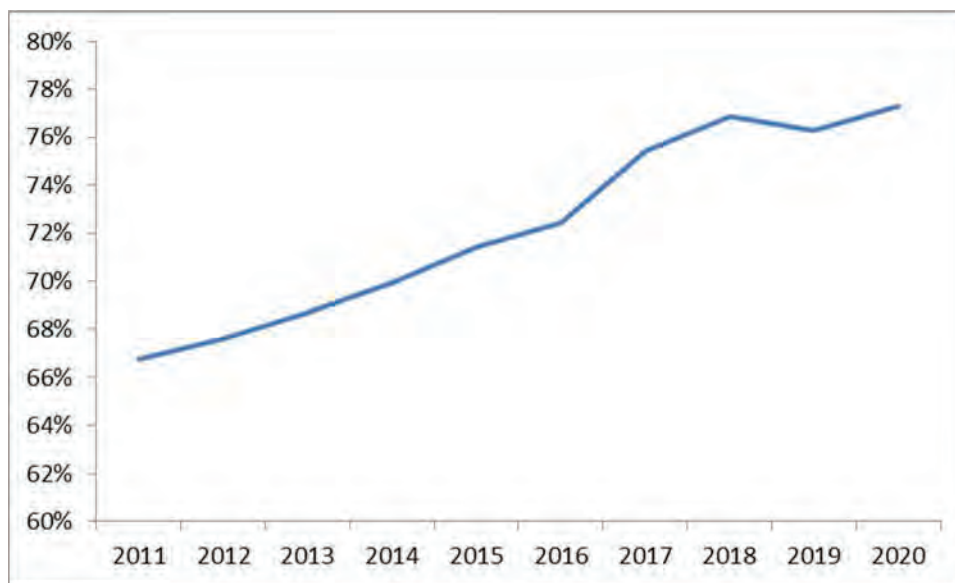
- RSA : allocation et insertion	145,7 M€	+9,2 %
dont 140,8 M€ d'allocation	(+8,0 %)	
- l'aide à l'enfance :	121,0 M€	-1,7 %
- l'aide aux personnes âgées :	178,6 M€	-2,1 %

Il est à noter que les seules compétences d'allocations individuelles de solidarité transférées au Département par l'Etat représentent un reste à charge non compensé de l'ordre de 187 M€ en 2020.

Les frais de personnel s'élèvent à 221,0 M€, soit une hausse de +3,4 % liée principalement à la poursuite de la mise en place du RIFSEEP et au financement d'actions liées à la crise sanitaire. La masse salariale des assistants familiaux reste stable (-0,3%).

Les charges contraintes, relatives aux frais de personnel et aux dépenses de solidarité représentent plus des  $\frac{3}{4}$  des dépenses de fonctionnement en 2020. Sur une période de 10 ans, ce coefficient de rigidité passe de 67 % en 2011 à 77 % en 2020.

Evolution des charges contraintes (personnel et dépenses sociales) :



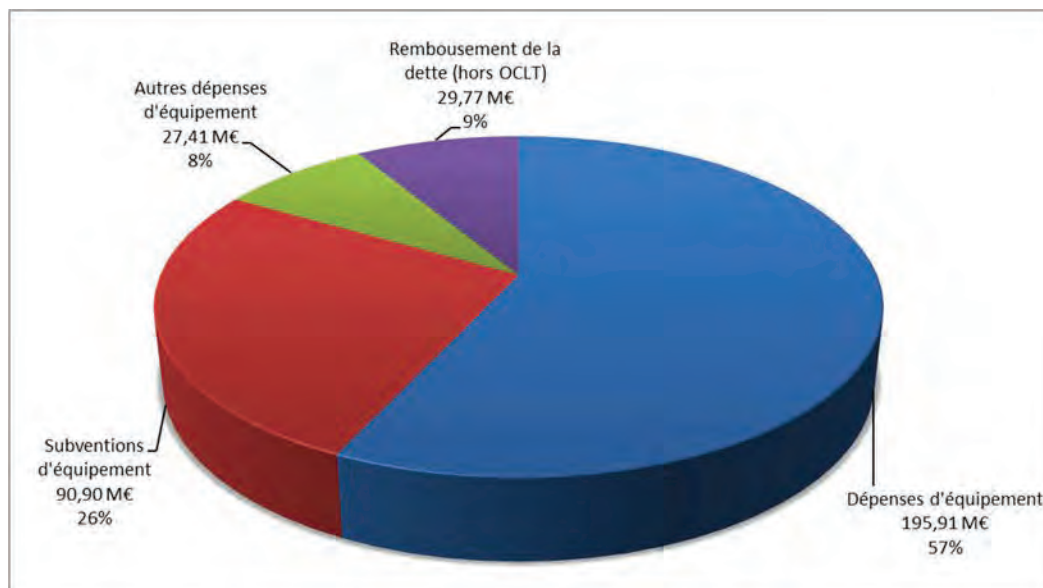
*L'inflexion en 2018 est liée à la baisse du nombre d'allocataires du RSA et à la mise en place du paiement net de l'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées*

Les autres dépenses d'intervention diminuent de -5,3 % (baisse des dépenses de transports et d'entretien et maintenance des collèges pendant la crise) et s'élèvent à 183,6 M€ (16,9 % des dépenses). Ces autres dépenses d'intervention regroupent notamment les domaines des transports, de la culture, des collèges, ainsi que la participation au service départemental d'incendie et de secours (SDIS).



## 5 - les dépenses et recettes d'investissement en 2020

⇒ Structure et répartition des dépenses d'investissement en 2020 :

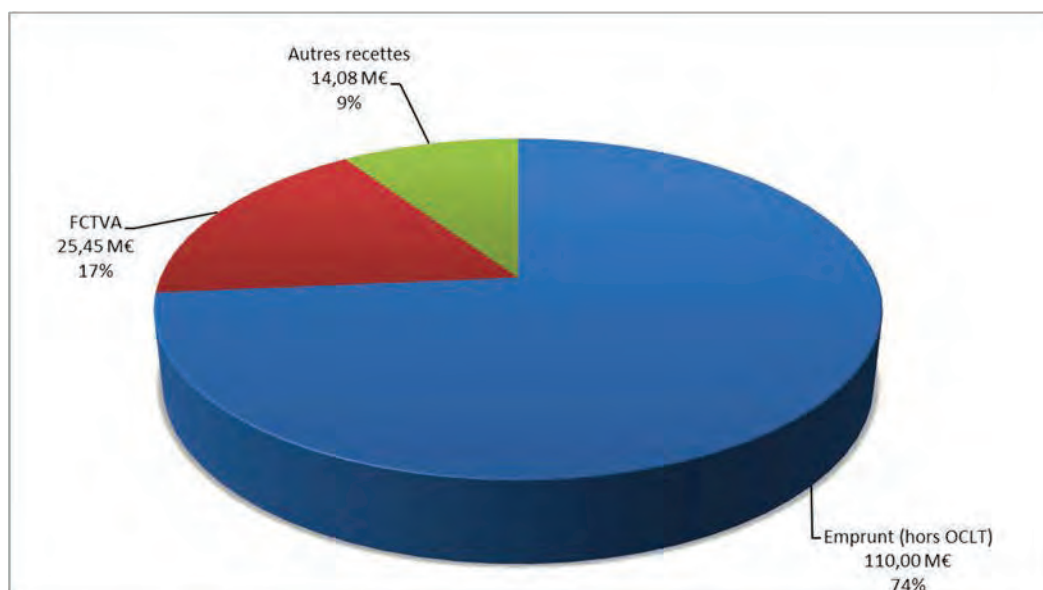


Les dépenses d'investissement de l'Isère, sur son budget principal, s'établissent à 382,5 M€, ramenées, hors remboursement d'emprunt et hors OCLT, à 314,2 M€ (-5,9 %).

Les dépenses d'équipement direct - c'est-à-dire celles qui enrichissent le patrimoine départemental - atteignent 195,9 M€ (+1,3 %). Elles représentent 62,3 % des dépenses d'investissement hors emprunt.

Les autres dépenses d'investissement, 118,3 M€ sont essentiellement composées de subventions d'équipement versées (90,9 M€). Les subventions d'équipement aux communes et aux groupements de communes représentent 59,6 % de ces subventions d'équipement, soit 54,1 M€.

⇒ Structure et répartition des recettes d'investissement en 2020 :



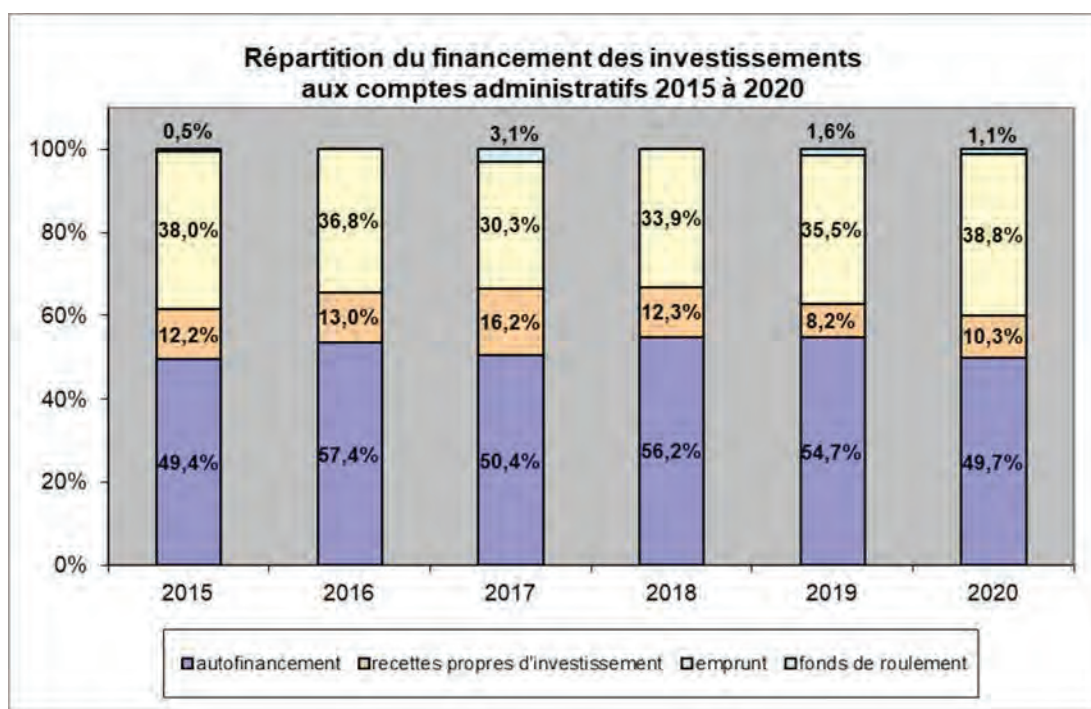
Les recettes d'investissement atteignent 188,0 M€ dont 148,5 M€ d'emprunt (110 M€ d'emprunt classique et 38,5 M€ de tirage sur l'OCLT).

Les ressources d'investissement hors dette s'élèvent à 39,5 M€. Elles sont composées principalement de participations et de subventions reçues et du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

➤ Financement des investissements en 2020 :

Les ressources propres (épargne brute et ressources d'investissement), atteignent 229,8 M€ et s'avèrent insuffisantes pour financer les 382,5 M€ de dépenses d'investissement.

Ce besoin de financement est complété par un recours à l'emprunt de 148,5 M€ et par un prélèvement sur le fonds de roulement de 4,2 M€.



## Conclusion

### ⇒ Des incertitudes pour les exercices à venir

La crise sanitaire va impacter les ressources et les charges de fonctionnement de la collectivité :

- avec une demande sociale croissante si la crise sanitaire se poursuit,
- avec une répercussion sur les recettes économiques : la baisse de la valeur ajoutée en 2020 va entraîner une perte de CVAE estimée à -15% en 2022 (effet N+2), avant de reprendre son dynamisme avec le retour de la croissance.

Par ailleurs, suite à la réforme de la fiscalité directe remplaçant la taxe foncière sur les propriétés non bâties par une part de TVA, l'année 2021 sera une « année blanche ». La fraction de la TVA sera égale au produit perçu en 2020, privant la collectivité de la dynamique de ses bases (perte estimée à 6 M€). Le Département voit son levier fiscal limité au taux sur les droits de mutation.

### ⇒ Des marges de manœuvre pour investir

Malgré ce contexte, la situation financière du Département reste saine. La dynamique de la plupart de ses ressources, conjuguée avec la maîtrise des dépenses de gestion, permettent de maintenir une capacité d'épargne élevée et un faible niveau d'endettement pour poursuivre une politique volontariste en matière d'investissement.



## Analyse des comptes du Département

La présente étude a été réalisée à partir des **comptes de gestion** du budget principal du Département de 2016 à 2020, et de données nationales issues de la DGCL. Il s'agit d'une approche par compte et non par fonction ou domaine.

Il convient de noter que le compte de gestion comprend des opérations qui n'apparaissent pas dans le compte administratif (opérations non budgétaires), ce qui explique les différences de montants et ratios avec les données du compte administratif.

### 1 – La situation financière du Département

Le bilan permet de valoriser à l'actif :

- les biens détenus par le Département, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières (haut de bilan) ;
- le cycle d'exploitation (créances d'exploitation).

Au passif, il retrace les capitaux permanents et les dettes d'exploitation.

Le bilan du Département s'élève à 7,2 milliards d'euros en valeur brute<sup>7</sup> :

	2016	2017	2018	2019	2020
actif = passif (brut)	6 791 078 734	6 496 017 087	6 703 924 001	7 001 568 834	7 250 001 969
amortissements	1 017 341 962	1 116 209 605	1 188 624 922	1 296 706 917	1 381 731 996
actif net	5 773 736 772	5 379 807 482	5 515 299 079	5 704 861 917	5 868 269 973

L'actif brut immobilisé est réparti entre 85 % pour les immobilisations d'investissement et 14 % pour les subventions d'investissement :

	2016	2017	2018	2019	2020
subventions d'équipement	731 193 015	815 068 951	840 399 614	947 171 665	1 020 236 880
immobilisations d'investissement	5 880 837 059	5 529 388 177	5 691 337 845	5 879 364 833	6 051 639 163
immobilisations financières	9 810 124	11 776 869	15 631 270	25 816 447	36 917 753
<b>total actif immobilisé</b>	<b>6 621 840 198</b>	<b>6 356 233 997</b>	<b>6 547 368 729</b>	<b>6 852 352 945</b>	<b>7 108 793 796</b>
<b>part des subventions d'équipement</b>	<b>11%</b>	<b>13%</b>	<b>13%</b>	<b>14%</b>	<b>14%</b>
<b>part de l'équipement propre</b>	<b>89%</b>	<b>87%</b>	<b>87%</b>	<b>86%</b>	<b>85%</b>

Le patrimoine de la collectivité augmente de +3,7 % en 2020.

L'amortissement, soit 1,4 Md€, représente 19 % de l'actif immobilisé.

Les immobilisations financières (0,5 % de l'actif immobilisé), correspondent principalement aux prises de participation du Département dans les sociétés d'économie mixte, comme Territoires 38 et Minatec entreprises.

Il ressort de ces éléments que l'ensemble des capitaux permanents est supérieur aux actifs immobilisés ce qui permet de dégager un **fonds de roulement positif**.

	2016	2017	2018	2019	2020
capitaux permanents (a)	6 711 332 210	6 440 654 663	6 644 061 159	6 941 529 786	7 195 211 386
actif immobilisé (b)	6 621 840 197	6 356 233 997	6 547 368 729	6 852 352 945	7 108 793 795
<b>fonds de roulement (a-b)</b>	<b>89 492 013</b>	<b>84 420 666</b>	<b>96 692 430</b>	<b>89 176 841</b>	<b>86 417 590</b>

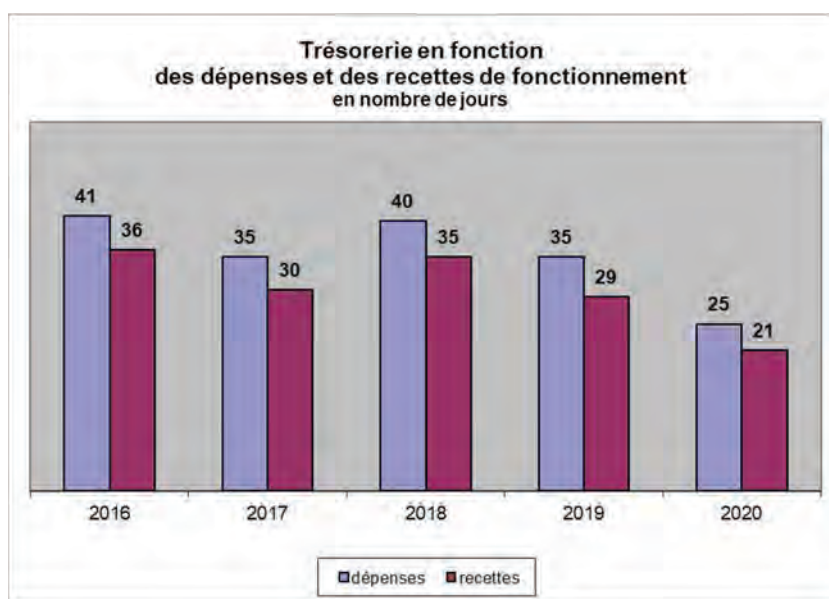
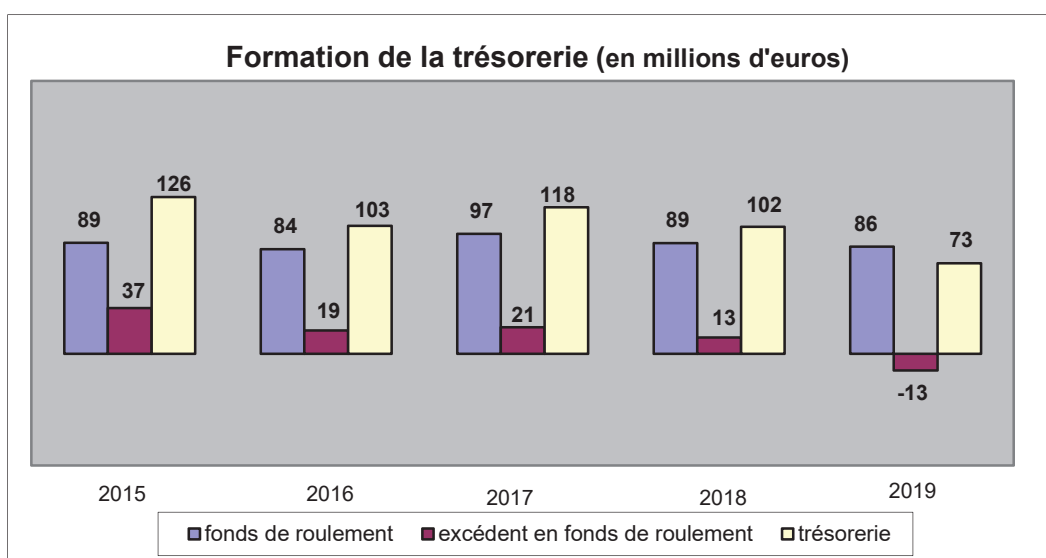
<sup>7</sup> Le bilan net des amortissements figure en annexe 3

Le fonds de roulement, qui calcule l'écart entre les capitaux permanents et les immobilisations, mesure les moyens financiers stables à moyen et long terme pour financer les investissements futurs du Département. Il est à noter que le fonds de roulement baisse légèrement en 2020 (-3 M€).

Le besoin en fonds de roulement (BFR) traduit le solde entre les créances et les dettes d'exploitation. En 2020, le besoin en fonds de roulement a pour effet de diminuer le niveau de trésorerie de 29,5 M€ (dont 24,5 M€ liés aux opérations de trésorerie en lien avec les budgets annexes).

	2016	2017	2018	2019	2020
fonds de roulement	89 492 013	84 420 666	96 692 430	89 176 841	86 417 590
besoin en fonds de roulement	- 36 868 742	- 18 759 189	- 21 362 822	- 13 259 455	13 438 659
trésorerie	126 360 755	103 179 855	118 055 252	102 436 296	72 978 931

(\*) le besoin en fonds de roulement négatif correspond à un excédent de financement

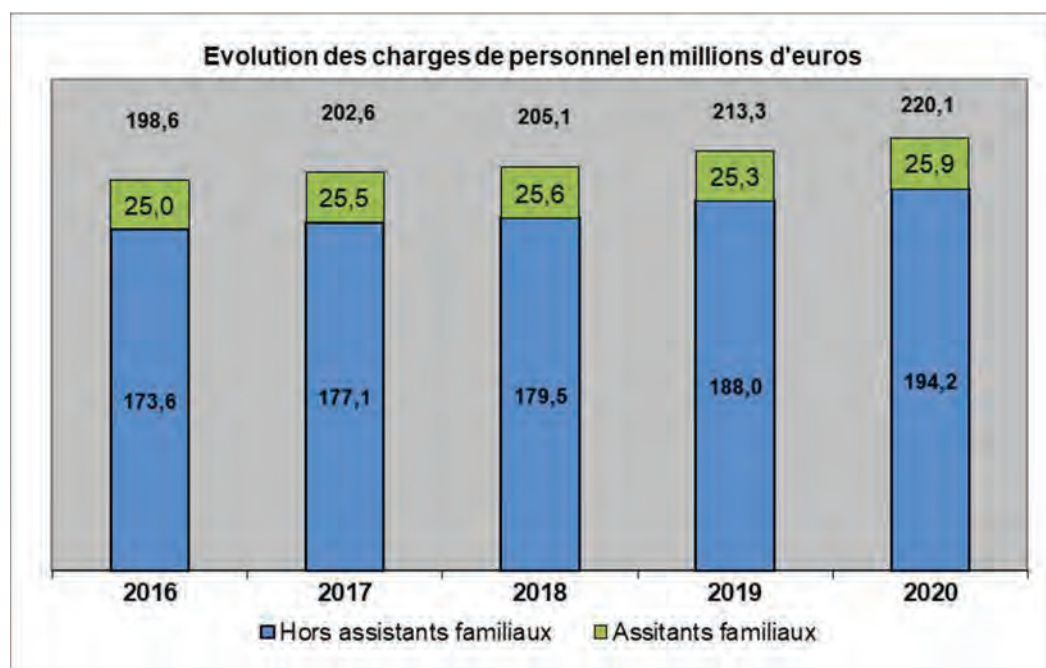


La trésorerie représente 25 jours de dépenses de fonctionnement au 31 décembre 2020.

## 2 – Compte de gestion – Les charges de personnel

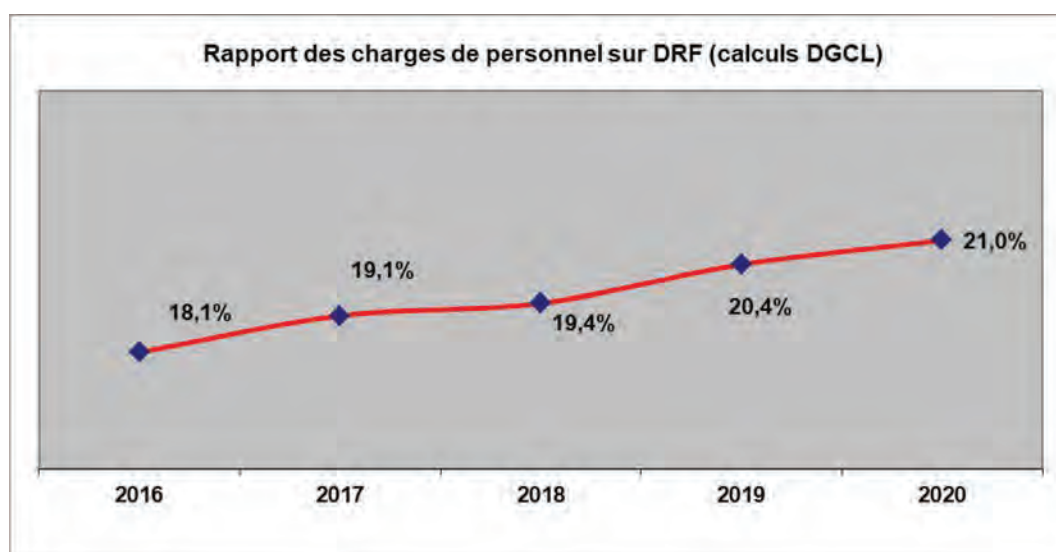
### Mode de calcul DGCL : comparatif entre les Départements

Les charges de personnel augmentent de +3,0 % en 2020. Cette hausse est liée principalement à la poursuite de la mise en place du RIFSEEP, démarrée en 2019.



Sur la période 2016 à 2020, les charges de personnel évoluent de +10,8 % dont +11,9 % hors assistants familiaux et +3,6 % pour les assistants familiaux.

Le ratio des charges de personnel sur le total des charges de fonctionnement s'élève en 2020, à 21,0% pour l'Isère (19,3 % pour les Départements de la même strate). Toutefois, la comparaison entre collectivités est difficile, en l'absence d'indicateurs sur les choix de gestion, notamment sur l'externalisation de certaines missions.



### 3 – Compte de gestion – Autofinancement et investissement

#### *Mode de calcul DGCL : comparatif entre les Départements*

L'épargne brute (différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement) constitue la ressource fondamentale dont dispose le Département pour autofinancer ses besoins en investissements en limitant le recours à l'emprunt. Elle constitue une ressource durable représentant l'excédent de ressources internes dégagées par son activité.

Entre 2019 et 2020, les dépenses de fonctionnement (dont charges financières) du Département restent stables +0,1 % (+1,8 % au niveau national) et les recettes baissent de -1,3 % (-0,4 % au niveau national). En conséquence l'épargne brute est en recul de -8,3%, soit nettement moins qu'au niveau national (-14,1 %).

La capacité de financement annuelle est appréciée au travers du taux d'épargne brute (épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement). Elle reflète la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur sa section de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute est de 15,4 % pour l'Isère, supérieur de 3,3 points à la moyenne des Départements (12,1 %).

En investissement les dépenses hors dette diminuent de -6,1 % (+1,0 % au niveau national) et les recettes de -12,5 % (-3,5 % au niveau national). Le besoin de financement de l'investissement, couvert par le recours à l'emprunt, est en hausse de +15,8 % soit nettement moins qu'au niveau national (+72,3 %).

Le taux d'endettement s'établit à 31,6 % (49,9 % au niveau national) et le délai de désendettement à 2,1 ans (4,1 ans au niveau national).

**Grâce à son niveau d'épargne élevé, conjugué avec un endettement raisonnable, le Département dispose d'une bonne capacité à investir pour les années futures.**

## ANNEXES

1 - **Le compte administratif consolidé 2020** : élaboré par l'ordonnateur, il retrace l'exécution du budget principal et des budgets annexes.

2 - **Le compte administratif du budget principal 2020**, périmètre de l'étude :

- Les mouvements budgétaires correspondent à la somme des mouvements réels et des mouvements d'ordre.
- Les mouvements réels correspondent aux mouvements se traduisant par des encaissements et des décaissements effectifs, hors mouvements rattachés à l'exercice précédent.
- Les mouvements d'ordre correspondent à des jeux d'écriture n'impliquant pas d'encaissements ou de décaissements effectifs.

3 - **Le bilan du compte de gestion du budget principal 2020** : le compte de gestion, établi par le comptable, retrace non seulement les mouvements budgétaires qui apparaissent dans la comptabilité de l'ordonnateur mais, également, les opérations non budgétaires qui en résultent, ainsi que leur recouvrement.

4 - **Les ratios légaux** : les articles L. 3313-1 et R. 3313-1 du Code général des collectivités territoriales font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de 11 ratios, appelés données synthétiques.

5 - **Le tableau général d'équilibre 2016-2020 du budget principal** : le tableau retrace les soldes de gestion, ainsi que l'évolution d'autres agrégats comme l'encours de dette et le fonds de roulement de la collectivité.

6 – **Les organismes satellites principaux du Département** : illustration graphique sous forme de « galaxie » (données 2019).

## Département de l'Isère - Budget consolidé

### 1 - Budget consolidé au compte administratif 2020 - hors reprise des résultats antérieurs

Opérations réelles	Budgets Annexes						Total	Budget principal	Total consolidé
	Boutiques Musées	Laboratoire vétérinaire	Réseau transisère	Cuisine centrale	Aménagement numérique	Total			
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	0,26 M€	1,95 M€	73,91 M€	9,84 M€	1,23 M€	87,19 M€	1 085,13 M€	1 172,32 M€	
<i>dont flux croisés (1)</i>		1,45 M€	1,64 M€	4,78 M€	1,09 M€	8,96 M€	6,37 M€	15,33 M€	
<b>Recettes de fonctionnement</b>	0,27 M€	1,91 M€	78,02 M€	9,94 M€	2,70 M€	92,85 M€	1 275,41 M€	1 368,26 M€	
<i>dont flux croisés (1)</i>	0,05 M€	1,13 M€	2,10 M€	3,10 M€		6,37 M€	8,96 M€	15,33 M€	
<b>Dépenses d'investissement</b>			0,10 M€		31,44 M€	31,54 M€	382,50 M€	414,04 M€	
<i>dont remboursement de la dette et OCLT</i>							68,27 M€	68,27 M€	
<b>dépenses d'investissement (hors emprunt et OCLT)</b>			0,10 M€		31,44 M€	31,54 M€	314,23 M€	345,77 M€	
<i>dont dépenses d'équipement (20 21 23)</i>			0,10 M€		31,44 M€	31,54 M€	195,91 M€	227,46 M€	
<i>dont subventions versées (204)</i>							90,90 M€	90,90 M€	
<b>Recettes d'investissement</b>					7,26 M€	7,26 M€	188,03 M€	195,29 M€	
<i>dont emprunt classique et OCLT</i>							148,50 M€	148,50 M€	
<b>recettes d'investissement (hors emprunt et OCLT)</b>					7,26 M€	7,26 M€	39,53 M€	46,79 M€	
<b>total dépenses</b>	0,26 M€	1,95 M€	74,01 M€	9,84 M€	32,67 M€	118,73 M€	1 467,63 M€	1 586,36 M€	
<b>total dépenses hors flux croisés</b>	0,26 M€	0,50 M€	72,36 M€	5,06 M€	31,58 M€	109,77 M€	1 461,26 M€	1 571,03 M€	
<b>total recettes</b>	0,27 M€	1,91 M€	78,02 M€	9,94 M€	9,96 M€	100,11 M€	1 463,44 M€	1 563,55 M€	
<b>total recettes hors flux croisés</b>	0,23 M€	0,79 M€	75,91 M€	6,85 M€	9,96 M€	93,74 M€	1 454,48 M€	1 548,21 M€	
<b>Résultat de l'exercice avant reprise (Variation de fonds de roulement)</b>	0,01 M€	-0,04 M€	4,01 M€	0,10 M€	-22,71 M€	-18,63 M€	-4,19 M€	-22,82 M€	

(1) subventions d'équilibre et remboursements de frais entre le budget principal et les budgets annexes, de mêmes montants en dépenses et en recettes



**Département de l'Isère - Budget principal**  
**2. Balance générale du compte administratif 2020**

	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations budgétaires par chapitre</b>						
<i>hors reprise des résultats 2019</i>						
<b>Section d'investissement</b>						
Revenu minimum d'insertion						
Revenu de solidarité active	104 500,00		104 500,00			
Dépenses imprévues (*)						
Virement de la section de fonctionnement-recette						
Produit des cessions d'immobilisations (*)	8 829 650,23	123 782 350,55			8 829 650,23	123 782 350,55
Opération d'ordre entre sections	73 078 015,00	73 078 015,00			73 078 015,00	73 078 015,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00				
Dotations, fonds divers et réserves						
Subventions d'investissement	84 098 754,09	148 500 001,00				
Emprunts et dettes assimilées	7 821 401,33	92,16				
Immobilisations incorporelles	90 901 216,31	281 793,95				
Subventions d'équipement versées	13 140 452,95	0,00				
Immobilisations corporelles	174 952 925,35	186 399,07				
Immobilisations en cours						
Autres mises en affectation						
Participations et créances rattachées à des	11 204 202,13	101 880,00				
Autres immobilisations financières						
Amortissement des immobilisations	278 120,24	206 901,76				
Opérations sous mandat - dépense						
Opérations sous mandat - recette						
<b>Total section d'investissement</b>	<b>464 409 237,63</b>	<b>488 238 109,12</b>	<b>382 501 572,40</b>	<b>188 028 021,44</b>	<b>81 907 665,23</b>	<b>196 860 365,55</b>
<b>Section de fonctionnement</b>						
Charges à caractère général	68 567 917,38	0,00	68 567 917,38			
Charges de personnel et frais assimilés	211 871 970,59	0,00	211 871 970,59			
Atténuation de charges	0,00	849 406,97		849 406,97		
Atténuations de produits	36 209 375,47	0,00	36 209 375,47			
Revenu minimum d'insertion	6 754,18	0,00	6 754,18			
Allocation Personnalisée d'Autonomie	138 732 310,01	40 123 671,09	138 732 310,01	40 123 671,09		
Revenu de solidarité active	150 663 312,69	3 227 324,68	150 663 312,69	3 227 324,68		
Virement à la section d'investissement-dépense (*)						
Dépenses imprévues (*)						
Opération d'ordre entre sections	123 782 350,55	8 829 650,23			123 782 350,55	8 829 650,23
Autres charges de gestion courante	471 570 966,31		471 570 966,31			
dont Subventions de fonctionnement (chapitre 65)	32 391 247,52		32 391 247,52			
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	652 148,44		652 148,44			
Charges financières	3 274 838,47		3 274 838,47			
Charges exceptionnelles	2 126 525,15		2 126 525,15			
68 Dotations aux amortissements	1 454 138,00		1 454 138,00			
Produits des services		21 259 706,69		21 259 706,69		
Impôts et taxes		486 570 780,70		486 570 780,70		
Impositions directes		436 292 248,00		436 292 248,00		
Dotations, subventions et participations		253 241 044,33		253 241 044,33		
Autres produits de gestion courante		30 623 372,39		30 623 372,39		
Produits financiers		288 223,23		288 223,23		
Produits exceptionnels		2 249 207,91		2 249 207,91		
Reprises sur amortissements et provisions		687 924,74		687 924,74		
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>1 208 912 607,24</b>	<b>1 284 242 560,96</b>	<b>1 085 130 256,69</b>	<b>1 275 412 910,73</b>	<b>123 782 350,55</b>	<b>8 829 650,23</b>
<b>Total général</b>	<b>1 673 321 844,87</b>	<b>1 772 480 670,08</b>	<b>1 467 631 829,09</b>	<b>1 463 440 932,17</b>	<b>205 690 015,78</b>	<b>205 690 015,78</b>
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>99 158 825,21</b>					
<b>Reprise des excédents et déficit de 2019</b>	<b>-27 087 410,01</b>					
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>72 071 415,20</b>					

(\*) chapitres ne donnant pas lieu à l'émission de titres et de mandats

## Département de l'Isère

### 3. Bilan du compte de gestion 2020

#### Tableau : bilan au 31 décembre 2020

Bilan extrait du compte de gestion, document établi par le Payeur Départemental

	Nomenclature comptable M52	31 décembre 2020
<b>ACTIF</b>		
<b>I Actif immobilisé (actif net)</b>		
Subventions d'équipement versées	204	665 112 756,03
Autres immobilisations incorporelles	20	15 224 325,04
<i>* Immobilisations corporelles</i>		
<i>1) en toute propriété</i>		
Terrains	211 2128	70 638 724,13
Constructions	213	417 246 699,04
Constructions sur sol d'autrui	214	20 598 770,68
Réseaux et installations de voirie, rés. Divers	215	3 805 712 241,45
Œuvres d'art	216	15 946 507,79
Autres immobilisations corporelles	218 2157	29 354 299,42
Immobilisations en cours	23	242 779 666,63
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	248	46 342 378,99
<i>2) reçues par une mise à disposition</i>		
Constructions	217	338 992 001,69
Constructions sur sol d'autrui	214	148 642,50
Réseaux et installations de voirie, rés. divers	21753	23 799 037,89
Autres Immobilisations corporelles	21757 2178	
<i>* Immobilisations financières</i>		
Participations et créances rattachées	26	4 192 037,91
Autres titres immobilisés	27	136 425,96
Avances et garanties d'emprunts	2761	
Prêts	2748	4 000 000,00
Autres créances	275 2763	26 974 359,68
<b>Total I</b>		<b>5 727 198 874,83</b>
<b>II Actif circulant</b>		
<i>* Créances</i>		
Redevables et comptes rattachés	41	1 354 525,58
Créances douteuses et irrécouvrables	4161	-137 075,26
Créances sur Etat et collectivités publiques	44	7 785 334,24
Créances sur les budgets annexes	45	24 630 578,92
Opérations pour le compte de tiers	45	264 147,23
Autres créances	46	21 628 812,82
Disponibilités	51 54	72 978 930,94
<b>Total II</b>		<b>128 505 254,47</b>
<b>III Comptes de régularisation</b>		
Primes de remboursement des obligations		
Dépenses à classer ou à régulariser	47	12 565 843,81
<b>Total III</b>		<b>12 565 843,81</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>5 868 269 973,11</b>

Sources : compte de gestion 2020 – Valeur nette



## Département de l'Isère

	Nomenclature comptable M52	31 décembre 2020
<b>PASSIF</b>		
<b>I Fonds propres</b>		
<i>* Fonds internes</i>		
Dotations	10	2 149 455 287,08
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)	1027	93 163 414,26
Réserves	106	2 615 627 560,77
Report à nouveau	110	31 333 190,51
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	12	75 329 953,72
Subventions transférables	131	55 490 951,55
Différences sur réalisations d'immobilisations	19	-532 507 370,84
<i>*Autres fonds</i>		
Fonds globalisés	13	695 640 369,45
Subventions non transférables	132	146 148 173,63
Droit du remettant (transferts de compétences)	249	85 514,02
<b>Total I</b>		<b>5 329 767 044,15</b>
<b>II Provisions pour pertes et charges</b>		
Provisions pour risques	15	4 914 251,69
Provisions pour charge	15	7 100 000,00
<b>Total II</b>		<b>12 014 251,69</b>
<b>III Dettes</b>		
<i>* Dettes financières</i>		
Emprunts obligataires	163	
Emprunts des établissements de crédit	164	392 014 760,07
Autres emprunts	165	79 683 333,60
<i>* Dettes diverses</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés	40	12 498 629,92
Dettes fiscales et sociales	42 44	1 833 388,10
Dettes envers l'Etat et les collectivités publiques (opérations particulières)	44	
Opérations pour le compte de la CE , deniers des pupilles , fonds gérés par le CE	45	
Dette envers les budgets annexes	45	7 257 254,46
Opérations pour le compte de tiers	45	206 901,76
Autres dettes	46	421 597,96
Fournisseurs d'immobilisations	404	1 646 564,60
Ordres de paiement		
<b>Total III</b>		<b>495 562 430,47</b>
<b>IV Comptes de régularisation</b>		
Dépenses à l'étranger ou en instance de règlement	47	
Recettes à classer ou à régulariser	47	30 926 246,80
<b>Total IV</b>		<b>30 926 246,80</b>
<b>Total du passif</b>		<b>5 868 269 973,11</b>

Sources : compte de gestion 2020 – Valeur nette

## 4. Données synthétiques sur la situation financière du Département

Intitulé du ratio et signification		2020
<i>Population de l'Isère 1 283 384 habitants (population totale INSEE au 1er janvier 2020)</i>		
1	<b>Dépenses réelles de fonctionnement / population</b> Mesure du niveau de service rendu	846 €/hab.
2	<b>Produit des impositions directes / population</b> Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable départemental	340 €/hab.
3	<b>Recettes réelles de fonctionnement / population</b> Mesure des moyens financiers récurrents	994 €/hab.
4	<b>Dépenses d'équipement brut / population</b> Mesure de l'effort d'équipement	153 €/hab.
4 bis	<b>Dépenses d'équipement brut + subventions d'équipement allouées / population</b> Mesure de l'effort d'équipement	224 €/hab.
5	<b>Encours de dette au 31 décembre / population</b> Mesure de l'endettement	305 €/hab.
6	<b>Dotations globales de fonctionnement / population</b> Mesure de la principale des dotations de l'Etat versées aux départements	129 €/hab.
7	<b>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</b> Mesure relative des charges de personnels qui se caractérisent par leur grande rigidité (statut de la fonction publique territoriale,...)	20,36%
9	<b>Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement en capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</b> Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	87,42%
10	<b>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</b> Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	15,38%
10 bis	<b>Dépenses d'équipement brut + subventions d'équipement versées / recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté)</b> Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	22,51%
11	<b>Encours de dette au 31 décembre / recettes réelles de fonctionnement</b> Mesure du poids de la dette par rapport aux recettes courantes	30,70%

Données des comptes administratifs

## 5. Les grandes masses budgétaires et financières 2016-2020

(en millions d'euros courants)

## Budget principal - Comptes administratifs

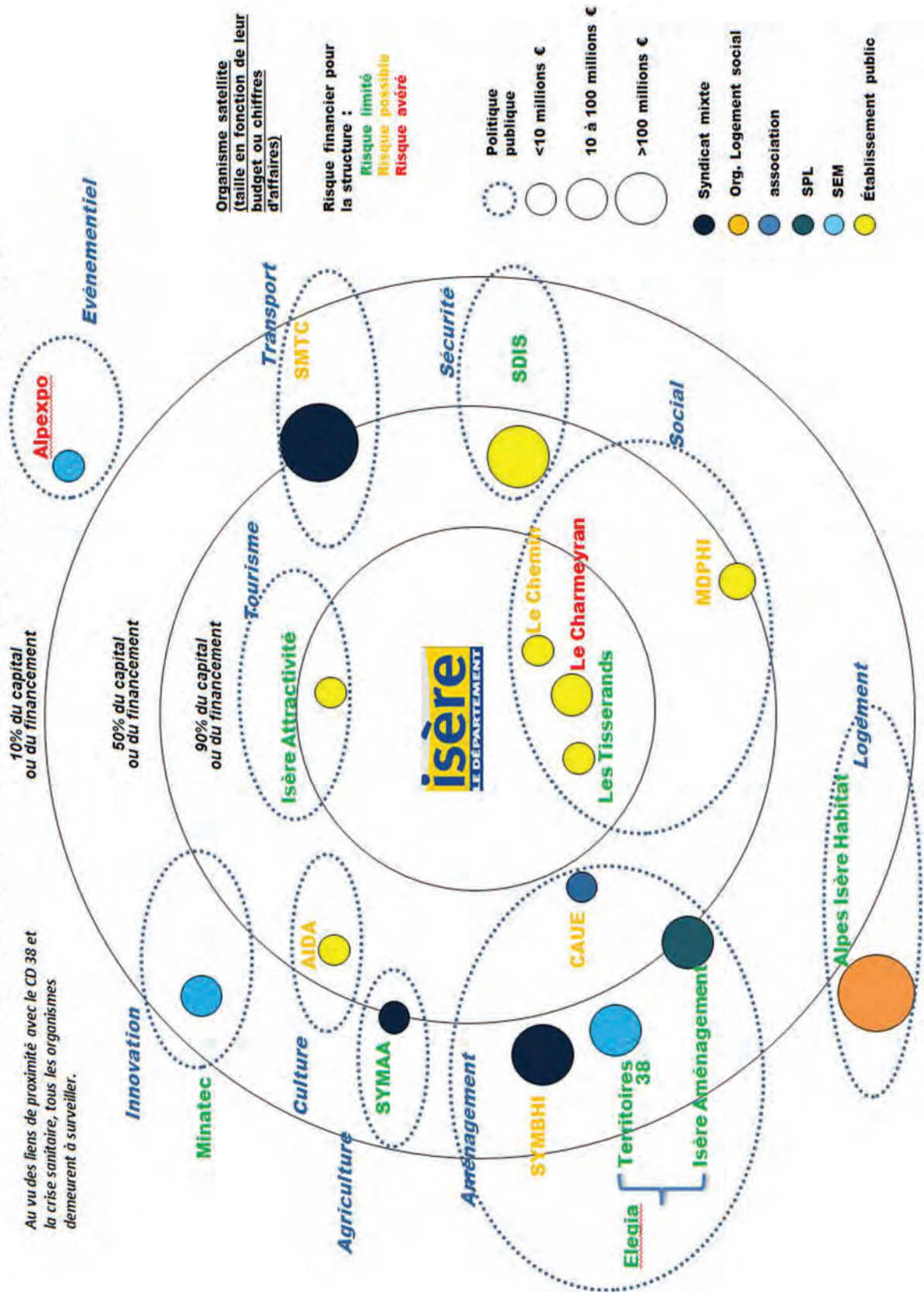
	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019>2020
<b>(1) Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 310,6</b>	<b>1 252,3</b>	<b>1 276,4</b>	<b>1 308,9</b>	<b>1 275,4</b>	<b>-2,6%</b>
<i>dont imposition directe (chapitre 731)</i>	474,7	408,5	410,2	425,2	436,3	2,6%
<i>dont fiscalité compensée suite à la réforme, hors part DMTO</i>	153,0	147,7	150,0	153,0	151,6	-0,9%
<i>dont dotations de l'Etat (DGF, DGD et compensations fiscales)</i>	204,6	180,2	179,7	178,4	177,5	-0,5%
<i>dont recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions</i>	48,2	47,4	52,1	43,5	24,8	-42,9%
<i>dont droits de mutation et de publicité foncière, y compris part Etat pour compensation fiscale dès 2011</i>	143,1	166,2	167,7	189,3	185,0	-2,3%
<i>dont TICPE (compensation allocation RSA)</i>	67,3	67,4	67,2	66,8	66,6	-0,2%
<i>dont taxe sur les conventions d'assurance et transferts versés sur TICPE (hors fiscalité compensée)</i>	82,7	81,1	80,9	86,6	86,4	-0,2%
<i>dont autres recettes</i>	137,1	153,7	168,5	166,1	147,2	-11,4%
<b>(2) Dépenses de gestion</b>	<b>1 117,4</b>	<b>1 092,9</b>	<b>1 092,9</b>	<b>1 084,8</b>	<b>1 081,9</b>	<b>-0,3%</b>
<i>dont personnel</i>	199,1	202,9	205,6	213,8	221,0	3,4%
<i>dont dépenses d'intervention</i>	711,7	741,6	752,7	737,1	743,5	0,9%
<i>dont transports</i>	110,5	40,7	30,9	27,9	18,6	-33,1%
<i>dont autres dépenses</i>	96,0	107,7	103,7	106,1	98,8	-6,8%
<b>(3)=(1-2) Epargne de gestion</b>	<b>193,3</b>	<b>159,3</b>	<b>183,5</b>	<b>224,1</b>	<b>193,6</b>	<b>-13,6%</b>
<b>(4) Frais financiers liés à la dette</b>	<b>1,1</b>	<b>1,5</b>	<b>2,1</b>	<b>2,4</b>	<b>3,3</b>	<b>37,3%</b>
<b>(5)=(3-4) Epargne brute</b>	<b>192,2</b>	<b>157,8</b>	<b>181,4</b>	<b>221,7</b>	<b>190,3</b>	<b>-14,2%</b>
<b>(6) Recettes définitives d'investissement</b>	<b>43,5</b>	<b>50,7</b>	<b>39,6</b>	<b>33,2</b>	<b>39,5</b>	<b>19,0%</b>
<i>dont participations et subventions reçues</i>	42,4	50,4	39,5	31,6	39,2	24,1%
<i>dont autres recettes définitives</i>	1,2	0,3	0,2	1,6	0,3	-81,1%
<b>(7)=(5+6) Financement propre disponible avant emprunt</b>	<b>235,7</b>	<b>208,5</b>	<b>221,1</b>	<b>255,0</b>	<b>229,8</b>	<b>-9,9%</b>
<b>(8) Dépenses d'investissement</b>	<b>241,7</b>	<b>231,2</b>	<b>262,7</b>	<b>333,8</b>	<b>314,2</b>	<b>-5,9%</b>
<i>dont dépenses d'équipement</i>	169,9	132,9	132,1	193,3	195,9	1,3%
<i>dont subventions d'équipement</i>	68,4	80,1	99,6	111,3	90,9	-18,3%
<i>dont autres dépenses d'investissement</i>	3,4	18,1	31,0	29,2	27,4	-6,1%
<b>(9) Remboursement du capital de la dette*</b>	<b>93,2</b>	<b>82,0</b>	<b>60,3</b>	<b>71,5</b>	<b>68,3</b>	<b>-4,5%</b>
<b>(10)=(8+9-7) Besoin de financement</b>	<b>99,3</b>	<b>104,6</b>	<b>102,0</b>	<b>150,3</b>	<b>152,7</b>	<b>1,6%</b>
<b>(11) Emprunt*</b>	<b>123,2</b>	<b>95,0</b>	<b>109,5</b>	<b>144,0</b>	<b>148,5</b>	<b>3,1%</b>
Fonds de roulement au 1er Janvier	55,6	79,5	75,1	82,6	76,3	
Fonds de roulement au 31 décembre	79,5	69,9	82,6	76,3	72,1	
<b>Variation de fonds de roulement</b>	<b>23,9</b>	<b>-9,6</b>	<b>7,5</b>	<b>-6,3</b>	<b>-4,2</b>	
Encours de la dette au 31 décembre*	176,6	189,6	238,7	311,3	391,5	25,8%

\*y compris OCLT

Sources : compte administratif 2020

ANNEXE 6 : Organismes satellites principaux du Département de l'Isère

**Département de l'Isère et « organismes satellites » données 2019**





**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Séance du 22 octobre 2021

**DOSSIER N° 2021 DM1 B 38 4**

**Politique :** **Montagne**

Programme(s) :

**Objet :** **Plan montagne 2021-2023**

**Service instructeur : DDEV/I2A**

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses : investissement  
fonctionnement

Recettes : investissement  
fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Année

Annexe jointe

Montant

**Sans incidence financière**

Rapporteur : Mme Faure

Commission : Commission Développement, tourisme, environnement, montagne, forêt, agriculture

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Séance du 22 octobre 2021

**DOSSIER N° 2021 DM1 B 38 4**

Numéro provisoire : 3190 - Code matière : 7.5

Dépôt en Préfecture le : 25-10-2021

Publication le : 25-10-2021

Notification le : 25-10-2021

Exécutoire le : 25-10-2021

Acte réglementaire ou à publier : Oui

## DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Le Conseil départemental,

Vu le rapport du Président n°2021 DM1 B 38 4,

Vu l'avis de la Commission Développement, tourisme, environnement, montagne, forêt, agriculture,

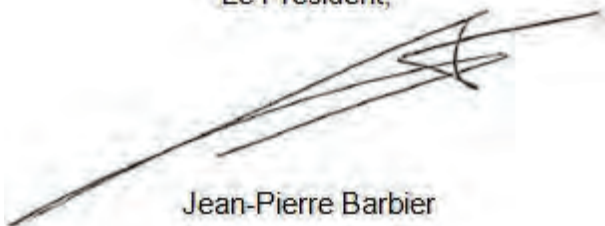
Entendu, le rapport du rapporteur Mme Faure au nom de la Commission Développement, tourisme, environnement, montagne, forêt, agriculture,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

- d'approuver les critères d'intervention du Plan Montagne (volets 1 et 2), tels que présentés en annexes n°1 et n°2 ;
- d'approuver le nouveau règlement des Contrats de Performance ALPES ISHERE montagne, tel que joint en annexe n°3 ;
- de donner délégation à la commission permanente du Département de l'Isère pour la mise en oeuvre et les adaptations à venir dudit Plan Montagne.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
  
Jean-Pierre Barbier

Abstentions : 15 (Messieurs Bessiron, Billouet, Cucarollo, Queiros, Tchétché, Trocmé, Vallini et Mesdames Couvent, Demore, Gerbier, Germain, Girerd, Kazazian-Balestas, Questiaux, Rome-ra)

Pour : Le reste des conseillers départementaux présents ou représentés.



## PLAN MONTAGNE 2021/2023

### VOLET 1 : SOUTIEN AUX TERRITOIRES TOURISTIQUES DE MONTAGNE

**Ce volet 1 relève du nouveau contrat de performance ALPES ISHERE (CPAI) à destination des territoires de montagne.**

**OBJECTIF GENERAL :** Aider les territoires touristiques isérois de montagne à la reprise de leur activité après 2 hivers de crise dans un contexte international très concurrentiel en confortant leur attractivité, la pérennité de l'économie touristique et en s'adaptant aux nouvelles attentes.

**BENEFICIAIRES :** maîtres d'ouvrage publics

Les nouvelles modalités d'intervention des CPAI se décomposent en 3 axes :

#### **AXE 1 : ETUDES STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES**

##### **Objectifs :**

- Accompagner les territoires de montagne à la transition touristique à moyen et long termes pour améliorer leur adaptation aux nouveaux enjeux : réchauffement climatique, évolution des attentes des clientèles, transition des modèles économiques...
- Définir les projets d'investissements à soutenir dans le cadre de la politique départementale montagne.

##### **Dépenses éligibles :**

- Schéma de développement touristique et des loisirs
- Etudes de définition de scénarios de transition touristique d'une destination
- Etude d'opportunité / de faisabilité / de programmation / d'aménagement pour la création ou la requalification d'équipement et d'activités touristiques

##### **Dépenses non éligibles :**

- Etude de fonctionnement : schéma d'organisation touristique, d'accueil touristique...
- Etudes techniques et environnementales
- Assistance à maîtrise d'ouvrage

##### **Taux :**

Le niveau d'accompagnement sera défini :

- en fonction du plan de financement du projet et, notamment, du taux d'accompagnement du Plan Avenir Montagne de l'Etat ;
- dans la limite d'une aide départementale de 50 %.

**Plafond :** 50 000 €



## **AXE 2 : SECURISER L'ENNEIGEMENT DES STATIONS**

**Objectif :** Intervenir de manière raisonnée sur les secteurs clés des domaines skiables et optimiser l'énergie et les ressources en eau.

### **Dépenses éligibles :**

- Acquisition et installation d'équipements de neige de culture : réseaux d'eau et d'air comprimé, usine à neige...
- Travaux d'aménagements de réseaux de neige de culture (VRD)
- Travaux de terrassement, de traitement paysager, d'équipements ludiques liés à la création ou à l'amélioration de retenues collinaires
- Retenues collinaires multi-usages et multi-saisons (touristique, agricole, alpage, sécurité contre les risques incendie...)

### **Dépenses non éligibles :**

- Nouvelles installations hors zones stratégiques des domaines skiables (retour station, liaison entre deux parties du domaine skiable, espace débutant)
- Etudes préalables et études techniques
- Assistance à maîtrise d'ouvrage

### **Conditions :**

- 1 projet tous les 2 ans par station
- Uniquement pour les stations qui reversent la TDRM (hors Chamrousse, Huez)

**Taux :** 30 %

**Plafond :** 200 000 €

## **AXE 3 : DEVELOPPER OU REQUALIFIER LES EQUIPEMENTS ET ACTIVITES TOURISTIQUES FONCTIONNANT SUR AU MOINS 2 SAISONS ELARGIES**

### **Objectifs :**

- Adapter l'offre des territoires et améliorer l'accueil des clientèles en lien avec les nouvelles attentes du marché et des clientèles touristiques
- Anticiper les nouvelles tendances de consommation pour accompagner la transition des territoires
- Améliorer la qualité énergétique des bâtiments touristiques

### **Dépenses éligibles :**

- Travaux d'aménagements, de réhabilitation, de rénovation énergétique ou de création d'équipements touristiques à destination des clientèles prioritaires en Isère (familles, groupes, couples, grands-parents et petits enfants) :

Bâtiment et structure d'accueil touristique : bâtiment d'accueil sur les sites de pratique d'activités outdoor, offices de tourisme proposant un espace immersif (valorisation des savoir-faire, architecture, produits locaux...) et différents services touristiques (prestataires d'activités, billetterie, évènementiel...) ou pouvant avoir une vocation de tiers lieux

Activités récréatives : accrobranches, luges, espace multi activités, bases de loisirs, tyrolienne, parcours VTT/ VTTAE, via ferrata, stade de biathlon 4 saisons, etc.

Hébergements touristiques publics

Centres et espaces d'interprétation

Loisirs nautiques : zone de baignade, piscine saisonnière ....

Panoramas : pas dans le vide, belvédères

Développement de camps de base en lien avec des itinérances structurantes (portes d'entrée multi-activités, aires de bivouac, services associés, ...).

- Services strictement dédiés au bon fonctionnement d'un site ou d'une activité touristique (parkings dédiés, espaces de stationnement sécurisé pour les vélos, aires de camping-cars, consignes, barres d'attache, bornes de recharge VAE...)
- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réalisation

**Dépenses non éligibles :**

- Equipements gérés par un club sportif
- Acquisition foncières et immobilières
- Voiries et réseaux
- Signalétique et mobilier
- Travaux d'entretien, de sécurité et de mise aux normes
- Aire de covoiturage
- Assistance à maîtrise d'ouvrage

**Taux : 30 %**

**Plafond : 200 000 €**

## PLAN MONTAGNE 2021/2023

### VOLET 2 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION DE L'ECONOMIE TOURISTIQUE DE MONTAGNE

**OBJECTIF GENERAL** : Accompagner de manière forte et immédiate la transition de l'économie touristique en soutenant les projets liés au développement de la compétitivité touristique des stations, à la rénovation thermique des refuges et à la décarbonation des stations par des solutions de déplacement plus propres.

Le volet 2 se décompose en 3 axes :

#### **AXE 1 : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA COMPETITIVITE DES STATIONS ISEROISES**

**Objectif** : Soutenir la performance des stations qui représentent un enjeu économique et social important des territoires de montagne, et les aider à faire face à la forte concurrence qu'elles connaissent tant au niveau régional, national qu'international.

**Bénéficiaires** : maîtres d'ouvrage publics

#### **Dépenses éligibles (études et réalisations) :**

- Amélioration des prestations offertes à la clientèle des stations : valorisation du front de neige / espace ski débutant, modules ludiques sur pistes (été/hiver), conciergerie, salle hors-sac, espaces de jeux...
- Développement d'une offre de bien-être et de remise en forme en station pour répondre aux attentes des consommateurs. Création ou extension d'équipements : spas, centres thermoludiques, bains nordiques, saunas extérieurs
- Construction et valorisation d'une offre multi-saisons sur les sites nordiques : golf, sentier sensoriel, bikepark, cabanes dans les arbres, ....

#### **Dépenses non éligibles :**

- Travaux d'entretien courant, ameublement...
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Etudes techniques
- Mise aux normes sécurité incendie et d'accessibilité

**Taux** : 50 %

**Plafond** : 200 000 €

#### **AXE 2: SOUTIEN A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES REFUGES**

**Objectif** : Situés en lieu isolé et contraint, la grande majorité des refuges isérois n'est pas raccordée au réseau d'électricité. Ils s'appuient généralement sur des énergies fossiles (bois, charbon, pétrole, gaz...etc.) et des installations anciennes ou obsolètes. Il s'agit d'accompagner les refuges à s'équiper en installations de production/stockage d'énergie renouvelable afin de répondre, de façon autonome, à leurs besoins.

**Bénéficiaires** : maîtres d'ouvrage publics ou associatifs qu'ils soient propriétaires ou bailleurs du refuge

**Dépenses éligibles :**

- Etudes préalables : définir une stratégie globale à l'échelle du refuge et de son environnement immédiat pour le déploiement de moyens de production et stockage d'énergies renouvelables, thermiques et électriques, avec leur dimensionnement.
- Aide au développement des énergies renouvelables.
- Aide à la mise en place de solutions techniques utilisant des énergies renouvelables dans les refuges associatifs (publics aidés par ailleurs, cf. encadré).
- Tous types de travaux visant à renforcer l'autonomie des refuges et à diminuer leur consommation d'énergie fossile.
- Aide aux économies d'énergie des équipements des refuges : soutien au remplacement des équipements énergivores de type réfrigérateur, plaque de cuisson, four, radiateurs, etc.
- Aide à la rénovation énergétique des bâtiments : travaux de rénovation énergétique visant à diminuer la consommation énergétique des refuges éligibles.

**Dépenses non éligibles :**

- Etudes ou travaux sur des refuges non gardés une partie de l'année
- Etudes ou travaux sur des refuges privés
- Projets concernant l'entretien courant des refuges
- Projets visant à créer un nouveau refuge
- Etudes ou travaux liés à l'assainissement

**Taux :** 50 %

**Plafond :** 100 000 €

**AXE 3 : INCITATION A L'UTILISATION DE MODES DE DEPLACEMENT DOUX**

**Objectif :** participer à la décarbonation des stations en apportant des équipements et en proposant une organisation qui faciliteront l'utilisation par les clients des modes de déplacements doux

**Bénéficiaires :** Communes supports de stations

**Dépenses éligibles :**

- Consignes pour dépôt des équipements vélo/ski/bagages...
- Schéma de circulation au sein de la station
- Signalétique de déplacement pour faciliter l'accès aux services et aux transports
- Aménagement de parking à l'entrée de station s'inscrivant dans une démarche durable capacitaire et d'intégration
- Cheminements piétons depuis les parkings vers les différents quartiers de la station

**Dépenses non éligibles**

- Dépenses de fonctionnement (outils de communication, calculateur d'itinéraire...)

**Taux :** 50 %

**Plafond :** 100 000 €

Les 3 axes du volet 2 seront mis en œuvre sous forme d'appels à projets.

## REGLEMENT DES CONTRATS DE PERFORMANCE ALPES ISHERE

### 1. Champ d'intervention des CPAI

#### **A. Périmètre d'intervention**

Les contrats de performance ALPES ISHERE concernent les cinq massifs isérois dans la limite de la zone de montagne telle que définie par la Loi Montagne.

Un contrat de performance sera conclu par massif : Chartreuse, Belledonne, Vercors, Sud-Isère et Oisans.

Seront aidées les opérations d'investissement en maîtrise d'ouvrage publique ayant un impact significatif sur le développement ou le renforcement de l'activité touristique.

#### **B. Durée des contrats**

Le cadre des contrats est défini pour une durée de 2 ans (2022-2023).

### 2. Gouvernance des CPAI

#### **A. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est l'instance de discussion du plan d'actions au niveau de chaque massif, et de la programmation annuelle. Présidé par Madame la Vice-présidente déléguée du Département chargée de la montagne, il associe :

les conseillers départementaux territorialement concernés ;

les autorités organisatrices ;

les intercommunalités territorialement concernées ;

les parcs et les structures territoriales de promotion touristique.

Le comité de pilotage est une instance d'échange et de hiérarchisation des priorités. La décision sur le programme annuel d'aides relève de la commission permanente du Conseil départemental.

#### **B. Le comité technique**

Un comité technique, associant les techniciens des différentes collectivités et coordonné par Isère Attractivité, se tiendra en amont de chaque comité de pilotage pour préparer les programmations qui seront soumises aux élus.

#### **C. Fréquence de tenue des comités de pilotage**

Le comité de pilotage se tiendra deux fois par an, en début d'année et à mi-année.

### 3. Subventions

Les CPAI visent à soutenir des opérations d'investissement uniquement. Chaque opération soumise à la commission permanente du Département fera l'objet d'une fiche action détaillant ses objectifs, son coût, son phasage éventuel, ses partenaires, et les moyens de son évaluation.

Le Département sera attentif à la concordance des projets avec les objectifs fixés, à leur intérêt et à leur efficacité pour l'économie touristique.

### 4. Cadre financier

#### **A. Les crédits consacrés à cette politique**

Afin de porter cette politique ambitieuse, le Département mobilisera des crédits sur son budget propre et des crédits issus de la taxe des remontées mécaniques. Les projets structurants, nécessitant un phasage, pourront être programmés sur plusieurs années.

Les aides sont accordées aux sites ayant respecté leur déclaration et le versement de la taxe des remontées mécaniques en année N-1.

Pour une même opération, les maîtres d'ouvrage pourront solliciter d'autres subventions (Europe, Région, intercommunalités etc.), à l'exclusion des aides départementales attribuées au titre du contrat territorial.

### **B. Répartition de l'enveloppe globale entre les cinq massifs**

La répartition de l'enveloppe annuelle par massif se fera sur la base des critères suivants :

50 % de l'enveloppe globale répartis équitablement entre les massifs (soit 10 % par massif) ;

50 % de l'enveloppe globale pondérés également en fonction :

- du nombre de lits touristiques (marchands et non marchands) ;
- du nombre de stations alpines (celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 € comptant pour 1/2) ;
- du montant de l'enveloppe du contrat territorial (rapport inversement proportionnel).

Cette pondération aboutit à la répartition suivante :

Massif	Part de l'enveloppe
Belledonne	23 %
Chartreuse	16 %
Oisans	21 %
Sud-Isère	17 %
Vercors	23 %
<b>Ensemble</b>	<b>100 %</b>

## **5. Axes thématiques**

### **AXE 1 : ETUDES STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES**

#### **Objectifs :**

- Accompagner les territoires de montagne à la transition touristique à moyen et long termes pour améliorer leur adaptation aux nouveaux enjeux : réchauffement climatique, évolution des attentes des clientèles, transition des modèles économiques...
- Définir les projets d'investissements à soutenir dans le cadre de la politique départementale montagne.

#### **Dépenses éligibles :**

- Schéma de développement touristique et des loisirs
- Etudes de définition de scénarios de transition touristique d'une destination
- Etude d'opportunité / de faisabilité / de programmation / d'aménagement pour la création ou la requalification d'équipement et d'activités touristiques

#### **Dépenses non éligibles :**

- Etude de fonctionnement : schéma d'organisation touristique, d'accueil touristique...
- Etudes techniques et environnementales
- Assistance à maîtrise d'ouvrage

#### **Taux :**

Le niveau d'accompagnement sera défini :

- en fonction du plan de financement du projet et, notamment, du taux d'accompagnement du Plan Avenir Montagne de l'Etat ;
- dans la limite d'une aide départementale de 50 %.

**Plafond : 50 000 €**

## **AXE 2 : SECURISER L'ENNEIGEMENT DES STATIONS**

**Objectif :** Intervenir de manière raisonnée sur les secteurs clés des domaines skiables et optimiser l'énergie et les ressources en eau.

### **Dépenses éligibles :**

- Acquisition et installation d'équipements de neige de culture : réseaux d'eau et d'air comprimé, usine à neige...
- Travaux d'aménagements de réseaux de neige de culture (VRD)
- Travaux de terrassement, de traitement paysager, d'équipements ludiques liés à la création ou à l'amélioration de retenues collinaires
- Retenues collinaires multi-usages et multi-saisons (touristique, agricole, alpage, sécurité contre les risques incendie...)

### **Dépenses non éligibles :**

- Nouvelles installations hors zones stratégiques des domaines skiables (retour station, liaison entre deux parties du domaine skiable, espace débutant)
- Etudes préalables et études techniques
- Assistance à maîtrise d'ouvrage

### **Conditions :**

- 1 projet tous les 2 ans par station
- Uniquement pour les stations qui reversent la TDRM (hors Chamrousse, Huez)

**Taux :** 30 %

**Plafond :** 200 000 €

## **AXE 3 : DEVELOPPER OU REQUALIFIER LES EQUIPEMENTS ET ACTIVITES TOURISTIQUES FONCTIONNANT SUR AU MOINS 2 SAISONS ELARGIES**

### **Objectifs :**

- Adapter l'offre des territoires et améliorer l'accueil des clientèles en lien avec les nouvelles attentes du marché et des clientèles touristiques
- Anticiper les nouvelles tendances de consommation pour accompagner la transition des territoires
- Améliorer la qualité énergétique des bâtiments touristiques

### **Dépenses éligibles :**

- Travaux d'aménagements de réhabilitation, rénovation énergétique ou de création d'équipements touristiques à destination des clientèles prioritaires en Isère (familles, groupes, couples, grands-parents et petits enfants) :

Bâtiment et structure d'accueil touristique : bâtiment d'accueil sur les sites de pratique d'activités outdoor, offices de tourisme proposant un espace immersif (valorisation des savoir-faire, architecture, produits locaux...) et différents services touristiques (prestataires d'activités, billetterie, évènementiel...) ou pouvant avoir une vocation de tiers lieux

Activités récréatives : accrobranches, luges, espace multi activités, bases de loisirs, tyrolienne, parcours VTT/ VTTAE, via ferrata, stade de biathlon 4 saisons, etc...

Hébergements touristiques publics

Centres et espaces d'interprétation

Loisirs nautiques : zone de baignade, piscine saisonnière ....

Panoramas : pas dans le vide, belvédères

Développement de camps de base en lien avec des itinérances structurantes (portes d'entrée multi-activités, aires de bivouac, services associés,...).

- Services strictement dédiés au bon fonctionnement d'un site ou d'une activité touristique (parkings dédiés, espaces de stationnement sécurisé pour les vélos, aires de camping-cars, consignes, barres d'attache, bornes de recharge VAE...)
- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la réalisation

**Dépenses non éligibles :**

- Equipements gérés par un club sportif
- Acquisition foncières et immobilières
- Voiries et réseaux
- Signalétique et mobilier
- Travaux d'entretien, de sécurité et de mise aux normes
- Aire de covoiturage
- Assistance à maîtrise d'ouvrage

**Taux : 30 %**

**Plafond : 200 000 €**





**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2021  
**DOSSIER N° 2021 CP10 C 14 55**

**Objet :** Plan écoles : affectation de subventions

**Politique :** Solidarités territoriales

**Programme :** Aides aux communes  
Opération : Plan écoles AP9L

**Service instructeur : DDEV/CLP**

Sans incidence financière

**Répartition de subvention**

Imputations	2041422/74	.....	.....
Montant budgété	20 000 000 €	.....	.....
Montant déjà réparti	19 668 682 €	.....	.....
Montant de la présente répartition	331 317 €	.....	.....
Solde à répartir	1 €	.....	.....
Programmation de travaux			
Imputations	.....	.....	.....
Montant budgété	.....	.....	.....
Montant déjà réparti	.....	.....	.....
Montant de la présente répartition	.....	.....	.....
Solde à répartir	.....	.....	.....
Conventions, contrats, marchés			
Imputations	.....	.....	.....
Autres (à préciser)			

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2021

**DOSSIER N° 2021 CP10 C 14 55**

Numéro provisoire : 3173 - Code matière : 7.5

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) : Délibération de référence pour les délégations : Délibération n°2021 CD CD 32 4 du 1er juillet 2021 Finances - individualiser les crédits votés par l'assemblée départementale : octroyer ou retirer des subventions, participations, prêts et secours, bourses et allocations diverses, décider du versement de cotisations et d'indemnités diverses, hors celles versées aux conseillers départementaux ; affecter les opérations de travaux ;

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Dépôt en Préfecture le : 27-10-2021

Exécutoire le : 27-10-2021

Publication le : 27-10-2021

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente,

Vu le rapport du Président N°2021 CP10 C 14 55,

Vu l'avis de la Commission Mobilités, habitat, équipement des territoires, numérique,

### DECIDE

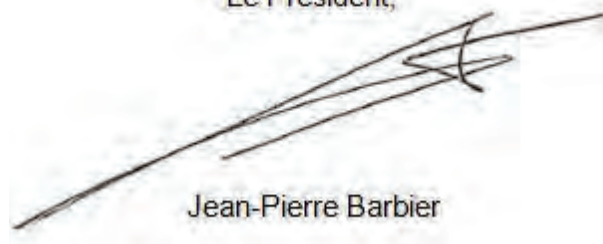
d'attribuer les subventions listées en annexe (annexe 1 : opérations de moins de 300 000 €), pour les opérations correspondant aux critères du plan écoles et pour lesquelles les maîtres d'ouvrage ont justifié d'un ordre de service de démarrage des travaux.

Elles sont réparties par volet et par territoire selon le tableau ci-dessous :

Territoire	Opérations de moins de 300 000 € annexe 1		TOTAL montant de subventions	Annulation de subvention (annexe 3)	Total Réparti
	Nombre	Montant de travaux			
Haut Rhône Dauphinois			- €	- 19 332 €	- 19 332 €
Porte des Alpes			- €	- 822 €	- 822 €
Vals du Dauphiné			- €	- 43 103 €	- 43 103 €
Isère rhodannienne	7	958 603 €	529 359 €	- 14 945 €	514 414 €
Bièvre Valloire			- €	- 15 431 €	- 15 431 €
Voironnais-Chartreuse			- €	- 286 €	- 286 €
Sud Grésivaudan			- €	- 27 300 €	- 27 300 €
Grésivaudan			- €	- 12 494 €	- 12 494 €
Vercors			- €	- €	- €
Trièves			- €	- €	- €
Matheysine			- €	- €	- €
Oisans			- €	- €	- €
Agglomération grenobloise			- €	- 64 329 €	- 64 329 €
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>958 603 €</b>	<b>529 359 €</b>	<b>- 198 042 €</b>	<b>331 317 €</b>

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Pierre Barbier

**PLAN ECOLES**  
Répartition à la présente commission permanente - Synthèse

Territoire	Opérations de moins de 300 000 € annexe 1			TOTAL montant de subventions	Annulation de subvention (annexe 3)	Total Réparti
	Nombre	Montant de travaux	Montant de subvention			
Haut Rhône Dauphinois				- €	- 19 332 €	- 19 332 €
Porte des Alpes				- €	- 822 €	- 822 €
Vals du Dauphiné				- €	- 43 103 €	- 43 103 €
Isère rhodannienne	7	958 603 €	529 359 €	529 359 €	- 14 945 €	514 414 €
Bièvre Valloire				- €	- 15 431 €	- 15 431 €
Voironnais-Chartreuse				- €	- 286 €	- 286 €
Sud Grésivaudan				- €	- 27 300 €	- 27 300 €
Grésivaudan				- €	- 12 494 €	- 12 494 €
Vercors				- €	- €	- €
Trièves				- €	- €	- €
Matheysine				- €	- €	- €
Oisans				- €	- €	- €
Agglomération grenobloise				- €	- 64 329 €	- 64 329 €
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>958 603 €</b>	<b>529 359 €</b>	<b>529 359 €</b>	<b>- 198 042 €</b>	<b>331 317 €</b>

**Répartition à la présente commission permanente  
Plan écoles - opérations de moins de 300 000 € de travaux**

**Annexe 1**

Territoire	Canton	Maître d'ouvrage	Opération	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable	Taux	Plan écoles - Subvention	2041422/74	PR - 204142/75	
TIR	Roussillon	Assieu	Rénovation de l'école maternelle	94 036 €	94 036 €	60%	<b>56 422 €</b>	56 422 €		
TIR	Roussillon	Bougé-Chambalud	Rénovation thermique des 2 écoles	78 274 €	78 274 €	60%	<b>46 964 €</b>		46 964 €	
TIR	Vienne 1	Chasse sur Rhône	Agrandissement et rénovation de l'école maternelle du Château	298 390 €	298 390 €	60%	<b>179 034 €</b>		179 034 €	
TIR	Roussillon	Saint-Romain de Surieu	Réfection des salles de classe à l'école maternelle	16 455 €	16 455 €	60%	<b>9 873 €</b>	9 873 €		
TIR	Vienne 2	Saint-Maurice l'Exil	Réhabilitation et mise en accessibilité de l'école élémentaire Port Vieux	254 342 €	253 442 €	60%	<b>152 065 €</b>		152 065 €	
TIR	Roussillon	Ville sous Anjou	Rénovation de l'école communale	34 028 €	31 760 €	60%	<b>19 056 €</b>		19 056 €	
TIR	Vienne 1	Chuzelles	Acquisition de bâtiments modulaires pour création nouvelles classes à l'école maternelle	183 078 €	109 908 €	60%	<b>65 945 €</b>	65 945 €		
TIR				958 603 €	<b>TOTAL ATTRIBUE</b>		<b>529 359 €</b>	132 240 €	397 119 €	
<b>TOTAL recupérée</b>								<b>198 042 €</b>		198 042 €
<b>TOTAL ATTRIBUE crédits 2021</b>								<b>331 317 €</b>	132 240 €	199 077 €

**Répartition à la présente commission permanente  
Plan écoles  
Plans de financement**

Annexe 2

Territoire	Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Montant travaux HT	Subvention Département	AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS										TOTAL subventions	taux de financement prévisionnel
						Total Répartition		Région		Etat		Europe		Autre personne publique			
						Montant	D/A*	Montant	D/A*	Montant	D/A*	Montant	D/A*	Montant	D/A*		
TIR	Roussillon	Assieu	Rénovation de l'école maternelle	94 036	56 422	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	56 422	60%
TIR	Roussillon	Bougé-Chambalud	Rénovation thermique des 2 écoles	78 274	46 964	-	-	-	D	-	-	-	-	-	-	46 964	60%
TIR	Vienne 1	Chasse sur Rhône	Agrandissement et rénovation de l'école maternelle du Château	298 390	175 480	-	12 439	D	-	-	-	-	-	-	-	187 919	63%
TIR	Vienne 1	Chuzelles	Acquisition de bâtiments modulaires pour création nouvelles classes à l'école maternelle	158 500	65 945	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	65 945	42%
TIR	Vienne 2	Saint-Maurice l'Exil	Réhabilitation et mise en accessibilité de l'école élémentaire Port Vieux	254 342	152 065	-	-	50 869	D	-	-	-	-	-	-	202 934	80%
TIR	Roussillon	Saint-Romain de Surieu	Réfection des salles de classe à l'école maternelle	16 455	9 873	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 873	60%
TIR	Roussillon	Ville sous Anjou	Rénovation de l'école communale	34 028	19 056	-	-	8 235	A	-	-	-	-	-	-	27 291	80%

**opérations de moins de plus 300 000 € de travaux**

Territoire	Canton	Maître d'ouvrage	Opération	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Total Réparatie	Plan écoles Subvention totale	Plan écoles - Subvention non consommé
TGR	Haut Grésivaudan	La Terrasse	travaux de réhabilitation de l'école élémentaire	703 826 €	703 826 €	20%	140 765 €	-8 711 €
TGR			<b>Total</b>				<b>TOTAL RECUPERE</b>	<b>-8 711 €</b>

**opérations de moins de 300 000 € de travaux**

Territoire	Canton	Maître d'ouvrage	Opération	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Plan écoles Subvention	Plan écoles - Subvention non consommé
THR	Morestel	Les Avenières-Veyrins-Thuellin	les travaux de réhabilitation de la cour de l'école de Ciers plateau sportif n°1	40 952 €	40 952 €	60%	24 571 €	-6 709 €
THR	Morestel	Les Avenières-Veyrins-Thuellin	les travaux de réhabilitation de la cour de l'école de Ciers plateau sportif n°2	31 030 €	31 030 €	60%	18 618 €	-4 991 €
THR	Morestel	Les Avenières-Veyrins-Thuellin	les travaux de réaménagement de la cour de l'école maternelle de Veyrins-Thuellin	29 211 €	29 211 €	60%	17 527 €	-5 565 €
THR	Morestel	Vertrieu	Aménagement PMR du groupe scolaire	34 784 €	34 784 €	60%	20 870 €	-2 067 €
THR							<b>TOTAL RECUPERE</b>	<b>-19 332 €</b>
TPA	Bourgoin Jallieu	Saint Chef	Equipement du bâtiment annexe de l'école maternelle en volets roulants	16 742 €	16 742 €	60%	10 045 €	-822 €
TPA							<b>TOTAL RECUPERE</b>	<b>-822 €</b>
TVD	Chartreuse Guiers	St Jean d'Avelanne	Création d'une cour d'école	299 000 €	294 255 €	60%	176 553 €	-40 855 €
TVD	Le Grand Lempis	SIVU des écoles publiques Blandin-Chassignieu-Panissage et Val de Virieu	Travaux d'aménagement du bâtiment scolaire	252 983 €	252 983 €	60%	151 790 €	-2 248 €
TVD							<b>TOTAL RECUPERE</b>	<b>-43 103 €</b>
TIR	Vienne 1	Chuzelles	Extension de l'école maternelle et création d'une nouvelle salle de sommeil	215 000 €	215 000 €	60%	129 000 €	-14 945 €
TIR							<b>TOTAL RECUPERE</b>	<b>-14 945 €</b>
TBV	Bièvre	Champier	Rénovation de l'école primaire	52 441 €	52 441 €	60%	31 465 €	-1 010 €
TBV	Bièvre	Sillans	Réhabilitation de l'école primaire	236 373 €	236 373 €	60%	141 824 €	-13 281 €
TBV	Bièvre	Longechenal	Travaux de rénovation de l'école	19 170 €	12 780 €	60%	7 668 €	-543 €
TBV	Bièvre	Saint-Michel-de-Saint-Geoirs	Travaux de rénovation école maternelle	21 567 €	21 567 €	60%	12 940 €	-597 €
TBV							<b>TOTAL RECUPERE</b>	<b>-15 431 €</b>

**Répartition à la présente commission permanente  
Plan écoles - Crédits récupérés**

**Annexe 3**

Territoire	Canton	Maître d'ouvrage	Opération	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Plan écoles - Subvention	Plan écoles - Subvention non consommé
TSG	Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin	Travaux d'accessibilité pour les écoles maternelles du Centre et de la Plaine. CP du 22 novembre 20219	45 500 €	45 500 €	60%	27 300 €	-27 300 €
<b>TSG</b>					<b>TOTAL RECUPERE</b>			<b>-27 300 €</b>
TGR	Haut-Grésivaudan	Lumbin	Rénovation complète de la toiture et des sous-faces de l'école publique Henri Fabre	33 995 €	33 995 €	60%	20 397 €	-968 €
TGR	Haut-Grésivaudan	SIEEM	Travaux d'amélioration du cadre de vie Ecoles La Flachère, La Buissière et Ste Marie d'Alloix	25 869 €	25 869 €	60%	15 521 €	-2 815 €
<b>TGR</b>					<b>TOTAL RECUPERE</b>			<b>-3 783 €</b>
TVC	Voiron	St Aupre	Aménagement de la cour de l'école du Tilleul	9 664 €	9 664 €	60%	5 798 €	-166 €
TVC	Voiron	La Murette	Amélioration de l'isolation thermique et acoustique des bâtiments du groupe scolaire	19 128 €	19 128 €	60%	11 477 €	-120 €
<b>TVC</b>					<b>TOTAL RECUPERE</b>			<b>-286 €</b>
TAG	Le Pont de claix	Varces	Travaux dans le groupe scolaire Charles Mallerin	251 225 €	251 225 €	60%	150 735 €	-64 329 €
<b>TAG</b>					<b>TOTAL RECUPERE</b>			<b>-64 329 €</b>

**Total récupérés -198 042 €**



## Plan Ecoles

## Affectation AP 4A9L

TOTAL

20 000 000 €

en rouge les sommes effectivement payés au 10/06/2021

Crédits désaffectés 2020  
Crédits désaffectés 2021-1er CP

Date de la décision CP	Territoire	Canton	MO	Objet	Subvention affectée	Crédits de paiement				TOTAL crédits de paiement
						2019	2020	2021	2022	
27 septembre 2019	THR	Morestel	Porcieu-Ambagnieu	Extension et réhabilitation de l'école élémentaire	200 000 €	60 000 €		140 000 €		200 000 €
27 septembre 2019	THR	Charvieu-Chavagneux	Veysseilieu	Restructuration et création d'une école primaire au centre du village	100 000 €	30 000 €	22 276 €	32 916 €	14 808 €	100 000 €
27 septembre 2019	TPA	Bourgoin-Jallieu	Bourgoin-Jallieu	Extension de l'école primaire "La Grive"	100 000 €	30 000 €	70 000 €			100 000 €
27 septembre 2019	TPA	Saint Jean de Bourmay	Saint Agnin sur Bion	Extension de l'école pour une classe maternelle et primaire	100 000 €	100 000 €				100 000 €
27 septembre 2019	TPA	L'Isle d'Abeau	Saint Alban de Roche	Extension du restaurant scolaire	109 106 €	32 732 €	75 302 €			109 106 €
27 septembre 2019	TPA	Saint Jean de Bourmay	Saint Jean de Bourmay	Construction et réhabilitation du groupe scolaire	200 000 €	60 000 €	140 000 €			200 000 €
27 septembre 2019	TPA	La Verpillière	Saint Quentin Fallavier	Réhabilitation du groupe scolaire "Les Moines"	200 000 €	60 000 €	140 000 €			200 000 €
27 septembre 2019	TPA	L'Isle d'Abeau	SIVU Culin Tramolé	Agrandissement du groupe scolaire	96 320 €	28 896 €	67 424 €			96 320 €
27 septembre 2019	TPA	Bourgoin-Jallieu	Sucieu	Projet Cœur de Communes "Ecoles"	200 000 €	60 000 €	140 000 €			200 000 €
27 septembre 2019	TPA	La Verpillière	Valencin	Construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire	100 000 €	100 000 €				100 000 €
27 septembre 2019	TIR	Vienna 2	Auberives sur Varèze	Construction d'un restaurant scolaire, d'une salle de classe et d'un accueil péri-scolaire	100 000 €	30 000 €		70 000 €		100 000 €
27 septembre 2019	TIR	Vienna 2	Chonas l'Amballan	Extension de l'école publique	81 280 €	24 384 €	56 896 €			81 280 €
27 septembre 2019	TIR	Vienna 2	Estrablin	Rénovation de l'école Louise Michel	68 000 €	34 680 €	33 320 €			68 000 €
27 septembre 2019	TIR	Roussillon	Péage de Roussillon	Rénovation de l'école maternelle Bayard	100 000 €	30 000 €	70 000 €			100 000 €
27 septembre 2019	TIR	Vienna 2	Saint-Maurice l'Exil	Construction d'une cuisine centrale et d'un réfectoire	100 000 €	30 000 €	70 000 €			100 000 €
27 septembre 2019	TIR	Vienna 1&2	Vienna	Réhabilitation thermique de l'école P&M Curie	200 000 €	60 000 €	140 000 €			200 000 €
27 septembre 2019	TBV	Le Grand Lemps	Grand-Lemps (Le)	réhabilitation de l'école maternelle communale	100 000 €	30 000 €	70 000 €			100 000 €
27 septembre 2019	TSG	Sud-Grésivaudan	Saint-Hilaire-du-Rosier	Création de l'Ecole Primaire	200 000 €	200 000 €				200 000 €
27 septembre 2019	TSG	Sud-Grésivaudan	Saint-Marcellin	Réhabilitation de l'Ecole du centre	92 000 €		55 200 €	36 800 €		92 000 €
27 septembre 2019	TGR	Haut-Grésivaudan	Le-Haut-Breda	le regroupement des classes élémentaire et maternelle	158 200 €			158 200 €		158 200 €
27 septembre 2019	TGR	Haut-Grésivaudan	Pontcharra	la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle César Terrier2	100 000 €	100 000 €				100 000 €
27 septembre 2019	TGR	Moyen Grésivaudan	Le Versoud	la construction d'un restaurant scolaire et locaux associatifs	100 000 €	100 000 €				100 000 €
27 septembre 2019	TGR	Haut-Grésivaudan	Barraux	l'extension et la rénovation du groupe scolaire	200 000 €	200 000 €				200 000 €
27 septembre 2019	TMA	Matheysine-Trièves	susville	Réhabilitation et mise aux normes du groupe scolaire du Villaret	200 000 €	60 000 €	140 000 €			200 000 €
27 septembre 2019	TAG	Echirolles	Eybens	Rénovation énergétique du groupe Bel Air	200 000 €	14 897 €	185 103 €			200 000 €
27 septembre 2019	TAG	Grenoble3	Grenoble	Construction d'une école élémentaire dans le quartier Hoche	200 000 €	60 000 €	140 000 €			200 000 €
27 septembre 2019	TAG	Le Pont de Claix	Le Pont de Claix	Réhabilitation du groupe scolaire Jean Moulin	119 000 €	56 817 €	62 183 €			119 000 €
27 septembre 2019	TAG	Grenoble 2	St Egrève	Rénovation du groupe scolaire Barnave	200 000 €	200 000 €				200 000 €
27 septembre 2019	TAG	St Martin d'Hères	St Martin d'Hères	Mise aux normes incendie et accessibilité du groupe scolaire Vaillant Couturier	100 000 €	100 000 €				100 000 €
27 septembre 2019	TAG	Le Pont de Claix	St Paul de Varces	Remise aux normes de sécurité incendie du groupe scolaire Les Epis d'Or	104 940 €	31 482 €	73 458 €			104 940 €
27 septembre 2019	TAG	Oisans-Romanche	Séchillienne	Extension et réhabilitation du groupe scolaire	100 000 €	100 000 €				100 000 €
27 septembre 2019	TPA	L'Isle d'Abeau	Chézeneuve	Rénovation du restaurant scolaire	5 940 €	5 940 €				5 940 €
27 septembre 2019	TPA	Charvieu-Chavagneux	Vénérieu	Installation de stores solaires à l'école communale	10 413 €	10 413 €				10 413 €
27 septembre 2019	TVD	Le Grand Lemps	Chêliefu	Travaux d'isolation des bâtiments scolaires	27 981 €	27 981 €				27 981 €
27 septembre 2019	TVD	Chartreuse-Guiers	Chimilin	Travaux de la cour de l'école élémentaire publique, gestion des eaux pluviales de la cour et du plateau d'évolution	14 537 €	14 537 €				14 537 €
27 septembre 2019	TVD	Chartreuse-Guiers	Les Abrets en Dauphiné	Accessibilité de l'école primaire de la Batie Divisin	30 600 €	30 600 €				30 600 €
27 septembre 2019	TVD	La Tour du Pin	Montagnieu	Travaux de réaménagement du groupe scolaire	117 540 €	117 540 €				117 540 €
27 septembre 2019	TVD	La Tour du Pin	Montagnieu	Travaux de réaménagement de la cantine et de la cour de la garderie de l'école	14 430 €	14 430 €				14 430 €
27 septembre 2019	TVD	Chartreuse-Guiers	Romagnieu	Création salle de classe supplémentaire	56 036 €	37 630 €	16 371 €			56 036 €
27 septembre 2019	TVD	La Tour du Pin	St André le Gaz	Travaux réfection plafond toiture du groupe scolaire école vercors	22 829 €	19 747 €	3 082 €			22 829 €

Date de la décision CP	Territoire	Canton	MO	Objet	Subvention affectée	Crédits de paiement				TOTAL crédits de paiement
						2019	2020	2021	2022	
27 septembre 2019	TVD	La Tour du Pin	St André le Gaz	Accessibilité extérieure + salle informatique et sanitaires du groupe scolaire	32 569 €				32 569 €	
27 septembre 2019	TVD	La Tour du Pin	St André le Gaz	Travaux rénovation 3 groupes scolaires + restaurant scolaire	20 935 €	11 182 €			32 117 €	
27 septembre 2019	TVD	La Tour du Pin	La Tour du Pin	Travaux de rénovation de la cantine de l'école Albert Thévenon	108 163 €	108 163 €			108 163 €	
27 septembre 2019	TIR	Vienne 1	Serpaize	Création d'une 8ème classe primaire et extension de la cantine	33 427 €	20 385 €	57 612 €		111 424 €	
27 septembre 2019	TVC	Chartrreuse-Guiers	St Joseph de Rivière	Remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie et du groupe scolaire	22 698 €	22 698 €			22 698 €	
27 septembre 2019	TVC	Voiron	Voreppe	Réaménagement du restaurant et pose de volets roulants au groupe scolaire Stendhal	25 269 €	25 269 €			25 269 €	
27 septembre 2019	TSG	Sud-Grésivaudan	Saint-Hilaire-du-Rosier	Accessibilité de l'école maternelle	116 244 €	116 244 €			116 244 €	
27 septembre 2019	TSG	Sud-Grésivaudan	Saint-Hilaire-du-Rosier	Aménagement d'une aire de jeux pour l'école maternelle	14 813 €	14 813 €			14 813 €	
27 septembre 2019	TVE	Fontaine-Vercors	Villard de Lans	Confort d'été et ventilation du groupe scolaire des lattes tranche 1	51 764 €	51 764 €			51 764 €	
27 septembre 2019	TVE	Fontaine-Vercors	Lans en Vercors	Travaux de remplacement de fenêtres de toit et de carrelage pour le groupe scolaire	12 090 €		2 115 €		12 090 €	
27 septembre 2019	TTR	Matheysine-Trièves	Saint Martin de la Cluze	Travaux d'aménagement nécessaire à l'ouverture d'une classe pour la rentrée 2019	8 059 €	8 059 €			8 059 €	
27 septembre 2019	TOI	Oisans-Romanche	SIEPAVEO	Extension du restaurant scolaire à Allemond	135 000 €	40 500 €			135 000 €	
27 septembre 2019	TOI	Oisans-Romanche	Mizoen	Extension et mise en conformité de l'école maternelle	138 698 €	72 370 €			138 698 €	
27 septembre 2019	TAG	Le Pont de Claix	Champ sur Drac	Isolation de la façade de l'école des Gomarrières	54 900 €	16 470 €			54 900 €	
27 septembre 2019	TAG	Meylan	Domène	Rénovation de la toiture du groupe scolaire Gustave Rivet - dernière tranche	47 175 €	26 548 €			47 175 €	
27 septembre 2019	TAG	Fontaine-Seyssinet	Seyssins	Mise en accessibilité de l'école élémentaire Louis Armand	90 000 €	27 000 €			90 000 €	
27 septembre 2019	TAG	Oisans-Romanche	Vizille	Rénovation et aménagement d'écoles	16 470 €	11 346 €			16 470 €	
22 novembre 2019	THR	Charviéu-Chavagneux	Tignieu-Jameyzieu	Rénovation de l'école Renoir : transformation du restaurant scolaire en 3 salles de classe	79 920 €	23 976 €			79 920 €	
22 novembre 2019	TPA	Bourgoin Jallieu	Les Eparres	Création d'un groupe scolaire	200 000 €	60 000 €	92 465 €		200 000 €	
22 novembre 2019	TPA	Bourgoin Jallieu	Saint Savin	Construction d'un nouveau restaurant scolaire et salles d'activités	200 000 €	60 000 €	140 000 €		200 000 €	
22 novembre 2019	TPA	L'Isle d'Abeau	Vaulx-Millieu	Réaménagement de la cour du groupe scolaire E. Herriot avec démolition et création de deux préaux	31 849 €	31 849 €			31 849 €	
22 novembre 2019	TVD	La Tour du Pin	La Tour du Pin	Réhabilitation école Jean Rostand	57 200 €	2 776 €			57 200 €	
22 novembre 2019	TVD	Chartrreuse-Guiers	SIVU du groupe scolaire	Mise en conformité électrique de l'école	2 847 €	2 847 €			2 847 €	
22 novembre 2019	TIR	Roussillon	Salaise sur Sanne	Aménagement de la salle de restauration Joliot Curie	147 951 €	147 951 €			147 951 €	
22 novembre 2019	TVC	Chartrreuse-Guiers	Miribel les Echelles	Construction d'une nouvelle école maternelle	200 000 €	60 000 €	140 000 €		200 000 €	
22 novembre 2019	TVC	Voiron	Charancieu	Requalification de la cour de l'école élémentaire de la Brunerie	39 358 €	11 808 €	27 550 €		39 358 €	
22 novembre 2019	TVC	Chartrreuse-Guiers	Voiron	Rénovation de la cour de l'école	15 734 €	15 734 €			15 734 €	
22 novembre 2019	TVC	Chartrreuse-Guiers	St Geoire en Valdain	Travaux de mise en accessibilité et de rénovation des écoles	55 500 €	16 650 €	38 850 €		55 500 €	
22 novembre 2019	TVC	Voiron	La Murette	Rénovation des sols des classes de l'école maternelle	6 961 €	2 088 €	4 873 €		6 961 €	
22 novembre 2019	TSG	Sud-Grésivaudan	Vinay	Création d'un restaurant scolaire	140 000 €	42 000 €	98 000 €		140 000 €	
22 novembre 2019	TSG	Sud-Grésivaudan	Chaille	Rénovation de l'école maternelle	15 010 €	15 010 €			15 010 €	
22 novembre 2019	TSG	Sud-Grésivaudan	Cras	Système de chauffage et clôtures de l'école maternelle	35 993 €	26 801 €	9 192 €		35 993 €	
22 novembre 2019	TSG	Sud-Grésivaudan	La Rivière	Réhabilitation Espace Scolaire	67 247 €	20 174 €	47 073 €		67 247 €	
22 novembre 2019	TSG	Sud-Grésivaudan	Saint-Antoine-L'Abbaye	Travaux sur école Platanes et Tilleuls	8 317 €	2 495 €	5 822 €		8 317 €	
22 novembre 2019	TSG	Sud-Grésivaudan	Saint-Marcellin	Travaux de sécurité des écoles	9 000 €	9 000 €			9 000 €	
22 novembre 2019	TSG	Sud-Grésivaudan	Saint-Marcellin	Travaux d'accessibilité pour les écoles maternelles du Centre et de la Plaine	27 300 €		27 300 €		27 300 €	
22 novembre 2019	TAG	Meylan	Corenc	Réhabilitation de l'école élémentaire Monfleury	29 640 €	29 640 €			29 640 €	
22 novembre 2019	TAG	Le Pont de Claix	Herbey	Aménagement et équipement des bâtiments scolaires	16 535 €	16 535 €			16 535 €	
22 novembre 2019	TAG	Le Pont de Claix	St Georges de Commiers	Ravalement de la façade de l'école élémentaire St Pierre	33 311 €	9 993 €	23 318 €		33 311 €	

BODI N° 378 d'Octobre 2021, Tome 1 - Partie 2

538

Date de la décision CP	Territoire	Canton	MO	Objet	Subvention affectée	Crédits de paiement				TOTAL crédits de paiement
						2019	2020	2021	2022	
22 novembre 2019	TAG	Oisans-Romanche	Vizille	Rénovation et accessibilité dans différents établissements scolaires	35 940 €	10 782 €	25 158 €			35 940 €
22 novembre 2019	TAG	Oisans-Romanche	Vizille	Travaux de réduction de la facture énergétique école du Château	84 332 €	25 300 €	59 032 €			84 332 €
24 avril 2020	THR	Moresstel	Vezeronce-Curtin	<b>21ème Repartition TOTAL</b> Extension et aménagement de l'espace culturel Condorcet : école et cantine	<b>1 539 945,00 €</b>	<b>334 722,00 €</b>	<b>682 877,00 €</b>	<b>512 346,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 539 945,00 €</b>
24 avril 2020	TPA	Bièvre	Meys siez	Rénovation du groupe scolaire élémentaire et création d'une classe en maternelle	190 286 €		57 086 €	65 810 €	47 390,00 €	190 286 €
24 avril 2020	TVD	La Tour du Pin	La Tour du Pin	Réhabilitation école Jean Rostand-phase 2	30 227 €		30 227 €			30 227 €
24 avril 2020	TBV	Bièvre	Marciolles	Extension du groupe scolaire	200 000 €		60 000 €	140 000 €		200 000 €
24 avril 2020	TSG	Sud-Grésivaudan	Izeron	Création d'un restaurant scolaire	90 130 €		27 039 €	63 091 €		90 130 €
24 avril 2020	TSG	Sud-Grésivaudan	Morette	Aménagement pédagogique de la salle éducative pour l'école	80 219 €		44 453 €	35 766 €		80 219 €
24 avril 2020	TGR	Haut-Grésivaudan	Le Cheylas	renovation thermique du groupe scolaire Belledonne	200 000 €		60 000 €	140 000 €		200 000 €
24 avril 2020	TGR	Haut-Grésivaudan	Pontcharra	réhabilitation et extension de l'école maternelle César Terrier2	100 000 €		100 000 €			100 000 €
24 avril 2020	TGR	Moyen Grésivaudan	Le Versoud	construction d'un restaurant scolaire et locaux associatifs	100 000 €		100 000 €			100 000 €
24 avril 2020	TGR	Haut Grésivaudan	La Terrasse	travaux de réhabilitation de l'école élémentaire	140 765 €		42 230 €	89 824 € 8 711 €		140 765 €
24 avril 2020	TGR	Moyen Grésivaudan	Villard-Bonnot	construction restaurant scolaire (réchauffage plats) et réaménagement de l'école République	180 274 €		134 086 €	46 188 €		180 274 €
24 avril 2020	THR	Moresstel	Charrette	Pose d'une VMC et modification de l'éclairage à l'école maternelle	2 000 €		2 000 €			2 000 €
24 avril 2020	THR	Charvieu-Chavagneux	Dizimieu	Réfection du bardage de l'école, de la cour avec création d'un auvent et agrandissement du parking	27 936 €		8 380 €	19 556 €		27 936 €
24 avril 2020	TPA	La Verpillière	Diemoz	Extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire	25 659 €		23 860 € 1 799 €			25 659 €
24 avril 2020	TPA	Bourgoin Jallieu	Saint Marcel Bel Accueil	Rénovation du préau de l'école élémentaire	7 528 €		7 528 €			7 528 €
24 avril 2020	TVD	La Tour du Pin	Saint-Clair-de-la-Tour	Achat d'une chaudière école élémentaire	5 108 €		5 108 €			5 108 €
24 avril 2020	TBV	Roussillon	Pact	réfection de la cour d'école en enrobé	8 983 €		8 983 €			8 983 €
24 avril 2020	TBV	Bièvre	Côte Saint-André (La)	travaux de réhabilitation du groupe scolaire	179 927 €		53 978 €	81 170 €	44 779,00 €	179 927 €
24 avril 2020	TVC	Tullins	Chamécles	Réhabilitation de l'école primaire	45 620 €		13 686 €	31 934 €		45 620 €
24 avril 2020	TVC	Charreuse-Guiers	St Laurent du Pont	Réhabilitation de l'ensemble scolaire Bourg-Plaine	179 246 €		53 774 €	125 472 €		179 246 €
24 avril 2020	TVC	Voiron	Voiron	Sécurisation des groupes scolaires Jules Ferry et du Falon	69 095 €		69 095 €			69 095 €
24 avril 2020	TSG	Sud-Grésivaudan	Chasselay	Travaux sur le bâtiment des écoles	54 828 €		54 828 €			54 828 €
24 avril 2020	TGR	Moyen Grésivaudan	La Combe-de-Lancey	renovation énergétique du groupe scolaire	37 620 €		37 620 €			37 620 €
24 avril 2020	TGR	Haut-Grésivaudan	Theys	réhabilitation du pôle scolaire	8 680 €		8 680 €			8 680 €
24 avril 2020	TGR	Moyen Grésivaudan	Saint-Ismier	installation de stores occultants pour les groupes scolaires Vignes-Poulaitère- Clos marchand	98 929 €		29 678 €	69 251 €		98 929 €
24 avril 2020	TGR	Haut-Grésivaudan	Crêts-en-Belledonne	reprise de la toiture de l'école maternelle et réfection des installations électriques des classes	125 913 €		125 913 €			125 913 €
24 avril 2020	TGR	Haut-Grésivaudan	La Chapelle-du-Bard	réhabilitation de l'éclairage du groupe scolaire	9 746 €		9 746 €			9 746 €
24 avril 2020	TGR	Moyen Grésivaudan	Plateau-des-Petites-Roches	mise en sécurité des deux écoles (Ecole maternelle des Gandins et élémentaire des Gaudes) et du restaurant du groupe scolaire de St Hilaire du Touvet (SISCO)	33 980 €		10 194 €	23 786 €		33 980 €
24 avril 2020	TGR	Moyen Grésivaudan	Le Pont de Claix	Travaux de rénovation de groupes scolaires	93 670 €		42 764 €	50 906 €		93 670 €

Date de la décision CP	Territoire	Canton	MO	Objet	Subvention affectée	Crédits de paiement				TOTAL crédits de paiement
						2019	2020	2021	2022	
24 avril 2020	TAG	Le Pont de Claix	Herbeys	Réhabilitation des locaux de l'école	11 241 €	9 527 €				11 241 €
24 avril 2020	TAG	Fontaine-Seyssinet	Seyssins	Mise en accessibilité et réaménagement de l'école maternelle Blanche Rochas	78 300 €	1 714 €				78 300 €
24 avril 2020	TAG	Fontaine-Vercors	Noyarey	Rénovation et amélioration de bâtiments scolaires	44 374 €	13 312 €				44 374 €
17 juillet 2020	THR	Charvieu-Chavagneux	Saint-Baudille de la Tour	<b>3ième Répartition TOTAL</b>	<b>2 628 379,00 €</b>	<b>1 408 646,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>92 169,00 €</b>	<b>1 127 564,00 €</b>	<b>2 628 379,00 €</b>
17 juillet 2020	TVD	Chartrreuse-Guiers	SIE Aoste Granieu	Rénovation et extension de l'école	100 000 €	30 000,00 €		40 000,00 €	30 000,00 €	100 000 €
17 juillet 2020	TVD	Chartrreuse-Guiers	Pressins	Réfection école maternelle	94 227 €	76 107,00 €			18 120,00 €	94 227 €
17 juillet 2020	TSG	Sud-Grésivaudan	Pont-en-Royans	Construction restaurant scolaire	200 000 €	60 000,00 €			140 000,00 €	200 000 €
17 juillet 2020	THR	Charvieu-Chavagneux	Chavanoz	Réhabilitation des écoles maternelles et primaires	144 405 €	43 322,00 €			101 083,00 €	144 405 €
17 juillet 2020	THR	Charvieu-Chavagneux	Charvieu-Chavagneux	Extension du restaurant scolaire de Moulin Villeite	139 214 €	41 764,00 €			97 450,00 €	139 214 €
17 juillet 2020	THR	Charvieu-Chavagneux	Pont de Cheruy	Construction d'un restaurant scolaire	122 304 €	122 304,00 €				122 304 €
17 juillet 2020	TVD	Chartrreuse-Guiers	SIE Aoste Granieu	Réfection de l'école élémentaire	179 065 €	154 988,00 €			24 097,00 €	179 065 €
17 juillet 2020	TVD	Le Grand Lemps	Chélieu	Réfection chauffage et travaux de la cour du groupe scolaire	125 155 €	37 547,00 €		21 360,00 €	66 248,00 €	125 155 €
17 juillet 2020	TVD	Chartrreuse-Guiers	Le Pont de Beauvoisin	Pose de volets école Lucien Morard	24 360 €	7 308,00 €			17 016,00 €	24 360 €
17 juillet 2020	TVD	Le Grand Lemps	SIVU des écoles publiques Blandin-Chassignieu-Panissage et Val de Virieu	Travaux d'aménagement du bâtiment scolaire	151 790 €	98 919,00 €			50 623,00 €	151 790 €
17 juillet 2020	TJR	Roussillon	Roussillon	Réfection de l'étanchéité de l'école Henri Wallon	35 158 €	10 547,00 €			24 611,00 €	35 158 €
17 juillet 2020	TIR	Roussillon	Roussillon	Travaux d'isolation de l'école primaire Langevin	144 842 €	43 453,00 €			101 389,00 €	144 842 €
17 juillet 2020	TBV	Le Grand Lemps	Longechenal	réhabilitation de la toiture école	13 617 €	13 617,00 €				13 617 €
17 juillet 2020	TVC	Tullins	Moirans	Travaux de mise en accessibilité de l'école élémentaire Simone Vell 3	42 408 €	12 722 €			29 686,00 €	42 408 €
17 juillet 2020	TSG	Sud-Grésivaudan	Albenc	Travaux sur l'école primaire	60 350 €	18 105 €			42 245 €	60 350 €
17 juillet 2020	TSG	Sud-Grésivaudan	Chatte	Réhabilitation de l'école Léa Blain	164 700 €	49 410,00 €			115 290,00 €	164 700 €
17 juillet 2020	TSG	Sud-Grésivaudan	Cognin-les-Gorges	Chauffage bois pour l'école	88 962 €	88 962,00 €				88 962 €
17 juillet 2020	TSG	Sud-Grésivaudan	Cognin-les-Gorges	Travaux sur les toits des bâtiments scolaire	9 649 €	9 649,00 €				9 649 €
17 juillet 2020	TSG	Sud-Grésivaudan	Montaud	Travaux sur les bâtiments scolaires	107 839 €	32 352,00 €			75 487,00 €	107 839 €
17 juillet 2020	TSG	Sud-Grésivaudan	Saint-Lattier	Extension de la cantine scolaire	121 080 €	36 324,00 €			84 756,00 €	121 080 €
17 juillet 2020	TGR	Haut-Grésivaudan	SIEEM	Travaux d'amélioration du cadre de vie Ecoles La Flachère, La Buissière et Ste Marie d'Allox	15 521 €	4 657 €			8 049,00 €	15 521 €
17 juillet 2020	TGR	Haut-Grésivaudan	Lumbin	Rénovation complète de la toiture et des sous-faces de l'école publique Henri Fabre	20 397 €	6 119 €			13 310,00 €	20 397 €
17 juillet 2020	TMA	Mateysine-Trièves	La Motte d'Avellans	Rénovation thermique et acoustique du restaurant scolaire et aménagement de la cour de la maternelle	45 072 €	13 520,00 €			31 552,00 €	45 072 €
17 juillet 2020	TOI	Oisans	Bourg d'Oisans	Aménagement de l'école maternelle	178 800 €	170 715,00 €			8 085,00 €	178 800 €
23 octobre 2020	TPA	Bourgoin Jallieu	Bourgoin Jallieu	<b>4ième Répartition TOTAL</b>	<b>2 328 915,00 €</b>	<b>1 011 676,00 €</b>			<b>1 255 879,00 €</b>	<b>2 328 915,00 €</b>
23 octobre 2020	TPA	L'Isle d'Abau	Saint-Alban de Roche	Extension de l'école primaire "La Givre" (voté à la cp du 27 septembre 2019)	-70 000,00 €	-70 000,00 €				-70 000,00 €
23 octobre 2020	TVD	Chartrreuse-Guiers	Romagnieu	Extension du restaurant scolaire (voté à la cp du 27 septembre 2019)	-1 072,00 €	-1 072,00 €				-1 072,00 €
23 octobre 2020	TVD	Chartrreuse-Guiers	Romagnieu	Création salle de classe supplémentaire (voté à la cp du 27 septembre 2019)	-2 035,00 €	-2 035,00 €				-2 035,00 €
23 octobre 2020	TVD	La Tour du Pin	St André le Gaz	Travaux réfection plafond toiture du groupe scolaire école vercors (voté à la cp du 27 septembre 2019)	-3 082,00 €	-3 082,00 €				-3 082,00 €

Date de la décision CP	Territoire	Canton	MO	Objet	Subvention affectée	Crédits de paiement			TOTAL crédits de paiement
						2019	2020	2021	
23 octobre 2020	TAG	Meylan		Rénovation de la toiture du groupe scolaire Gustave Rivet - dernière tranche (voté à la cp du 27 septembre 2019)	-20 627,00 €	-20 627,00 €			-20 627,00 €
23 octobre 2020	TAG	Fontaine-Seysinnet	Seysins	Mise en accessibilité de l'école élémentaire Louis Armand (voté à la cp du 27 septembre 2019)	-21 156,00 €	-21 156,00 €			-21 156,00 €
23 octobre 2020	TAG	Oisans-Romanche	Vizille	Rénovation et aménagement d'écoles (voté à la cp du 27 septembre 2019)	-5 124,00 €	-5 124,00 €			-5 124,00 €
23 octobre 2020	TPA	La Verpillière	Diemoz	Extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire (voté à la cp du 24 avril 2020)	-1 799,00 €	-1 799,00 €			-1 799,00 €
23 octobre 2020	TAG	Le Pont de Claix	Herbeys	Réhabilitation des locaux de l'école (voté à la cp du 24 avril 2020)	-1 714,00 €	-1 714,00 €			-1 714,00 €
23 octobre 2020				<b>1ère annulation</b>	<b>-126 609,00 €</b>	<b>-126 609,00 €</b>			<b>-126 609,00 €</b>
23 octobre 2020	TPA	Bourgoin Jallieu	Bourgoin Jallieu	Construction d'un restaurant scolaire à Jean Rostand (Champfleury)	200 000,00 €	60 000,00 €	140 000,00 €		200 000 €
23 octobre 2020	TVD	La Tour du Pin	Saint-Clair-de-la-Tour	Construction école maternelle	200 000,00 €	60 000,00 €	140 000,00 €		200 000 €
23 octobre 2020	TBV	Bièvre	Primarette	Construction d'un restaurant scolaire, réfection de la toiture école et mise aux normes école maternelle	75 298,00 €	22 589,00 €	52 709,00 €		75 298 €
23 octobre 2020	TAG	Le Pont de Claix	Jarrie	Construction d'un restaurant scolaire au Louvarou	195 114,00 €	124 754,00 €	70 360,00 €		195 114 €
23 octobre 2020	THR	Morestel	Les Avenières-Veyrins-Thuellin	les travaux de réhabilitation de la cour de l'école de Ciers plateau sportif n°1	24 571,00 €	7 371,00 €	10 491,00 €		24 571 €
23 octobre 2020	THR	Morestel	Les Avenières-Veyrins-Thuellin	les travaux de réhabilitation de la cour de l'école de Ciers plateau sportif n°2	18 618,00 €	5 585,00 €	8 042,00 €		18 618 €
23 octobre 2020	THR	Morestel	Les Avenières-Veyrins-Thuellin	les travaux de réaménagement de la cour de l'école maternelle de Veyrins-Thuellin	17 527,00 €	5 258,00 €	6 704,00 €		17 527 €
23 octobre 2020	THR	Morestel	Morestel	travaux dans les écoles Victor Hugo et St Exupéry	39 973,00 €	11 992,00 €	27 981,00 €		39 973 €
23 octobre 2020	TPA	La Verpillière	Heyrieux	Réhabilitation des écoles maternelles et primaires	91 060,00 €	27 318,00 €	63 742,00 €		91 060 €
23 octobre 2020	TPA	L'Isle d'Abeau	L'Isle d'Abeau	Travaux de performance énergétique au Groupe Scolaire 14 "les Chardonnerets"	159 780,00 €	159 780,00 €			159 780 €
23 octobre 2020	TPA	Bourgoin Jallieu	Saint Chef	Equipement du bâtiment annexe de l'école maternelle en volets roulants	10 045,00 €	3 014,00 €	6 209,00 €		10 045 €
23 octobre 2020	TPA	Bourgoin Jallieu	Sérézin de la Tour	Travaux de performance énergétique au Groupe Scolaire E. Robert	6 552,00 €	6 552,00 €	0,00 €		6 552 €
23 octobre 2020	TVD	La Tour du Pin	Dolomieu	Travaux de réhabilitation et de mise en sécurité des écoles	9 036,00 €	2 711,00 €	6 325,00 €		9 036 €
23 octobre 2020	TVD	Le Grand Lemps	Montrevel	Travaux démolition et remplacement mur de l'école - évacuation eaux pluviales - remise en conformité espace toilette vestiaires et implantation véranda	41 132,00 €	12 340 €	28 792,00 €		41 132 €
23 octobre 2020	TVD	La Tour du Pin	Saint-Didier-de-la-Tour	Rénovation du bâtiment scolaire école élémentaire	36 593,00 €	10 978 €	25 615,00 €		36 593 €
23 octobre 2020	TVD	Chartreuse-Guiers	St Jean d'Avelanne	Création d'une cour d'école	176 553,00 €	74 388,00 €	61 310,00 €		176 553 €
23 octobre 2020	TVD	La Tour du Pin	St Jean de Soudain	Réaménagement des préaux dans la cour des écoles maternelles et primaires	12 152,00 €	3 646,00 €	8 506,00 €		12 152 €
23 octobre 2020	TIR	Vienne 2	Cheyssieu	Réhabilitation de 3 classes primaires, de la salle socio-éducative et du restaurant scolaire	147 000,00 €	147 000,00 €	44 100,00 €	102 900,00 €	147 000 €
23 octobre 2020	TIR	Vienne 1	Chuzelles	Extension de l'école maternelle et création d'une nouvelle salle de sommeil	129 000,00 €	129 000,00 €	114 055,00 €		129 000 €
23 octobre 2020	TBV	Bièvre	Champrier	Rénovation de l'école primaire	31 465,00 €	9 440,00 €	14 945,00 €		31 465 €
23 octobre 2020	TBV	Bièvre	St Siméon de Bressieux	réhabilitation de la toiture du bâtiment partie école primaire	75 747,00 €	22 724,00 €	53 023,00 €		75 747 €

Date de la décision CP	Territoire	Canton	MO	Objet	Subvention affectée	Crédits de paiement				TOTAL crédits de paiement
						2019	2020	2021	2022	
23 octobre 2020	TBV	Grand Lemps	Izeaux	travaux de réhabilitation de l'école maternelle	71 130,00 €	21 339,00 €	49 791,00 €		71 130 €	
23 octobre 2020	TVE	Fontaine-vercors	Autrans-Méaudre en Vercors	Travaux de modernisation et de mise aux normes des 4 écoles et 2 restaurants scolaires.	36 000,00 €	10 800,00 €	25 200,00 €		36 000 €	
23 octobre 2020	TMA	Matheysine-Trièves	Pierre-Châtel	Changement des fenêtres de l'école de la Festinière	9 372,00 €	9 101,00 €	271,00 €		9 372 €	
23 octobre 2020	TMA	Matheysine-Trièves	Prunières	Remplacement de la toiture du bâtiment école mairie	39 900,00 €	39 900,00 €			39 900 €	
23 octobre 2020	TAG	Le Pont de claix	Jarrie	Etaanchéité et rénovation du toit terrasse de l'école maternelle le Louvarou	7 177,00 €	7 177,00 €			7 177 €	
23 octobre 2020	TAG	Meylan	Le Sappey en Chartreuse	Rénovation des bâtiments scolaires et cours d'école	83 663,00 €	25 099,00 €	43 918,00 €		83 663 €	
20 novembre 2020	TPA	La Verpillière	Oytier Saint Oblas	<b>Sième Repartition TOTAL</b>	<b>1 944 458,00 €</b>	<b>743 856,00 €</b>	<b>1 083 056,00 €</b>	<b>102 900,00 €</b>	<b>1 944 458,00 €</b>	
20 novembre 2020	TVC	Voiron	Voreppe	Construction d'un restaurant scolaire	143 324,00 €	42 997,00 €	100 327,00 €		143 324 €	
20 novembre 2020	TVC	Le Grand Lemps	Chirens	Reconstruction et extension de l'école élémentaire	175 129,00 €	60 000,00 €	140 000,00 €		200 000 €	
20 novembre 2020	TIR	Vienna 1	Villette de Vienna	Réhabilitation de l'école du verger	150 000,00 €	53 898,00 €	96 102,00 €		150 000 €	
20 novembre 2020	TSG	Sud-Grésivaudan	Saint-Antoine-L-Abbaye	Travaux sur les écoles Tilleuls et Platanes	43 397 €	13 019 €	30 378,00 €		43 397 €	
20 novembre 2020	TGR	Moyen Grésivaudan	le Versoud	travaux de réhabilitation de l'école Jean Jaurès	35 784,00 €	17 123,00 €	18 661,00 €		35 784 €	
20 novembre 2020	TGR	Haut-Grésivaudan	Theys	sécurisation de l'école maternelle et restaurant scolaire	15 656,00 €	4 696,00 €	10 960,00 €		15 656 €	
20 novembre 2020	TVC	Chartreuse-Guiers	Miribel les Echelles	Travaux de mise en conformité d'une ancienne école	18 376,00 €	18 376,00 €			18 376 €	
20 novembre 2020	TVC	Voiron	St Etienne de Crosse	Rénovation de l'école maternelle et de l'école primaire	29 081,00 €	8 724,00 €	20 295,00 €		29 081 €	
20 novembre 2020	TVC	Voiron	St Aupre	Aménagement de la cour de l'école du Tilleul	5 798,00 €	1 739,00 €	62,00 €		5 798 €	
20 novembre 2020	TTR	Trièves -Matheysine	Avignonet	correction acoustique de la salle d'évolution périscolaire	9 443,00 €	9 443,00 €	3 893,00 €		9 443 €	
20 novembre 2020	TTR	Trièves -Matheysine	Saint-Jean-d'Hérans	réhabilitation des locaux de l'école élémentaire	20 840,00 €	6 252,00 €	9 729,00 €		20 840 €	
20 novembre 2020	TAG	Le Pont de claix	Varces	Travaux dans le groupe scolaire Charles Mallerin	150 735,00 €	45 220,00 €	41 186,00 €		150 735 €	
1 avril 2021	TIR	Vienna 1	Serpaize	<b>6ième Repartition TOTAL</b>	<b>997 563,00 €</b>	<b>334 026,00 €</b>	<b>599 208,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>997 563,00 €</b>	
1 avril 2021	TMA	Matheysine-Trièves	Pierre-Châtel	Création d'une 8ème classe primaire et extension de la cantine	-57 612,00 €	-57 612,00 €	-57 612,00 €		-57 612,00 €	
1 avril 2021	TMA	Matheysine-Trièves	Pierre-Châtel	Changement des fenêtres de l'école de la Festinière	-271,00 €	-271,00 €	-271,00 €		-271,00 €	
1 avril 2021	THR	Morestel	Arandon-Passins	<b>2ème annulation</b>	<b>-57 883,00 €</b>	<b>-57 883,00 €</b>	<b>-57 883,00 €</b>		<b>-57 883,00 €</b>	
1 avril 2021	THR	Morestel	Arandon-Passins	Construction d'une salle multi-fonction avec restaurant scolaire	71 266,00 €		21 380,00 €	49 886 €	71 266,00 €	
1 avril 2021	THR	Morestel	Creys-Mepieu	Rénovation du groupe scolaire	200 000,00 €		60 000,00 €	140 000 €	200 000,00 €	
1 avril 2021	THR	Charvieu-Chavagneux	Saint Baudille de la Tour	Rénovation et extension de l'école	100 000,00 €		30 000,00 €	70 000 €	100 000,00 €	
1 avril 2021	TPA	L'isle d'Abeau	Vaux-Millieu	Extension de l'école maternelle et de la cantine	103 457,00 €		31 037,00 €	72 420 €	103 457,00 €	
1 avril 2021	TBV	Roussillon	Beaurepaire	Saint Exupéry	100 000,00 €		100 000,00 €	0 €	100 000,00 €	
1 avril 2021	TBV	Roussillon	Primarette	Construction d'un restaurant scolaire	100 000,00 €		30 000,00 €	70 000 €	100 000,00 €	
1 avril 2021	TBV	Roussillon	Primarette	Construction d'un restaurant scolaire, réfection de la toiture école et restauration école maternelle	100 000,00 €		30 000,00 €	70 000 €	100 000,00 €	
1 avril 2021	TSG	Sud-Grésivaudan	Auberives-en-Royans	Travaux salle de restauration, préau, cour de l'école	85 800,00 €		85 800,00 €	0 €	85 800,00 €	
1 avril 2021	TGR	moyen Grésivaudan	Crolles	rénovation énergétique du groupe Ardillais	200 000,00 €		60 000,00 €	140 000 €	200 000,00 €	
1 avril 2021	TAG	Grenoble Vercors	Veurey-Voroize	Chartreuse	200 000,00 €		200 000,00 €	200 000 €	200 000,00 €	
1 avril 2021	THR	Morestel	Vasselain	Réhabilitation de l'école élémentaire	2 203,00 €		2 203,00 €		2 203,00 €	
1 avril 2021	THR	Morestel	Vertrieu	Traitement acoustique du réfectoire scolaire de l'école Rose Valland	20 870,00 €		18 803,00 €	2 067,00 €	20 870,00 €	
1 avril 2021	THR	Morestel	Vertrieu	Aménagement PMR du groupe scolaire	20 870,00 €		2 067,00 €		20 870,00 €	

BODI N° 378 d'Octobre 2021, Tome 1 - Partie 2



Date de la décision CP	Territoire	Canton	MO	Objet	Subvention affectée	Crédits de paiement			TOTAL crédits de paiement
						2019	2020	2021	
1 avril 2021	THR	Charvieu-Chavagneux	Villette d'Anthon	Réfection de la toiture terrasse et pose de volets à lamelles à la cantine du groupe scolaire Jean De La Fontaine	19 726,00 €			13 808 €	19 726,00 €
1 avril 2021	THR	Charvieu-Chavagneux	Villette d'Anthon	Réfection thermique et aménagement de la cour d'école du groupe scolaire Jules Verne	49 902,00 €			34 931 €	49 902,00 €
1 avril 2021	TPA	L'Isle d'Abeau	Chézeneuve	Rénovation des façades de l'école	14 955,00 €			0 €	14 955,00 €
1 avril 2021	TPA	Bièvre	Lieudieu	Aménagement du restaurant scolaire et réfection de l'école de la source	26 311,00 €			18 418 €	26 311,00 €
1 avril 2021	TPA	La Verpillière	Valencin	Réhabilitation du groupe scolaire (école élémentaire et maternelle)	137 728,00 €			96 410 €	137 728,00 €
1 avril 2021	TPA	L'Isle d'Abeau	Vaux-Millieu	Remplacement des fenêtres et portes au G.S. Edouard Herriot et à l'école Germaine Tillon	25 592,00 €			25 592,00 €	25 592,00 €
1 avril 2021	TVD	La Tour du Pin	Montagnieu	Réfection de la toiture du Groupe scolaire	21 973,00 €			21 973,00 €	21 973,00 €
1 avril 2021	TVD	La Tour du Pin	Saint-Clair-de-la-Tour	Réfection du mur du groupe scolaire	8 570,00 €			8 570,00 €	8 570,00 €
1 avril 2021	TVD	La Tour du Pin	Saint-Didier-de-la-Tour	Rénovation du bâtiment scolaire école maternelle	59 917,00 €			41 942 €	59 917,00 €
1 avril 2021	TVD	Le Grand Lemps	SIVU Ecole Intercommunale de la Vallée	Aménagement du bâtiment scolaire	11 573,00 €			11 573 €	11 573,00 €
1 avril 2021	TIR	Vienna 2	Eyzin-Pinet	Rénovation de l'école élémentaire	179 804,00 €			125 863 €	179 804,00 €
1 avril 2021	TIR	Vienna 2	Estrablin	Rénovation du groupe scolaire Louise Michel - Phase 2 - Partie Nord	148 290,00 €			103 803 €	148 290,00 €
1 avril 2021	TBV	Bièvre	Sillans	Réhabilitation de l'école primaire	141 824,00 €			13 281,00 €	141 824,00 €
1 avril 2021	TBV	Bièvre	Chabons	Réhabilitation énergétique de l'école communale	15 510,00 €			15 510 €	15 510,00 €
1 avril 2021	TBV	Bièvre	Porte-des-Bonnevaux	Réhabilitation et réaménagement des sanitaires sur les écoles de Commelle et Nantoin	24 000,00 €			24 000,00 €	24 000,00 €
543	TBV	Bièvre	Longechenal	Travaux de rénovation de l'école	7 668,00 €			7 125,00 €	7 668,00 €
1 avril 2021	TBV	Bièvre	Le Mottier	Travaux de rénovation d'isolation et climatisation école	21 875,00 €			21 875,00 €	21 875,00 €
1 avril 2021	TBV	Bièvre	Sardieu	Travaux à l'école communale	17 042,00 €			17 042,00 €	17 042,00 €
1 avril 2021	TBV	Bièvre	Brezins	réhabilitation énergétique du bâtiment école maternelle	59 957,00 €			41 970 €	59 957,00 €
1 avril 2021	TBV	Roussillon	Pact	travaux de rénovation à l'école	6 345,00 €			0 €	6 345,00 €
1 avril 2021	TBV	Bièvre	Saint-Geoires	Travaux de réhabilitation de l'école	16 328,00 €			11 336 €	16 328,00 €
1 avril 2021	TVC	Voiron	La Murette	Amélioration de l'isolation thermique et acoustique des bâtiments du groupe scolaire	11 477,00 €			120,00 €	11 477,00 €
1 avril 2021	TSG	Sud-Grésivaudan	Chasselay	Réfection du chauffage de l'école	14 260,00 €			0 €	14 260,00 €
1 avril 2021	TSG	Sud-Grésivaudan	Pollénas	Travaux sur les toitures des écoles et du restaurant scolaire	123 928,00 €			0 €	123 928,00 €
1 avril 2021	TSG	Sud-Grésivaudan	Saint-Quentin-sur-Isère	Travaux sur les écoles	18 868,00 €			0 €	18 868,00 €
1 avril 2021	TGR	Haut-Grésivaudan	La Chapelle-du-Bard	Travaux divers et équipements du groupe scolaire "La Louvière"	32 633,00 €			22 843 €	32 633,00 €
1 avril 2021	TGR	Moyen Grésivaudan	Frogès	Aménagement et sécurisation du groupe scolaire George Sand	51 299,00 €			35 909 €	51 299,00 €
1 avril 2021	TGR	Moyen Grésivaudan	Frogès	Aménagement et sécurisation de l'école Frédet	8 031,00 €			8 031 €	8 031,00 €
1 avril 2021	TGR	Moyen Grésivaudan	Frogès	Aménagement et sécurisation de l'école Guynemer	6 067,00 €			6 067 €	6 067,00 €
1 avril 2021	TMA	Matheysine-Trièves	Pierre-Châtel	Rénovation des sanitaires de l'école de la Festinière	27 093,00 €			18 965 €	27 093,00 €
1 avril 2021	TMA	Matheysine-Trièves	Pierre-Châtel	Travaux d'extension de la restauration scolaire	60 873,00 €			42 611 €	60 873,00 €
1 avril 2021	TOI	Oisans-Romanche	Le Freney d'Oisans	Rénovation de la toiture, des menuiseries extérieures et des façades de l'école communale du Freney d'Oisans	108 726,00 €			0 €	108 726,00 €
1 avril 2021	TAG	Le Pont de Claix	Le Gua	Réfection des sanitaires et mises aux normes PMR de l'école de Prélénfrey	39 736,00 €			27 816 €	39 736,00 €
1 avril 2021	TAG	Fontaine-Vercors	Veurey-Voroize	Extension du restaurant scolaire	68 820,00 €			20 739 €	68 820,00 €
1 avril 2021	TAG	Grenoble	Grenoble	Aménagement et mise en conformité de locaux de l'école du Grand Chatelet	116 910,00 €			0 €	116 910,00 €

Date de la décision CP	Territoire	Canton	MO	Objet	Subvention affectée	Crédits de paiement				TOTAL crédits de paiement
						2019	2020	2021	2022	
1 avril 2021	TAG	Fontaine-Vercors	Sassenage	Travaux de menuiserie et d'étanchéité dans les groupes scolaires	63 555,00 €		53 988,00 €			63 555,00 €
1 avril 2021	TAG	Oisans-Romanche	Vizille	Travaux de rénovation, d'aménagement et de sécurisation de différents établissements scolaires	39 540,00 €		11 862,00 €	27 678 €		39 540,00 €
1 avril 2021	TAG	Oisans-Romanche	Vaulnavays le Haut	Réhabilitation et isolation thermique du RDC de l'école élémentaire Jules Bruant	176 580,00 €		52 974,00 €	123 606 €		176 580,00 €
28 mai 2021	TPA	La Verpillière	Saint Just Chaleyssin	<b>7ième Repartition TOTAL</b>	<b>3 166 882,00 €</b>		<b>1 574 747,00 €</b>	<b>1 592 135 €</b>		<b>3 166 882,00 €</b>
28 mai 2021	TVD	La Tour du Pin	La Tour du Pin	Extension de l'école Pierre Soize	106 740,00 €		32 022,00 €	74 718 €		106 740,00 €
28 mai 2021	TVD	La Tour du Pin	La Tour du Pin	Création d'un self école Jean Rostand	36 964,00 €		25 875 €	36 964,00 €		36 964,00 €
28 mai 2021	TVD	Roussillon	Beaurepaire	Réhabilitation école Jean Rostand-phase 2	75 608,00 €		22 682,40 €	52 926 €		75 608,00 €
28 mai 2021	TPA	Bourgoin Jallieu	Châteauvillain	Construction d'un restaurant scolaire	100 000,00 €		66 023,00 €	33 977 €		100 000,00 €
28 mai 2021	TPA	Bourgoin Jallieu	Bourgoin Jallieu	Construction d'une salle de classe en extension de l'école maternelle	123 321,00 €		36 996,00 €	86 325 €		123 321,00 €
28 mai 2021	TPA	Bourgoin Jallieu	Domarin	Extension du restaurant scolaire "Avenue de la Ferronnière"	126 600,00 €		109 838,00 €	16 762 €		126 600,00 €
28 mai 2021	TPA	Bourgoin Jallieu	Nivolas Vermelle	Aménagement d'une classe supplémentaire à l'école primaire	58 286,00 €		17 485,00 €	40 801 €		58 286,00 €
28 mai 2021	TPA	La Verpillière	Saint Quentin Fallavier	Achat et installation modulaire - Ecole maternelle Bellevue	19 555,00 €		19 555,00 €	0 €		19 555,00 €
28 mai 2021	TVD	Le Grand Lemps	Biol	Changement VMC et travaux toiture école	28 467,00 €		28 467,00 €	0 €		28 467,00 €
28 mai 2021	TVD	Chartrreuse-Guiers	Les Abrets en Dauphiné	Extension de la cuisine centrale à Fittilleu	39 300,00 €		11 790,00 €	27 510 €		39 300,00 €
28 mai 2021	TVD	La Tour du Pin	Montagnieu	Travaux d'étanchéité du toit terrasse du groupe scolaire	7 277,00 €			7 277 €		7 277,00 €
28 mai 2021	TVD	Chartrreuse-Guiers	Le Pont de Beauvoisin	Pose de volets à l'école maternelle du théâtre de Verdure	4 227,00 €			4 227 €		4 227,00 €
28 mai 2021	TVD	Chartrreuse-Guiers	Le Pont de Beauvoisin	Travaux école Lucien Morand : équipement fenêtre de la cantine, tapis enrobé de la cour, peinture soubassement du bâtiment	23 173,00 €		6 952,00 €	16 221 €		23 173,00 €
28 mai 2021	TVD	Chartrreuse-Guiers	Romagnieu	Restauration de la cantine scolaire	125 999,00 €		37 800,00 €	88 199 €		125 999,00 €
28 mai 2021	TIR	Viennne 2	Saint-Alban du Rhône	Réfection et extension de la cantine scolaire	65 901,00 €		19 770,00 €	46 131 €		65 901,00 €
28 mai 2021	TIR	Viennne 2	Saint-Maurice l'Exil	Réfection du système de chauffage de l'école élémentaire de Givray	27 935,00 €		27 935,00 €	0 €		27 935,00 €
28 mai 2021	TIR	Viennne 1	Serpaize	Mise en conformité du groupe scolaire	6 694,00 €			6 694 €		6 694,00 €
28 mai 2021	TIR	Viennne 2	Vernioz	Extension du groupe scolaire	179 797,00 €		53 939,00 €	125 858 €		179 797,00 €
28 mai 2021	TBV	Bièvre	Saint-Michel-de-Saint-Geoirs	Travaux de rénovation école maternelle	12 940,00 €		12 343,00 €			12 940,00 €
28 mai 2021	TBV	Grand Lemps	Oyeu	Réfection toiture, extension de la cantine, réhabilitation énergétique	179 411,00 €		53 823,00 €	125 588 €		179 411,00 €
28 mai 2021	TVC	Bièvre	Ornacieux-Balbins	Travaux d'amélioration d'isolation thermique aux écoles de Balbins et Ornacieux	11 208,00 €		11 208,00 €			11 208,00 €
28 mai 2021	TSG	Sud-Grésivaudan	Velanne	Travaux école primaire	47 290,00 €		14 187,00 €	33 103 €		47 290,00 €
28 mai 2021	TSG	Sud-Grésivaudan	Albenc	Travaux sur l'école	119 400,00 €		35 820,00 €	83 580 €		119 400,00 €
28 mai 2021	TSG	Sud-Grésivaudan	La Sône	Travaux sur l'école	39 207,00 €		11 762,10 €	27 445 €		39 207,00 €
28 mai 2021	TSG	Sud-Grésivaudan	Montagne	Travaux sur le bâtiment de l'école et les abords de l'école	59 337,00 €		17 801,10 €	41 536 €		59 337,00 €
28 mai 2021	TSG	Sud-Grésivaudan	Rencurel	Travaux salle pédagogique	6 515,00 €		1 954,50 €	4 561 €		6 515,00 €
28 mai 2021	TSG	Sud-Grésivaudan	Saint-Antoine-L'Abbaye	Travaux Ecoles Platanes et Tilleuls	27 275,00 €		8 182,50 €	19 093 €		27 275,00 €
28 mai 2021	TSG	Sud-Grésivaudan	Saint-Pierre-de-Cherennes	Réhabilitation d'un restaurant scolaire	42 000,00 €		12 600,00 €	29 400 €		42 000,00 €
22 novembre 2019	TSG	Sud-Grésivaudan		<b>8ième Repartition TOTAL</b>	<b>1 700 427,00 €</b>		<b>682 621,80 €</b>	<b>1 017 805 €</b>		<b>1 700 427,00 €</b>
17 juillet 2020	TSG	Sud-Grésivaudan	Saint-Marcellin SIVU des écoles publiques Blandin-Chassignieu-Panissage et Val de Virieu	Travaux d'accessibilité pour les écoles maternelles du Centre et de la Plaine.	-27 300,00 €		-27 300,00 €			-27 300,00 €
	TVD	Le Grand Lemps		Travaux d'aménagement du bâtiment scolaire	-2 248,00 €		-2 248,00 €			-2 248,00 €



Date de la décision CP	Territoire	Canton	MO	Objet	Subvention affectée	Crédits de paiement			TOTAL crédits de paiement
						2019	2020	2021	
23 octobre 2020	THR	Morestel	Les Avenièrès-Veyrins-Thuellin	les travaux de réhabilitation de la cour de l'école de Ciers plateau sportif n°1	-6 709,00 €			-6 709,00 €	
23 octobre 2020	THR	Morestel	Les Avenièrès-Veyrins-Thuellin	les travaux de réhabilitation de la cour de l'école de Ciers plateau sportif n°2	-4 991,00 €			-4 991,00 €	
23 octobre 2020	THR	Morestel	Les Avenièrès-Veyrins-Thuellin	les travaux de réaménagement de la cour de l'école maternelle de Veyrins-Thuellin	-5 565,00 €			-5 565,00 €	
23 octobre 2020	TPA	Bourgoin Jallieu	Saint Chef	Equipement du bâtiment annexe de l'école maternelle en volets roulants	-822,00 €			-822,00 €	
23 octobre 2020	TVD	Charreux-Guiers	St Jean d'avelanne	Création d'une cour d'école	-40 855,00 €			-40 855,00 €	
23 octobre 2020	TBV	Bièvre	Champier	Rénovation de l'école primaire	-1 010,00 €			-1 010,00 €	
20 novembre 2020	TVC	Voiron	St Auivre	Aménagement de la cour de l'école du Tilleul	-166,00 €			-166,00 €	
	TAG	Le Pont de claix	Varces	Travaux dans le groupe scolaire Charles Mallerin	-64 329,00 €			-64 329,00 €	
1 avril 2021	TBV	Bièvre	Sillans	Réhabilitation de l'école primaire	-13 281,00 €			-13 281,00 €	
1 avril 2021	TBV	Bièvre	Longchehenal	Travaux de rénovation de l'école	-543,00 €			-543,00 €	
1 avril 2021	TVC	Voiron	La Murette	Amélioration de l'isolation thermique et acoustique des bâtiments du groupe scolaire	-120,00 €			-120,00 €	
1 avril 2021	THR	Morestel	Vertrieu	Aménagement PMR du groupe scolaire	-2 067,00 €			-2 067,00 €	
28 mai 2021	TBV	Bièvre	Saint-Michel-de-Saint-Geoirs	Travaux de rénovation école maternelle	-597,00 €			-597,00 €	
17 juillet 2020	TGR	Haut-Grésivaudan	Lumbin	Rénovation complète de la toiture et des sous-faces de l'école publique Henri Fabre	-968,00 €			-968,00 €	
17 juillet 2020	TGR	Haut-Grésivaudan	SIIEEM	Travaux d'amélioration du cadre de vie Ecoles La Flachère, La Buisnière et Ste Marie d'Alloix	-2 815,00 €			-2 815,00 €	
23 octobre 2020	TIR	Vienne 1	Chuzelles	Extension de l'école maternelle et création d'une nouvelle salle de sommeil	-14 945,00 €			-14 945,00 €	
24 avril 2020	TGR	Haut-Grésivaudan	La Terrasse	travaux de réhabilitation de l'école élémentaire	-8 711,00 €			-8 711,00 €	
				<b>3ème annulation</b>	<b>-198 042,00 €</b>			<b>-198 042,00 €</b>	
22 octobre 2021	TIR	Roussillon	Assieu	Rénovation de l'école maternelle	56 422,00 €			56 422,00 €	
22 octobre 2021	TIR	Roussillon	Bougé-Chambalud	Rénovation thermique des 2 écoles	46 964,00 €			46 964,00 €	
22 octobre 2021	TIR	Vienne 1	Chasse sur Rhône	Agrandissement et rénovation de l'école maternelle du Château	179 034,00 €			179 034,00 €	
22 octobre 2021	TIR	Roussillon	Saint-Romain de Surieu	Réfection des salles de classe à l'école maternelle	9 873,00 €			9 873,00 €	
22 octobre 2021	TIR	Vienne 2	Saint-Maurice l'Exil	Réhabilitation et mise en accessibilité de l'école élémentaire Port Vieux	152 065,00 €			152 065,00 €	
22 octobre 2021	TIR	Roussillon	Ville sous Anjou	Rénovation de l'école communale	19 056,00 €			19 056,00 €	
22 octobre 2021	TIR	Vienne 1	Chuzelles	Acquisition de bâtiments modulaires pour création nouvelles classes à l'école maternelle	65 945,00 €			65 945,00 €	
				<b>8ème Repartition TOTAL</b>	<b>529 359,00 €</b>			<b>529 359,00 €</b>	
				<b>Total</b>	<b>19 999 999,00 €</b>	<b>3 000 000,00 €</b>	<b>6 484 770,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 802 012,00 €</b>
				<b>Reste à affecter</b>	<b>1,00 €</b>				

Répartition des crédits de paiement APA6L

Type de crédits	2019		2020		2021	
	Votés	Affectés	Votés	Affectés	Votés	Affectés
DOTDEP	3 000 000 €	3 000 000 €	6 484 770 €	6 484 770,00 €	7 000 000 €	6 872 455,00 €
						Disponibles
						127 545,00 €
						Disponibles
	3 515 230 €	2 819 817 €				695 413 €

218 428,33 €

450650

131 057 €



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2021  
**DOSSIER N° 2021 CP10 C 14 56**

<b>Objet :</b>	<b>Dotations territoriales des territoires des Vals du Dauphiné, du Sud-Grésivaudan - 3ème Répartition 2021</b>
<b>Politique :</b>	<b>Solidarités territoriales</b>

<b>Programme :</b>	Aides aux communes
	Opération : Dotation des territoires

<b>Service instructeur : DDEV/CLP</b>				
Sans incidence financière				
<b>Répartition de subvention</b>				
Imputations	DOTTER	.....	.....	.....
Montant budgété		.....	.....	.....
Montant déjà réparti		.....	.....	.....
Montant de la présente répartition		.....	.....	.....
Solde à répartir		.....	.....	.....
Programmation de travaux				
Imputations		.....	.....	.....
Montant budgété		.....	.....	.....
Montant déjà réparti		.....	.....	.....
Montant de la présente répartition		.....	.....	.....
Solde à répartir		.....	.....	.....
Conventions, contrats, marchés				
Imputations		.....	.....	.....
Autres (à préciser)				

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2021

**DOSSIER N° 2021 CP10 C 14 56**

Numéro provisoire : 3182 - Code matière : 7.5

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) : Délibération de référence pour les délégations : Délibération n°2021 CD CD 32 4 du 1er juillet 2021 Finances - individualiser les crédits votés par l'assemblée départementale : octroyer ou retirer des subventions, participations, prêts et secours, bourses et allocations diverses, décider du versement de cotisations et d'indemnités diverses, hors celles versées aux conseillers départementaux ; affecter les opérations de travaux ;

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Dépôt en Préfecture le : 27-10-2021

Exécutoire le : 27-10-2021

Publication le : 27-10-2021

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente,

Vu le rapport du Président N°2021 CP10 C 14 56,

Vu l'avis de la Commission Mobilités, habitat, équipement des territoires, numérique,

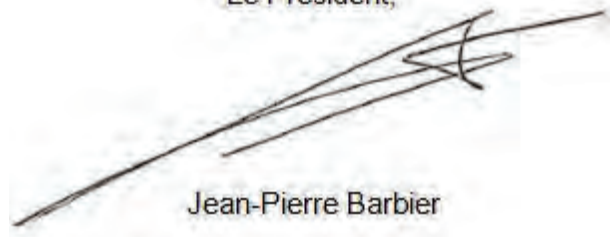
### DECIDE

d'attribuer les montants indiqués au titre de la répartition de la dotation territoriale, pour les opérations listées, par territoire, dans les annexes 1 (origine des crédits ramenés détaillée en annexe 3) :

Territoire	Enveloppe année 2021	Montant déjà réparti	Répartition présente CP	Origine des crédits		
				enveloppe année 2021	crédits ramenés 2021	crédits ramenés 2020
Haut-Rhône-Dauphinois	1 922 500 €	1 447 805 €	0 €			
Porte des Alpes	2 527 500 €	2 000 056 €	0 €			
Vals du Dauphiné	1 192 500 €	330 800 €	1 203 040 €	861 700 €	146 451 €	194 889 €
Isère-Rhodanienne	1 840 000 €	1 840 000 €	0 €			
Bièvre-Valloire	2 512 500 €	1 501 412 €	0 €			
Voironnais-Chartreuse	2 032 500 €	1 381 262 €	0 €			
Sud-Grésivaudan	1 667 500 €	1 596 449 €	73 551 €	71 051 €	2 500 €	
Grésivaudan	2 212 500 €	1 416 687 €	0 €			
Vercors	672 500 €	443 561 €	0 €			
Trièves	1 547 500 €	266 776 €	0 €			
Matheysine	1 620 000 €	903 277 €	0 €			
Oisans	1 350 000 €	573 996 €	0 €			
Agglomération Grenobloise	3 902 500 €	3 220 458 €	0 €			
<b>TOTAL</b>		<b>16 922 539 €</b>	<b>1 276 591 €</b>	<b>932 751 €</b>	<b>148 951 €</b>	<b>194 889 €</b>

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier

## Dotation territoriale 2021 (date de caducité : 31/12/2022)

Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Présente CP	nomenclature comptable	
									204141	2041422
BODI										
Le Grand-Lemps	Belmont	Travaux réfection voiries communales chemins Corcieux, Piraud, Denier et	Voirie	16 566	16 566	50,00%	8 283	8 283	8 283	
Le Grand-Lemps	Biol	Amélioration énergétique et réaménagement du secrétariat mairie	Batiments communaux	63 890	63 890	35,00%	22 362	22 362	22 362	
Le Grand-Lemps	Biol	Réalisation d'une aire de jeux et sportive	Sports et loisirs	79 002	79 002	35,00%	27 651	27 651	27 651	
La Tour du Pin	CCVD	Construction CLSH	Batiments communaux	1 506 947	972 983	30,00%	291 895	202 776	202 776	202 776
La Tour du Pin	Cessieu	Travaux de sécurisation Coiranne RD 1006	Voirie	58 470	58 470	50,00%	29 235	29 235	29 235	
Le Grand-Lemps	Chassignieu	Travaux sécurisation voirie Chemins de la Croix et Bellegarde	Voirie	17 907	17 907	50,00%	8 954	8 954	8 954	
Le Grand-Lemps	Chassignieu	Réalisation enrobé et bi-couche Chemins du Traylet et Favets	Voirie	30 834	30 834	50,00%	15 417	15 417	15 417	
Le Grand-Lemps	Doissin	Réhabilitation de la mairie	Batiments communaux	39 580	39 580	35,00%	13 853	13 853	13 853	
La Tour du Pin	Dolomieu	réalisation d'un pole multi activités (citystade et aire de jeux)	Sports et loisirs	176 333	73 865	20,00%	14 741	14 741	14 741	
La Tour du Pin	Dolomieu	Accessibilité bâtiment Mairie Maison Couthon	Batiments communaux	2 962 212	291 755	45,00%	131 290	91 903	91 903	
La Tour du Pin	Favergeres de la Tour	Aménagement de sécurité création de trottoirs, cheminement	Voirie	203 240	80 000	50,00%	40 000	40 000	40 000	
Chartreuse Guiers	Granieu	Réalisation d'une aire de jeux	Sports et loisirs	101 349	101 349	35,00%	35 472	35 472	35 472	
Chartreuse Guiers	Granieu	Réfection chemin du Marvay	Voirie	75 639	75 639	50,00%	37 819	37 819	37 819	
La Tour du Pin	La Batie Montgascon	Travaux de sécurisation (RD145B,1516,1075, parking salle	Voirie	15 616	15 616	50,00%	7 808	7 808	7 808	
La Tour du Pin	Le Passage	Travaux d'investissement sur voirie communale chemin des croisettes	Voirie	33 526	33 526	50,00%	16 763	16 763	16 763	
Chartreuse Guiers	Le Pont de Beauvoisin	Travaux de sécurisation sur la route départementale n°82H	Voirie	82 044	80 000	50,00%	40 000	40 000	40 000	
Chartreuse Guiers	Les Abrets en Dauphiné	Aménagement et sécurisation route du macé et du Bugey	Voirie	71 622	71 622	50,00%	35 811	35 811	35 811	
La Tour du Pin	Montagnieu	Travaux d'investissement renforcement de voiries communales chemin des	Voirie	21 849	21 849	50,00%	10 925	10 925	10 925	
Chartreuse Guiers	Pressins	Aménagement centre village	Voirie	44 673	44 673	50,00%	22 337	22 337	22 337	
Chartreuse Guiers	St Albin de Vaulserre	Réfection voirie communales : impasses du lavoir et du Mondon	Voirie	26 526	26 526	50,00%	13 263	13 263	13 263	
La Tour du Pin	St Clair de la Tour	Structure de jeux avec un parcours d'éléments dans le cadre de la	Sports et loisirs	19 925	19 925	25,00%	4 981	4 981	4 981	
La Tour du Pin	St Clair de la Tour	Rénovation batiments publics	Batiments communaux	79 606	79 606	25,00%	19 902	19 902	19 902	
La Tour du Pin	St Clair de la Tour	Sécurisation voiries communales rue René duchamps et route de combécot	Voirie	18 733	18 733	50,00%	9 366	9 366	9 366	
La Tour du Pin	St Didier de la Tour	Travaux d'amélioration énergétique sur 4 batiments communaux	Batiments communaux	23 980	23 980	35,00%	8 393	8 393	8 393	
La Tour du Pin	St Didier de la Tour	Travaux réfection de voirie impasse des crêtes et route de chateletet	Voirie	79 367	79 367	50,00%	39 683	39 683	39 683	

Canton	Maître d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Présente CP	nomenclature comptable	
									204141	2041422
Chartreuse Guiers	St Jean d'Avelanne	Séurisation cheminement piétons "route de Vellanne"	Voirie	40 459	40 459	50,00%	20 230	20 230	20 230	
Chartreuse Guiers	St Jean d'Avelanne	Création d'une aire de jeux	Sports et loisirs	134 873	134 873	35,00%	47 205	19 042	19 042	
La Tour du Pin	St Jean de Soudain	Travaux de voirie rue du 19 Mars 1982	Voirie	33 405	33 405	50,00%	16 702	16 702	16 702	
La Tour du Pin	St Jean de Soudain	Travaux d'aménagement du local technique communal	Batiments communaux	54 525	54 525	25,00%	13 631	13 631	13 631	
La Tour du Pin	St Jean de Soudain	Travaux d'aménagement et mis en sécurité de la rue du Mollard-Maillet	Voirie	19 006	19 006	50,00%	9 503	9 503	9 503	
Le Grand-Lemps	St Ondras	Travaux de réfection de voirie chemin de la Bourbre	Voirie	40573	40 573	50,00%	20 287	20 287	20 287	
La Tour du Pin	Torchefelon	Travaux coirre : chemin des roberts, de bavallon, egrivolays, roche et route de fetes	Voirie	40 000	40 000	50,00%	20 000	20 000	20 000	
Le Grand-Lemps	Val de Virieu	Travaux de rénovation de la salle des fetes	Batiments communaux	196 376	196 376	35,00%	68 331	68 331	68 331	
Le Grand-Lemps	Val de Virieu	Mise en conformité du paratonnerre de l'église	Batiments communaux	18 718	18 718	35,00%	6 551	6 551	6 551	
Le Grand-Lemps	Val de Virieu	Travaux du cimetière	Batiments communaux	55 605	55 605	35,00%	19 462	19 462	19 462	
Le Grand-Lemps	Valencogne	Aménagement de l'impasse Poisat avec création d'une aire de retournement	Voirie	33 429	33 429	50,00%	16 714	16 714	16 714	
<b>TOTAL ATTRIBUE SUR CREDITS RECUPERES 2021</b>								<b>1 008 151</b>	<b>805 375</b>	<b>202 776</b>
<b>TOTAL ENVELOPPE 2021</b>								<b>146 451</b>	<b>658 924</b>	<b>202 776</b>

551

## Dotation territoriale 2020 réengagée en 2021 (date de caducité : 31/12/2021)

Canton	Maître d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Présente CP	nomenclature comptable	
									204141	2041422
Chartreuse Guiers	Aoste	Aménagement sécurité carrefour Izelette Cordon	voirie	77 552	77 552	50,00%	38 776	38 776	38 776	
Chartreuse Guiers	Aoste	Travaux de chaussée route de Marvais	voirie	29 926	29 926	50,00%	14 963	14 963	14 963	
La Tour du Pin	CCVD	Construction CLSH	Education	1 506 947	972 983	30,00%	291 895	44 982	44 982	
La Tour du Pin	La Tour du Pin	Mise en conformité des trottoirs, des cheminements piétons et voies de circulation centre ville	voirie	1 234 788	80 000	50,00%	40 000	40 000	40 000	
La Tour du Pin	St André le Gaz	Sécurisation du carrefour Rue lavoisier et rue Jean Jaurès	voirie	82 023	80 000	50,00%	40 000	40 000	40 000	
Le Grand Lemps	St Ondras	Travaux de sécurité de la voirie route du vieux St Ondras	voirie	32 336	32 336	50,00%	16 168	16 168	16 168	
<b>TOTAL ATTRIBUE SUR CREDITS RECUPERES 2020</b>								<b>194 889</b>	<b>149 907</b>	<b>44 982</b>

BOPI N° 78 Octobre 2021 - Tome 1 - Partie 2

Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Montant travaux HT	Subvention totale Département	AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS						TOTAL subventions	taux de financement prévisionnel			
					EPCI		Région		Etat				Europe		Autre personne publique
					Montant	D/A*	Montant	D/A*	Montant	D/A*			Montant	D/A*	
Chartreuse Guiers	Aoste	Aménagement de sécurité carrefour Izelette Cordon	77 552	38 776								38 776	50%		
Chartreuse Guiers	Aoste	Travaux de chaussée route de manvais	29 926	14 963								14 963	50%		
Le Grand-Lemps	Belmont	Travaux réfection voiries communales chemins Corcieux, Piraud, Denier et Goulet	16 566	8 283								8 283	50%		
Le Grand-Lemps	Biol	Amélioration énergétique et réaménagement du secrétariat mairie	63 890	22 362			7 140					29 502	46%		
Le Grand-Lemps	Biol	Réalisation d'une aire de jeux et sportive	79 002	27 651		20 000						47 651	60%		
La Tour du Pin	CCVD	Construction CLSH	1 506 947	291 895				200 000	A		300 000	791 895	53%		
La Tour du Pin	Cessieu	Travaux de sécurisation Colranne RD 1006	58 470	29 235								29 235	50%		
Le Grand-Lemps	Chassignieu	Travaux sécurisation voirie Chemins de la Croix et Bellegarde	17 907	8 954								8 954	50%		
Le Grand-Lemps	Chassignieu	Réalisation enrobé et bi-couche Chemins du Traylet et Fayets	30 834	15 417								15 417	50%		
Le Grand-Lemps	Doissin	Réhabilitation de la mairie	39 580	13 853			15 832	D				29 685	75%		
La Tour du Pin	Dolomieu	réalisation d'un pole multi activités (citystade et aire de jeux)	176 333	14 741		35 270	D	35 266	D		55 800	141 077	80%		
La Tour du Pin	Dolomieu	Accessibilité bâtiment Mairie Maison Couthon	2 962 212	131 290		216 470	A	251 898	A		245 147	844 805	29%		
La Tour du Pin	Faverges de la Tour	Aménagement de sécurité création de trottoirs, cheminement doux entre la RD 145C et la VC 15	203 240	40 000				40 648	D			80 648	40%		
Chartreuse Guiers	Granieu	Réalisation d'une aire de jeux	101 349	35 472		20 269	D					55 741	55%		
Chartreuse Guiers	Granieu	Réfection chemin du Marway	75 639	37 819								37 819	50%		
La Tour du Pin	La Batie Montgascon	Travaux de sécurisation (RD145B,1516,1075, parking salle philomène, place de la mairie, chemin de la maigrière, chemin du Vard)	15 616	7 808								7 808	50%		
La Tour du Pin	La Tour du Pin	Mise en conformité des trottoirs, des cheminements piétons et voies de circulation Centre Ville	1 234 788	40 000		98 330	D	617 394	D			755 724	61%		
La Tour du Pin	Le Passage	Travaux d'investissement sur voirie communale chemin des croisettes	33 526	16 763								16 763	50%		
Chartreuse Guiers	Le Pont de Beauvoisin	Travaux de sécurisation sur la route départementale n°82H	82 044	40 000								40 000	49%		
Chartreuse Guiers	Les Abrets en Dauphiné	Aménagement et sécurisation route du mâcle et du Bugey	71 622	35 811								35 811	50%		
La Tour du Pin	Montagnieu	Travaux d'investissement renforcement de voiries communales chemin des enviers et chemin de feydel	21 849	10 925								10 925	50%		
Chartreuse Guiers	Pressins	Aménagement centre village	44 673	22 337		13 401	D					35 738	80%		
Chartreuse Guiers	St-Albin de Vaulserre	Réfection voirie communales : impasses du lavoir et du Mondon	26 526	13 263								13 263	50%		
La Tour du Pin	St André la Gaz	Sécurisation du carrefour Rue Lavoisier et Rue Jean Jaurès	82 023	40 000								40 000	49%		
La Tour du Pin	St Clair de la Tour	Structure de jeux avec un parcours d'éléments dans le cadre de la construction de la nouvelle école maternelle	19 925	4 981								4 981	25%		



Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Montant travaux HT	Subvention totale Département	AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS						TOTAL subventions	taux de financement prévisionnel		
					EPCI	Région		Etat		Europe			Autre personne publique	
						Montant	D/A*	Montant	D/A*	Montant				D/A*
La Tour du Pin	St Clair de la Tour	Rénovation bâtiments publics	79 606	19 902		27 861 D		15 921 D			63 684	80%		
La Tour du Pin	St Clair de la Tour	Sécurisation voiries communales rue René duchamps et route de combécot	18 733	9 366							9 366	50%		
La Tour du Pin	St Didier de la Tour	Travaux d'amélioration énergétique sur 4 bâtiments communaux	23 980	8 393							8 393	35%		
La Tour du Pin	St Didier de la Tour	Travaux réfection de voirie impasse des crêtes et route de chataletaret	79 367	39 663							39 663	50%		
Chartreuse Guiers	St Jean d'Avelanne	Sécurisation cheminement piétons "route de Velanne"	40 459	20 230							20 230	50%		
Chartreuse Guiers	St Jean d'Avelanne	Création d'une aire de jeux	134 873	47 205		33 718 D		26 975 D			107 898	80%		
La Tour du Pin	St Jean de Soudain	Travaux de voirie rue du 19 Mars 1962	33 405	16 702							16 702	50%		
La Tour du Pin	St Jean de Soudain	Travaux d'aménagement du local technique communal	54 525	13 631							13 631	25%		
La Tour du Pin	St Jean de Soudain	Travaux d'aménagement et mis en sécurité de la rue du Mollard-Maillet	19 006	9 503							9 503	50%		
Le Grand-Lemps	St Ondras	Travaux de sécurité de la voirie route du Vieux St Ondras	32 336	16 168			6 467 D				22 635	70%		
Le Grand-Lemps	St Ondras	Travaux de réfection de voirie chemin de la Bourbre	40 573	20 287							20 287	50%		
La Tour du Pin	Torchefelon	Travaux coiré : chemin des roberts, de bavallon, egrivolays, roche et route de Biol. Sécurisation piéton route de Biol	40 000	20 000							20 000	50%		
55 Le Grand-Lemps	Val de Virieu	Travaux de rénovation de la salle des fetes	196 376	68 331							68 331	35%		
Le Grand-Lemps	Val de Virieu	Mise en conformité du paratonnerre de l'église	18 718	6 551							6 551	35%		
Le Grand-Lemps	Val de Virieu	Travaux du cimetière	55 605	19 462							19 462	35%		
Le Grand-Lemps	Valencogne	Aménagement de l'impasse Poisat avec création d'une aire de retournement	33 429	16 714							16 714	50%		

Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Subventions années précédentes	CP du 1 Avril 2021	CP du 28 Mai 2021	Présente CP	2022 indicative	2023 indicative	2024 indicative
Chartreuse Guiers	Aoste	Aménagement de sécurité carrefour Izelette Cordon	Voirie	77 552	77 552	50%	38 776				38 776			
Chartreuse Guiers	Aoste	Travaux de chaussée route de marvais	Voirie	29 926	29 926	50%	14 963				14 963			
Grand-Lemps	Belmont	Travaux sécurité voirie pour éviter les inondations de la RD51H	Voirie	53 650	53 650	50%	26 825		26 825					
Grand-Lemps	Belmont	Travaux réflexion voiries communales chemins Corcieux, Piraud, Denier et Goulet	Voirie	16 566	16 566	50%	8 283				8 283			
Grand-Lemps	Biol	Amélioration énergétique et réaménagement du secrétariat mairie	atiments communal	63 890	63 890	35%	22 362				22 362			
Grand-Lemps	Biol	Réalisation d'une aire de jeux et sportive	Sports et loisirs	79 002	79 002	35%	27 651				27 651			
Grand-Lemps	Blandin	Mise en accessibilité du cimetière communal	Accessibilité	44 786	44 786	65%	29 111					29 111		
Grand-Lemps	Blandin	Mise en accessibilité PMR des toilettes de la Mairie et salle des fêtes	Accessibilité	22 480	22 480	65%	14 612		14 612					
La Tour du Pin	CCVD	Construction CLSH	atiments communal	1 506 947	972 983	30%	291 895	147 123	32 877		- 135 863			
La Tour du Pin	CCVD	Complément Construction CLSH	atiments communal	1 506 947	972 983	30%	291 895		111 895		-111 895			
La Tour du Pin	CCVD	Construction CLSH	atiments communal	1 506 947	972 983	30%	291 895	44 137			247 758			
La Tour du Pin	Cessieu	Travaux de sécurisation Coiranne RD 1006	Voirie	58 470	58 470	50%	29 235				29 235			
Grand-Lemps	Chassignieu	Travaux sécurisation voirie Chemins de la Croix et Bellegarde	Voirie	17 907	17 907	50%	8 954				8 954			
Grand-Lemps	Chassignieu	Réalisation enrobé et bi-couche Chemins du Trayvet et Fayets	Voirie	30 834	30 834	50%	15 417				15 417			
Le Grand-Lemps	Chélieu	Aménagement PMR du plateau EPS	Accessibilité	13 283	13 283	65%	8 634			8 634				
Le Grand-Lemps	Doissin	Réhabilitation de la mairie	atiments communal	39 580	39 580	35%	13 853				13 853			
Le Grand-Lemps	Doissin	Aménagement sécurisation-parking-accès des batiments communaux	Voirie	157 135	80 000	50%	40 000					40 000		
La Tour du Pin	Dolomieu	Accessibilité épicerie Vival	Accessibilité	17 550	17 550	45%	7 898			7 898				
La Tour du Pin	Dolomieu	Réalisation d'un pole multi activités (citystade et aire de jeux)	Sports et loisirs	176 333	73 865	20%	14 741				14 741			
La Tour du Pin	Dolomieu	Accessibilité bâtiment Mairie Maison Couthon	atiments communal	2 962 212	291 755	45%	131 290	39 387			91 903			
La Tour du Pin	Faverge de la Tour	Aménagement de sécurité création de trottoirs, cheminement doux entre la RD 145C et la VC 15	Voirie	203 240	80 000	50%	40 000				40 000			
Chartreuse Guiers	Granieu	Réalisation d'une aire de jeux	Sports et loisirs	101 349	101 349	35%	35 472				35 472			
Chartreuse Guiers	Granieu	Réfection chemin du Marvay	Voirie	75 639	75 639	50%	37 819				37 819			
La Tour du Pin	La Batte Montgascon	Aménagement de sécurité Chemin des Mouilles	Voirie	155 741	80 000	50%	40 000					40 000		
La Tour du Pin	La Batte Montgascon	Travaux de sécurisation (RD145B, 1516, 1075, parking salle philomène, place de la mairie, chemin de la maigrière, chemin du Vard)	Voirie	15 616	15 616	50%	7 808				7 808			
La Tour du Pin	La Batte Montgascon	Création d'un carrefour aménagé avec feux tricolores route de Lyon ( chemin du replat-chemin du Liatet	Voirie	29 029	29 029	50%	14 515					14 515		
La Tour du Pin	La Tour du Pin	Création d'un self cantine Jean Rostand	Batiments communaux	274 349	244 300	25%	61 075			61 075				

Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Subventions années précédentes	CP du 1 Avril 2021	CP du 28 Mai 2021	Présente CP	2022 indicative	2023 indicative	2024 indicative
La Tour du Pin	La Tour du Pin	Réhabilitation de l'école Jean Rostand - Révêtement sol + acoustique (phase2) - Remplacement menuiserie + façade (phase 3) - Installation électrique + ventilation (phase 4))	Batiments communaux	478 178	409 750	25%	102 438	41 363		61 075				
La Tour du Pin	La Tour du Pin	Mise en conformité des trottoirs, des cheminements piétons et voies de circulation Centre Ville	Voirie	260 237	80 000	50%	40 000				40 000			
La Tour du Pin	Le Passage	Travaux d'investissement sur voirie communale chemin des croisettes	Voirie	33 526	33 526	50%	16 763				16 763			
La Tour du Pin	Le Passage	Construction d'un bâtiment pour les activités péri scolaire	Batiments communaux	931 503	786 020	35%	275 107					275 107		
Chartreuse Guiers	Le Pont de Beauvoisin	Travaux de sécurisation sur la route départementale n°82H	Voirie	82 044	80 000	50%	40 000				40 000			
Chartreuse Guiers	Le Pont de Beauvoisin	Réaménagement du jardin public avec création d'une aire de jeux	Sports et loisirs	20 645	20 645	25%	5 161					5 161		
Chartreuse Guiers	Les Abrets en Dauphiné	Réhabilitation et extension de l'école Haroun Tazieff	Batiments communaux	1 131 500	1 012 000	25%	253 000					60 000	193 000	
Chartreuse Guiers	Les Abrets en Dauphiné	Aménagement et sécurisation route du macé et du Bugey	Voirie	71 622	71 622	50%	35 811				35 811			
La Tour du Pin	Montagnieu	Travaux d'investissement renforcement de voiries communales chemin des enviers et chemin de feydel	Voirie	21 849	21 849	50%	10 925				10 925			
La Tour du Pin	Montagnieu	Travaux extension et réaménagement du restaurant scolaire	Batiments communaux	166 700	166 700	35%	58 345					58 345		
Chartreuse Guiers	Pressins	Aménagement centre village	Voirie	44 673	44 673	50%	22 337				22 337			
Chartreuse Guiers	Pressins	Réfection toiture de la cure	Batiments communaux	71 300	71 300	35%	24 955					24 955		
La Tour du Pin	Rocheloirin	Construction d'une cantine scolaire	Batiments communaux	661 260	426 300	35%	149 205						149 205	
Chartreuse Guiers	Romagnieu	Réfection et réhabilitation de la toiture de l'école maternelle	Batiments communaux	33 250	33 250	35%	11 638			11 638	-1 679			
Chartreuse Guiers	St Albin de Vaulserne	Réfection voirie communales : impasses du lavoir et du Mondon	Voirie	26 526	26 526	50%	13 263				13 263			
La Tour du Pin	St André le Gaz	Accessibilité réhabilitation Groupe scolaire Joliot Curie	Accessibilité	302 000	302 000	45%	135 900						135 900	
La Tour du Pin	St André le Gaz	Réhabilitation et extension Groupe scolaire Joliot Curie	Batiments communaux	2 627 981	1 000 000	35%	350 000					160 000	190 000	
La Tour du Pin	St André le Gaz	Mise en accessibilité de la zone de chalandage sur la route départementale n°145	Accessibilité	22 737	22 737	45%	10 232			10 232				
La Tour du Pin	St André la Gaz	Sécurisation du carrefour Rue Lavoisier et Rue Jean Jaurès	Voirie	82 023	80 000	50%	40 000				40 000			
La Tour du Pin	Site Blandine	Travaux d'aménagement de sécurité de voirie chemin de fayet - école	Voirie	180 268	80 000	50%	40 000					40 000		
La Tour du Pin	St Clair de la Tour	Structure de jeux avec un parcours d'éléments dans le cadre de la construction de la nouvelle école maternelle	Sports et loisirs	19 925	19 925	25%	4 981				4 981			
La Tour du Pin	St Clair de la Tour	Rénovation bâtiments publics	Batiments communaux	79 606	79 606	25%	19 902				19 902			
La Tour du Pin	St Clair de la Tour	Sécurisation voiries RD2 implantation feux tricolores	Voirie	40 142	40 142	50%	20 071					20 071		
La Tour du Pin	St Clair de la Tour	Sécurisation voiries communales rue René Duchamps et route de Combécot	Voirie	18 733	18 733	50%	9 366				9 366			

Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Subventions années précédentes	CP du 1 Avril 2021	CP du 28 Mai 2021	Présente CP	2022 indicative	2023 indicative	2024 indicative
La Tour du Pin	St Didier de la Tour	Création d'une maison communale multiservices	Batiments communaux	398 920	398 920	14,62%	58 342					58 342		
La Tour du Pin	St Didier de la Tour	Travaux d'amélioration énergétique sur 4 bâtiments communaux	Batiments communaux	23 980	23 980	35%	8 393				8 393			
La Tour du Pin	St Didier de la Tour	Travaux réfection de voirie impasse des crêtes et route de chateletaret	Voirie	79 367	79 367	50%	39 683				39 683			
Cartreuse Guiers	St Jean d'Avelanne	Sécurisation cheminement piétons "route de Velanne"	Voirie	40 459	40 459	50%	20 230				20 230			
Cartreuse Guiers	St Jean d'Avelanne	Création d'une aire de jeux	Sports et loisirs	134 873	134 873	35%	47 205				19 042	28 163		
Cartreuse Guiers	St Jean d'Avelanne	Installation de toilettes publiques autonomes éco-responsables	Batiments communaux	24 220	24 220	35%	8 477					8 477		
La Tour du Pin	St Jean de Soudain	Travaux de sécurisation aménagement des trottoirs impasse du Sauzai Rue d'Orgères	Voirie	36 324	36 324	50%	18 162			18 162				
La Tour du Pin	St Jean de Soudain	Travaux de voirie rue du 19 Mars 1962	Voirie	33 405	33 405	50%	16 702				16 702			
La Tour du Pin	St Jean de Soudain	Travaux d'aménagement du local technique communal	Batiments communaux	54 525	54 525	25%	13 631				13 631			
La Tour du Pin	St Jean de Soudain	Travaux d'aménagement et mis en sécurité de la rue du Mollard-Maillet	Voirie	19 006	19 006	50%	9 503				9 503			
Le Grand-Lemps	St Ondras	Travaux de sécurité de la voirie route du Vieux St Ondras	Voirie	32 336	32 336	50%	16 168				16 168			
Le Grand-Lemps	St Ondras	Travaux de réfection de voirie chemin de la Bourbre	Voirie	40 573	40 573	50%	20 287				20 287			
La Tour du Pin	St Victor de Cessieu	Mise en accessibilité du cabinet médical et logements	Accessibilité	16 548	16 548	55%	9 101			9 101				
La Tour du Pin	Torchefelon	Travaux coïrie : chemin des roberts, de bavallon, egrivolays, roche et route de Biol.	Voirie	40 000	40 000	50%	20 000				20 000			
Le Grand-Lemps	Val de Virieou	Sécurisation piéton route de Biol	Batiments communaux	196 376	196 376	35%	68 331				68 331			
Le Grand-Lemps	Val de Virieou	Travaux de rénovation de la salle des fetes	Batiments communaux	18 718	18 718	35%	6 551				6 551			
Le Grand-Lemps	Val de Virieou	Mise en conformité du paratonnerre de l'église	Batiments communaux	55 605	55 605	35%	19 462				19 462			
Le Grand-Lemps	Valencogne	Travaux du cimetière	Batiments communaux	51 003	51 003	35%	17 851			17 851				
Le Grand-Lemps	Valencogne	Création d'une aire de jeux	Sports et loisirs	33 429	33 429	50%	16 714				16 714			
Le Grand-Lemps	Valencogne	Aménagement de l'impasse Poisat avec création d'une aire de retournement	Voirie											
<b>TOTAL ATTRIBUE</b>									<b>47 489</b>	<b>344 386</b>	<b>1 203 040</b>	<b>1 011 452</b>	<b>518 900</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL CREDITS RECUPERES 2020</b>										<b>61 075</b>	<b>194 889</b>			
<b>TOTAL CREDITS RECUPERES 2021</b>											<b>146 451</b>			
<b>TOTAL ENVELOPPE 2021</b>									<b>47489</b>	<b>283 311</b>	<b>861 700</b>			<b>1 192 500</b>

## Crédits récupérés 2021

Canton	Maître d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Présente CP	nomenclature comptable	
									204141	2041422
Chartreuse Guiers	Romagnieu	Réfection et réhabilitation de la toiture de l'école maternelle	Batiments communaux	33 250	33 250	35%	11 638	1 679		1 679
La Tour du Pin	CCVD	Construction du centre de loisirs sans hébergement	Education	1 506 947	972 983	30,00%	291 895	144 772		144 772
<b>TOTAL CREDITS RECUPERES 2021</b>										146 451

557

## Crédits récupérés 2020

Canton	Maître d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Présente CP	nomenclature comptable	
									204141	2041422
La Tour du Pin	CCVD	Construction du centre de loisirs sans hébergement	Education	1 506 947	600 000	30,00%	180 000	102 986		102 986
La Tour du Pin	Dolomieu	Accessibilité mairie et maison Couthon	Accessibilité	2 962 212	291 756	45,00%	131 290	91 903		91 903
<b>TOTAL CREDITS RECUPERES 2020</b>										194 889

BO DI N° 37 du 10 Octobre 2021, Tome 1 - Partie 2

## Dotation territoriale 2021 (date de caducité : 31/12/2022)

Commune	Maire d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	nomenclature comptable			
								Présente CP	204141	2041422	PR - 20414275
Sud Grésivaudan	<b>Chantesse</b>	Création de l' école	Education	675 908	675 908	25%	168 977	10 320		10 320	
Sud Grésivaudan	<b>Chasselay</b>	Acquisition de matériel de déneigement	Matériel de déneigement	5 600	5 600	40%	2 240	2 240		2 240	
Sud Grésivaudan	<b>Poliénas</b>	Aménagement terrain de pétanque et espace de jeux	Aménagement de village	32 798	32 798	25%	8200	8 200		8 200	
Sud Grésivaudan	<b>Rovon</b>	Aménagement de la place du Village	Aménagement de village	38 470	38 470	50%	19 235	19 235		19 235	
Sud Grésivaudan	<b>Saint-Bonnet-de-Chavagne</b>	Travaux de sécurité traversée du village	Aménagement de sécurité	21 090	21 090	50%	10 545	5 000		5 000	
Sud Grésivaudan	<b>Saint-Marcellin-Vercors-Isère-Communauté</b>	Aménagement d'une salle pour la sensibilisation des scolaires à l'environnement sur Pont-en-Royans	Education	155 035	155 035	25%	38 759	4 457		4 457	
Sud Grésivaudan	<b>Saint-Marcellin-Vercors-Isère-Communauté</b>	Réaménagement des anciens bureaux de la CC de la Bourne	Bâtiments communaux	51 310	51 312	25%	12 828	5 118		5 118	
Sud Grésivaudan	<b>Saint-Pierre-de-Chérennes</b>	Travaux sur bâtiments communaux	Bâtiments communaux	10 072	10 072	50%	5 036	5 036		5 036	
Sud Grésivaudan	<b>Téche</b>	Travaux de réparations des bâtiments communaux	Bâtiments communaux	30 482	30 000	25%	7 500	7 500		7 500	
Sud Grésivaudan	<b>Varacieux</b>	Travaux de rénovation des bâtiments communaux	Bâtiments communaux	12 890	12 890	50%	6 445	6 445		6 445	
							<b>TOTAL ATTRIBUE</b>	73 551		73 551	
							<b>TOTAL ATTRIBUE SUR CREDITS RECUPERES 2021</b>	2 500		2 500	
							<b>TOTAL ENVELOPPE 2021</b>	<b>71 051</b>		<b>71 051</b>	

Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Montant travaux HT	Subvention totale Département	AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS								TOTAL subventions	taux de financement prévisionnel		
					EPCI		Région		Etat		Europe				personne publique	
					Montant	D/A*	Montant	D/A*	Montant	D/A*	Montant	D/A*			Montant	D/A*
Sud Grésivaudan	Chantesse	Création de l'école	675 908	168 977					135 182					304 159	45,0%	
Sud Grésivaudan	Chasselay	Acquisition de matériel de déneigement	5 600	2 240										2 240	40,0%	
Sud Grésivaudan	Poliénas	Aménagement terrain de pétanque et espace de jeux	32 798	8 200										8 200	25,0%	
Sud Grésivaudan	Rovon	Aménagement de la place du Village	38 470	19 235										19 235	50,0%	
Sud Grésivaudan	Saint-Bonnet-de-Chavagne	Travaux de sécurité traversée du village	21 090	10 545										10 545	50,0%	
Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin-Vercors-Isère-Communauté	Aménagement d'une salle pour la sensibilisation des scolaires à l'environnement sur Pont-en-Royans	155 035	38 759					31 007					69 766	45,0%	
Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin-Vercors-Isère-Communauté	Réaménagement des anciens bureaux de la CC de la Bourne	51 310	12 828										12 828	25,0%	
Sud Grésivaudan	Saint-Pierre-de-Chérennes	Travaux sur bâtiments communaux	10 072	5 036										5 036	50,0%	
Sud Grésivaudan	Téche	Travaux de réparations des bâtiments communaux	30 482	7 500										7 500	24,6%	
Sud Grésivaudan	Varacieux	Travaux de rénovation des bâtiments communaux	12 890	6 445										6 445	50,0%	

Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Subvention années précédentes	CP AVRIL 2021	CP MAI 2021	Présente CP	2022 indicative	2023 indicative	2024 indicative
Sud Grésivaudan	Albenc (L')	Sécurité au niveau du Bourg, Rues de la Gare et Scierie	Aménagement de sécurité	81 283	80 000	50,0%	40 000		40 000					
Sud Grésivaudan	Albenc (L')	Travaux d'accessibilité sur les bâtiments communaux	bâtiments communaux	59 000	59 000	50,0%	29 500						29 500	
Sud Grésivaudan	Auberives-en-Royans	Travaux sur différentes voiries communales	voiries communales	20 000	20 000	30,0%	6 000		6 000					
Sud Grésivaudan	Auberives-en-Royans	Extension d'un bâtiment communal pour stockage de matériel	bâtiments communaux	50 000	30 000	50,0%	15 000					15 000		
Sud Grésivaudan	Auberives-en-Royans	Travaux sur voiries communales	voiries communales	35 000	35 000	30,0%	10 500						10 500	
Sud Grésivaudan	Auberives-en-Royans	Travaux salle de restauration scolaire, cour et préau	Education	429 000	429 000	25,0%	107 250						107 250	
Sud Grésivaudan	Beaulieu	Réparations sur les VC 1/5/6/7/12	voiries communales	105 600	100 000	30,0%	30 000					30 000		
Sud Grésivaudan	Beaulieu	Sécurité sur la voie communale n°7	Aménagement de sécurité	20 403	20 403	50,0%	10 202		10 202					
Sud Grésivaudan	Beaulieu	Travaux de restauration sur l'Eglise	Bâtiments communaux	30 000	30 000	50,0%	15 000						15 000	
Sud Grésivaudan	Beauvoisin-Royans	Création d'une Halle au Château Delphinal	Aménagement de Village	94 879	94 879	25,0%	23 720			23 720				
Sud Grésivaudan	Beauvoisin-Royans	Travaux sur bâtiment communal	bâtiments communaux	33 719	30 000	50,0%	15 000						15 000	
Sud Grésivaudan	Bessins	Travaux de renforcement sur les voiries communales	voiries communales	15 295	15 295	50,0%	7 648		7 648					
Sud Grésivaudan	Bessins	Réparation de la façade de l'Eglise	bâtiments communaux	23 983	23 983	70,0%	16 795		16 795					
Sud Grésivaudan	Bessins	Bonification commune - de 200 habitants	Subvention exceptionnelle	70 353	70 353	9,0%	6 332		6 332					
Sud Grésivaudan	Chantesse	Mise en sécurité RD 153	Aménagement de sécurité	156 497	72 750	55,0%	40 000		20 000					
Sud Grésivaudan	Chantesse	Aménagement d'un espace extérieur et abords de l'école	Aménagement de village	149 450	149 450	50,0%	74 725		40 000			34 725		
Sud Grésivaudan	Chantesse	Accessibilité nouvelle école	PMR	114 667	114 667	50,0%	57 334		30 000			27 334		
Sud Grésivaudan	Chantesse	Construction de la nouvelle école	Education	675 908	675 908	25,0%	168 977		100 000		10 320	58 657		
Sud Grésivaudan	Chantesse	Travaux sur VC Mollards / Bergers	voiries communales	54 728	50 000	40,0%	20 000					20 000		
Sud Grésivaudan	Chantesse	Mise en place d'un parking et d'une aire de retournement autour de la nouvelle école	Aménagement de sécurité	83 164	80 000	55,0%	44 000		22 000			22 000		
Sud Grésivaudan	Chantesse	Travaux de réfection sur l'église	Bâtiments communaux	16 727	16 727	70,0%	11 709					11 709		
Sud Grésivaudan	Chasselay	Mise en accessibilité du cimetière et salle 3ème âge	PMR	64 449	64 449	50,0%	32 225		32 225					
Sud Grésivaudan	Chasselay	Travaux de rénovation sur l'école et la salle des fêtes	bâtiments communaux	30 531	30 000	70,0%	21 000		21 000					
Sud Grésivaudan	Chasselay	Restauration de l'Eglise	bâtiments communaux	235 918	30 000	70,0%	21 000						21 000	
Sud Grésivaudan	Chasselay	Travaux sur bâtiments communaux	bâtiments communaux	30 712	30 000	70,0%	21 000						21 000	
Sud Grésivaudan	Chasselay	Réparations sur voiries communales	voiries communales	154 800	150 000	50,0%	75 000							75 000
Sud Grésivaudan	Chasselay	Travaux sur bâtiments communaux (local technique, mairie, salle des fêtes)	Bâtiments communaux	32 062	30 000	70,0%	21 000						21 000	
Sud Grésivaudan	Chasselay	Acquisition de matériel de déneigement	Matériel de déneigement	5 600	5 600	40,0%	2 240				2 240			
Sud Grésivaudan	Châtellus	Travaux sur VC Quartier "Les Massons"	voiries communales	14 850	14 850	22,5%	3 341		3 341					



Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Subvention années précédentes	CP AVRIL 2021	CP MAI 2021	Présente CP	2022 indicative	2023 indicative	2024 indicative
Sud Grésivaudan	Châtelus	Travaux sur la route de Vézor	voies communales	27 180	27 180	22,5%	6 115						6 115	
Sud Grésivaudan	Châtelus	Travaux sur toilettes du parking	Aménagement de village	27 760	27 760	50,0%	13 880						13 880	
Sud Grésivaudan	Châtelus	Travaux de sécurité d'un mur de soutènement	Aménagement de sécurité	82 790	80 000	50,0%	40 000							40 000
Sud Grésivaudan	Chatte	Construction équipement à vocation scolaire et socio-éducative (ancienne caserne)	Education	1 288 823	700 000	25,0%	175 000	75 000	100 000					
Sud Grésivaudan	Chatte	Réparations sur bâtiments communaux (local de stockage et associatif)	Bâtiments communaux	82 019	30 000	25,0%	7 500						7 500	
Sud Grésivaudan	Chevrières	Réparations sur les VC Haut Plan/Parfiteux/Charbonnières...	voies communales	151 500	98 992	40,0%	39 597					39 597		
Sud Grésivaudan	Chevrières	Travaux sur bâtiments communaux (église, cure, WC)	bâtiments communaux	33 646	30 000	50,0%	15 000		15 000					
Sud Grésivaudan	Chevrières	Travaux sur les bâtiments communaux	bâtiments communaux	31 623	30 000	50,0%	15 000	6 604	8 396					
Sud Grésivaudan	Chevrières	Sécurisation des voies communales	voies communales	61 508	61 508	50,0%	30 754						30 754	
Sud Grésivaudan	Chevrières	Travaux sur voies	voies communales	206 285	150 000	40,0%	60 000							60 000
Sud Grésivaudan	Choranche	Réhabilitation des bureaux de la mairie	bâtiments communaux	19 310	19 310	50,0%	9 655						9 655	
Sud Grésivaudan	Cognin-les-Gorges	Rénovation sur la Mairie	bâtiments communaux	30 554	30 000	50,0%	15 000			15 000				
Sud Grésivaudan	Cognin-les-Gorges	Requalification des entrées et traversées du Bourg	Aménagement de village	601 702	250 000	35,0%	87 500					87 500		
Sud Grésivaudan	Cognin-les-Gorges	Sécurisation aux entrées et traversées du Bourg	Aménagement de sécurité	109 588	80 000	50,0%	40 000					40 000		
Sud Grésivaudan	Cognin-les-Gorges	Réparations des voies communales	voies communales	100 000	100 000	30,0%	30 000						2 023	
Sud Grésivaudan	Cras	Travaux sur VC Marais/Camusières/Petier	voies communales	46 829	46 829	50,0%	23 415					23 415		
Sud Grésivaudan	Cras	Travaux sur les voies communales	voies communales	26 138	26 138	50,0%	13 069						13 069	
Sud Grésivaudan	Cras	Toiture de l'atelier communal	bâtiments communaux	70 322	30 000	70,0%	21 000						21 000	
Sud Grésivaudan	Cras	Travaux d'isolation sur la salle Marcel Gaillard	Bâtiments communaux	12 502	12 502	70,0%	8 751						8 751	
Sud Grésivaudan	Cras	Travaux de sécurisation sur deux ponts	Aménagement de sécurité	9 932	9 932	55,0%	5 463						5 463	
Sud Grésivaudan	Cras	Travaux de refecton de l'atelier communal	Bâtiments communaux	27 099	27 099	70,0%	18 969						18 969	
Sud Grésivaudan	Cras	Travaux suite à dégâts d'orages	voies communales	10 075	10 075	50,0%	5 038						5 038	
Sud Grésivaudan	La Rivière	Réhabilitation au cœur du village	Aménagement de village	89 843	89 843	35,0%	31 445	24 998	6 447					
Sud Grésivaudan	La Rivière	Accessibilité Mairie	PMR	278 520	278 520	50,0%	139 260		60 000			81 760		
Sud Grésivaudan	La Sone	Aménagements de sécurité piétonniers	Aménagement de village	39 944	39 944	50,0%	19 972							19 972
Sud Grésivaudan	Malleval	Travaux sur VC	voies communales	100 015	50 000	65,0%	32 500						32 500	
Sud Grésivaudan	Malleval	Travaux sur bâtiment communal	Bâtiments communaux	31 970	30 000	70,0%	21 000							21 000
Sud Grésivaudan	Montagne	Rénovation de l'église	bâtiments communaux	184 644	30 000	50,0%	15 000		15 000					
Sud Grésivaudan	Montagne	Aménagement du parking salle des fêtes	Aménagement de sécurité	60 000	60 000	50,0%	30 000						30 000	

Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Subvention années précédentes	CP AVRIL 2021	CP MAI 2021	Présente CP	2022 indicative	2023 indicative	2024 indicative
Sud Grésivaudan	Montagne	Travaux aux abords de la salle des fêtes Parking	Aménagement de sécurité	11 211	11 211	55,0%	6 166						6 166	
Sud Grésivaudan	Montagne	Travaux sur l'Eglise	Bâtiments communaux	91 342	30 000	70,0%	21 000							21 000
Sud Grésivaudan	Montaud	Accessibilité sanitaires et eglise	PMR	154 450	154 450	50,0%	77 225		20 000			57 225		
Sud Grésivaudan	Montaud	Aménagement au centre village	Aménagement de village	312 991	250 000	25,0%	62 500		50 000			12 500		
Sud Grésivaudan	Montaud	Sécurité sur le centre village	Aménagement de sécurité	95 450	80 000	50,0%	40 000		40 000					
Sud Grésivaudan	Morette	Rénovation du bâtiment -Mairie & Salle éducative-	bâtiments communaux	228 316	30 000	70,0%	21 000		21 000					
Sud Grésivaudan	Morette	Aménagement des abords du bâtiment -Mairie & Salle éducative-	Aménagement de village	262 000	250 000	50,0%	125 000		75 000			50 000		
Sud Grésivaudan	Morette	Aménagement à but pédagogique de la salle éducative	Education	401 096	401 096	25,0%	100 274		50 000			50 274		
Sud Grésivaudan	Morette	Aménagement de village	Aménagement de village	80 768	80 768	50,0%	40 384						40 384	
Sud Grésivaudan	Murinai	Travaux d'aménagement des espaces verts	Aménagement de village	68 036	68 036	45,0%	30 616	22 162	8 454					
Sud Grésivaudan	Murinai	Extension de la halle des sports	bâtiments communaux	33 045	30 000	70,0%	21 000					21 000		
Sud Grésivaudan	Murinai	Travaux sur le clocher	Bâtiments communaux	43 000	30 000	70,0%	21 000							21 000
Sud Grésivaudan	Murinai	Aménagement de village	Aménagement de village	125 000	125 000	50,0%	62 500						62 500	
Sud Grésivaudan	Murinai	Réhabilitation de la Mairie communal	Bâtiments communaux	32 357	30 000	70,0%	21 000							21 000
Sud Grésivaudan	Murinai	Travaux énergétiques bâtiment communal	Bâtiments communaux	33 114	30 000	70,0%	21 000						21 000	
Sud Grésivaudan	Murinai	Travaux de toiture sur l'Eglise	Bâtiments communaux	38 374	30 000	70,0%	21 000							21 000
Sud Grésivaudan	Notre-Dame-de-l'Osier	Rénovation thermique des bâtiments communaux	bâtiments communaux	26 229	26 229	70,0%	18 360					18 360		
Sud Grésivaudan	Notre-Dame-de-l'Osier	Consolidation mur de soutènement entrée village	bâtiments communaux	34 733	30 000	70,0%	21 000					21 000		
Sud Grésivaudan	Notre-Dame-de-l'Osier	Réparation des voies communales	voies communales	119 088	100 000	40,0%	40 000							40 000
Sud Grésivaudan	Notre-Dame-de-l'Osier	Aménagement du cimetière	Aménagement de village	52 979	30 000	70,0%	21 000						21 000	
Sud Grésivaudan	Poliénas	Aménagement terrain de pétanque et espace de jeux	Aménagement de village	32 798	32 798	25,0%	8 200				8 200			
Sud Grésivaudan	Poliénas	Travaux sur les toitures et plafond mairie caserne pompiers	bâtiments communaux	30 000	30 000	25,0%	7 500						7 500	
Sud Grésivaudan	Poliénas	Réparations des voies communales	voies communales	43 960	43 960	22,5%	9 891						9 891	
Sud Grésivaudan	Poliénas	Aménagement de sécurité des voies communales	Aménagement de sécurité	80 000	80 000	50,0%	40 000						40 000	
Sud Grésivaudan	Pont-en-Royans	Travaux de protection de la source du Diabole	Hydraulique	34 425	34 425	30,0%	10 328	10 328						
Sud Grésivaudan	Pont-en-Royans	Grosses réparations de voies VC10 Tour du Château	voies communales	95 316	79 800	25,0%	19 950		19 950					
Sud Grésivaudan	Pont-en-Royans	Sécurisation à l'entrée du village	Aménagement de sécurité	19 715	19 715	50,0%	9 858					9 858		
Sud Grésivaudan	Pont-en-Royans	Réhabilitation des écoles primaires et maternelles	Education	722 027	700 000	25,0%	175 000						175 000	
Sud Grésivaudan	Presles	Travaux sur bâtiments communaux	bâtiments communaux	22 000	22 000	70,0%	15 400					15 400		
Sud Grésivaudan	Presles	Travaux sur les voies communales	voies communales	61 150	50 000	40,0%	20 000						20 000	

Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Subvention années précédentes	CP AVRIL 2021	CP MAI 2021	Présente CP	2022 indicative	2023 indicative	2024 indicative
Sud Grésivaudan	Presles	Travaux sur bâtiment communal	bâtiments communaux	3 600	3 600	70,0%	2 520						2 520	
Sud Grésivaudan	Presles	Achat d'équipement de denoigement	Equipement de denoigement	17 792	17 393	30,0%	5 218						5 218	
Sud Grésivaudan	Quincieu	Travaux sur les voiries communales	voiries communales	20 787	20 787	50,0%	10 394						10 394	
Sud Grésivaudan	Quincieu	Travaux sur l'Eglise	Bâtiments communaux	55 800	30 000	70,0%	21 000							21 000
Sud Grésivaudan	Rencurel	Restructuration de la salle intergénérationnelle Phase 2	bâtiments communaux	31 002	30 000	50,0%	15 000					15 000		
Sud Grésivaudan	Rencurel	Travaux sur les voiries communales (Côte, Gondrands...)	voiries communales	53 810	53 810	40,0%	21 524					21 524		
Sud Grésivaudan	Rencurel	Aménagement sur la traversée de la Balme	Aménagement de village	214 468	214 468	35,0%	75 064					75 064		
Sud Grésivaudan	Rencurel	Travaux sur bâtiment communal	Bâtiments communaux	32 357	30 000	50,0%	15 000						15 000	
Sud Grésivaudan	Rovon	Rénovation des peintures de l'Eglise	bâtiments communaux	22 279	22 279	50,0%	11 140		11 140					
Sud Grésivaudan	Rovon	Aménagement de la Place du village	Aménagement de village	38 470	38 470	50,0%	19 235				19 235			
Sud Grésivaudan	Rovon	Travaux sur la toiture de l'église	bâtiments communaux	22 477	22 477	30,0%	6 743		6 743					
Sud Grésivaudan	Rovon	Restauration de l'église	Bâtiments communaux	29 730	29 730	50,0%	14 865						14 865	
Sud Grésivaudan	Rovon	Réparations sur voiries communales	voiries communales	46 839	46 839	40,0%	18 736						16 626	2 110
Sud Grésivaudan	Saint-André-en-Royans	Reprise du mur intérieur du Cimetière	bâtiments communaux	32 707	30 000	70,0%	21 000	10 000	11 000					
Sud Grésivaudan	Saint-André-en-Royans	Travaux sur Voiries communales	voiries communales	144 122	89 794	40,0%	35 918		22 414			13 504		
Sud Grésivaudan	Saint-Antoine-l'Abbaye	Mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux	PMR	158 300	158 300	50,0%	79 150	57 000	22 150					
Sud Grésivaudan	Saint-Antoine-l'Abbaye	Mise en accessibilité de la salle polyvalente de Dionay	PMR	13 942	13 942	50,0%	6 971	6 971						
Sud Grésivaudan	Saint-Antoine-l'Abbaye	Travaux de sécurité de la VC44, Chemin de l'Enclos	Aménagement de sécurité	70 535	70 535	50,0%	35 268			35 268				
Sud Grésivaudan	Saint-Antoine-l'Abbaye	Travaux sur les voiries communales (Finnetières, Charbonnières, St Martin)	voiries communales	75 115	75 115	30,0%	22 535					22 535		
Sud Grésivaudan	Saint-Antoine-l'Abbaye	Travaux d'aménagement sur la grande rue	voiries communales	154 493	150 000	30,0%	45 000					45 000		
Sud Grésivaudan	Saint-Antoine-l'Abbaye	Installation d'un chauffe eau	bâtiments communaux	22 320	22 320	50,0%	11 160					11 160		
Sud Grésivaudan	Saint-Antoine-l'Abbaye	Travaux sur voiries communales	voiries communales	150 490	150 000	30,0%	45 000						45 000	
Sud Grésivaudan	Saint-Antoine-l'Abbaye	Travaux sur toitures des halles	Bâtiments communaux	22 381	22 381	25,0%	5 595						5 595	
Sud Grésivaudan	Saint-Antoine-l'Abbaye	Travaux suite à dégâts d'orages sur voiries	voiries communales	19 940	19 940	30,0%	5 982							5 982
Sud Grésivaudan	Saint-Apollinaire	Travaux sur voiries communales	voiries communales	100 000	100 000	50,0%	50 000							50 000
Sud Grésivaudan	Saint-Apollinaire	Aménagement d'une salle rurale d'animation	Bâtiments communaux	272 180	30 000	70,0%	21 000							21 000
Sud Grésivaudan	Saint-Bonnet-de-Chavagne	Réparations des voiries communales - Route Burand, Deux Ponts	voiries communales	201 800	150 000	40,0%	60 000			60 000				
Sud Grésivaudan	Saint-Bonnet-de-Chavagne	Travaux pour l'accessibilité au niveau de la Mairie	bâtiments communaux	13 220	13 220	50,0%	6 610		6 610					
Sud Grésivaudan	Saint-Bonnet-de-Chavagne	Travaux de sécurité traversée du village	Aménagement de village	21 090	21 090	50,0%	10 545				5 000			5 545

Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Subvention années précédentes	CP AVRIL 2021	CP MAI 2021	Présente CP	2022 indicative	2023 indicative	2024 indicative
Sud Grésivaudan	Saint-Bonnet-de-Chavagne	Travaux de l'église	bâtiments communaux	9 428	9 428	70,0%	6 600						6 600	
Sud Grésivaudan	Saint-Bonnet-de-Chavagne	Accessibilité au niveau de la Mairie	PMR	27 038	27 038	50,0%	13 519						13 519	
Sud Grésivaudan	Saint-Bonnet-de-Chavagne	Travaux sur les bâtiments communaux	bâtiments communaux	42 021	30 000	70,0%	21 000						21 000	
Sud Grésivaudan	Saint-Bonnet-de-Chavagne	Travaux de protection des vitraux de l'église	bâtiments communaux	38 691	30 000	70,0%	21 000					5 521	15 479	
Sud Grésivaudan	Saint-Bonnet-de-Chavagne	Travaux sur l'Eglise	bâtiments communaux	28 204	28 204	70,0%	19 743						19 743	
Sud Grésivaudan	Saint-Bonnet-de-Chavagne	Travaux de restauration sur l'Eglise	Bâtiments communaux	38 691	30 000	70,0%	21 000							21 000
Sud Grésivaudan	Saint-Gervais	Travaux de rénovation sur la salle des fêtes	bâtiments communaux	35 456	30 000	50,0%	15 000			15 000				
Sud Grésivaudan	Saint-Gervais	Aménagement de sécurité VC 5 & 6	Aménagement de sécurité	19 220	19 220	50,0%	9 610					9 610		
Sud Grésivaudan	Saint-Gervais	Travaux de rénovation sur bâtiment communal - Maison de la Drevenne	bâtiments communaux	18 667	18 667	50,0%	9 334					9 334		
Sud Grésivaudan	Saint-Hilaire-du-Rosier	Réhabilitation de l'école	Education	747 885	700 000	25,0%	175 000	149 000	26 000					
Sud Grésivaudan	Saint-Hilaire-du-Rosier	Création de l'Ecole Primaire	Education	1 703 840	700 000	25,0%	175 000	100 000	75 000					
Sud Grésivaudan	Saint-Hilaire-du-Rosier	Aménagement de sécurité entrées de village	Aménagement de sécurité	94 588	80 000	50,0%	40 000							40 000
Sud Grésivaudan	Saint-Hilaire-du-Rosier	Réhabilitation énergétique du Gymnase	bâtiments communaux	510 667	30 000	25,0%	7 500						7 500	
Sud Grésivaudan	Saint-Hilaire-du-Rosier	Travaux de voiries Routes des Guilbets	voiries communales	37 717	37 717	22,5%	8 486							8 486
Sud Grésivaudan	Saint-Hilaire-du-Rosier	Travaux de rénovation énergétique sur l'ancienne école maternelle	Education	300 000	300 000	25,0%	75 000							75 000
Sud Grésivaudan	Saint-Just-de-Claix	Réhabilitation et extension de l'école maternelle	Education	1 150 000	700 000	25,0%	175 000							175 000
Sud Grésivaudan	Saint-Just-de-Claix	Aménagement de sécurité sur les voies communales	Aménagement de sécurité	29 124	29 124	50,0%	14 562						14 562	
Sud Grésivaudan	Saint-Just-de-Claix	Travaux sur les murs du cimetière	Bâtiments communaux	23 096	23 096	25,0%	5 774						5 774	
Sud Grésivaudan	Saint-Lattier	Accessibilité à la Salle Culturelle	PMR	130 950	130 950	50,0%	65 475	20 000	45 475					
Sud Grésivaudan	Saint-Lattier	Extension de la Salle Culturelle à destination des scolaires	Education	130 000	130 000	25,0%	32 500	15 000	17 500					
Sud Grésivaudan	Saint-Lattier	Rénovation de l'Eglise de la Baudière	bâtiments communaux	85 000	30 000	50,0%	15 000			15 000				
Sud Grésivaudan	Saint-Lattier	Aménagement de village	Aménagement de village	63 000	63 000	25,0%	15 750						15 750	
Sud Grésivaudan	Saint-Lattier	Travaux sur différentes voiries communales	voiries communales	116 704	116 704	30,0%	35 011							35 011
Sud Grésivaudan	Saint-Lattier	Aménagement de sécurité des voiries communales	voiries communales	16 283	16 283	50,0%	8 142							8 142
Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin	Accessibilité Diapason/Ecole du Stade	PMR	268 200	268 200	50,0%	134 100	27 000	107 100					
Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin	Aménagement du Champ de Mars	Aménagement de village	271 000	250 000	10,0%	25 000			20 000		5 000		
Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin	Réhabilitation de l'Ecole du centre	Education	460 000	460 000	25,0%	115 000					115 000		
Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin	Travaux sur voiries communales	voiries communales	157 500	100 000	22,5%	22 500					22 500		
Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin	Requalification de la rue Jean Baillet	voiries communales	252 000	252 000	10,0%	25 200							25 200

Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Subvention années précédentes	CP AVRIL 2021	CP MAI 2021	Présente CP	2022 indicative	2023 indicative	2024 indicative
Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin	Travaux sur la rue de Beauvoir	voies communales	177 000	177 000	10,0%	17 700					17 700		
Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	Réaménagement de l'ancien bureau de la CC Bourne à l'Isère sur Pont-en-Royans	bâtiments communaux	51 310	51 312	25,0%	12 828				5 118	7 710		
Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	Aménagement d'une salle pour la sensibilisation des scolaires à l'environnement sur Pont-en-Royans	Education	155 035	155 035	25,0%	38 759	19 222			4 457	15 080		
Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	Equipements communautaires pour le Multi-Accueil et l'Ecole de Musique de Vinay	Education	84 220	84 220	25,0%	21 055		9 000			12 055		
Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	Aménagement du Passage de la Glonette à Chatte	Aménagement de sécurité	56 920	56 920	50,0%	28 460		10 000			18 460		
Sud Grésivaudan	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	Construction et aménagement d'un parking au Couvent des Carmes	Aménagement de sécurité	160 000	80 000	50,0%	40 000							40 000
Sud Grésivaudan	Saint-Pierre-de-Cherennes	Rénovation de la salle polyvalente	bâtiments communaux	13 347	13 347	50,0%	6 674		6 674					
Sud Grésivaudan	Saint-Pierre-de-Cherennes	Travaux sur les bâtiments communaux	bâtiments communaux	25 236	25 236	50,0%	12 618					12 618		
Sud Grésivaudan	Saint-Pierre-de-Cherennes	Travaux sur Voies Communales Route Trénière	voies communales	38 330	38 330	30,0%	11 499					11 499		
Sud Grésivaudan	Saint-Pierre-de-Cherennes	Travaux de sécurité sur la Quartier "Mondée / Vercors"	Aménagement de sécurité	29 640	29 640	50,0%	14 820					14 820		
Sud Grésivaudan	Saint-Pierre-de-Cherennes	Aménagement de village avec aire de jeux	Aménagement de village	94 360	94 360	35,0%	33 026						33 026	
Sud Grésivaudan	Saint-Pierre-de-Cherennes	Travaux sur les voies communales	voies communales	49 970	49 970	30,0%	14 991						14 991	
Sud Grésivaudan	Saint-Pierre-de-Cherennes	Travaux sur bâtiments communaux	Bâtiments communaux	10 072	10 072	50,0%	5 036				5 036			
Sud Grésivaudan	Saint-Quentin-sur-Isère	Accessibilité à la nouvelle Maison communale	PMR	11 230	11 230	50,0%	5 615					5 615		
Sud Grésivaudan	Saint-Quentin-sur-Isère	Travaux sur bâtiment communal (Maison Communale)	bâtiments communaux	30 000	30 000	25,0%	7 500					7 500		
Sud Grésivaudan	Saint-Quentin-sur-Isère	Aménagements autour de la nouvelle Maison Communale	Aménagement de village	138 240	138 240	10,0%	13 824					13 824		
Sud Grésivaudan	Saint-Quentin-sur-Isère	Création d'une MAM	Education	338 172	338 172	25,0%	84 543					75 398	9 145	
Sud Grésivaudan	Saint-Quentin-sur-Isère	Aménagement de sécurité le long de la RD lot Magnolias et Carrefour Martinet	Aménagement de sécurité	28 246	28 246	50,0%	14 123					12 000	2 123	
Sud Grésivaudan	Saint-Quentin-sur-Isère	Travaux de sécurité sur le Chemin Tranchicotte	Aménagement de sécurité	38 595	38 595	50,0%	19 298						8 904	10 394
Sud Grésivaudan	Saint-Quentin-sur-Isère	Travaux sur les voies communales	voies communales	23 510	23 510	22,5%	5 290						5 290	
Sud Grésivaudan	Saint-Quentin-sur-Isère	Rénovation de locaux pour l'organisation d'un accueil collectif de mineurs	Bâtiments communaux	78 302	30 000	25,0%	7 500							7 500

Canton	Maitre d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Subvention années précédentes	CP AVRIL 2021	CP MAI 2021	Présente CP	2022 indicative	2023 indicative	2024 indicative
Sud Grésivaudan	Saint-Romans	Travaux hydrauliques	Hydraulique	16 003	16 003	30,0%	4 801			2 000		2 801		
Sud Grésivaudan	Saint-Romans	Aménagement de sécurité Route de Juillet	Aménagement de sécurité	31 500	31 500	50,0%	15 750			5 750		10 000		
Sud Grésivaudan	Saint-Romans	Réhabilitation du restaurant scolaire	Education	1 000 000	700 000	25,0%	175 000					40 000	135 000	
Sud Grésivaudan	Saint-Romans	Aménagement de sécurité carrefour des 4 routes	Aménagement de sécurité	80 000	80 000	50,0%	40 000							40 000
Sud Grésivaudan	Saint-Sauveur	Réalisation d'une aire de jeux village	Aménagement de village	42 328	42 328	25,0%	10 582					10 582		
Sud Grésivaudan	Saint-Sauveur	Travaux sur les voiries communales	voiries communales	150 235	150 000	22,5%	33 750					33 750		
Sud Grésivaudan	Saint-Vérand	Accessibilité au niveau des bâtiments (vestiaires) du stade de football	PMR	38 261	38 261	50,0%	19 131		19 131					
Sud Grésivaudan	Saint-Vérand	Aménagement sur un bâtiment communal	bâtiments communaux	30 713	30 000	25,0%	7 500					7 500		
Sud Grésivaudan	Saint-Vérand	Réparations sur voiries communales	voiries communales	188 375	150 000	30,0%	45 000							45 000
Sud Grésivaudan	Serre-Nerpol	Renforcement des chaussées sur VC	voiries communales	19 440	19 440	50,0%	9 720					9 720		
Sud Grésivaudan	Serre-Nerpol	Travaux sur voiries communales	voiries communales	40 365	40 365	50,0%	20 183							20 183
Sud Grésivaudan	Têche	Travaux sur les voiries communales (Guidon, Curty)	voiries communales	29 883	29 883	30,0%	8 965					8 965		
Sud Grésivaudan	Têche	Travaux de réparations des bâtiments communaux	bâtiments communaux	30 482	30 000	25,0%	7 500				7 500			
Sud Grésivaudan	Têche	Rénovation bâtiment de la cure	bâtiments communaux	20 113	20 113	25,0%	5 028					5 028		
Sud Grésivaudan	Têche	Réparations sur voiries communales	voiries communales	19 795	19 795	30,0%	5 939					5 939		
Sud Grésivaudan	Varacieux	Travaux de rénovation des bâtiments communaux	bâtiments communaux	12 890	12 890	50,0%	6 445				6 445			
Sud Grésivaudan	Varacieux	Réparations des VC 18-26-142-6-14	voiries communales	193 222	150 000	40,0%	60 000		8 000			52 000		
Sud Grésivaudan	Varacieux	Travaux d'accessibilité salle des fêtes et cimetière	PMR	42 694	42 694	50,0%	21 347					21 347		
Sud Grésivaudan	Varacieux	Travaux sur bâtiment communal	bâtiments communaux	161 360	30 000	50,0%	15 000					15 000		
Sud Grésivaudan	Varacieux	Aménagement aux abords du village	Aménagement de village	80 300	80 300	35,0%	28 105					28 105		
Sud Grésivaudan	Varacieux	Aménagement de sécurité	Sécurité	80 310	80 000	50,0%	40 000					40 000		
Sud Grésivaudan	Varacieux	Rénovation et sécurisation de l'Eglise	bâtiments communaux	31 070	30 000	50,0%	15 000					15 000		
Sud Grésivaudan	Varacieux	Rénovation de la toiture d'un bâtiment communal	bâtiments communaux	22 989	22 989	50,0%	11 494					11 494		
Sud Grésivaudan	Varacieux	Rénovation et travaux Mairie	bâtiments communaux	50 319	30 000	50,0%	15 000					15 000		15 000
Sud Grésivaudan	Varacieux	Travaux sur l'église	Bâtiments communaux	40 960	30 000	50,0%	15 000					15 000		15 000
Sud Grésivaudan	Vatlieu	Travaux sur voiries communales et consolidation d'un petit Pont sur VC village	voiries communales	107 834	100 000	50,0%	50 000					50 000		
Sud Grésivaudan	Vatlieu	Aménagement de sécurité au village	Aménagement de sécurité	200 000	80 000	55,0%	44 000							44 000
Sud Grésivaudan	Vatlieu	Travaux sur voiries communales	voiries communales	168 507	100 000	50,0%	50 000							50 000
Sud Grésivaudan	Vhney	Création d'un restaurant scolaire	Education	700 000	700 000	25,0%	175 000	50 000	25 000			100 000		

Canton	Maire d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable totale HT	Taux	Subvention totale	Subvention années précédentes	CP AVRIL 2021	CP MAI 2021	Présente CP	2022 indicative	2023 indicative	2024 indicative
Sud Grésivaudan	Vinay	Accessibilité restaurant scolaire	PMR	80 000	80 000	50,0%	40 000	10 000	30 000					
Sud Grésivaudan	Vinay	Aménagement extérieur au restaurant scolaire	Aménagement de village	220 000	220 000	25,0%	55 000	19 000	36 000					
Sud Grésivaudan	Vinay	Aménagement d'une placette sur les anciens cours de tennis	Equipement et amén. Milieu rural	195 000	195 000	25,0%	48 750		48 750					
Sud Grésivaudan	Vinay	Réhabilitation du Parc de la Providence	Aménagement de village	415 000	250 000	25,0%	62 500					47 575	12 425	
Sud Grésivaudan	Vinay	Travaux sur bâtiments communaux	bâtiments communaux	70 254	30 000	25,0%	7 500						7 500	
Sud Grésivaudan	Vinay	Accessibilité des bâtiments	PMR	75 000	75 000	50,0%	37 500	21 266	16 234					
Sud Grésivaudan	Vinay	Aménagements aux abords de l'école	Aménagement de village	299 000	249 999	25,0%	62 500							62 500
Sud Grésivaudan	Vinay	Aménagement de village	Aménagement de village	400 000	250 000	25,0%	62 500						62 500	
<b>TOTAL ATTRIBUE</b>									<b>1 384 761</b>	<b>211 688</b>	<b>73 551</b>	<b>1 667 500</b>	<b>1 667 500</b>	<b>1 079 633</b>
<b>TOTAL CREDITS RECUPERES 2021</b>											2 500			
<b>TOTAL ENVELOPPE 2021</b>									1 384 761	211 688	71 051			

## Crédits récupérés 2021

Canton	Maître d'ouvrage	Opération	Domaine	Montant Travaux HT	Dépense subventionnable	Taux	Subvention totale	Présente CP	nomenclature comptable	
									204141	2041422
Sud Grésivaudan	La Rivière	Accessibilité Mairie	PMR	278 520	278 520	50%	139 260	-2 500		-2 500
<b>TOTAL CREDITS RECUPERES 2021</b>								-2 500		-2 500



Fiche financière répartition des crédits du rapport n°3182 Kdélib hors crédits récupéré

Dotations territoriales des territoires des Vals du Dauphiné, du Sud-Grésivaudan  
3ème Répartition 2021

TRANCHES	Territoires	Enveloppe année 2021	Montant déjà réparti	Montant affecté à la présente CP	Imputation budgétaire				reste a réaliser
					204141/74	2041422/74	2041721/74	PR - 204142/75	
2004P027O001TIAC	Haut-Rhône dauphinois	1 922 500 €	1 447 805 €	- €					474 695 €
2004P027O002TIAC	Porte-des-Alpes	2 527 500 €	2 000 056 €	- €					527 444 €
2004P027O003TIAC	Vals du Dauphiné	1 192 500 €	330 800 €	861 700 €		658 924 €		202 776 €	- €
2004P027O004TIAC	Isère rhodanienne	1 840 000 €	1 840 000 €	- €					- €
2004P027O005TIAC	Bièvre-Valloire	2 512 500 €	1 501 412 €	- €					1 011 088 €
2004P027O006TIAC	Voironnais Chartreuse	2 032 500 €	1 381 262 €	- €					651 238 €
2004P027O007TIAC	Sud Grésivaudan	1 667 500 €	1 596 449 €	71 051 €		71 051 €			- €
2004P027O008TIAC	Grésivaudan	2 212 500 €	1 416 687 €	- €					795 813 €
2004P027O009TIAC	Vercors	672 500 €	443 561 €	- €					228 939 €
2004P027O010TIAC	Trièves	1 547 500 €	266 776 €	- €					1 280 724 €
2004P027O011TIAC	Matheysine	1 620 000 €	903 277 €	- €					716 723 €
2004P027O012TIAC	Oisans	1 350 000 €	573 996 €	- €					776 004 €
2004P027O013TIAC	Agglomération grenobloise	3 902 500 €	3 220 458 €	- €					682 042 €
	<b>TOTAL</b>	<b>25 000 000 €</b>	<b>16 922 539 €</b>	<b>932 751 €</b>	<b>0 €</b>	<b>729 975 €</b>	<b>0 €</b>	<b>202 776 €</b>	<b>7 144 710 €</b>

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Arrêté n° 2021/6075

Direction des systèmes d'information

**Arrêté relatif à la désignation de l'autorité d'homologation de sécurité  
des échanges dématérialisés dans le cadre du comité d'homologation RGS  
(Référentiel général de sécurité)**

**Le Président du Conseil départemental de l'Isère**

**Vu** l'arrêté du 6 mai 2010 portant approbation du référentiel général de sécurité et précisant les modalités de mise en œuvre de la procédure de validation des certificats électroniques,

**Sur** proposition de Madame la Directrice générale des services du Département de l'Isère,

**Arrête :**

**Article 1 :**

Le directeur général adjoint chargé des ressources est désigné en tant qu'autorité d'homologation de sécurité des échanges dématérialisés du Département de l'Isère.

**Article 2 :**

L'autorité d'homologation, mentionnée à l'article 1, s'appuie sur l'expertise d'un comité d'homologation.

Le comité d'homologation doit garantir la conformité des dispositifs numériques utilisés dans le cadre des échanges avec les usagers, les partenaires et/ou les autres autorités administratives.

Ce comité se réunit sur convocation de son président dès la mise à l'étude des projets pour :

- évaluer les enjeux et fixer les objectifs de sécurité ;
- évaluer les risques résiduels identifiés ;
- s'assurer du respect des démarches de sécurisation programmées ;
- proposer l'homologation du dispositif concerné.

**Article 3 :**

Le comité d'homologation es composé à minima des membres suivants :

- le directeur général adjoint chargé des ressources (DGAR), président du comité, ou son représentant ;
- le directeur des systèmes d'information, ou son représentant ;
- le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) ;
- le délégué à la protection des données (DPO) ;
- les chefs de projet concernés (métier et informatique).

**Article 4 :**

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le

Pour le Président et par délégation  
La Directrice générale des services



Séverine Battin

Dépôt en Préfecture :



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2021

**DOSSIER N° 2021 CP10 F 31 84**

Numéro provisoire : 3188 - Code matière : 4.1.1.1

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) : Administration générale - adapter les emplois et les effectifs dans le respect du budget voté pour les ressources humaines et dans la limite de l'effectif maximum autorisé par l'assemblée départementale ;

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Dépôt en Préfecture le : 27-10-2021

Exécutoire le : 27-10-2021

Publication le : 27-10-2021

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

**La commission permanente,**

**Vu le rapport du Président N°2021 CP10 F 31 84,**

**Vu l'avis de la Commission Finances, ressources humaines, moyens généraux,**

### DECIDE

- d'approuver les adaptations de postes ci-après :

#### **1. Suppressions / créations de postes**

\* Direction de l'innovation numérique et système d'information

Service innovation applications études

- Suppression d'un poste d'attaché
- Création d'un poste d'ingénieur

\* Direction de la performance et de la modernisation du service public

Service communication interne

- Suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif
- Création d'un poste d'attaché

\* Direction de l'aménagement

Service eau et territoires

- Suppression d'un poste d'ingénieur
- Création d'un poste de technicien

\* Direction des solidarités

Service prévention santé publique

- Suppression d'un poste d'infirmier en soins généraux TNC90 (31H30)
- Création d'un poste d'infirmier en soins généraux à temps complet

\* Direction territoriale porte des Alpes

Service action médico-sociale Est

- Suppression de 2 postes de rédacteurs
- Création de 2 postes d'adjoints administratifs

Service éducation

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise
- Création d'un poste d'adjoint technique

\* Direction territoriale de l'agglomération grenobloise

Direction du social - Service enfance famille

- Suppression d'un poste de conseiller socio-éducatif
- Création d'un poste d'attaché

Direction de l'éducation et de l'action territoriale - Service éducation

- Suppression d'un poste de technicien
- Création d'un poste d'agent de maîtrise

\* Toutes directions

- Suppression de 9 postes d'adjoints administratifs
- Création de 9 postes de rédacteurs
- Suppression de 25 postes d'adjoints techniques
- Création de 25 postes d'agents de maîtrise
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine
- Création d'un poste d'assistant de conservation
- Suppression de 2 postes d'agents de maîtrise
- Création de 2 postes de techniciens
- Suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif
- Création d'un poste conseiller socio-éducatif
- Suppression d'un poste d'assistant de conservation
- Création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine
- Suppression de 5 postes de rédacteurs
- Création de 5 postes d'attachés
- Suppression de 4 postes de techniciens
- Création de 4 postes d'ingénieurs

- d'approuver les propositions ci-après :

## **2. Précisions sur certains emplois**

### \* Direction innovation numérique et systèmes d'information

Un poste chargé(e) de projet(s) informatique(s) est vacant au service innovation, applications et études. Face à la difficulté de recruter un titulaire : proposition d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les niveaux de recrutement et de rémunération sont fixés en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et le régime indemnitaire fixé conformément à la délibération du 21/06/2019 (DM1 2019) modifiée.

### \* Direction des relations extérieures

Le poste de chef de service est vacant au service de la communication et de l'évènementiel. Face à la difficulté de recruter un titulaire : proposition d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les niveaux de recrutement et de rémunération sont fixés en référence au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux et le régime indemnitaire fixé conformément à la délibération du 21/06/2019 (DM1 2019) modifiée.

### \* Direction de l'aménagement

Un poste de référent(e) technique est vacant au service eau et territoires. Face à la difficulté de recruter un titulaire : proposition d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les niveaux de recrutement et de rémunération sont fixés en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux et le régime indemnitaire fixé conformément à la délibération du 21/06/2019 (DM1 2019) modifiée.

### \* Direction des constructions publiques et de l'environnement de travail

Un poste de conducteur(trice) d'opérations bâtiment est vacant au service conduite de projets. Face à la difficulté de recruter un titulaire : proposition d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les niveaux de recrutement et de rémunération sont fixés en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et le régime indemnitaire fixé conformément à la délibération du 21/06/2019 (DM1 2019) modifiée.

### \* Direction des solidarités

Un poste d'infirmier(ère) est vacant au service prévention santé publique. Face à la difficulté de recruter un titulaire : proposition d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les niveaux de recrutement et de rémunération sont fixés en référence au cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux territoriaux et le régime indemnitaire fixé conformément à la délibération du 21/06/2019 (DM1 2019) modifiée.



\* Direction de la culture et du patrimoine

Un poste de chargé(e) des collections est vacant au service lecture publique. Face à la difficulté de recruter un titulaire : proposition d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les niveaux de recrutement et de rémunération sont fixés en référence au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et le régime indemnitaire fixé conformément à la délibération du 21/06/2019 (DM1 2019) modifiée.

\*Direction territoriale de l'agglomération grenobloise

Direction du social

Un poste de travailleur social ASE est vacant au service service local de solidarité de Grenoble Nord. Face à la difficulté de recruter un titulaire : proposition d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les niveaux de recrutement et de rémunération sont fixés en référence au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux et le régime indemnitaire fixé conformément à la délibération du 21/06/2019 (DM1 2019) modifiée.

Un poste de secrétaire médico-sociale est également vacant au service local de solidarité de Grenoble Nord. Face à la difficulté de recruter un titulaire : proposition d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les niveaux de recrutement et de rémunération sont fixés en référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et le régime indemnitaire fixé conformément à la délibération du 21/06/2019 (DM1 2019) modifiée.

Un poste d'assistante social(e) de polyvalence est vacant au service local de solidarité de Fontaine. Face à la difficulté de recruter un titulaire : proposition d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Les niveaux de recrutement et de rémunération sont fixés en référence au cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux et le régime indemnitaire fixé conformément à la délibération du 21/06/2019 (DM1 2019) modifiée.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier



**Arrêté n°2021-5879**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRÊTE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION TERRITORIALE DU SUD GRÉSIVAUDAN**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-1356 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-3912 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale du Sud Grésivaudan ;

**Vu** l'arrêté nommant Monsieur **Christophe JACQUIN-BERTHOLET**, chef du service éducation à compter du 18 septembre 2021,

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-3912 de délégation de signature et d'attribution est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La direction territoriale du Sud Grésivaudan (DTSG) est responsable de la mise en œuvre des missions déconcentrées du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

**Au titre de la politique Aménagement du territoire**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagements routiers, le pilotage de l'exploitation, de l'entretien routier et de la gestion du domaine public étendus aux traitements limites ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique d'aménagement routier.

### **Au titre de la politique Education, Sport, Jeunesse, Vie associative et Culture**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Assurer la responsabilité des agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.

### **Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

- Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :
  - Des compétences d'accueil de la petite enfance
  - Des missions de PMI
  - Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

### **Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

### **Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Madame **Emilie CARPENTIER**, directrice, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction territoriale du Sud Grésivaudan, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe adressées aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

### **Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur **Yann MOREAU**, chef du service aménagement,
- Monsieur **Christophe JACQUIN-BERTHOLET**, chef du service éducation,

- Monsieur **Sébastien BRUNISHOLZ**, chef du service solidarité,  
Madame **Amélie MULLER**, adjointe au chef du service solidarité,  
Madame **Sandrine CLEMENT-CATELAN**, adjointe au chef du service solidarité,
- Madame **Méridith LIETARD**, cheffe du service autonomie,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, bons de commande et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence de Madame **Emilie CARPENTIER**, la délégation qui lui est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction territoriale.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction territoriale du Sud Grésivaudan, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction territoriale du Sud Grésivaudan.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 09/09/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 09/09/2021

Dépôt préfecture : 09/09/2021



**Arrêté n°2021-5883**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION DES FINANCES**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-1356 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-3894 portant délégation de signature et attribution pour la direction des Finances ;

**Vu** l'arrêté nommant Madame **Maryse CHICHIGNOUD**, cheffe du service administratif et financier n°3 à compter du 19 septembre 2021,

**Considérant** que Madame **Liliane PUPIN**, assurera temporairement les fonctions de cheffe de service financier n°7 par intérim à compter du 11 octobre 2021,

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-3894 de délégation de signature et d'attribution est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les directions centrales pilotent des politiques publiques entrant dans le cadre de leurs attributions. A ce titre, elles conduisent des projets stratégiques, gèrent la commande publique, pilotent des dispositifs d'aide, participent à la construction du budget, animent des partenariats départementaux, élaborent des délibérations, assurent le secrétariat des commissions préalables aux séances publiques et commissions permanentes et administrent les logiciels métiers.

**Article 3 :**

La Direction des Finances (DFI) pilote et met en œuvre la stratégie budgétaire et financière. A ce titre, elle est notamment dotée des compétences suivantes :

- Assurer la préparation et le suivi budgétaire et veiller à sa bonne exécution par les services départementaux
- Assurer la gestion des recettes importantes, de la trésorerie et de la dette ;
- Assurer des missions d'analyse financière et de prospective ;
- Accompagner les directions en matière de finances, de passation, de gestion administrative et financière des marchés publics en lien avec la DAJAM ;

**Article 4 :**

Délégation est donnée à Madame **Sandrine TEISSIER**, directrice et à Madame **Nelly DAGRON**, directrice adjointe et cheffe du service pilotage et méthode, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction des finances, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe adressées aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

**Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Madame **Nelly THIRION**, chef du service stratégie financière et programmation,
- Madame **Nelly DAGRON**, cheffe du service pilotage et méthode,  
Monsieur **Vincent THOURIGNY**, adjoint à la cheffe du service pilotage et méthode,
- Madame **Barbara MARTIN**, cheffe du service administratif et financier n°1,
- Monsieur **Philippe LE FLOCH**, chef du service administratif et financier n°2,
- Monsieur **Maryse CHICHIGNOUD**, chef du service administratif et financier n°3,
- Madame **Karen PEAUDECERF**, cheffe du service administratif et financier n°4,
- Madame **Filomena LOQUAIS**, cheffe du service administratif et financier n°5,
- Madame **Emilie BOUSQUET**, cheffe du service administratif et financier n°6,
- Madame **Liliane PUPIN**, cheffe du service administratif et financier n°7 par intérim,
- Monsieur **Aurélien BUDILLON**, chef du service administratif et financier n°8,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, bons de commande et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence simultanée de Madame **Sandrine TEISSIER** et de Madame **Nelly DAGRON**, la délégation qui leur est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction du même pôle.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction des Finances, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction des Finances.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 09/09/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 09/09/2021

Date de dépôt en Préfecture : 09/09/2021



**Arrêté n°2021-6031**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION DES SOLIDARITES**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-1356 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-3901 portant délégation de signature et attribution pour la direction des Solidarités ;

**Vu** l'arrêté nommant Madame **Gaëlle VAREILLES**, cheffe du service Prévention et Santé Publique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-3901 de délégation de signature et d'attribution est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les directions centrales pilotent des politiques publiques entrant dans le cadre de leurs attributions. A ce titre, elles conduisent des projets stratégiques, gèrent la commande publique, pilotent des dispositifs d'aide, participent à la construction du budget, animent des partenariats départementaux, élaborent des délibérations, assurent le secrétariat des commissions préalables aux séances publiques et commissions permanentes et administrent les logiciels métiers.

**Article 3 :**

La direction des Solidarités (DSO) pilote et met en œuvre les politiques départementales relatives au logement, à la prévention et à la promotion de la santé publique, à l'action sociale de polyvalence et à l'insertion vers l'emploi. A ce titre, elle est dotée des attributions suivantes :

**Au titre de la politique Logement :**

- Piloter le Fond de Solidarité Logement ;
- Piloter le Plan départemental de l'Habitat ;
- Co-piloter avec l'Etat le Plan d'Action pour l'Accès au Logement et à l'Hébergement des personnes défavorisées en Isère (PALHDI) et la Commission Coordination des actions de Prévention des EXpulsions locatives (CCAPEX) ;
- Mettre en œuvre les dispositifs et partenariats permettant de lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.



**Au titre de la politique Prévention et Santé publique :**

- Assurer le dépistage et la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) dans le cadre du centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) ;
- Promouvoir la vaccination et assurer la mise à disposition des vaccins obligatoires ; Promouvoir la vaccination et assurer la mise à disposition des vaccins obligatoires ;
- Assurer la prévention-dépistage et le traitement de la tuberculose dans le cadre du CLAT ainsi que le dépistage des maladies respiratoires professionnelles ;
- Assurer une veille sanitaire et participer à la gestion des alertes et/ou crises sanitaires ;
- Participer à la structuration et le maintien de l'offre de soins ;
- Participer au développement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des Comités locaux de santé (CLS) en lien avec l'ARS et les partenaires.

**Au titre de la politique Action sociale et Insertion vers l'Emploi :**

- Elaborer et mettre en œuvre le programme départemental d'insertion vers l'emploi ;
- Gérer l'allocation RSA ;
- Assurer le suivi des aides financières du Règlement départemental d'aide sociale à l'enfance (RDASE) ;
- Développer des actions en faveur de l'insertion des jeunes et piloter le fond d'aide aux jeunes (FAJ) ;
- Soutenir les associations d'aide alimentaire ;
- Coordonner les conférences territoriales de solidarités (CTS) ;
- Co-piloter avec l'Etat le Schéma d'Accueil des gens du voyage.

**Article 4 :**

Délégation est donnée à Madame **Angélique CHAPOT**, directrice, et à Madame **Emilie CHARTIER**, directrice adjointe, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe adressées aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

**Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur **Mickael ROCHE**, chef du service Logement,  
Madame **Véronique MEISTER**, adjointe au chef du service Logement,
- Madame **Sandra GAUME**, cheffe du service établissements Action Sociale de Polyvalence,  
Madame **Estelle RIVAUX**, adjointe à la cheffe du service Action Sociale de Polyvalence,
- Madame **Gaëlle VAREILLES**, cheffe du service Prévention et Santé Publique,  
(poste vacant), adjoint(e) à la cheffe du service Prévention et Santé Publique,  
Monsieur **Frédéric GAUBERT**, adjoint à la cheffe du service Prévention et Santé Publique,
- Madame **Anne GARNIER de FALLETANS**, cheffe du service Insertion vers l'Emploi,  
Poste vacant, adjoint à la cheffe du service Insertion vers l'Emploi,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, bons de commande et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence simultanée de Madame **Angélique CHAPOT** et de Madame **Emilie CHARTIER**, la délégation qui leur est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction du même pôle.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction des Solidarités, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction des Solidarités.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 13/09/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 13/09/2021

Date de dépôt en Préfecture : 13/09/2021



**Arrêté n°2021-6177**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION DU SOCIAL  
DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6076 portant délégation de signature et attribution pour la direction du Social du Territoire de l'Agglomération Grenobloise ;

**Vu** l'arrêté nommant Madame **Alice FRUGIERE**, adjointe à la cheffe du service local de la solidarité Grenoble Nord à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

**Vu** l'arrêté nommant Madame **Emmanuelle DRONIOU**, adjointe à la cheffe de service local de solidarité Fontaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

**Vu** la lettre de mission autorisant Monsieur **Théo LACROIX**, à assurer temporairement les fonctions de cadre d'appui à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

**Vu** la lettre de mission autorisant Madame **Alice CONTAMIN**, à assurer temporairement les fonctions de cadre d'appui à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

**Vu** la lettre de mission autorisant Madame **Marie CHAMPELOVIER**, à assurer temporairement les fonctions de cadre d'appui à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-6076 portant délégation de signature et attribution pour la direction du Social du Territoire de l'Agglomération Grenobloise est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La Direction du Social du Territoire de l'Agglomération Grenobloise (DSTAG) assure la mise en œuvre des missions déconcentrées en matière sociale du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

### **Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

- Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :
  - Des compétences d'accueil de la petite enfance
  - Des missions de PMI
  - Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

### **Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées,
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

### **Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Madame **Sylvie MARTINEZ**, directrice du social, et à Madame **Coralie GIRARD**, directrice adjointe du social, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction du social du territoire de l'Agglomération Grenobloise, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

### **Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Madame **Fabienne BREYSSE**, cheffe du service développement social,  
Madame **Karine FELLAGUE**, adjointe à la cheffe du service développement social,
- Poste vacant, chef du service enfance famille,  
Madame **Marie-Ange SEMPOLIT**, adjointe au chef du service enfance famille,
- Monsieur **Frédéric BLANCHET**, chef du service autonomie,  
Madame **Ségoène OLIVIER**, adjointe au chef du service autonomie,
- Madame **Pauline MERLET**, cheffe du service local de solidarité Echirolles,  
Monsieur **Jérôme ROLLAND**, adjoint à la cheffe du service local de solidarité Echirolles,

- Poste vacant, de chef(fe) du service local de solidarité Fontaine,  
Madame **Emmanuelle DRONIOU**, adjointe à la cheffe du service local de solidarité Fontaine,
- Madame **Marie DE BOVADILLA**, cheffe du service local de solidarité Grenoble nord,  
Madame **Alice FRUGIERE**, adjointe à la cheffe du service local de solidarité Grenoble nord,
- Madame **Christine GRECHEZ**, cheffe du service local de solidarité Grenoble sud,  
Madame **Pascale PLATINI**, adjointe à la cheffe du service local de solidarité Grenoble sud,
- Madame **Geneviève GOY**, cheffe du service local de solidarité Grenoble est,  
Madame **Véronique MOSER**, chargée temporairement des fonctions de cheffe du service local de solidarité Grenoble est,  
Madame **Elisabeth ROUCHDI**, adjointe à la cheffe du service local de solidarité Grenoble est,
- Madame **Bernadette JALIFIER**, cheffe du service local de solidarité Grenoble ouest,  
Madame **Perrine ROSTAINGT**, adjointe à la cheffe du service local de solidarité Grenoble ouest,
- Madame **Nathalie REIS**, cheffe du service local de solidarité Meylan,
- Madame **Caroline DUSSART**, cheffe du service local de solidarité Pont-de-Claix,  
Madame **Marie-Pierre CAVALLOTTO**, adjointe à la cheffe du service local de solidarité Pont-de-Claix,
- Madame **Sylvie BONNARDEL**, cheffe du service local de solidarité Saint-Martin-d'Hères,  
Madame **Ségolène MARTIN**, adjointe à la cheffe du service local de solidarité Saint-Martin-d'Hères  
Madame **Manon MASSA**, chargée temporairement des fonctions d'adjointe à la cheffe du service local de solidarité Saint-Martin-d'Hères,
- Madame **Marion LORON**, cheffe du service local de solidarité Saint-Martin-le-Vinoux,
- Madame **Claire DROUX**, cheffe du service local de solidarité Vizille,
- Madame **Véronique CONTE**, cadre d'appui,
- Madame **Marjorie LACOSTE**, cadre d'appui,
- Madame **Ramona DURAND**, cadre d'appui,
- Monsieur **Théo LACROIX** , chargé temporairement des fonctions de cadre d'appui,
- Madame **Alice CONTAMIN**, chargée temporairement des fonctions de cadre d'appui,
- Madame **Marie CHAMPELOVIER**, chargée temporairement des fonctions de cadre d'appui,
- Madame **Chantal BERGER**, chargée temporairement des fonctions de cadre d'appui ,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,

- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence simultanée de Madame **Sylvie MARTINEZ**, directrice, et de Madame **Coralie GIRARD**, directrice adjointe, la délégation qui leur est conférée peut être assurée par Madame **Louisa SLIMANI**, directrice générale adjointe chargée du pôle « Equité territoriale », ou par le directeur ou le directeur adjoint de la Direction de l'Education et de l'Action Territoriale de l'Agglomération Grenobloise.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction du Social du Territoire de l'Agglomération Grenobloise, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction du Social du Territoire de l'Agglomération Grenobloise.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Date de dépôt en Préfecture : 04/10/2021



**Arrêté n°2021-6179**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ACTION TERRITORIALE  
DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-3902 portant délégation de signature et attribution pour la direction de l'éducation et de l'action territoriale de l'agglomération grenobloise ;

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-3902 portant délégation de signature et attribution pour la direction de l'éducation et de l'action territoriale de l'agglomération grenobloise est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La Direction de l'Education et de l'Action Territoriale de l'Agglomération Grenobloise (DEATAG) assure la mise en œuvre des politiques éducation, sport, jeunesse, vie associative, culture et solidarités territoriales au sein de l'agglomération grenobloise. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

**Au titre de l'éducation et des constructions publiques**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Piloter les agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.



### **Au titre des solidarités territoriales, du cadre de vie et de l'attractivité du territoire**

- Conseiller et informer les communes sur les dispositifs de financement dont elles peuvent bénéficier ;
- Instruire les aides à l'investissement des communes et des intercommunalités au titre du contrat territorial de l'agglomération grenobloise ;
- Organiser le comité de territoire ainsi que la conférence territoriale d'investissement ;
- Garantir, envers les publics bénéficiaires, la mise en œuvre des politiques éducatives et sociales du territoire en matière de culture, de patrimoine et d'espaces naturels sensibles ;
- Animer et sensibiliser la démarche « Responsabilité sociale et environnementale » auprès des agents du territoire ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences d'aménagement et de développement territorial en articulation avec les politiques de déplacements, de très haut débit, de transport, d'environnement, d'agriculture, d'urbanisme et de logement ;
- Piloter et coordonner, pour le compte de tous les services de la direction Education et action territoriale du territoire de l'Agglomération grenobloise et de la direction du Social du territoire de l'Agglomération grenobloise, la mise en œuvre de la fonction d'accueil, l'animation de la prévention des risques ainsi que les moyens de fonctionnement tels que la logistique, les moyens généraux, l'informatique et la téléphonie, le mobilier et la communication interne.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Madame **Pascale CALLEC**, directrice éducation et actions territoriales, et à Monsieur **Stéphane CESARI**, directeur éducation et action territoriale par intérim, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction de l'éducation et de l'action territoriale de l'agglomération grenobloise, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

### **Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Madame **Véronique NOWAK**, cheffe du service éducation,
- Monsieur **Laurent MARQUES**, adjoint à la cheffe du service éducation,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,

- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence simultanée de Madame **Pascale CALLEC** et de Monsieur **Stéphane CESARI**, la délégation qui leur est conférée peut être assurée par Madame **Louisa SLIMANI**, directrice générale adjointe chargée du pôle « Equité territoriale », ou par le directeur ou le directeur adjoint de la Direction du Social du Territoire de l'Agglomération Grenobloise.

**Article 7 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 8 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Date de dépôt en Préfecture : 04/10/2021



**Arrêté n°2021-6180**

**Direction des ressources humaines**  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION TERRITORIALE DE BIEVRE-VALLOIRE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-5276 portant délégation de signature et attribution pour la Direction Territoriale de Bièvre-Valloire ;

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-5276 de délégation de signature et d'attribution est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La Direction Territoriale de Bièvre-Valloire (TBV) est responsable de la mise en œuvre des missions déconcentrées du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

**Au titre de la politique Aménagement du territoire**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagements routiers, le pilotage de l'exploitation, de l'entretien routier et de la gestion du domaine public étendus aux traitements limites ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique d'aménagement routier.

### **Au titre de la politique Education, Sport, Jeunesse, Vie associative et Culture**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Assurer la responsabilité des agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.

### **Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :

- Des compétences d'accueil de la petite enfance
- Des missions de PMI
- Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

### **Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

### **Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Monsieur **Gilles LAPERROUSAZ**, Directeur et à Monsieur **Didier BALAY**, Directeur adjoint, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction territoriale de Bièvre-Valloire, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission lorsque le moyen de transport est l'avion.

**Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur **Eric VALLET**, chef du service aménagement,  
Monsieur **Dominique SAVIGNON**, adjoint au chef du service aménagement,
- Madame **Estelle FAURE**, cheffe du service éducation,
- Madame **Isabelle RICHARD**, cheffe du service accompagnement enfance famille,  
Madame **Emeline FONTAINE-HUDRY**, adjointe à la cheffe du service accompagnement enfance famille,
- Madame **Sylvie DELEPINE**, cheffe du service autonomie,
- Madame **Agnès COQUAZ**, cheffe du service développement social,  
Madame **Claudine MOONEN**, chargée temporairement des fonctions d'adjointe à la cheffe du service développement social,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence simultanée de Monsieur **Gilles LAPERROUSAZ** et de Monsieur **Didier BALAY**, la délégation qui leur est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction territoriale.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction territoriale de Bièvre-Valloire, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction territoriale de Bièvre-Valloire.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Date de dépôt en Préfecture : 04/10/2021



**Arrêté n°2021-6181**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION TERRITORIALE DU GRESIVAUDAN**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6078 portant délégation de signature et attribution pour la Direction Territoriale du Grésivaudan ;

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-6078 portant délégation de signature et attribution pour la Direction Territoriale du Grésivaudan est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La Direction Territoriale du Grésivaudan (DTGR) est responsable de la mise en œuvre des missions déconcentrées du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

**Au titre de la politique Aménagement du territoire**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagements routiers, le pilotage de l'exploitation, de l'entretien routier et de la gestion du domaine public étendus aux traitements limites ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique d'aménagement routier.

**Au titre de la politique Education, Sport, Jeunesse, Vie associative et Culture**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Assurer la responsabilité des agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.

### **Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

- Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :
  - Des compétences d'accueil de la petite enfance
  - Des missions de PMI
  - Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

### **Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

### **Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Monsieur **Benoit FREYRE**, directeur par intérim et directeur adjoint, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction territoriale du Grésivaudan, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

### **Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur **Stéphane VACHETTA**, chef du service aménagement,  
Madame **Nadège JAY**, adjointe au chef du service aménagement,
- Madame **Claire DUBOIS**, cheffe du service éducation,  
Monsieur **Martin SCHMITT**, adjoint à la cheffe du service éducation,
- Madame **Mayline LEFEUVRE**, cheffe du service enfance-famille,  
Madame **Pauline CRISINIEL**, adjointe à la cheffe du service enfance-famille,  
Monsieur **Hervé TORRETON**, chargé temporairement des fonctions d'adjoint à la cheffe du service enfance-famille,



- Madame **Laure VERGER**, cheffe du service autonomie,
- Madame **Anissa DUPUY**, cheffe du service développement social,  
Madame **Alexandra KIHL**, adjointe à la cheffe du service développement social,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence de Monsieur **Benoit FREYRE**, la délégation qui lui est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction territoriale.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction territoriale du Grésivaudan, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction territoriale du Grésivaudan.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Date de dépôt en Préfecture : 04/10/2021



**Arrêté n°2021-6182**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION TERRITORIALE DU HAUT-RHONE DAUPHINOIS**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-3906 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale du Haut-Rhône dauphinois ;

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-3906 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale du Haut-Rhône dauphinois est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La Direction Territoriale du Haut-Rhône Dauphinois (THRD) est responsable de la mise en œuvre des missions déconcentrées du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

**Au titre de la politique Aménagement du territoire**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagements routiers, le pilotage de l'exploitation, de l'entretien routier et de la gestion du domaine public étendus aux traitements limites ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique d'aménagement routier.

**Au titre de la politique Education, Sport, Jeunesse, Vie associative et Culture**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Assurer la responsabilité des agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.

### **Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

- Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :
  - Des compétences d'accueil de la petite enfance
  - Des missions de PMI
  - Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

### **Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

### **Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Monsieur **Olivier LIBERELLE**, directeur, et à Madame **Delphine BRUMENT**, directrice adjointe, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction territoriale du Haut-Rhône Dauphinois, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

### **Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur **Laurent BONNAIRE**, chef du service aménagement,
- Monsieur **Romuald MAIGROT**, chef du service éducation,
- Monsieur **Luc JOYE**, chef du service enfance-famille,  
Madame **Joëlle GANI**, adjointe au chef de service enfance-famille,
- Madame **Maëlys POMPIER**, cheffe du service autonomie,
- Madame **Myriam HAMADOU**, cheffe du service développement social,  
Madame **Marie-Claire MONTILLET**, adjointe à la cheffe du service développement social,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence simultanée de Monsieur **Olivier LIBERELLE** et de Madame **Delphine BRUMENT**, la délégation qui leur est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction territoriale.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction territoriale du Haut-Rhône Dauphinois, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction territoriale du Haut-Rhône Dauphinois.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Date de dépôt en Préfecture : 04/10/2021



**Arrêté n°2021-6183**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION TERRITORIALE DE L'ISERE RHODANIE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-3907 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale de l'Isère Rhodanienne ;

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-3907 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale de l'Isère Rhodanienne est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La Direction Territoriale de l'Isère Rhodanienne (TIR) est responsable de la mise en œuvre des missions déconcentrées du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

**Au titre de la politique Aménagement du territoire**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagements routiers, le pilotage de l'exploitation, de l'entretien routier et de la gestion du domaine public étendus aux traitements limites ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique d'aménagement routier.

**Au titre de la politique Education, Sport, Jeunesse, Vie associative et Culture**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Assurer la responsabilité des agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.

### **Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

- Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :
  - Des compétences d'accueil de la petite enfance
  - Des missions de PMI
  - Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

### **Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

### **Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Madame **Corine BRUN**, directrice, et à Monsieur **Tanguy JESTIN**, directeur adjoint, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction territoriale de l'Isère rhodanienne, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.
- 

### **Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur **Jean-Maxime ROME**, chef du service aménagement,
- Monsieur **Alexandre CASSAR**, chef du service éducation,
- Madame **Nathalie DELCLAUX**, cheffe du service enfance-famille,  
Madame **Laurence THEUILLON**, adjointe au chef du service enfance-famille,  
Madame **Marguerite GAUFRES**, adjointe au chef du service enfance-famille,
- Madame **Catherine AUBERT**, cheffe du service autonomie,  
Madame **Sylvie DELEPINE**, adjointe au chef du service autonomie,

- Madame **Ségolène ARNAUD**, cheffe du service développement social,  
Madame **Florence REVOL**, adjointe à la cheffe du service développement social,  
Madame **Ericka FAVRE**, adjointe à la cheffe du service développement social,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence simultanée de Madame **Corine BRUN** et de Monsieur **Tanguy JESTIN**, la délégation qui leur est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction territoriale.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction territoriale de l'Isère Rhodanienne, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction territoriale de l'Isère Rhodanienne.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Date de dépôt en Préfecture : 04/10/2021



**Arrêté n°2021-6184**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION TERRITORIALE DE LA MATHEYSINE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-5364 portant délégation de signature et attribution pour la Direction Territoriale de la Matheysine ;

**Vu** l'avis favorable du comité technique du 7 novembre 2019, qui prévoit la mutualisation des moyens dans les domaines de l'ASE et de la PMI, par la création d'un service Aide sociale à l'Enfance Matheysine - Trièves unique, commun aux deux directions et rattaché à la Direction territoriale de la Matheysine, et la prise en charge de la mission administrative de la PMI liée aux agréments de la Matheysine par le service solidarités du Trièves.

**Vu** l'arrêté nommant Monsieur **Michaël DIAZ**, directeur la direction territoriale de la Matheysine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

**Vu** l'arrêté nommant Monsieur **Pierre MOULIN**, chef du service aménagement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

**Vu** l'arrêté nommant Monsieur **Mickaël GRANDOUILLER**, adjoint au chef du service aménagement à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-5364 de délégations de signature et d'attribution est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La Direction Territoriale de la Matheysine (DTMA) est responsable de la mise en œuvre des missions déconcentrées du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :



### **Au titre de la politique Aménagement du territoire**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagements routiers, le pilotage de l'exploitation, de l'entretien routier et de la gestion du domaine public étendus aux traitements limites ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique d'aménagement routier.

### **Au titre de la politique Education, Sport, Jeunesse, Vie associative et Culture**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Assurer la responsabilité des agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.

### **Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

- Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :
  - Des compétences d'accueil de la petite enfance
  - Des missions de PMI
  - Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

### **Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

### **Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Monsieur **Michaël DIAZ**, directeur, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction territoriale de la Matheysine, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,

- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

**Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur **Pierre MOULIN** chef du service aménagement,  
Monsieur **Mickaël GRANDOUILLER**, adjoint au chef du service aménagement,
- Madame **Valérie BUISSIERE-BONIFACI**, cheffe du service autonomie,
- Monsieur **Lionel LAYE**, chef du service éducation et moyens généraux,  
Madame **Cécile MAURIN**, adjointe au chef du service éducation et moyens généraux,
- Madame **Sarah GIRAUD**, cheffe du service développement social,
- Monsieur **Michel FLEUROT**, chef du service aide sociale à l'enfance,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence de Monsieur **Michaël DIAZ**, la délégation qui lui est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction territoriale.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction territoriale de la Matheysine, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction territoriale de la Matheysine.

En cas de mutualisation de service, les chefs de service ou chefs de service adjoints des directions territoriales concernées par la mutualisation peuvent signer les actes entrants dans les attributions mutualisées.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Date de dépôt en Préfecture : 04/10/2021



**Arrêté n°2021-6185**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION TERRITORIALE DE L'OISANS**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-3910 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale de l'Oisans ;

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-3910 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale de l'Oisans est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La direction territoriale de l'Oisans (DTOI) est responsable de la mise en œuvre des missions déconcentrées du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

**Au titre de la politique Aménagement du territoire**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagements routiers, le pilotage de l'exploitation, de l'entretien routier et de la gestion du domaine public étendus aux traitements limites ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique d'aménagement routier.

### **Au titre de la politique Education, Sport, Jeunesse, Vie associative et Culture**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Assurer la responsabilité des agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.

### **Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

- Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :
  - Des compétences d'accueil de la petite enfance
  - Des missions de PMI
  - Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

### **Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

### **Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Monsieur **Christophe MIARD**, directeur, et à Monsieur **Sylvain RABAT**, directeur adjoint et chef du service aménagement, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction territoriale de l'Oisans, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

**Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur **Sylvain RABAT**, chef du service aménagement,  
Monsieur **Christophe DELATRE**, adjoint au chef du service aménagement,
- Monsieur **Emmanuel NGUYEN BINH DONG**, chef du service solidarité et éducation,  
Madame **Lolita GARNIER**, adjointe au chef du service solidarité et éducation,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence de Monsieur **Christophe MIARD**, et de Monsieur **Sylvain RABAT**, la délégation qui leur est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction territoriale.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction territoriale de l'Oisans, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction territoriale de l'Oisans.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Dépôt préfecture : 04/10/2021



**Arrêté n°2021-6186**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION TERRITORIALE DE LA PORTE DES ALPES**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-3911 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale de la Porte des Alpes ;

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-3911 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale de la Porte des Alpes est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La direction territoriale de la Porte des Alpes (DTPA) est responsable de la mise en œuvre des missions déconcentrées du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

**Au titre de la politique Aménagement du territoire**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagements routiers, le pilotage de l'exploitation, de l'entretien routier et de la gestion du domaine public étendus aux traitements limites ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique d'aménagement routier.

### **Au titre de la politique Education, Sport, Jeunesse, Vie associative et Culture**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Assurer la responsabilité des agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.

### **Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

- Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :
  - Des compétences d'accueil de la petite enfance
  - Des missions de PMI
  - Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

### **Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

### **Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Monsieur **Nelson ADONIS**, directeur, et à Monsieur **Sébastien GOETHALS**, directeur adjoint, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction territoriale de la Porte des Alpes, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.



**Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur **Eric CHAMBREUIL**, chef du service aménagement,
- Monsieur **Nicolas NOVEL-CATIN**, chef du service éducation,  
Monsieur **Jean-Christophe MILLEE**, adjoint au chef du service éducation,
- Madame **Sylvie KADLEC**, cheffe du service aide sociale à l'enfance,  
Madame **Maude DARONDEAU**, adjointe à la cheffe du service aide sociale à l'enfance,
- Madame **Anne CHARRON**, cheffe du service autonomie,  
Madame **Florence GAYTON**, adjointe à la cheffe du service autonomie,
- Madame **Marie-Laure MOUSSIER**, cheffe du service action médico-sociale Est,  
Madame **Sophie CREPY MESSIN**, adjointe à la cheffe du service action médico-sociale Est,
- Madame **Marie-Cécile SOURD**, cheffe du service action médico-sociale Ouest,  
Madame **Chrystèle VILAIN**, adjointe à la cheffe du service action médico-sociale Ouest,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence simultanée de Monsieur **Nelson ADONIS** et de Monsieur **Sébastien GOETHALS**, la délégation qui leur est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction territoriale.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction territoriale de la Porte des Alpes, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction territoriale de la Porte des Alpes.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Date de dépôt en Préfecture : 04/10/2021



**Arrêté n°2021-6187**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION TERRITORIALE DU SUD GRESIVAUDAN**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-5879 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale du Sud-Grésivaudan ;

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-5879 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale du Sud-Grésivaudan est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La direction territoriale du Sud Grésivaudan (DTSG) est responsable de la mise en œuvre des missions déconcentrées du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

**Au titre de la politique Aménagement du territoire**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagements routiers, le pilotage de l'exploitation, de l'entretien routier et de la gestion du domaine public étendus aux traitements limites ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique d'aménagement routier.

### **Au titre de la politique Education, Sport, Jeunesse, Vie associative et Culture**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Assurer la responsabilité des agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.

### **Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

- Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :
  - Des compétences d'accueil de la petite enfance
  - Des missions de PMI
  - Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

### **Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

### **Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Madame **Emilie CARPENTIER**, directrice, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction territoriale du Sud Grésivaudan, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

### **Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur **Yann MOREAU**, chef du service aménagement,
- Monsieur **Christophe JACQUIN-BERTHOLET**, cheffe du service éducation,

- Monsieur **Sébastien BRUNISHOLZ**, chef du service solidarité,  
Madame **Amélie MULLER**, adjointe au chef du service solidarité,  
Madame **Sandrine CLEMENT-CATELAN**, adjointe au chef du service solidarité,
- Madame **Méridith LIETARD**, cheffe du service autonomie,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence de Madame **Emilie CARPENTIER**, la délégation qui lui est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction territoriale.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction territoriale du Sud Grésivaudan, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction territoriale du Sud Grésivaudan.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Dépôt préfecture : 04/10/2021



**Arrêté n°2021-6188**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION TERRITORIALE DU TRIEVES**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-4974 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale du Trièves ;

**Vu** l'avis favorable du comité technique du 7 novembre 2019, qui prévoit la mutualisation des moyens dans les domaines de l'ASE et de la PMI, par la création d'un service Aide sociale à l'Enfance Matheysine Trièves unique, commun aux deux directions et rattaché à la Direction territoriale de la Matheysine, et la prise en charge de la mission administrative de la PMI liée aux agréments de la Matheysine par le service solidarités du Trièves.

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-4974 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale du Trièves est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La direction territoriale du Trièves (DTTR) est responsable de la mise en œuvre des missions déconcentrées du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

**Au titre de la politique Aménagement du territoire**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagements routiers, le pilotage de l'exploitation, de l'entretien routier et de la gestion du domaine public étendus aux traitements limites ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique d'aménagement routier.

**Au titre de la politique Education, Sport, Jeunesse, Vie associative et Culture**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Assurer la responsabilité des agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.

**Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

- Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :
  - Des compétences d'accueil de la petite enfance
  - Des missions de PMI
  - Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

**Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

**Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

**Article 4 :**

Délégation est donnée à Monsieur **Olivier TOURNOUD**, directeur du territoire, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction territoriale du Trièves, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

**Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Madame **Pascale SIMONE**, cheffe du service solidarité,
- Monsieur **Bernard PHILIP**, chef du service aménagement,  
Madame **Sara ECHARD**, adjointe au chef du service aménagement,
- Madame **Magalie AILLOUD-PERRAUD**, cheffe du service éducation,  
Monsieur **Sébastien FAURE**, adjoint à la cheffe du service éducation,
- Madame **Allison NAHUM**, cheffe du service aide sociale à l'enfance mutualisé avec la direction territoriale de la Matheysine,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence de Monsieur **Olivier TOURNOUD**, la délégation qui lui est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction territoriale.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction territoriale du Trièves, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction territoriale du Trièves.

En cas de mutualisation de service, les chefs de service ou chefs de service adjoints des directions territoriales concernées par la mutualisation peuvent signer les actes entrants dans les attributions mutualisées.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.



**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Date de dépôt en Préfecture : 04/10/2021



**Arrêté n°2021-6189**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION TERRITORIALE DU VOIRONNAIS - CHARTREUSE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-4586 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale du Voironnais-Chartreuse ;

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-4586 de délégations de signature et d'attribution est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La direction territoriale du Voironnais-Chartreuse (DTVC) est responsable de la mise en œuvre des missions déconcentrées du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

**Au titre de la politique Aménagement du territoire**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagements routiers, le pilotage de l'exploitation, de l'entretien routier et de la gestion du domaine public étendus aux traitements limites ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique d'aménagement routier.

### **Au titre de la politique Education, Sport, Jeunesse, Vie associative et Culture**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Assurer la responsabilité des agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.

### **Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

- Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :
  - Des compétences d'accueil de la petite enfance
  - Des missions de PMI
  - Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

### **Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

### **Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Madame **Sidonie JIQUEL**, directrice, et à Madame **Naïma ROUANI**, directrice adjointe, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction territoriale du Voironnais-Chartreuse, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

**Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur **Mickaël RICHARD**, chef du service aménagement,
- Monsieur **François BALAYE**, chef du service éducation,  
Monsieur **Stéphane GUERIN**, adjoint au chef du service éducation,
- Madame **Karine FAURE**, cheffe du service aide sociale à l'enfance,  
Madame **Mélissa MARGUIRON**, adjointe à la cheffe du service aide sociale à l'enfance,
- Madame **Emilie BOURRION**, cheffe du service PMI,
- Madame **Sandrine SUCHET**, cheffe du service autonomie,
- Madame **Brigitte AILLOUD-BETASSON**, cheffe du service développement social,  
Madame **Florence ALLAIN**, adjointe à la cheffe du service développement social,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence simultanée de Madame **Sidonie JIQUEL** et de Madame **Naïma ROUANI**, la délégation qui leur est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction territoriale.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction territoriale du Voironnais-Chartreuse, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction territoriale du Voironnais-Chartreuse.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Date de dépôt en Préfecture : 04/10/2021



**Arrêté n°2021-6190**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION TERRITORIALE DES VALS DU DAUPHINE**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-3915 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale des Vals du Dauphiné ;

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-3915 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale des Vals du Dauphiné est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La direction territoriale des Vals du Dauphiné (DTVD) est responsable de la mise en œuvre des missions déconcentrées du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

**Au titre de la politique Aménagement du territoire**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagements routiers, le pilotage de l'exploitation, de l'entretien routier et de la gestion du domaine public étendus aux traitements limites ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique d'aménagement routier.

### **Au titre de la politique Education, Sport, Jeunesse, Vie associative et Culture**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Assurer la responsabilité des agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.

### **Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

- Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :
  - Des compétences d'accueil de la petite enfance
  - Des missions de PMI
  - Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

### **Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

### **Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Monsieur **Jean-Philippe ZIOTTI**, directeur, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction territoriale des Vals du Dauphiné, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

**Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur **Richard MARAND**, chef du service aménagement,
- Madame **Candy DUBORDEAUX**, cheffe du service éducation,
- Monsieur **Patrick WORMSER**, chef du service aide sociale à l'enfance,
- Madame **Catherine CAILLAT**, cheffe du service autonomie,
- Madame **Aurélie GODFERNAUX**, cheffe du service de l'action médico-sociale,  
Madame **Isabelle TIXIER**, adjointe à la cheffe du service de l'action médico-sociale,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence de Monsieur **Jean-Philippe ZIOTTI**, la délégation qui lui est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction territoriale.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction territoriale des Vals du Dauphiné, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction territoriale des Vals du Dauphiné.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Dépôt préfecture : 04/10/2021





**Arrêté n°2021-6191**

Direction des ressources humaines  
Service gestion du personnel

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ET ATTRIBUTION POUR  
LA DIRECTION TERRITORIALE DU VERCORS**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Vu** l'article L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2021-6160 portant organisation des services du Département ;

**Vu** l'arrêté n°2021-3916 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale du Vercors ;

**Vu** l'arrêté nommant Madame **Pascale JALLES**, adjointe à la cheffe du service solidarité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,

**Sur** proposition de la Directrice générale des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1 :**

L'arrêté n°2021-3916 portant délégation de signature et attribution pour la direction territoriale du Vercors est abrogé à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

**Article 2 :**

Les Directions territoriales accueillent, informent et orientent le public, gèrent les partenariats locaux et suivent les instances locales. Elles conduisent la mise en œuvre des politiques publiques déclinées au niveau du territoire, et notamment l'instruction des dispositifs d'aide, la conduite des opérations, et la délivrance des autorisations relevant de leur périmètre d'attribution.

**Article 3 :**

La direction territoriale du Vercors (DTVE) est responsable de la mise en œuvre des missions déconcentrées du Département dans le cadre de son ressort territorial. A ce titre, elle est dotée notamment des compétences suivantes :

**Au titre de la politique Aménagement du territoire**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations d'aménagements routiers, le pilotage de l'exploitation, de l'entretien routier et de la gestion du domaine public étendus aux traitements limites ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique d'aménagement routier.

### **Au titre de la politique Education, Sport, Jeunesse, Vie associative et Culture**

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de maintenance et d'aménagement des collèges et autres bâtiments départementaux ;
- Assurer la responsabilité des agents des collèges ;
- Garantir la mise en œuvre des compétences éducation, sport, jeunesse, vie associative et culturelle.

### **Au titre de la politique Protection de l'Enfance**

- Assurer la responsabilité territoriale dans la mise en œuvre :
  - Des compétences d'accueil de la petite enfance
  - Des missions de PMI
  - Des compétences d'Aide Sociale à l'Enfance

### **Au titre de la politique Autonomie**

- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes âgées ;
- Assurer la mise en œuvre territoriale de la politique départementale en faveur des personnes handicapées.

### **Au titre des politiques Action sociale, Insertion et Logement**

- Assurer la mise en œuvre des actions sociales polyvalentes ;
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement des allocataires du RSA ;
- Mettre en œuvre les dispositifs liés à l'accès et au maintien dans le logement.

### **Article 4 :**

Délégation est donnée à Monsieur **David MARTIN**, directeur, pour signer tous les actes et correspondances entrant dans les attributions de la direction territoriale du Vercors, à l'exclusion :

- des rapports à l'assemblée départementale et à la commission permanente,
- des délibérations du Conseil départemental de l'Isère et de la commission permanente,
- des délégations de service public, contrats de partenariat et leurs avenants,
- des notifications de subvention,
- de toutes lettres posant une orientation de la collectivité ou une décision de principe, adressées notamment aux élus,
- des mémoires rédigés dans le cadre d'un contentieux,
- des ordres de mission pour l'étranger ou utilisant un autre moyen de transport que le train ou la voiture.

**Article 5 :**

Délégation est donnée à :

- Madame **Pascale BRIVES**, cheffe du service solidarité,  
Madame **Pascale JALLES**, adjointe à la cheffe du service solidarité,
- Monsieur **Stéphane RAMBAUD**, chef du service aménagement,
- Madame **Isabelle HELLEC**, cheffe du service éducation,

pour signer tous les actes et correspondances entrant dans leurs attributions, à l'exclusion des actes visés à l'article 4 ci-dessus et des actes suivants :

- marchés, avenants, et actes de sous-traitance en procédure formalisée,
- arrêtés de subventions,
- conventions avec incidence financière et de leurs avenants,
- règlements amiables des dommages corporels et matériels causés à des particuliers,
- ordres de mission pour déplacements réguliers dans le département ou les départements limitrophes,
- ordres de mission ponctuels pour les déplacements hors de France métropolitaine.

**Article 6 :**

En cas d'absence de Monsieur **David MARTIN**, la délégation qui lui est conférée peut être assurée par un des directeurs ou directeurs adjoints d'une autre direction territoriale.

**Article 7 :**

En cas d'absence d'un chef de service ou d'un adjoint au chef de service de la Direction territoriale du Vercors, la délégation qui leur est conférée par l'article 5 peut être assurée par l'un des chefs de service ou adjoints au chef de service de la Direction territoriale du Vercors.

**Article 8 :**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adéquates (affichage, publication, mise en ligne) et de la transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

**Article 9 :**

La Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à Grenoble, le 04/10/2021

Le Président du Conseil départemental

Jean-Pierre Barbier

Date d'affichage : 04/10/2021

Dépôt préfecture : 04/10/2021

Hôtel du Département de l'Isère - CS 41096 - 38022 GRENOBLE CEDEX –  
Tél : 04.76.00.38.38  
Directrice de la publication : Séverine Battin  
Rédaction et abonnement : service relations usagers